

LA CONQUÊTE DU FOR PRIVÉ
RÉCIT DE SOI ET PRISON HEUREUSE
DANS LES MÉMOIRES DU XVIII^E SIÈCLE FRANÇAIS

par

Luba Markovskaia

Département de langue et littérature françaises

Université McGill, Montréal

Thèse soumise à l'Université McGill
en vue de l'obtention du grade de Ph. D. en langue et littérature françaises

Novembre 2016

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ	i
ABSTRACT	ii
REMERCIEMENTS	iii
INTRODUCTION	1
PÉRIODISATION	6
LA PRISON HEUREUSE	7
UNE HISTOIRE DE LA PRISON HEUREUSE	13
JEAN-JACQUES ROUSSEAU ET LA TENTATION DE L'ENFERMEMENT	22
QUEL BONHEUR POUR LE XVIII ^E SIÈCLE ?	28
PLAN DE PARCOURS	31
L'ETHOS ET LA TOPIQUE : POUR UNE ANALYSE RHÉTORIQUE DES MÉMOIRES	33
CHAPITRE 1	
LE RÉCIT DE SOI EN MUTATION	39
LE GENRE DES MÉMOIRES	39
L'INTÉRIORISATION DES MÉMOIRES	46
ÉTUDIER LES MÉMOIRES DU XVIII ^E SIÈCLE	49
L'ÉCRITURE DE SOI AU XVIII ^E SIÈCLE : MÉMOIRES OU AUTOBIOGRAPHIE ?	52
SPÉCIFICITÉ DES MÉMOIRES DU XVIII ^E SIÈCLE	56
ROUSSEAU L'INCONTOURNABLE	60
CORPUS	
MADAME DE STAAL-DELAUNAY (1684-1750)	65
LE TÉMOIN AVEUGLE	66
LE RÉCIT D'UNE CHUTE	71
JEAN-FRANÇOIS MARMONTEL (1723-1799)	74
L'ENTRÉE DANS LA CARRIÈRE D'HOMME DE LETTRES	78
L'ABBÉ MORELLET (1727-1819)	81
MADAME ROLAND (1754-1793)	85
L'APOLOGIE DE SOI	89
LE RÉCIT D'ENFANCE	92
CHAPITRE 2	
L'IMAGINAIRE CARCÉRAL DES LUMIÈRES : RÉCITS DE VIE, RÉCITS DE PRISON	98
DÉNONCIATION ET DÉFENSE DE LA PRISON	101
CONTEXTE JURIDIQUE	107
PRISON ET ÉCRITURE	112
ÉCRITURE ET ÉVASION	119
LE PALIMPSESTE CARCÉRAL	124

MÉMOIRES ET PRISON	125
LA PRISON DANS LES MÉMOIRES (XVII ^E -XVIII ^E SIÈCLES)	125
LA POÉTIQUE DES MÉMOIRES ET L'ÉCRITURE CARCÉRALE	133
L'ORDINAIRE DU PRISONNIER ET L'INTÉRIORISATION DES MÉMOIRES	136
CHAPITRE 3	145
RETRAITES CARCÉRALES : LA PRISON COMME ESPACE INTÉRIEUR	
FOR PRIVÉ ET ESPACE INTÉRIEUR	148
MADAME ROLAND ET LA RÉCLUSION STUDIEUSE	152
MARMONTEL ET LA RETRAITE MONDAINE	155
LE BONHEUR DE LA SOLITUDE : LA PRISON COMME CELLULE MONASTIQUE	159
« UNE CHAMBRE À SOI » : LA PRISON COMME ESPACE DOMESTIQUE	163
LA PRISON COMME REFUGE	167
LA CELLULE COMME CABINET : LA RETRAITE LETTRÉE	169
UNE SOLITUDE PROPICE À L'ÉCRITURE	177
CHAPITRE 4	185
LA PRISON ET LES SALONS	
HOMMES DE LETTRES, HOMMES DU MONDE	187
CIRCONSTANCES D'ARRESTATION	188
LES SALONS ET LA PRISON	192
L'ANCIEN RÉGIME ET LA RÉVOLUTION	204
MADAME ROLAND : UNE SOCIABILITÉ AMBIVALENTE SOUS LA RÉVOLUTION	206
UN SALON RÉVOLUTIONNAIRE	210
ÊTRE OU NE PAS ÊTRE FEMME AUTEUR	214
LA FEMME AUTEUR DÉTENUE	220
CHAPITRE 5	225
LA LIBERTÉ EN PRISON	
LA VICTIME DEVENUE GEÔLIER	227
LIBERTÉ D'EXPRESSION	232
« PLUS LIBRE ET MOINS À PLAINDRE QUE LES BOURREAUX »	234
« L'ABRI DE L'INNOCENCE ET DE L'AMOUR »	237
MADAME DE STAAL-DELAUNAY : LA LIBERTÉ ET LE REPOS	243
LA SERVITUDE	244
LE COUVENT	247
LE MARIAGE	248
LE REPOS ET LA LIBERTÉ	250

CONCLUSION	256
LE VOYAGE IMAGINAIRE	
PRISON ET VOYAGE	258
LE VOYAGE COMME ÉVASION	261
L'ÉCRITURE COMME ÉVASION VERS L'INTÉRIEUR	266
LE VOYAGE INTÉRIEUR	268
BIBLIOGRAPHIE	271

RÉSUMÉ

Cette thèse étudie les mutations du genre des Mémoires au XVIII^e siècle à la lumière du topos narratif de la prison heureuse. L'analyse de cette topique dans un corpus restreint de mémorialistes, composé de Madame de Staal-Delaunay (1684-1750), de Jean-François Marmontel (1723-1799), de l'abbé Morellet (1727-1819) et de Madame Roland (1754-1793), permet d'éclairer le phénomène souvent relevé, mais peu étudié dans les textes mêmes, de l'intériorisation progressive du genre mémorial. Autrefois réservé aux grands hommes qui ont participé à l'histoire, celui-ci se démocratise à l'époque qui nous intéresse et s'éloigne du témoignage public, ouvrant de ce fait une brèche vers le privé. Ce mouvement vers une écriture de soi plus intérieure, et donc autobiographique au sens moderne, qui s'installera définitivement au siècle suivant, se fait dans la foulée d'un rapport redéfini à l'intériorité.

Par l'analyse de l'épisode de l'incarcération bénéfique dans chacun des récits de vie à l'étude, nous cherchons à cerner le rôle que joue ce motif dans la transformation de l'ethos mémorialiste qui, à l'époque des Lumières, passe largement d'un ethos aristocratique à un ethos littéraire. Nous postulons que le récit de prison infléchit le récit de vie traditionnel en contraignant le mémorialiste à une écriture plus intérieure et en marge de l'histoire. La transformation de l'espace carcéral imposé en prison heureuse et choisie procède d'un geste parallèle à celui du mémorialiste qui convertit sa disgrâce en repli volontaire. Les mémorialistes de notre corpus font de l'isolement forcé de la prison une retraite bienfaisante, de la disgrâce, une sociabilité renouvelée et de la contrainte, une forme inédite de liberté. Ces transformations de l'espace carcéral par sa mise en récit correspondent à trois grandes mutations du genre des Mémoires au XVIII^e siècle : il s'intériorise, voit changer son rapport à la sociabilité et se libère de sa subordination à l'histoire.

ABSTRACT

This dissertation investigates the shifts in the memoir genre throughout the French eighteenth century through the analysis of a specific trope, that of the « happy prison ». The study of this topic in a limited corpus of memoirists, made up of Madame de Staal-Delaunay (1684-1750), Jean-François Marmontel (1723-1799), l'abbé Morellet (1727-1819) and Madame Roland (1754-1793), sheds light on a phenomenon that is generally accepted, but rarely studied directly in the texts: the gradual interiorization of the memoir genre. Previously restricted to great men and women who had taken part in historical events, the genre becomes more widespread during the Enlightenment, simultaneously moving away from the eyewitness accounts of public affairs and becoming more personal. This shift towards a more intimate type of life writing, closer to the modern autobiographies that flourished in the following century, is part of a larger redefinition of interiority.

The analysis of the merry imprisonment episode in each of the studied texts aims to help understand the function of this motif in the transformation of the memoirist ethos, which shifts during this period from an aristocratic one to a literary one. This dissertation's hypothesis is that the prison narrative contributes to turning the traditional life narrative inward by limiting the memoirist to a more intimate account, on the outskirts of history. By transforming the imposed carceral space into a happy and voluntary prison, the memoirist mimics his own writing gesture, which traditionally aims to convert a disgrace from the court into a deliberate withdrawal from public affairs. The memoirists studied in this thesis create a peaceful retreat within the forced isolation of the prison walls, find a renewed sociability in their disgrace and invent a new kind of freedom in their confinement. These transformations of the prison space by means of the life narrative match three great changes in the memoir genre during the Enlightenment: it becomes more interior, redefines its relation to sociability and frees itself from its subordination to history.

REMERCIEMENTS

En premier lieu, je tiens à remercier mon directeur Frédéric Charbonneau de m'avoir accueillie avec enthousiasme depuis la maîtrise. Sa confiance et sa finesse ont fait de mon passage aux cycles supérieurs non seulement une épreuve institutionnelle, mais une expérience humaine. Je remercie également mon codirecteur Pascal Bastien, brillant historien du judiciaire, de sa générosité et de son ouverture à codiriger une thèse en littérature. Grâce à sa rare souplesse intellectuelle, il a su lire ma thèse avec perspicacité, sans se formaliser des frontières entre les disciplines.

Mes remerciements vont ensuite à Claudia Bouliane pour son œil aiguisé et son regard critique. Pour la convivialité universitaire, je remercie les membres du groupe de recherche TSAR (Travaux sur les arts du roman) et ceux du GRHS (Groupe de recherche en histoire des sociabilités), en particulier l'ineffable antenne parisienne : Sofi, Julien et Étienne.

Je remercie le Département de langue et littérature françaises pour son soutien et pour la possibilité qu'il m'a accordée de passer une année à l'École normale supérieure de Paris. Merci aussi aux organisateurs du séminaire de doctorants dix-huitiémistes de Paris-IV (Sorbonne) pour l'invitation à partager les recherches qui ont constitué la base de cette thèse. Enfin, celle-ci n'aurait pas pu être écrite avec sérénité sans l'appui du CRSH.

INTRODUCTION

J'aime les déserts, les prisons, les couvents...

- Jean Giono, *Voyage en Italie*¹

La figure du créateur emmuré nous est familière à plus d'un titre, car les auteurs incarcérés ne manquent pas. La tradition poétique française semble être inextricablement liée à la prison, à commencer par les poètes vagabonds François Villon et Clément Marot jusqu'à Jean Genet, qui a passé une bonne partie de sa vie en captivité, en passant par Théophile de Viau, enfermé pendant près de deux ans à la Conciergerie, Alfred de Musset, qui pastiche *Le mie prigione* de Pellico après avoir passé quelques jours à la maison d'arrêt de la garde nationale, et Paul Verlaine qui, incarcéré pour avoir tiré sur Arthur Rimbaud, vit en prison une conversion spirituelle. Le Tasse, figure mythique de poète prisonnier, a inspiré les romantiques, dont Lord Byron² et Baudelaire qui, à partir d'un tableau de Delacroix, en fait l'emblème de l'âme poétique « que le Réel étouffe entre ses quatre murs³ ». Le poète qui entre en prison rejoint ainsi, comme l'écrit Michèle Sacquin, « le cercle invisible des poètes captifs⁴ ».

L'enfermement est aussi le lot des philosophes : à l'époque des Lumières, Voltaire est enfermé à la Bastille, Diderot à Vincennes, tandis qu'au XX^e siècle, le passage de Jean-Paul Sartre en prison sera pour lui un point tournant dans sa pensée philosophique. Les romanciers non plus n'échappent pas à la geôle : Sade produit pendant les « entractes de [s]a vie⁵ » à Vincennes, à la Bastille et à Charenton l'ensemble de son œuvre monstrueuse, Oscar Wilde écrit

¹ Jean Giono, *Voyage en Italie* dans *Journal, poèmes, essais*, Paris, Gallimard, 1995, t. VIII, p. 537-538.

² Lord Byron lui a consacré sa « Lamentation du Tasse ».

³ Charles Baudelaire, « Sur *Le Tasse en Prison* d'Eugène Delacroix » dans *Les Fleurs du mal*, Paris, José Corti, 1968, p. 310.

⁴ Michèle Sacquin, « La poésie captive au fil des manuscrits », *Revue de la BnF*, vol. 2, n° 35, 2010, p. 5.

⁵ Donatien Alphonse François de Sade, « Cahiers personnels » dans *Œuvres complètes*, t. XIII, Paris, Le cercle du livre précieux, 1966, p. 19.

en prison son *De Profundis*, tandis que Dostoïevski rédige, sur son passage au bagne, les *Souvenirs de la maison des morts*.

Parmi ces figures de prisonniers littéraires, nombreux ont été ceux qui ont exalté l'espace de la prison. Musset chante la cellule comme un lieu égayé par l'expression artistique qui orne ses murs : « Et ces cachots n'ont rien de triste, / Il s'en faut bien : / Peintre ou poète, chaque artiste / Y met du sien⁶. » Verlaine est nostalgique de la clôture et du dénuement de son séjour carcéral : « Une chambre bien close, une table, une chaise, [...] / Ah ! vraiment, j'ai regret aux deux ans dans la tour⁷. » Genet, dans son *Journal du voleur* et dans ses romans écrits en captivité, décrit la prison comme un sanctuaire, un lieu « saint » rempli d'hommes d'une marginalité sublime : « [M]on amour pour la prison est peut-être le subtil bien-être à me plonger dans une vie au milieu d'hommes que mon imagination et mon désir veulent d'une rare beauté⁸. » Après avoir connu le succès littéraire auprès des artistes et philosophes de la Rive gauche, il regrette sa vie en prison :

Je ne veux pas savoir si c'est pour expier un crime ignoré de moi que je désire le bagne, ma nostalgie est si grande qu'il faudra bien qu'on m'y conduise. J'ai la certitude que là seulement je pourrai continuer une vie qui fut tranchée quand j'y entrai. Débarrassé des préoccupations de gloire et de richesse, avec une lente, minutieuse patience j'accomplirai les gestes pénibles des punis⁹.

Ayant fait deux fois l'expérience de la prison pour ses écrits pacifistes, Jean Giono déclare avoir été heureux au fort Saint-Nicolas, à Marseille, où il avait été détenu pendant plusieurs mois dans des conditions pourtant difficiles¹⁰ : « J'ai passé dans cette prison quelques-

⁶ Alfred de Musset, « Le mie prigioni » dans *Poésies nouvelles (1836-1852)*, Paris, La Renaissance du Livre, 1900, p. 195.

⁷ Paul Verlaine, « Écrit en 1875 » [J'ai naguère habité...] dans *Sagesse Amour Bonheur*, Paris, Gallimard, 1975, p. 112.

⁸ Jean Genet, *Le miracle de la rose*, Paris, Gallimard, 1977 [1946], p. 319.

⁹ Jean Genet, *Journal du voleur*, Paris, Gallimard, 2003 [1949], p. 292.

¹⁰ « [A]u départ, [...] j'avais été condamné par l'autorité militaire à passer tout de suite huit jours de ce qu'on appelle le "mitard", c'est-à-dire de la prison la plus absolue, sans lumière et sans nourriture, c'est-à-dire nourri une fois tous les quatre jours. C'est une expérience extrêmement facile ». (Jean Giono, *Entretiens avec Jean Amrouche et Taos Amrouche*, Paris, Gallimard, 1990, p. 242.)

unes des plus belles heures de ma vie¹¹ ». Loin de constituer un témoignage direct, ces affirmations paradoxales ont une portée littéraire. L'espace carcéral a maintes fois été célébré comme un lieu d'inspiration et d'écriture. Victor Brombert, dans *La prison romantique*, dresse tout un catalogue de figures d'écrivains jouissant de leur claustration :

Balzac et la « mansarde féconde » ; Vigny et le poète tressant de la paille dans sa cellule ; Stendhal et l'image de la « prison de soie » ; Flaubert et son cabinet aux volets fermés, où il se grise avec de l'encre » (« je vis comme un chartreux ») ; Huysmans et la « thébaïde raffinée » ; Kafka et sa prison convertie en château de plaisance [...], en *Lustschloss* ; Sartre pour qui l'écriture est une séquestration [:] « J'enviai les détenus célèbres¹²... »

Pour Giono, la prison a été le lieu d'une expérience nouvelle, quasi initiatique, de la littérature. Il y découvre le plaisir intense que peut lui procurer la simple matérialité d'un livre¹³ et sa propre capacité à raconter une multitude d'histoires à son compagnon de cellule à partir d'une petite étoile aperçue dans un carreau grillagé¹⁴. Surtout, l'espace carcéral est pour l'écrivain celui d'une invention littéraire pleine d'une intensité inédite. S'il n'a pas beaucoup écrit sur son incarcération, Giono considère sa préface à sa traduction de Melville comme son « livre de prison¹⁵ ». À sa libération, il se lance dans la rédaction de *Pour saluer Melville*, dans un lieu qui représente pour lui un prolongement de son séjour carcéral : « La bibliothèque, au ras du jardin, était, malgré sa large fenêtre, obscurcie par les branchages des arbres et le feuillage

¹¹ Jean Giono, *Noé*, dans *Œuvres romanesques complètes*, Paris, Gallimard, 1974, p. 719. Dans les *Entretiens* : « À partir de ce moment-là, j'ai été extraordinairement libre. Voilà un mot paradoxal pour un homme qui était entre deux gendarmes. J'étais parfaitement libre de moi-même et libre de faire mes expériences [...] par rapport à la prison », (J. Giono, *Entretiens*, p. 242.)

¹² Victor Brombert, *La prison romantique*, Paris, José Corti, 1975, p. 20.

¹³ Après qu'un voisin de cellule lui a glissé un livre à travers les barreaux, il savoure sa présence matérielle : « Le poids, la forme du livre donnaient à mes mains un plaisir magnifique et très suffisant [...]. Il s'agissait [...] si peu de lire qu'au bout d'une minute je tins le livre à l'envers et, ainsi tenu, il me donna le plus grand plaisir qu'un livre ait jamais pu me donner » (J. Giono, *Noé*, p. 721). Il raconte le même épisode, le même sentiment de plaisir physique après une privation de lecture dans *Virgile*, mais avec un livre emprunté à la bibliothèque de la prison (J. Giono, *Virgile*, dans *Œuvres romanesques complètes*, p. 1046), et encore dans les *Entretiens*, avec un homme en cagoule qui lui glisse un livre dans le couloir (J. Giono, *Entretiens*, p. 243). Cette multiplication de détails contradictoires confirme l'aspect mythique de cet épisode à la fois autobiographique et fictionnel.

¹⁴ J. Giono, *Entretiens*, p. 247-248.

¹⁵ « On m'a souvent demandé : “Vous n'écrirez rien sur le temps que vous avez passé en prison ? – Certes non, dis-je, pour le faire, il faut y avoir passé longtemps, être Latude ou Dostoïevski. Mon livre de prison c'est : *Pour saluer Melville*.” » (J. Giono, *Noé*, p. 722.)

sombre des cyprès. Cette obscurité, jointe au froid et à la sonorité de cette longue pièce, doublée d'un grenier sur les murs duquel le moindre vent tambourinait, continuait à me tenir entre les murs du fort Saint-Nicolas¹⁶. » C'est là, entre les murs de sa prison, que lui apparaît une forme nouvelle d'inspiration, inexplicable et pourtant extrêmement féconde :

J'y avais, au long des solitudes du quartier des droits communs, savouré les étranges voluptés des échos, de l'ombre, du froid, et des voyages dans l'entrecroisement vertigineux d'échelles de Jacob qu'une âme sensible ne manque pas d'échafauder dans le vide des bâtiments à vastes carcasses. Il en était né, non pas un personnage, mais un curieux volume informe de sentiments divers, quelquefois contradictoires, à quoi la contradiction même donnait l'unité et la vie. [...] Il m'accablait de mille jouissances très vives, mais je ne pouvais pas me le représenter. Si j'essayais de le faire et de lui donner forme d'homme, ou de femme, à peine avais-je tendu autour de lui une peau quelconque qu'elle se boursouflait comme le drap avec lequel on veut éteindre des flammes, puis elle craquait de partout, laissant jaillir (dans des formes dont je n'étais plus le maître) des romanesques, des passions, des sensualités, des amours, des générosités, des égoïsmes, des haines, tout un pandémonium. Ce qu'on pouvait simplement en dire – et je me l'étais dit, couché, les yeux ouverts, sur ma couchette étroite – c'est que c'était bien un personnage à faire arriver en face d'un poète au détour d'un chemin¹⁷.

L'auteur représente l'espace carcéral comme un lieu de plaisir inattendu – les oxymores « étranges voluptés » et « m'accablait de mille jouissances » en font foi – et où surgit, dans un élan d'ascension imaginaire – forme d'évasion vers le haut symbolisée par l'image des échelles de Jacob –, un mouvement parallèle de création littéraire. Cette apparition insaisissable qui se matérialise devant l'écrivain prisonnier lui inspire des formes d'écriture inédites par le biais d'un personnage qu'il ne parvient pas à cerner, à recouvrir d'une « peau¹⁸ », et donc à retenir captif à son tour. Notre thèse prend pour objet cette topique du bonheur paradoxal en prison qui infléchit le mode d'écriture et redéfinit l'ethos de l'écrivain.

¹⁶ J. Giono, *Noé*, p. 723.

¹⁷ *Ibid.*, p. 723-724.

¹⁸ L'image de la peau a une importance particulière chez Giono : « La peau est souvent vue par Giono comme une surface protégeant ou enfermant une intériorité, comme un sac en quelque sorte. Aussi l'absence ou la minceur extrême de cette surface est un thème récurrent [...] Le thème de la peau est chez Giono un motif ambivalent : il signifie aussi bien le grandissement de l'individu au-delà de lui-même que l'anéantissement de cet individu. » (Alain Romestaing, « Silence et intériorité : le corps chez Jean Giono », *Modernités*, n° 12, Presses universitaires de Bordeaux, 1998, p. 66-67.) Voir aussi Anne Machu et Didier Machu, « Le sac de peau », dans *Jean Giono, Imaginaire et écriture*, Aix-en-Provence, Edisud, 1985, p. 209-220.

Ce discours sur la prison comme lieu de création littéraire se profile aussi dans la littérature de témoignage. Ce faisant, il détourne toutefois le récit factuel vers une écriture plus fictionnelle, propulsant le récit de la vie réelle dans un espace d'invention. Dans un essai de 1953 sur Joë Bousquet, Alain Robbe-Grillet commente l'effet de la paralysie du corps du poète sur le changement de cap qui s'opère dans son œuvre. Selon lui, l'immobilité forcée libère l'écrivain du reportage, qui demande un déplacement physique, et fait ainsi advenir la création littéraire :

La découverte est capitale, elle marque l'avènement de l'Art en libérant la littérature du souci de transcrire ou de témoigner. Le reportage exige de son auteur consciencieux un déplacement physique, où l'essentiel est toujours plus ou moins « dissous dans l'effort de l'escalade » ; telle qu'elle est ici définie, la *création* est au contraire inséparable de l'emprisonnement – dont l'orne d'ailleurs volontiers l'imagerie populaire : le poète dans sa tour d'ivoire, Sade dans son cachot, Marcel Proust dans sa chambre capitonnée de liège¹⁹.

L'auteur qui témoigne des réalités du monde doit le parcourir à la recherche de données extérieures – le journaliste reporter avec son calepin, le voyageur et son journal de bord, l'érudit qui arpente les bibliothèques – tandis que celui qui s'occupe d'invention littéraire est bien souvent représenté dans un lieu de claustration. L'écrivain du témoignage, soudainement immobilisé – ou « emprisonné » –, se tourne, faute de référents, vers la littérature d'imagination.

Nous chercherons à étudier les mutations de l'écriture de soi au XVIII^e siècle – plus précisément dans le genre des Mémoires, qui est encore à l'époque la forme dominante du récit de vie rétrospectif – à l'aune du motif de la « prison heureuse », notion que nous empruntons à Victor Brombert et à Gilbert Durand²⁰. Dans un corpus de mémorialistes sélectionnés selon la présence dans leur récit d'un important épisode d'incarcération bénéfique, nous analyserons la fonction de cette topique dans la construction de l'ethos littéraire du scripteur et dans l'intériorisation et la fictionnalisation du genre mémorial.

¹⁹ Alain Robbe-Grillet, « Joë Bousquet le rêveur », *Pour un nouveau roman*, Paris, Les Éditions de Minuit, 1963, p. 106.

²⁰ Gilbert Durand, *Le décor mythique de la Chartreuse de Parme*, José Corti, 1961.

PÉRIODISATION

Notre corpus principal est constitué des textes de quatre mémorialistes : Madame de Staal-Delaunay (1684-1750), Jean-François Marmontel (1723-1799), l'abbé André Morellet (1727-1819) et Madame Roland (1754-1793). Il va sans dire que les visées de cette thèse ne sont pas exhaustives et que notre intention n'est pas de tirer des conclusions générales sur l'imaginaire carcéral des Lumières françaises, mais bien de comprendre le rôle de l'épisode carcéral dans les Mémoires du corpus. Le premier critère de sélection – la présence de la topique de la prison heureuse – a mis en lumière un élément d'unité chez les auteurs à l'étude : les quatre sont d'origine roturière, bien que de provenances variées (deux fils de marchands, une fille d'ouvrier et une orpheline élevée dans un couvent). Ainsi, si leurs écrits portent la mention générique de « Mémoires », ils n'en rompent pas moins avec la tradition aristocratique du genre qui a eu cours jusque-là sous l'Ancien Régime.

Mis à part Madame de Staal, qui rédige ses Mémoires au cours de la décennie 1730, les trois autres mémorialistes de notre corpus écrivent pendant la période révolutionnaire, qui a précipité maints récits de vie et intensifié le phénomène de l'écriture de soi. Cependant, nos mémorialistes représentent trois cas de figure qui correspondent à trois moments forts de notre période lorsqu'on les considère du point de vue de leurs dates d'emprisonnement. Le premier, l'embastillement de Madame de Staal-Delaunay, d'une durée de dix-huit mois, survient au tout début de l'époque des Lumières, au lendemain de la mort de Louis XIV. Le deuxième est représenté par l'abbé Morellet et Jean-François Marmontel, qui sont aussi enfermés à la Bastille – le premier pendant deux mois, le second pendant onze jours – autour de l'année 1760, alors

que commence à se faire ressentir le délitement de la monarchie²¹. Le troisième, incarné par Madame Roland, survient en pleine Terreur, en 1793.

De plus, il est important de rappeler que si le moment de rédaction est le même pour les trois derniers mémorialistes, Marmontel et l'abbé Morellet appartiennent à une génération antérieure à celle de Madame Roland et présentent donc dans leurs Mémoires un ethos différent et un rapport à la prison qui correspond à une réalité sociale prérévolutionnaire. Nous avons ainsi affaire à trois moments d'incarcération, mais aussi à trois générations distinctes d'écrivains. Nous tiendrons donc compte, conformément à la double temporalité propre au genre des Mémoires, qui convoque aussi bien le temps raconté que le temps vécu, à la fois de la manière dont se construit le récit de prison a posteriori et du contexte de l'événement dont le souvenir est rapporté. Notre corpus principal sera mis en relation avec un corpus secondaire, composé surtout de mémorialistes prisonniers des XVII^e et XVIII^e siècles, de manière à faire dialoguer la topique de la prison heureuse que mettent en œuvre nos auteurs dans leurs Mémoires avec d'autres récits de vie qui contiennent des épisodes d'incarcération et en relever les contrastes et les rapprochements.

LA PRISON HEUREUSE

L'environnement idéologique des Lumières est en général hostile à l'idée d'une incarcération bénéfique, qui passe par le bonheur de la solitude. Comme l'écrit Philippe Ariès, « [i]l ne convenait pas auparavant à un homme de qualité d'être seul [...], et cela restera encore longtemps. Les plus humbles avaient autant besoin que les grands d'une compagnie : la pire des

²¹ Les années 1760 et les décennies suivantes voient s'effriter le régime monarchique, marquées notamment par la Guerre de Sept Ans (1754-1763), puis par le coup Maupeou (1771-1774).

pauvretés était l'isolement²² ». La solitude est donc surtout vécue à l'époque comme une privation. Elle peut également être vue comme une trahison et un signe de misanthropie, voire de méchanceté, comme l'exprime une phrase de la pièce de Diderot *Le fils naturel*, devenue célèbre grâce à la querelle qu'elle a causée entre son auteur et Rousseau : « L'homme de bien est dans la société, [...] il n'y a que le méchant qui soit seul²³ ». Dans son roman *La Religieuse*, qui témoigne particulièrement bien de la critique virulente de la claustration, Diderot formule aussi une méfiance envers la retraite, plus précisément envers la clôture monastique, qui selon lui déprave les hommes :

Voilà l'effet de la retraite. L'homme est né pour la société. Séparez-le, isolez-le, ses idées se désuniront, son caractère se tournera, mille affections ridicules s'élèveront dans son cœur, des pensées extravagantes germeront dans son esprit, comme les ronces dans une terre sauvage. Placez un homme dans une forêt, il y deviendra féroce ; dans un cloître, où l'idée de nécessité se joint à celle de servitude, c'est pis encore ; on sort d'une forêt ; on ne sort plus d'un cloître ; on est libre dans la forêt, on est esclave dans le cloître. Il faut peut-être plus de force d'âme encore pour résister à la solitude qu'à la misère ; la misère avilit, la retraite déprave²⁴.

La Religieuse regorge de charges semblables contre l'enfermement : « Dieu qui a créé l'homme sociable, approuve-t-il qu'il se renferme ? [...] La vie claustrale est d'un fanatique ou d'un hypocrite²⁵ ».

Cette méfiance envers la réclusion est le propre de ce siècle éminemment sociable, selon Georges Minois :

Globalement, la culture du XVIII^e siècle n'est pas favorable à la solitude. [...] Le XVIII^e siècle n'est pas social, il est sociable. Il aime les décisions collectives, les conseils, les salons, les parlements, les académies, les sociétés savantes ou ésotériques, les clubs, les réunions. Dans ce contexte, la solitude volontaire est une sorte de trahison : le solitaire qui déserte la cité terrestre pour préparer son salut individuel, aussi bien que le solitaire par goût, par tempérament, qui ne partage ni ses idées ni sa vie, sont des êtres suspects de misanthropie, péché impardonnable à l'époque de la philanthropie²⁶.

²² Philippe Ariès, « Pour une histoire de la vie privée », dans Philippe Ariès et Georges Duby (dir.), *Histoire de la vie privée*, t. 3 « De la Renaissance aux Lumières », Paris, Éditions du Seuil, 1983, p. 12.

²³ Denis Diderot, *Le fils naturel ou Les épreuves de la vertu*, Bordeaux, Société bordelaise pour la diffusion des travaux de lettres et sciences humaines, 1965 [1757], p. 97.

²⁴ Denis Diderot, *La Religieuse*, Paris, Flammarion, 2009 [1796], p. 150.

²⁵ *Ibid.*, p. 109-111.

²⁶ Georges Minois, *Histoire de la solitude et des solitaires*, Paris, Fayard, 2013, p. 297.

L'abbé Prévost examine l'idée de retraite dans ses romans, ses personnages oscillant sans cesse entre le désir de solitude et l'appel de la société. Même le misanthrope Cleveland, reclus dans sa caverne, finit par rejeter sa retraite et choisir l'état sociable : « Non non, m'écriai-je, je ne suis point un monstre qui déteste les créatures de mon espèce. J'aime les hommes. Je suis sensible comme eux aux douceurs de la société. [...] Je ne tardai point à m'apercevoir que je n'étais point né absolument pour vivre seul²⁷ ». Toujours dans *Cleveland*, un autre personnage, le solitaire de l'île de Serrano, regrette le choix de son asile :

J'y étais venu [sur l'île] dans le dessein d'y passer le reste de ma vie ; mais les justes sujets que j'ai de haïr les hommes ne peuvent l'emporter sur le fond de tristesse et d'ennui, qui ne m'abandonne point ici nuit et jour [...] Je ne trouve pas assez de ressources en moi-même pour remplir continuellement le vide de mon imagination et pour fixer cette activité inquiète qui me fait sentir sans cesse que mon cœur a quelque chose à désirer²⁸.

À une époque où la solitude est suspecte et où la liberté est généralement pensée comme indispensable au bonheur, la prison heureuse est donc paradoxale dans les deux sens du terme : non seulement elle est une construction oxymorique du point de vue littéraire, mais elle est aussi en marge de la doxa.

Dans son livre *La prison romantique*, Victor Brombert constate l'ambivalence de l'imaginaire carcéral dans la tradition occidentale : « Lieu de souffrance, la cellule est également envisagée comme lieu de protection, de rêverie, de liberté. Nombreux sont les contes qui transmutent la séquestration en symbole de sécurité²⁹. » C'est cette lecture de la prison comme refuge et comme lieu d'exaltation de la solitude que l'auteur désigne par le terme de « prison heureuse », qu'il reprend de Gilbert Durand. Brombert inventorie un grand nombre d'exemples de glorification de l'enfermement dans la littérature occidentale, de Cellini à Borges, en passant

²⁷ Antoine François Prévost, *Le philosophe anglais ou Histoire de M. Cleveland*, Utrecht, 1732, 4 vol., t. I, p. 97, cité par G. Minois, *op. cit.*, p. 318.

²⁸ *Ibid.*, t. IV, p. 79, cité par G. Minois, *op. cit.*, p. 293.

²⁹ V. Brombert, *La prison romantique*, p. 11.

par Baudelaire et par Sartre. Selon lui, la prison heureuse est liée à une conception de l'intériorité comme « descente en soi » qui donne accès à son intimité : « Les textes les plus divers confirment ce lien entre la descente en soi du prisonnier et la recherche d'une vérité intime, d'une identité primitive définissable³⁰. » À cette entrée dans le for privé répond un élan vers l'extérieur : « Deux mouvements pour ainsi dire contraires et simultanés se dessinent : vers un "intérieur" (recherche du moi, besoin de connaissance, travail de la mémoire) ; vers un "dehors" (joie de l'évasion spirituelle, essor de l'imagination³¹) ». Nos mémorialistes s'inscrivent, dans leur récit de la prison heureuse, dans ces deux mouvements : nous verrons que la prison est tantôt conçue comme un cabinet qui rend possible le loisir studieux et l'introspection solitaire, tantôt comme un espace de liberté et d'évasion par l'imaginaire. Entre ces deux mouvements, nous avons cerné un espace mitoyen, celui de la sociabilité carcérale, réelle ou projetée.

Cependant, la notion de « prison heureuse » est rattachée chez Victor Brombert au XIX^e siècle. L'exaltation de la solitude et du moi intérieur en prison est pour lui indissociable de la sensibilité romantique : « L'éloge de la prison dans la littérature romantique et post-romantique n'est que l'aboutissement logique de cette recherche de l'espace idéal de la solitude³². » Il fait remarquer que de ce discours, « [l]es exemples ne manquent pas, surtout à l'époque romantique et post-romantique³³. » C'est aussi le constat auquel arrive Michelle Perrot dans son étude sur l'imaginaire de la chambre où, en parlant du récit autobiographique *Le mie prigioni* de Pellico, elle écrit qu'il

est devenu par la suite le paradigme de la prison romantique, le modèle culturel pour tous ceux qui, après Pellico, ont fait de la prison le thème central de leurs écrits. Le gardien compatissant, la

³⁰ *Ibid.*, p. 16.

³¹ *Ibid.*

³² Victor Brombert, « Esquisse de la prison heureuse », *Revue d'histoire littéraire de la France*, n° 3, 1971, p. 256.

³³ *Ibid.*, p. 248.

rencontre avec l'amour, la liberté de l'esprit que procurent la solitude et la souffrance : autant de schémas narratifs qui, au-delà du XIX^e siècle, influenceront la littérature de et sur la prison³⁴.

Nous chercherons quant à nous à montrer que le topos préexiste à cette période en l'étudiant dans le contexte des Lumières, et que tous les schémas narratifs relevés par Perrot sont déjà présents dans les récits de prison de nos mémorialistes.

Pour Brombert, le XVIII^e siècle a surtout contribué à la constitution d'un imaginaire sombre et gothique de la geôle : « Le motif de la prison désolante, surtout à partir de la fin du XVIII^e siècle, est une des constantes. La symbolisation de la Bastille et des prisons d'État en tant qu'architectures tyranniques, le vertige onirique des planches de Piranèse, les délires cruels de Sade et du roman noir, ont joué un rôle dominant dans les structures de l'imagination romantique³⁵. » Henri Lafon, dans son étude sur les espaces romanesques, note aussi que dans les romans du XVIII^e siècle, « si les lieux [de l'enfermement] sont décrits, ils le sont en termes de manque et de privation³⁶ ». Selon Brombert, l'imaginaire carcéral du XVIII^e siècle prépare celui du siècle suivant :

La fin du XVIII^e siècle annonce l'importance du thème carcéral. Les espaces oniriques du roman noir ou « gothique » correspondent sans doute à un besoin de descendre vers l'irrationalité des profondeurs et le rétrécissement labyrinthique. [...] Ces vertiges du souterrain ou de l'entassement, nous les retrouverons dans bien des textes romantiques. Ce n'est toutefois pas un hasard si le goût pour Piranèse et pour les scènes de détentions cruelles (voir l'œuvre de Sade) se manifeste parallèlement au grand rêve de liberté. La fin du XVIII^e siècle est sans doute un âge de « raison » ; c'est aussi un âge qui se délecte d'horreur – fasciné par toutes les manifestations du despotisme. L'obsession des murs, cryptes, vocations forcées, procédures inquisitoriales, correspond à l'éveil d'une révolte contre l'arbitraire³⁷.

Brombert désigne Jean-Jacques Rousseau comme une sorte d'exception dans l'imaginaire carcéral autrement gothique et sombre du XVIII^e siècle : « Avec Rousseau, la solitude récupère

³⁴ Michelle Perrot, *Histoire de chambres*, Paris, Seuil, 2009, p. 359.

³⁵ V. Brombert, « Esquisse de la prison heureuse », p. 248.

³⁶ Henri Lafon, *Espaces romanesques du XVIII^e siècle*, Paris, Presses universitaires de France, 1997, p. 76.

³⁷ V. Brombert, *La prison romantique*, p. 14.

son potentiel lyrique³⁸. » Rousseau serait ainsi un hapax « préromantique » qui préfigurerait l'imaginaire du XIX^e siècle. Cette désignation de « préromantique » trahit une vision téléologique qui revient à nier l'autonomie de la période en la réduisant à ce qu'elle prépare. Loin de corroborer cette périodisation, nous suivons plutôt la conception du temps long de Bernard Beugnot, qui fait remarquer que l'enfermement heureux, « thème d'inspiration stoïcienne[,] n'est pas nouveau : on le trouve chez Pétrarque et Boèce, il existe une poésie de la prison au XV^e siècle et on peut citer au XVII^e les *Épîtres mêlées* (1627) de Joseph Hall, la lettre 47 de Videt (Paris, 1637) ou l'entretien XXV de Balzac³⁹ ». Sans s'opposer directement à Brombert, il souligne tout de même qu'« [a]vant les héros de Stendhal, ceux des romans de Jean-Pierre Camus savent goûter les délices de la prison heureuse⁴⁰ ».

L'identification au romantisme du discours de la prison heureuse permet à Brombert de parler d'un lyrisme chrétien propre aux chantres des vertus de l'enfermement qui les relie à toute une tradition chrétienne et néoplatonicienne de la conception du corps comme tombeau ainsi que de la prison comme condition humaine et comme possibilité de salut. Les auteurs qui récupèrent le discours de la prison heureuse à l'époque romantique reprendraient donc à leur compte les écrits des reclus chrétiens comme les ermites, les moines ou les mystiques, qui véhiculent « ce qui sous-tend le thème de la prison heureuse : la double idée d'un paradis perdu et d'une *felix culpa*⁴¹ ». Pour notre part, nous visons plutôt à étudier la laïcisation, au cours du XVIII^e siècle, de l'idée de prison heureuse, ce qui permet d'aborder l'essor d'un rapport nouveau à l'intériorité qui se développe au cours des Lumières. Nous inscrivons donc le discours de la prison heureuse, qui

³⁸ *Ibid.*, p. 33.

³⁹ Bernard Beugnot, *Le discours de la retraite au XVII^e siècle. Loin du monde et du bruit*, Paris, Presses universitaires de France, 1996, p. 15.

⁴⁰ *Ibid.*

⁴¹ V. Brombert, « Esquisse de la prison heureuse », p. 253.

culmine avec des œuvres du XIX^e siècle comme la *Chartreuse de Parme*, en continuité avec les écrits du XVIII^e siècle, mais dans l'optique d'un mouvement lent de laïcisation du for privé.

Au XVIII^e siècle, l'imaginaire de la prison heureuse s'inscrit dans l'émergence d'une nouvelle sensibilité, phénomène que Philip Stewart a appelé « l'invention du sentiment⁴² ». Ainsi, plutôt que de concevoir les changements dans les sensibilités à l'époque des Lumières comme une préparation aux affects romantiques, notre analyse est tributaire d'une vision du XVIII^e siècle sensible⁴³. La période qui nous intéresse correspond également à un moment historique où s'affirme la figure de l'écrivain solitaire, ce que Paul Bénichou a appelé « le sacre de l'écrivain⁴⁴ ». Selon nous, l'idée de prison heureuse n'est pas issue d'un imaginaire romantique qui aurait eu quelques précurseurs au XVIII^e siècle et qui reprendrait les discours religieux. Nous la voyons plutôt comme participant à la construction d'un nouvel ethos littéraire laïc à l'époque des Lumières. Ainsi, si nous conservons le point de vue de Brombert sur la prison heureuse comme manière de dire la descente en soi et la recherche d'une liberté intérieure, nous cherchons à replacer la topique dans une périodisation qui nous paraît témoigner d'une mutation dans la conception de l'individu. Nous verrons aussi que cette conception se traduit dans une figure émergente d'écrivain.

⁴² Philip Stewart, *L'invention du sentiment : roman et économie affective au XVIII^e siècle*, Oxford, Voltaire Foundation, 2010.

⁴³ Un des romans phares de cette nouvelle littérature de la sensibilité est d'ailleurs *Cleveland* de Prévost, dont le héros éponyme est élevé dans une caverne par une mère philosophe.

⁴⁴ Paul Bénichou, *Le sacre de l'écrivain (1750-1830). Essai sur l'avènement d'un pouvoir spirituel laïc dans la France moderne*, Paris, Gallimard, 1996.

UNE HISTOIRE DE LA PRISON HEUREUSE

Comme le fait remarquer Brombert, « [u]ne histoire de la prison bénéfique reste à écrire⁴⁵ ». Un tel projet transhistorique est au-delà de la portée de notre thèse, et nous nous proposons de ne faire ici qu'une brève esquisse historique de la notion en nous concentrant sur des moments clés. L'idée d'une captivité heureuse remonte à l'Antiquité grecque. Selon Michèle Rosellini, elle prend racine dans la conception du corps-prison mise de l'avant par Platon dans le *Gorgias* (493a) :

Socrate est [...] le fondateur de l'usage le plus paradoxal de la prison : la libération spirituelle par l'incarcération du corps. En réalisant concrètement la métaphore platonicienne du corps-tombeau [...], la prison réelle émancipe l'âme de sa prison charnelle, non seulement parce qu'elle est pour le condamné l'antichambre de la mort, mais surtout parce qu'elle offre, dans la séparation d'avec le monde, une occasion unique de méditation⁴⁶.

Cette vision se rapproche de ce que nous appelons « prison heureuse » et pourrait bien en être l'origine dans le monde occidental. La figure socratique est centrale dans la représentation du prisonnier qui, par sa présence, transfigure sa prison, notamment chez les stoïciens romains. Exilé en Corse à la suite d'une accusation d'adultère, Sénèque décrit, dans la *Consolation à ma mère Helvia*, comment le philosophe, par sa vertu, purifie l'espace de la prison : « Socrate [...] franchit le seuil de sa prison, séjour d'ignominie qu'il allait purifier de sa présence. Car une prison où était Socrate, ce n'était plus une prison⁴⁷. » La pensée de l'enfermement chez Sénèque est tributaire de la conception platonicienne du corps comme prison de l'âme⁴⁸ :

Car ce corps est un poids et une punition pour l'âme ; sous sa pression, elle est accablée, elle serait dans les chaînes si la philosophie ne survenait, ne la conviait à respirer au spectacle de la nature, ne l'envoyait des réalités terrestres vers les divines. Voilà sa liberté, voilà son essor ; parfois elle se soustrait à la prison où elle est retenue et se rétablit grâce au ciel⁴⁹.

⁴⁵ V. Brombert, « Esquisse de la prison heureuse » p. 248.

⁴⁶ Michèle Rosellini, « Prison » dans Olivier Battistini et Jean-Dominique Poli (dir.), *Dictionnaire des lieux et pays mythiques*, Paris, Robert Laffont, 2011, p. 963.

⁴⁷ Sénèque, *Consolation à Helvia*, dans *Dialogues*, vol. 3, Paris, Belles Lettres, 1975, p. 79.

⁴⁸ Voir Étienne Évrard, « Sénèque et l'enfermement » dans Cécile Bertrand-Dagenbach et al. (dir.), *Carcer. Prison et privation de liberté dans l'Antiquité classique*, Strasbourg, De Boccard, 1999, p. 187.

⁴⁹ Sénèque, *L'Épître à Lucilius*, 65, 16, cité dans É. Évrard, *art. cit.*, p. 187, n. 29, trad. de l'auteur.

En contraignant le corps-prison, l'incarcération donne paradoxalement à l'âme, dans la pensée de Sénèque, une liberté inédite :

En tant que prison de l'âme, le corps la retient au niveau de la réalité matérielle et l'empêche de s'élever aux beautés spirituelles. Il est, à ce titre, un mal dont on aspire à se délivrer, et non un remède aux faiblesses humaines. Tout l'effort de l'homme doit donc tendre à se soustraire à son action débilante et à se préparer à la libération. De là, peut-être, le peu de relief, chez Sénèque, de la notion de châtement et le prestige de qui sait résister à toute espèce de privation de liberté et y trouver l'occasion de s'élever vers les réalités supérieures⁵⁰.

Ainsi, dans sa consolation à sa mère, Sénèque s'affirme absolument heureux et libre dans son exil forcé : « [V]oici l'idée que tu dois te faire de moi : j'ai l'allégresse et la sérénité d'un homme au comble du bonheur. Et n'y suis-je pas en effet, quand mon âme, dégagée de tout vain embarras, suit sa vocation véritable, et tantôt se récréée à de menus travaux, tantôt s'élève, passionnée de vérité, à la contemplation de sa nature et de la nature de l'univers⁵¹ ? » Voyant dans son exil la possibilité de mettre en pratique ses idées sur le stoïcisme, il a « la fierté d'être heureux dans des circonstances qui d'ordinaire conduisent au désespoir⁵² ». C'est ce qu'Étienne Évrard appelle le « raidissement caractéristique du stoïcisme : accueillir le malheur non avec résignation, mais avec une sorte de satisfaction, pour prouver qu'on sait se placer au-dessus de la fortune⁵³ ». À l'image de Socrate, Sénèque transforme le lieu de sa contrainte en espace où triomphent la probité et la vertu :

Cette misérable hutte abrite-t-elle ou non des vertus ? Elle sera plus belle que tous les temples du monde, dès l'instant qu'on y verra briller la justice, la tempérance, la prudence, la bonté, un rigoureux discernement de toutes les formes du devoir, la science des choses humaines et des choses divines. Un logis n'est jamais étroit quand il contient une foule d'aussi nobles vertus, un exil n'est jamais pesant quand on peut s'y montrer en tous lieux entouré d'un pareil cortège⁵⁴.

⁵⁰ É. Évrard, *art. cit.*, p. 188.

⁵¹ Sénèque, *Consolation à Helvia*, p. 89.

⁵² *Ibid.*, p. 62.

⁵³ É. Évrard, *art. cit.*, p. 185.

⁵⁴ Sénèque, *op. cit.*, p. 71.

Ainsi, l'espace étroit de l'enfermement n'en sera jamais un de contrainte pour une âme libre et passionnée de vérité, comme il décrit la sienne :

Elle étudie d'abord la terre et sa structure, puis le régime des mers qui l'enveloppent et l'alternance du flux et du reflux ; elle observe ensuite l'intervalle qui sépare le ciel de la terre et cet espace, royaume de l'effroi, où le tonnerre, la foudre, les vents, les pluies, les neiges et la grêle entretiennent un bouleversement perpétuel ; enfin, après avoir exploré ces zones inférieures, elle s'élanche d'un bond jusqu'au sommet des cieux et jouit du magnifique spectacle qu'offre à ses yeux le monde divin : elle parcourt, reprenant conscience de son éternité, tout le passé et tout l'avenir, d'un bout à l'autre des siècles⁵⁵.

Nous verrons que cet envol de l'âme par-delà la limitation physique de la prison pour voyager dans des mondes immatériels représente, à la fin de l'époque qui nous intéresse, l'ultime affranchissement littéraire et spirituel du prisonnier.

Un des textes canoniques pour la tradition de l'écriture carcérale est une autre *consolatio*, la *Consolation de la philosophie* de Boèce, dialogue philosophique néoplatonicien où le captif, qui se lamente sur son sort misérable, est visité dans son cachot par une femme personnifiant la Philosophie, avec qui il discute de l'amour de Dieu, de la providence, de la justice et de la vertu. Ce texte, qui a joui d'une énorme diffusion, a une très forte résonance dans les écrits de prison de l'Ancien Régime. Si l'existence de Dieu est centrale dans le dialogue entre le détenu et la Philosophie, les racines de la *Consolation* sont avant tout païennes. Ce n'est pas vers un ange que se tourne le malheureux, mais bien vers la tradition philosophique antique. Dans les images consolantes qu'elle présente au détenu, l'allégorie de la Philosophie fait montre d'un syncrétisme religieux qui mêle symboles païens et chrétiens, et les invocations en vers de Boèce qui interpellent Dieu mentionnent aussi Zéphyr, Phébus (Apollon) et Borée⁵⁶. Selon Marc Fumaroli, « la *Consolation* [...] ne doit rien à la religion chrétienne, mais tout à la philosophie païenne.

⁵⁵ *Ibid.*, p. 89.

⁵⁶ Boèce, *Consolation de la Philosophie*, Paris, Payot Rivages, 1989, p. 61.

[...] Ce Romain hellénisé de vieille souche a préféré mourir dans un temple de style attique que dans une église moderne. Mais c'était un temple construit par la pensée dans une geôle⁵⁷ ».

Se détournant de l'Église – mais peut-être pas aussi radicalement que le suggère Fumaroli, car la *Consolation* mène le détenu à la rencontre de Dieu –, Boèce rejette aussi la littérature, qui exalte les passions, au profit de la pensée et de la raison. La Philosophie, en se matérialisant devant le malheureux, chasse les muses de la poésie avec lesquelles il se complait dans sa souffrance :

Qui, demanda-t-elle, a autorisé ces petites putes de scène à approcher ce malade ? Non contentes d'être incapables de remédier à ses souffrances, elles seraient bien capables de les prolonger, avec leurs poisons douceâtres ! Ce sont elles, qui sous les ronces stériles des passions, étouffent la moisson féconde de la raison : elles accoutument l'âme humaine à la maladie, au lieu de l'en délivrer⁵⁸ !

Si la Philosophie fait fuir les muses poétiques qui éloignent le prisonnier du bonheur de la connaissance de Dieu, à l'époque des Lumières, dans un monde de plus en plus déserté par l'idée d'une puissance divine, c'est bien vers la muse que se tournera le détenu pour se consoler de ses maux, voire les célébrer.

La réflexion sur la maladie se trouve au cœur de la *Consolation*, et elle a partie liée avec la mémoire. Corrompu par les passions, le malade a une « grosseur qui s'est endurcie et que le désordre de [s]es émotions a fini par transformer en tumeur⁵⁹ ». La Philosophie vient porter un « médicament⁶⁰ » au « malade [qui] souffre de léthargie : c'est une maladie qui atteint fréquemment les esprits abusés. Il a oublié pour quelque temps qui il est. Il retrouvera facilement la mémoire mais il faut d'abord qu'il me reconnaisse⁶¹ ». Le mal qui afflige le détenu est un oubli de soi et de la philosophie qu'il a vénérée dans sa jeunesse ; le remède agit au moyen de la

⁵⁷ Marc Fumaroli, « Préface », *Consolation de la Philosophie*, p. 8-9.

⁵⁸ Boèce, *op. cit.*, p. 47.

⁵⁹ *Ibid.*, p. 64.

⁶⁰ *Ibid.*

⁶¹ *Ibid.*, p. 49-50.

reconnaissance et de la mémoire, notion synonyme pour les Grecs de la vérité : *alètheia* [vérité] veut dire « absence d'oubli ». Les émotions éloignent le malheureux de la vérité : « Je l'avais appris, répondis-je, mais mon découragement m'a affaibli la mémoire⁶². » La Philosophie enjoint au prisonnier de ne point maudire la Fortune, ce qui passe aussi par un travail de remémoration : « Si tu te rappelais sa nature, ses pratiques et ce qu'elle vaut, tu reconnaîtrais n'avoir jamais rien possédé ni perdu de beau grâce à elle et à mon avis, je ne devrais pas avoir beaucoup de mal à te remettre cela en mémoire⁶³. » La Philosophie est un retour à la vérité par le travail du souvenir :

[C]'est parce que l'oubli de qui tu es t'égare, que tu te plains d'être exilé et d'avoir été spolié de tes propres biens. C'est parce que tu ignores quelle est la finalité de l'univers, que tu imagines puissants et heureux les vauriens et les criminels. C'est parce que tu as oublié avec quel gouvernail le monde est dirigé, que tu penses que la Fortune suit un cours arbitraire⁶⁴.

En lui rappelant la vérité, la Philosophie dévoile au prisonnier le bonheur suprême : la reconnaissance de Dieu. Le travail de la mémoire est donc lié à la recherche de bonheur du détenu, ce qui aura un sens particulier pour nos mémorialistes, dont l'écriture est une tentative de ressaisir le passé.

Mais la vérité suppose aussi un retour à l'érudition, à l'inverse de la vie politique active qu'évoque Boèce au Livre I, justifiant « dans une sorte d'autobiographie sa carrière à la cour du roi barbare⁶⁵ ». En effet, Marc Fumaroli, théoricien pionnier du genre des Mémoires, voit dans la *Consolation* un hapax d'écriture mémoriale :

Cela [devenir disciple de la Philosophie] suppose qu'il expulse de lui-même sa douleur d'homme politique et d'homme de cour disgracié, sa révolte contre l'injustice, son angoisse de prisonnier séparé des siens, privé de ses biens, bientôt privé de la vie. Cette expulsion du passif biographique donne lieu à un beau moment de *Mémoires*, qui occupe le chapitre 4 du livre I. Texte germinal, où il faut voir l'« incunable » d'un genre littéraire promis, après une incubation de dix siècles, à une étonnante floraison en France, de Commynes à Retz, de Saint-Simon à Chateaubriand⁶⁶.

⁶² *Ibid.*, p. 66.

⁶³ *Ibid.*, p. 71.

⁶⁴ *Ibid.*, p. 66.

⁶⁵ M. Fumaroli, « Préface », p. 14.

⁶⁶ *Ibid.*, p. 26-27.

Cette écriture de la mémoire est rendue possible grâce à l'espace carcéral. La Philosophie reproche au prisonnier d'avoir oublié dans sa détention ce qu'il avait appris dans les ouvrages savants : « [C]e n'est pas tant l'aspect de ce lieu que ton propre aspect qui me touche et je ne regrette pas vraiment les murs ornés d'ivoire et de verre de ta bibliothèque mais plutôt l'accueil de ton esprit dans lequel j'ai disposé non des livres mais ce qui donne du prix aux livres : les pensées autrefois consignées dans mes livres⁶⁷. » La prison même n'est pas la source du malheur du détenu – qui tient plutôt à sa disposition d'esprit –, elle est au contraire propice à la méditation érudite : « N'as-tu vraiment rien remarqué dans l'aspect même de ce lieu ? Reconnais-tu ici la bibliothèque que tu avais toi-même désignée dans ma demeure comme un refuge particulièrement accueillant pour toi ? Cette pièce dans laquelle tu demeurais souvent en ma compagnie à raisonner sur la connaissance de l'humain et du divin⁶⁸ ? ».

La prison est une bibliothèque imaginaire, un refuge pour la réflexion à l'abri de la vie publique, où Boèce retrouve, selon Fumaroli, « [s]a véritable vocation, à laquelle le rend la solitude carcérale, [...] l'*otium studiosum*, la paix de l'étude⁶⁹ » :

On peut même soutenir qu'à certains égards, la situation du prisonnier était plus favorable que celle qui avait été longtemps la sienne, du grand seigneur dans sa riche bibliothèque. Car là, il s'était livré à des travaux de technicien qui exigeaient la consultation de *volumina* rares, la confrontation de passages délicats. Là, il avait travaillé en philologue et en érudit autant qu'en philosophe. Dans sa prison, réduit à sa mémoire, acculé à y trouver les ressources spirituelles pour tenir tête aux souffrances, à la solitude, à la mort, il cesse d'être traducteur, commentateur, érudit, il devient un « auteur⁷⁰ ».

C'est cette conception de la prison comme lieu de naissance de l'écrivain que nous examinerons chez nos mémorialistes. Boèce est un précurseur de la figure d'auteur incarcéré, auteur d'un texte non pas poétique – rappelons que la Philosophie a fait fuir les muses –, mais, comme le note Marc Fumaroli, « autobiographique ». Si Boèce, dans sa prison, passe d'érudit à auteur, nos

⁶⁷ *Ibid.*, p. 63.

⁶⁸ *Ibid.*, p. 54.

⁶⁹ *Ibid.*, p. 14.

⁷⁰ *Ibid.*, p. 23.

mémorialistes, dans leur autoreprésentation carcérale, délaissent un modèle d'écriture de soi d'Ancien Régime, asservi au témoignage historique, pour se tourner vers une forme d'écriture nouvelle, plus proche de l'introspection et de l'invention littéraire.

Les penseurs chrétiens reprennent les idées des philosophes antiques dans leur représentation de la prison, en y ajoutant une dimension de salut par la claustration. Selon Michèle Rosellini,

l'expérience [chrétienne] de l'incarcération est pensée comme une expérience spirituelle et une occasion de réhabilitation de la condition humaine [...]. Il est donc logique que la prison soit le lieu par excellence de la « conversion », c'est-à-dire, le plus souvent à l'époque, d'une redécouverte de la foi par-delà une pratique de routine. [...] Un tel usage de la réclusion convertit le lieu carcéral lui-même : d'hostile il devient favorable. [...] La prison alors se fait clémente, protectrice du loisir studieux et de la méditation spirituelle⁷¹.

La tradition chrétienne de l'écriture carcérale demeure tributaire de la conception platonicienne de la condition humaine comme expérience d'enfermement⁷². Si Boèce réinvestit la métaphore platonicienne et y inscrit un travail de la mémoire⁷³, au XVII^e siècle, le philosophe janséniste Blaise Pascal offre sa propre réécriture de l'allégorie de la caverne de Platon, en comparant la condition humaine à celle de prisonniers enchaînés : « [N]ous devons nous considérer comme des criminels dans une prison toute remplie des images de leur libérateur et des instructions nécessaires pour sortir de la servitude. Mais il faut avouer qu'on ne peut apercevoir ces saints caractères sans une lumière surnaturelle⁷⁴ », exprime-t-il à sa sœur Gilberte, dix ans avant la rédaction des *Pensées*, où se développera davantage cette imagerie carcérale : « Qu'on s'imagine un nombre d'hommes dans les chaînes, et tous condamnés à la mort, dont les uns étant chaque

⁷¹ M. Rosellini, *art. cit.*, p. 963-964.

⁷² « [L]a métaphore du corps-prison a gardé droit de cité chez les auteurs ecclésiastiques du Moyen Âge, ne fût-ce que parce que beaucoup d'entre eux restaient étonnamment imprégnés de néoplatonisme » (Pierre Courcelle, « Tradition platonicienne et tradition chrétienne du corps-prison », *Revue des études latines*, n° 43, 1965, p. 442-443.)

⁷³ Comme le note Fumaroli, « l'âme de Boèce est [...] capable de se détacher du lieu empirique où l'homme d'État a été enfermé, d'y reconnaître la métaphore de la caverne platonicienne, de s'y préparer au voyage de la réminiscence ». (M. Fumaroli, « Préface », p. 30.)

⁷⁴ Blaise Pascal, « Lettre à Gilberte, le 1^{er} avril 1648 », citée par Philippe Sellier, « Pascal : imaginaire et théologie », *Biblio 17*, n° 43, 2002, p. 44.

jour égorgés à la vue des autres, ceux qui restent voient leur propre condition dans celle de leurs semblables, et, se regardant l'un l'autre avec douleur et sans espérance, attendent à leur tour⁷⁵. » Philippe Sellier relève chez Pascal « l'énergie exceptionnelle de cet archétype, qui suscite les représentations de la prison, du cachot, des liens, des cordes, des chaînes et les leitmotifs de l'attachement, du détachement, de l'arrachement⁷⁶ ».

Les chaînes sont pour Pascal à la fois maléfiques et séductrices. Cette ambivalence vient de ce qu'elles éloignent les hommes de la vérité de Dieu en les attachant aux choses terrestres, mais rendent en même temps celles-ci supportables. Elles leur procurent ainsi une fausse liberté. La prison est, pour Pascal, à la fois la pire des souffrances et la seule source de salut, car l'acceptation chrétienne de l'enfermement devient une vertu. Cette conception de la geôle comme un espace de privation auquel il faut se résigner, comme on se résigne à la condition humaine et à l'impuissance de la volonté, prévaut dans la conception janséniste de la prison. C'est ce discours qu'on retrouve notamment dans les *Mémoires pour servir à l'histoire de Port-Royal* de Pierre Thomas du Fossé ou de Nicolas Fontaine. Il y a donc une tradition chrétienne de la consolation carcérale qui prend racine chez Platon et s'actualise chez Pascal, en passant par Boèce.

Pour les mystiques du XVII^e siècle, le rapport à la claustration est moins ambivalent. Chez des auteurs comme Thérèse d'Avila (*Le château intérieur*), l'enfermement est exalté comme une manière de communiquer directement avec Dieu ; on pourrait ainsi parler en ce qui les concerne d'une prison heureuse mystique, discours qui se poursuit certainement au XVIII^e siècle, mais qui n'est pas celui qui nous intéresse dans le cadre de notre analyse. Jean-Pierre Cavallé a bien montré qu'un mouvement de détachement des paradigmes religieux et

⁷⁵ Blaise Pascal, *Pensées*, éd. Philippe Sellier, Paris, Mercure de France, 1976 [1671], p. 372.

⁷⁶ P. Sellier, *art. cit.*, p. 44.

antiques de la prison s'est amorcé au cours des XVII^e et XVIII^e siècles tandis que « s'efface le double modèle de la prison chrétienne et de la constance socratique⁷⁷ ». La laïcisation de l'écriture carcérale est le résultat d'un mouvement lent, mais qui s'accélère néanmoins au XVIII^e siècle et culmine avec la Révolution.

Le siècle des Lumières apporte, dans sa philosophie et dans sa littérature, une conception inédite de la liberté. Si le bonheur dans l'enfermement est un motif récurrent depuis les premiers textes chrétiens, le discours de la prison heureuse tel qu'il nous retient ici relève d'une intériorité laïque : le prisonnier ou le reclus ne sont plus consolés par la présence de Dieu ou par la piété dont l'enfermement leur permet de faire preuve, mais bien, dans un espace déserté par le divin, par le dialogue avec soi-même qui préfigure ce qu'on appellera au siècle suivant l'intimité. Cette imagerie nouvelle de la prison suggère une conception de l'humain propre aux Lumières, lequel n'est plus un malheureux enchaîné attendant la rencontre avec Dieu, mais un être qui cherche le bonheur terrestre à l'intérieur de lui-même⁷⁸. L'un des plus célèbres solitaires du XVIII^e siècle est Jean-Jacques Rousseau, qui a laïcisé le genre de la confession et a ouvert la voie à une forme inédite d'écriture de soi. Nous verrons à présent que le désir de l'incarcération parcourt l'ensemble de son œuvre autobiographique, ce qui fait aussi de lui un représentant incontournable d'une vision symbolique de la prison heureuse.

⁷⁷ Jean-Pierre Cavaillé, « Présentation », *Écriture et prison au début de l'âge moderne*, Les Cahiers du Centre de Recherches Historiques, n° 39, 2007, p. 11.

⁷⁸ Voltaire commente d'ailleurs le passage des *Pensées* de Pascal au sujet des hommes enchaînés attendant leur exécution : « Cette comparaison assurément n'est pas juste [...]. Le sort naturel d'un homme n'est ni d'être enchaîné ni d'être égorgé. » (*Dictionnaire de la pensée de Voltaire par lui-même*, éd. André Versaille, Paris, Éditions Complexe, 1994, p. 966.)

JEAN-JACQUES ROUSSEAU ET LA TENTATION DE L'ENFERMEMENT

Dans ses *Confessions* comme dans les *Rêveries d'un promeneur solitaire*, Rousseau recherche une réclusion qui l'éloignerait de la société des hommes. L'Île de Saint-Pierre, où il passe près de deux mois, représente pour lui ce refuge idéal, qu'il ne quitte qu'à regret : « [J]'aurais voulu qu'on m'eût fait de cet asile une prison perpétuelle, qu'on m'y eût confiné pour toute ma vie, et qu'en m'ôtant toute puissance et tout espoir d'en sortir on m'eût interdit toute espèce de communication avec la terre ferme de sorte qu'ignorant tout ce qui se faisait dans le monde j'en eusse oublié l'existence et qu'on y eût oublié la mienne aussi⁷⁹ ». Rousseau exprime ici son désir de captivité sur l'île, avec des images propres à l'incarcération : sentence à perpétuité, confinement, impossibilité de sortir et oubli du monde. Apprenant qu'il doit quitter l'île, Rousseau écrit même au bailli de Nidau pour lui demander l'autorisation d'y finir ses jours en prisonnier : « J'aime la liberté sans doute, mais la mienne n'est point au pouvoir des hommes, et ce ne seront ni des murs ni des clés qui me l'ôteront. Cette captivité, Monsieur, me paraît si peu terrible, je sens si bien que je jouirais de tout le bonheur que je puis encore espérer en cette vie... que je n'ose espérer de l'obtenir⁸⁰. » Rousseau oppose la liberté des hommes à sa liberté intérieure, qui pourrait s'épanouir dans la captivité et lui procurer le bonheur. Cette opposition est au cœur du discours de la prison heureuse chez nos mémorialistes.

Ce désir de « prison perpétuelle » revient dans ses *Confessions* : « J'en vins à désirer qu'au lieu de tolérer seulement mon habitation dans cette île, on me la donnât pour prison

⁷⁹ Jean-Jacques Rousseau, *Les rêveries du promeneur solitaire*, Genève, Droz, 1967 [1782], p. 76.

⁸⁰ Jean-Jacques Rousseau, « Lettre à Emmanuel von Graffenried, seigneur de Worb », le 20 octobre 1765 (n° 4740), dans *Correspondance complète*, Oxford, Voltaire Foundation, 1976, t. XXVII, p. 148. Le terme de prison revient également dans cette lettre : « [Q]u'il plaise [à leurs Excellences] que je passe en prison le reste de mes jours dans quelqu'un de leurs Châteaux ou tel autre lieu de leurs États qu'il leur semblera bon de choisir [...]. Je me Soumets à n'avoir ni papier ni plume, ni aucune communication au dehors, si ce n'est pour l'absolue nécessité et par le canal de ceux qui seront chargés de moi », (*Ibid.*)

perpétuelle, et je puis juger que s'il n'eût tenu qu'à moi de m'y faire condamner, je l'aurais fait avec la plus grande joie, préférant mille fois la nécessité d'y passer le reste de ma vie au danger d'en être expulsé⁸¹. » Il sera effectivement chassé de Suisse après sept semaines. L'emprisonnement, s'il lui avait été accordé, aurait représenté pour l'écrivain un rempart contre l'exil et l'errance. Notons que Rousseau emploie encore une fois des termes spécifiques à l'incarcération dans sa demande de séjour forcé sur l'île : avec ses « murs » et ses « clés », l'espace insulaire devient un lieu proprement carcéral.

Comme l'écrit Éric Fougère au sujet de *Robinson Crusoé*⁸², « [p]ar sa distance au delà des mers, l'île assure une condition d'existence à l'exil. Par sa solitude, elle offre les garanties d'une cellule isolante, où le prisonnier peut ne faire plus qu'un avec l'environnement d'une topographie carcérale⁸³ ». L'île est donc un des avatars de la prison pour le solitaire. Selon Fougère, « [l]'espace de la prison rejoint le thème de l'île à partir de Rousseau⁸⁴ », précisément avec l'épisode de l'île Saint-Pierre : « Le réprouvé ne s'identifie si totalement à l'espace que parce qu'y sont réunies toutes les conditions du bonheur carcéral⁸⁵. » Cependant, on retrouve déjà la thématique de la solitude bienfaisante de l'île dans les Mémoires d'Henri de Campion (1613-1663), exilé sur l'île de Jersey :

Je voyois en repos la tempête comme la bonace. Je trouvois en ce lieu belle matière de penser à la fragilité des choses humaines, dont j'apprenois toujours quelques effets. Je considérois que dans une île de trois lieues de long et une de large, où j'étois étranger, et sans nulle possession, je ne laisserois pas, si j'avois assez de sagesse, d'être plus heureux et plus tranquille que ceux qui causoient ma disgrâce. Je pensois que si j'étois exilé de mon pays par leur autorité, ils l'étoient de celui de leur naissance par leur bonne fortune ; que s'ils se trouvoient dans leur éloignement avec plus d'éclat, je me voyois dans le mien avec plus de calme. Ces pensées me faisant connoître que mon bonheur dépendoit de moi, m'ôtoient le désir de le chercher ailleurs. Je me fortifiai si bien

⁸¹ Jean-Jacques Rousseau, *Les Confessions*, livre XII, Paris, Classiques Garnier, 2011, p. 767-768.

⁸² *Robinson Crusoé* est par ailleurs le seul livre que fait lire Rousseau à son élève dans l'*Émile*.

⁸³ Éric Fougère, *La peine en littérature et la prison dans son histoire. Solitude et servitude*, Paris, L'Harmattan, 2001, p. 47.

⁸⁴ *Ibid.*, p. 115.

⁸⁵ *Ibid.*, p. 116-117.

dans ce sentiment, que je passai sept mois dans ce lieu sauvage, sans nulle inquiétude ni impatience d'en sortir⁸⁶.

Trouvant le bonheur en lui-même, Campion se plaît dans sa prison sur les mers. Il compare son sort à celui de ses persécuteurs, comme le font aussi nos mémorialistes, et se trouve plus tranquille et moins à plaindre. Il transforme son exil en repli bénéfique dans ses Mémoires et récrit ainsi discrètement l'histoire, faisant de sa disgrâce une tranquille retraite. Le geste de ressaisie de soi – propre à l'écriture mémoriale, comme nous le verrons – passe donc par une transformation de l'espace de bannissement en lieu de refuge.

En plus de l'espace de l'île, les prisons imaginaires essaient dans l'œuvre autobiographique de Rousseau. D'une part, il convoite l'enfermement comme une manière de fuir les hommes. Se sentant persécuté, il cherche à se replier encore davantage. Comme l'écrit Jean-Michel Racault, « [i]l s'agit pour Rousseau de transformer cette exclusion en solitude choisie, au prix d'une rupture avec les hommes [...]. C'est donc en se séquestrant lui-même que le "séquestré des hommes" peut récupérer sa liberté intérieure et jouir au sein du désastre d'un bonheur solipsiste⁸⁷. » D'autre part, la conception qu'il se fait de la prison est celle d'un lieu de retraite où la rêverie demeure possible, comme il l'exprime dans la V^e promenade : « Cette espèce de rêverie peut se goûter partout où l'on peut être tranquille, et j'ai souvent pensé qu'à la Bastille, et même dans un cachot où nul objet n'eût frappé ma vue, j'aurais encore pu rêver agréablement⁸⁸ ». La rêverie, indispensable au bonheur, se passe de liberté physique, puisque c'est la vie intérieure, cultivée dans la solitude, qui garantit la félicité carcérale. Rousseau s'imagine heureux à la Bastille, comme il l'exprime dans sa première lettre à Malesherbes : « [J]'ai cent fois pensé que je n'aurais pas vécu trop malheureux à la Bastille, n'y étant tenu à

⁸⁶ Henri de Campion, *Mémoires*, Paris, Mercure de France, 2002 [1807], p. 173.

⁸⁷ Jean-Michel Racault, « Bonheur et retrait social : trois expériences de la solitude insulaire à l'époque des Lumières », dans André Siganos (dir.) *Solititudes, écriture et représentation*, Grenoble, ELLUG, 1995, p. 36.

⁸⁸ Jean-Jacques Rousseau, *Les rêveries du promeneur solitaire*, Genève, Droz, 1948 [1782], p. 86.

rien du tout qu'à rester là⁸⁹. » Les quatre célèbres lettres à Malesherbes constituent une première esquisse des *Confessions* de Rousseau et renferment déjà des idées qui apparaîtront également dans les *Rêveries*⁹⁰, ce qui en fait des écrits contenant l'essence des récits de soi à venir.

Le fantasme de l'incarcération est apparent dans la description que fait Rousseau dans le livre VII des *Confessions* de la quarantaine qu'il passe seul dans un lazaret à Gênes, pendant la peste de Messine⁹¹. Les autres passagers de sa felouque ayant choisi de traverser cette épreuve à bord, il se retrouve seul dans le bâtiment d'isolement, qu'il décrit en tous points comme une prison :

Je fus conduit dans un grand bâtiment à deux étages absolument nu, où je ne trouvai ni fenêtre, ni table, ni lit, ni chaise, pas même un escabeau pour m'asseoir, ni une botte de paille pour me coucher. On m'apporta mon manteau, mon sac de nuit, mes deux malles ; on ferma sur moi de grosses portes à grosses serrures, et je restai là, maître de me promener à mon aise de chambre en chambre et d'étage en étage, trouvant partout la même solitude et la même nudité⁹².

Les caractéristiques de la clôture carcérale apparaissent nettement dans ce passage : le narrateur « est conduit » dans le lieu de claustration au lieu de s'y rendre de son propre chef ; l'usage du passif et du pronom « on » semble désigner les agissements de geôliers sans visage ; le lieu est impropre au confort et parfaitement nu et désert. L'univers carcéral est complet avec la description des « grosses portes à grosses serrures » que l'on referme sur lui. Si le lieu est fermé, il demeure propice à la promenade, condition essentielle de la retraite chez Rousseau⁹³. En ce sens, par sa fermeture et la liberté intérieure qu'il permet de conserver, le lazaret s'apparente

⁸⁹ Jean-Jacques Rousseau, « Lettre à M. de Malesherbes », le 4 janvier 1762 (n° 1622), dans *Correspondance complète*, t. X, p. 6.

⁹⁰ Rousseau l'affirme lui-même à leur sujet : « [P]ar l'esquisse tracée à la hâte dans ces quatre lettres, je tâchois de suppléer en quelque sorte aux Mémoires que j'avois projetés », (J.-J. Rousseau, *Les Confessions*, livre XI, p. 671.)

⁹¹ Pascale Krumm relève ce rapprochement dans son article « Murs et matrice dans les *Confessions* de Rousseau », *Symposium : A Quarterly Journal in Modern Literatures*, vol. 44, n° 4, 1990, p. 252-263.

⁹² J.-J. Rousseau, *Les Confessions*, livre VII, p. 347.

⁹³ Dans sa lettre au bailli de Nidau, il demande qu'on lui laisse, dans sa prison rêvée, « avec quelques livres la liberté de [s]e promener quelques fois dans un jardin » (J.-J. Rousseau, « Lettre n° 4740 », *op. cit.*, p. 148).

encore une fois à un espace insulaire, où le solitaire est « maître » de circuler, sans toutefois pouvoir en sortir.

Rousseau évoque ce rapprochement avec l'île en s'identifiant à la figure de Robinson : « Tout cela ne me fit pas repentir d'avoir choisi le lazaret plutôt que la felouque ; et, comme un nouveau Robinson, je me mis à m'arranger pour mes vingt-un jours comme j'aurais fait pour toute ma vie⁹⁴ ». La figure robinsonienne symbolise surtout dans ce passage l'ingéniosité et l'autarcie de celui qui œuvre à s'installer commodément et efficacement dans sa solitude. Les dispositions que prend Rousseau pour ses vingt-et-un jours de quarantaine rappellent en tous points la manière dont nos mémorialistes aménagent leur cellule afin d'en faire un lieu confortable, voire domestique, mais surtout propre au loisir studieux :

Je me fis un bon matelas de mes vestes et de mes chemises, des draps, de plusieurs serviettes que je cousis, une couverture de ma robe de chambre, un oreiller de mon manteau roulé. Je me fis un siège d'une malle posée à plat, et une table de l'autre posée de champ. Je tirai du papier, une écritoire ; j'arrangeai en manière de bibliothèque une douzaine de livres que j'avais. Bref, je m'accommodai si bien, qu'à l'exception des rideaux et des fenêtres j'étais presque aussi commodément à ce lazaret absolument nu qu'à mon jeu de paume de la rue Verdelet⁹⁵.

Nous verrons que tous les éléments de la description de cette installation se retrouvent chez nos mémorialistes prisonniers : le lit de fortune établi rapidement puis, une fois ce confort de base assuré, la constitution plus soignée d'un cabinet de travail : une bibliothèque, un bureau pour écrire ; enfin, la constatation que la prison est somme toute assez semblable à un autre lieu de travail et de repos. Cette transformation de l'espace, qui passe par l'occupation d'abord physique, puis psychologique du lieu, est indispensable à la prison heureuse.

⁹⁴ J.-J. Rousseau, *Les Confessions*, livre VII, p. 348.

⁹⁵ *Ibid.*

Le désir d'emprisonnement va de pair, chez Rousseau, avec l'élan de l'écriture. Au Mont-Louis, c'est dans un bâtiment qu'il nomme le « Donjon » qu'il compose la *Lettre à d'Alembert sur les spectacles*, *Du contrat social* et *Émile ou de l'Éducation*⁹⁶ :

Pendant un hiver assez rude, au mois de février et dans l'état que j'ai décrit ci-devant, j'allais tous les jours passer deux heures le matin et autant l'après-dînée dans un Donjon tout ouvert que j'avais au bout du jardin où était mon habitation. [...] Ce fut dans ce lieu glacé, que sans abri contre le vent et la neige, et sans autre feu que celui de mon cœur, je composais dans l'espace de trois semaines ma *Lettre à d'Alembert sur les Spectacles*⁹⁷.

Sans lieu d'emprisonnement réel, c'est souvent avec des termes carcéraux que Rousseau exprime son vœu de captivité et décrit les espaces de retraite et d'écriture qui essaient dans son œuvre autobiographique. L'inventeur d'une forme intérieure et laïque de l'écriture de soi est donc aussi un chanteur de la prison heureuse.

QUEL BONHEUR POUR LE XVIII^E SIÈCLE ?

Lorsqu'on parle de « prison heureuse », on touche nécessairement à une certaine conception du bonheur. Chez Victor Brombert, l'idée de bonheur semble transhistorique. Nous tâcherons quant à nous de tenir compte de la notion du point de vue des Lumières, mais pas au sens très large que lui donnent les historiens des idées. En effet, dans sa grande étude sur l'idée de bonheur au XVIII^e siècle, Robert Mauzi note le caractère protéiforme de ce sentiment si célébré à l'époque :

Peu d'époques ont exalté, avec une égale ferveur, le repos et le vertige, rêvant simultanément de délicieuses torpeurs, d'alanguissements raffinés, de sagesse fortes et solides, d'équilibres minutieux et, d'autre part, de sensations inouïes, d'extatiques délires, de frénésies et de transports.

⁹⁶ Dans *Émile et Sophie ou Les Solitaires*, une suite de *L'Émile*, le personnage de l'enfant devenu adulte et s'étant exilé après sa rupture avec Sophie, se retrouve au bain et exprime lui aussi des idées propres à la topique de la prison heureuse : « Oui, mon père, je puis le dire ; le tems de ma servitude fut celui de mon règne, & jamais je n'eus tant d'autorité sur moi que quand je portai les fers des barbares. Soumis à leurs passions sans les partager, j'appris à mieux connoître les miennes. Leurs écarts furent pour moi des instructions plus vives que n'avoient été vos leçons, & je fis sous ces rudes maîtres un cours de Philosophie encore plus utile que celui que j'avois fait près de vous. » (Jean-Jacques Rousseau, *Collection complète des œuvres*, t. 5, p. 505.)

⁹⁷ J.-J. Rousseau, *Les Confessions*, partie 2, livre X, p. 584-585.

L'âme du XVIII^e siècle est faite de ces alternances ou de ces mélanges entre les plaisirs tranquilles, les langueurs molles, les ivresses démesurées⁹⁸.

L'étude de Mauzi est si ambitieuse et totalisante que Guilhem Farrugia, dans son introduction à un récent collectif sur la question, se pose la question suivante : « Qu'écrire sur le bonheur au XVIII^e siècle après Robert Mauzi ? » À la suite de celui-ci, il constate l'importance de la notion de bonheur à l'époque des Lumières, qui « s'affirme, dès les premières décennies du XVIII^e siècle, comme une "idée-force"⁹⁹ » :

Le XVIII^e siècle seul a connu un tel essor de publications traitant du bonheur. Notion rarement mobilisée au XVII^e siècle, encore peu répandue au cours des premières années du siècle des Lumières, elle est pourtant en toute fin de celui-ci extrêmement présente, dominante si l'on se fonde sur le nombre d'œuvres développant des considérations sur la félicité. On recense en France, entre 1700 et 1800, plusieurs milliers d'ouvrages abordant cette question¹⁰⁰.

Sujet insaisissable s'il en est, le bonheur au XVIII^e siècle comme concept large n'est pas l'objet de notre étude. Puisque nous nous intéressons à la transformation de l'ethos mémorialiste en ethos lettré, nous nous pencherons plutôt sur une forme de bonheur particulière, celle de l'homme de lettres, telle que décrite par Louis-Sébastien Mercier dans son discours « Le bonheur des gens de lettres » (1766), repris dans *Mon bonnet de nuit*.

Mercier dépeint l'homme de lettres comme un être absolument solitaire, qui œuvre en marge de la société : « [I]l faut [...] vous couvrir de votre solitude comme d'une égide impénétrable, fuir le monde pour lui devenir utile, et embrasser la retraite autant par goût que par raison¹⁰¹. » La position du lettré est à l'écart, au sein d'une studieuse retraite. Si la solitude peut être pénible pour le commun des hommes, l'homme de lettres jouit de la richesse de son monde intérieur et ne s'y ennue jamais : « Ainsi la méditation, qui est le supplice d'un esprit superficiel,

⁹⁸ Robert Mauzi, *L'idée de bonheur dans la littérature et la pensée françaises du XVIII^e siècle*, Paris, Librairie Armand Colin, 1960, p. 127.

⁹⁹ Guilhem Farrugia, « Qu'écrire sur le bonheur au XVIII^e siècle après Robert Mauzi ? », dans Guilhem Farrugia et Michel Delon (dir), *Le bonheur au XVIII^e siècle*, Rennes, PUR, 2015, p. 7.

¹⁰⁰ *Ibid.*

¹⁰¹ Louis Sébastien Mercier, « Le bonheur des gens de lettres », dans *Mon bonnet de nuit*, Paris, Mercure de France (éd. Jean-Claude Bonnet), 1999, p. 1027.

devient la passion chérie d'un homme de lettres¹⁰². » Cette conception de l'écrivain solitaire qui se répand sous les Lumières dominera l'esprit romantique, et nous verrons que nos mémorialistes s'y identifient en se représentant dans leur prison comme dans un lieu de bienfaisante solitude.

Mercier ne prône cependant pas un rejet total de la sociabilité, admettant même qu'une certaine fréquentation mondaine peut être bénéfique pour l'écrivain, et encore plus pour la compagnie qui profite alors de son esprit :

L'homme de lettres ne se refusera [...] pas à la société lorsqu'elle ne pourra point efféminer son génie : que dis-je ? c'est lui qui doit y porter le plus d'agrément. Cette aimable gaieté, compagne de l'innocence et de la liberté, animera ses discours, leur prêtera cette fleur naturelle qui annonce je ne sais quoi d'ingénieux et de solide, et qui unit une clarté pure à une profondeur heureuse¹⁰³.

Cette figure d'auteur qui brille dans la société correspond à un idéal sociable courant dans la culture salonniers du XVIII^e siècle. L'équilibre entre la solitude et le monde est un enjeu d'actualité pour l'homme de lettres, comme en témoigne cette prescription de Le Maître de Claville dans son *Traité du vrai mérite de l'homme*, véritable « best-seller » à l'époque des Lumières¹⁰⁴ : « Quittez le monde en esprit, mais vivez avec le monde sans prendre un caractère dur, hétéroclite et dédaigneux¹⁰⁵. » Nous constaterons que l'épisode de l'incarcération permet à nos mémorialistes de réitérer ou de renégocier leur appartenance aux milieux littéraires et mondains.

Le génie de l'homme de lettres est toutefois représenté chez Mercier comme une force virile qui risque d'être affaiblie, « efféminée », par la mollesse des salons : « [G]arde-toi d'asservir tes mâles talents au goût des sociétés : elles corrompraient ton éloquence, tes vues

¹⁰² *Ibid.*, p. 1045.

¹⁰³ *Ibid.*, p. 1033-1034.

¹⁰⁴ Publié pour la première fois en 1734 et faisant l'objet de nombreuses rééditions jusqu'en 1777. Voir Corrado Rosso, « Un best-seller à l'âge des Lumières : le *Traité du vrai mérite de l'homme* de Le Maître de Claville », dans *Les Tambours de Santerre*, Paris, Nizet, 1986, p. 49-50.

¹⁰⁵ Charles François Nicolas Le Maître de Claville, *Le traité du vrai mérite de l'homme avec des principes d'éducation propres à former les jeunes gens à la vertu*, Amsterdam, Libraires de la compagnie, 1748 [1734], cité dans Georges Minois, *Histoire de la solitude et des solitaires*, Paris, Fayard, 2013, p. 319.

hardies et sublimes¹⁰⁶. » L'écrivain peut fréquenter les milieux de la sociabilité, mais doit rester vigilant et toujours légèrement à l'écart, car ils menacent sa plus grande richesse : sa liberté. C'est en effet la vertu que Mercier exalte le plus chez l'écrivain : « L'homme de lettres vit libre dans une noble indépendance¹⁰⁷. » Il « redoute jusqu'à l'ombre de la servitude¹⁰⁸ », il est « [a]moureux et fier de sa liberté, doué d'une aversion insurmontable pour tout ce qui la blesse¹⁰⁹ ». Les seules chaînes qui retiennent l'écrivain sont les charmes de son travail, mais ce sont des fers bienfaisants, qui ne rendent pas cette captivité oppressante : « Mais si l'attrait de la beauté captive l'homme de lettres, il ne sera pas du moins avili ; il brisera ses fers, s'ils sont honteux ; il sera semblable au lion enchaîné, qui ne paraît pas esclave au moment même où il se trouve captif¹¹⁰. » Le génie de l'écrivain passe donc chez Mercier par une forme de captivité symbolique.

PLAN DE PARCOURS

Nos deux premiers chapitres seront l'occasion de présenter respectivement les transformations du genre des Mémoires au XVIII^e siècle et l'imaginaire carcéral des Lumières. Nous montrerons en quoi le récit de prison peut être lu comme une mise en abyme de l'écriture mémoriale et comment l'analyse du discours de la prison heureuse peut éclairer le glissement vers le for privé dans les textes à l'étude. Il s'agit d'une proposition pour étudier les mutations du récit de vie du XVIII^e siècle à partir d'un élément textuel concret, une topique qui permet de construire une représentation particulière d'un espace de claustration comme lieu d'intériorité, de sociabilité et de liberté. Ces trois caractéristiques du lieu correspondent à chacun

¹⁰⁶ L. S. Mercier, *op. cit.*, p. 1033.

¹⁰⁷ *Ibid.*, p. 1022.

¹⁰⁸ *Ibid.*, p. 1029.

¹⁰⁹ *Ibid.*, p. 1030.

¹¹⁰ *Ibid.*, p. 1031.

de nos trois chapitres d'analyse, lesquels visent à éclairer les changements que subit le genre des Mémoires qui, tout au long du siècle des Lumières, s'écarte du récit des faits publics en s'intériorisant, voit son centre gravitationnel déplacé de la cour aux salons et se libère de sa subordination à l'écriture de l'histoire.

Nous avons restreint notre étude à la transformation d'un espace carcéral réel en lieu de bien-être, laissant de côté toutes les formes d'incarcération symboliques – la chambre, la cellule, la cachette, le cabinet, l'alcôve –, autant d'espaces de resserrement qui peuvent être décrits figurativement en termes de claustration¹¹¹. Il y aurait sans doute là une recherche plus large à mener sur un corpus plus vaste – les souvenirs conventuels dans les écrits féminins seraient un lieu d'investigation en soi¹¹² – pour dégager un imaginaire de la claustration propre aux Lumières, ce qui n'est pas directement notre objet. De plus, nous nous limitons ici à l'analyse de la topique dans l'écriture de soi. Pour constater l'importance du thème carcéral dans la littérature romanesque du XVIII^e siècle, l'on se rapportera aux travaux de Jacques Berchtold¹¹³.

Bien sûr, la topique de la prison heureuse ne rend pas compte en elle-même de ces transformations de la figure de l'écrivain, mais elle est une de ses manifestations textuelles, et elle permet aussi d'aborder un certain nombre de thématiques essentielles propres aux Lumières : l'émergence de l'idée de for privé (la « fabrique de l'intime » de Catriona Seth¹¹⁴), l'extension du

¹¹¹ La thèse d'Éric van der Schueren, consacrée à la solitude dans les écrits religieux du siècle classique est un exemple d'une approche plus large de la question : *Les sociétés et les déserts de l'âme. Approches sociologiques de la retraite spirituelle au XVII^e siècle*, Bruxelles, Académie royale de langue et de littérature françaises, 2001.

¹¹² Voir les travaux de Nicole Pellegrin, notamment « Une cellule à soi ? Quelques remarques sur "l'intérieur" des Visitandines en Poitou et ailleurs », dans Marie-Élisabeth Henneau et al. (dir.), *L'ordre de la Visitation (1610-2010)*, Annecy, Silvana editoriale et Archives départementales de la Haute-Savoie, 2012, p. 291-305 ; et ceux d'Agnès Cousson : *L'écriture de soi. Lettres et récits autobiographiques des religieuses de Port-Royal*, Paris, Honoré Champion, 2012.

¹¹³ Jacques Berchtold, *Les prisons du roman (XVII^e-XVIII^e siècle). Lectures plurielles et intertextuelles de « Guzman d'Alfarache » à « Jacques le fataliste »*, Genève, Droz, 2000.

¹¹⁴ Catriona Seth, *La fabrique de l'intime. Mémoires et journaux de femmes du XVIII^e siècle*, Paris, Robert Laffont, 2013.

modèle de la sociabilité lettrée (le « monde des salons » d'Antoine Lilti¹¹⁵) et l'hégémonie grandissante de l'idéal de liberté, érigée en vertu sociale suprême (« l'invention de la liberté » de Jean Starobinski¹¹⁶). Toutes ces réalités infléchissent le travail d'écriture, mais aussi l'ethos de l'homme de lettres dans son récit de vie. Cet écrivain peut être solitaire et jouir d'une retraite lettrée ; il peut être mondain et chercher la reconnaissance des salons ; sa plume, enfin, est libre des carcans sociaux, de la censure et de l'emprisonnement même des genres littéraires. Dans le cas spécifique des Mémoires, cette figure émergente de l'homme de lettres correspond aussi aux grandes mutations du genre, comme nous le verrons au premier chapitre. Nous considérons que l'étude de la prison heureuse peut contribuer à comprendre la transformation de l'ethos mémorialiste qui, à l'époque des Lumières, passe largement d'un ethos aristocratique à un ethos littéraire.

L'ETHOS ET LA TOPIQUE : POUR UNE ANALYSE RHÉTORIQUE DES MÉMOIRES

Si l'ethos mémorialiste est, avant la seconde moitié du XVII^e siècle, essentiellement nobiliaire, comme nous le verrons, ce n'est pas le cas pour les auteurs qui composent notre corpus. Leurs Mémoires, loin de leur fournir l'occasion de revendiquer la grandeur d'une lignée ou la noblesse d'une famille, sont plutôt le lieu d'affirmation de la plume de l'homme ou de la femme de lettres. En étudiant le récit de la captivité bénéfique, nous tenterons de mesurer le passage d'un ethos mémorialiste et essentiellement aristocratique, hérité des XVI^e et XVII^e siècles, à un ethos « autobiographique », qui se traduit selon nous par un rapport inédit au for intérieur et par une conception nouvelle de l'écrivain. Nous nous proposons ainsi de cerner, à travers le prisme de la topique, le glissement qui se produit entre l'ethos mémorialiste de

¹¹⁵ Antoine Lilti, *Le monde des salons*, Paris, Fayard, 2005.

¹¹⁶ Jean Starobinski, *L'invention de la liberté (1700-1789)*, Paris, Flammarion, 2006 [1964].

l’Ancien Régime et l’ethos autobiographique qui caractérise l’écriture de soi de la seconde modernité, transition qui marque le passage vers un nouveau régime auctorial.

L’ethos est une catégorie rhétorique peu usitée pour parler des Mémoires, mais qui est pourtant intimement rattachée au genre. Comme l’écrit Nicolae Virastau dans sa thèse sur l’émergence du genre mémorial à la Renaissance, « [m]emoirists typically refuse, at least declaratively and with false modesty, to employ figures of style and the rhetoric of praise and blame in their works. Yet they fully exploit the most important part of rhetoric : the author’s character¹¹⁷ ». Versés dans la rhétorique, les auteurs de l’Ancien Régime ne peuvent ignorer l’importance de l’ethos dans une écriture qui place le « je » dans une position centrale. Nous préférons la notion d’ethos à celle, popularisée par Jérôme Meizoz, de « posture¹¹⁸ » pour parler de la mise en scène de soi. Alain Viala distingue ainsi les deux concepts : « [L]’intérêt différentiel du concept de posture par rapport à celui d’ethos réside dans le fait que la posture peut inclure des éléments autres que verbaux, ou se construire au fil d’une série d’énoncés¹¹⁹ ». Puisque nous nous intéresserons surtout à la mise en scène de soi à l’intérieur du genre des Mémoires, la notion d’ethos convient davantage à notre étude¹²⁰.

Dans la *Rhétorique*, Aristote définit trois techniques auxquelles recourt l’orateur pour influencer son auditoire : le logos (les arguments), le pathos (les passions) et l’ethos : l’image de soi telle que mise en œuvre dans le discours, qui témoigne de la crédibilité et de la sincérité de l’énonciateur. L’ethos est donc d’abord une construction discursive dans un contexte d’oralité et

¹¹⁷ Nicolae-Alexandru Virastau, *The Invention of Memoirs in Renaissance France*, thèse de doctorat, Columbia, 2015, p. 41.

¹¹⁸ Jérôme Meizoz, *Postures littéraires : mises en scène modernes de l’auteur*, Genève, Slatkine, 2007.

¹¹⁹ Alain Viala, « Posture » dans le Lexique du site *Socius : ressources sur le littéraire le social*, URL : <http://ressources-socius.info/index.php/lexique/21-lexique/69-posture>, consulté le 16 juin 2016.

¹²⁰ Voir aussi la notion de « scénographie d’auteur » développée par José-Luis Diaz : Ruth Amossy et Dominique Maingueneau, « Autour des “scénographies auctoriales” : entretien avec José-Luis Diaz, auteur de *l’Écrivain imaginaire* (2007) », *Argumentation & analyse du discours*, n° 3, 2009, <http://aad.revues.org/678>, consulté le 15 juillet 2016.

d'argumentation. Balthazar Gibert (1662-1741), professeur de rhétorique au Collège Mazarin qui a notamment enseigné à d'Alembert, résume ainsi la triade aristotélicienne : « [O]n instruit par les arguments ; on remue par les passions ; on s'insinue par les mœurs¹²¹. » Les mœurs correspondent à l'éthique de l'orateur telle que perçue par le public, mais cette perception ne doit être dictée que par son discours, et non par des éléments prédiscursifs, comme le souligne Dominique Maingueneau :

L'ethos proprement rhétorique [...] est lié à l'énonciation même, et non à un savoir extradiscursif sur le locuteur. C'est là le point essentiel : « on persuade par le caractère quand le discours est de nature à rendre l'orateur digne de foi [...]. Mais il faut que cette confiance soit l'effet du discours, non d'une prévention sur le caractère de l'orateur » (1356 a). R. Barthes souligne ce point : « Ce sont les traits de caractère que l'orateur doit montrer à l'auditoire (peu importe sa sincérité) pour faire bonne impression. [...] L'orateur énonce une information et en même temps il dit : je suis ceci, je ne suis pas cela ». L'efficacité de l'ethos tient au fait qu'il enveloppe en quelque sorte l'énonciation sans être explicité dans l'énoncé¹²².

C'est en effet dans le domaine de l'analyse du discours que la notion d'ethos a d'abord été appliquée à l'étude de la production écrite moderne, avec les travaux de Dominique Maingueneau¹²³ et de Ruth Amossy¹²⁴. Le terme est également repris par des sociologues, comme Norbert Elias, qui en fait un ensemble de comportements associés à un groupe social pour définir l'ethos de l'homme de cour. Cette approche sociologique dépouille cependant la notion d'ethos de son caractère proprement discursif et concerne un mode de vie dans son ensemble.

Pour nous, la notion d'ethos est bien entendu essentiellement discursive, puisque c'est d'abord l'image de soi construite par le mémorialiste dans son texte qui nous intéresse. Comme celui-ci parle en son nom propre et s'exprime au « je », c'est l'ethos du scripteur qui se raconte que nous étudierons, contrairement à Maingueneau, dont les analyses portent bien sur la

¹²¹ Cité dans Dominique Maingueneau, « Problèmes d'ethos », *Pratiques*, n° 113-114, juin 2002, p. 56.

¹²² *Ibid.*, p. 60.

¹²³ *Ibid.*, p. 55-67.

¹²⁴ Ruth Amossy, *La présentation de soi. Ethos et identité verbale*, Paris, PUF, 2010. Voir aussi Ruth Amossy et Michèle Bokobza-Kahan (dir.), *Ethos discursif et image d'auteur*, dans *Argumentation & analyse du discours*, n° 3, 2009. URL : <https://aad.revues.org/656>, consulté le 30 août 2016.

dimension discursive de l'ethos, mais surtout sur l'image d'un mode de vie ou d'un univers social que véhicule le discours. Selon lui, « l'incorporation du lecteur va au-delà d'une simple identification à un personnage garant, elle implique un “monde éthique” dont ce garant est partie prenante et auquel il donne accès¹²⁵ ». Ainsi, pour caractériser le « monde éthique » de la littérature galante, par exemple, Maingueneau parle d'un « ethos discursif spécifique qui participait du monde éthique de la galanterie : ethos du “naturel”, de l’“enjouement¹²⁶” ». Dans l'analyse d'un texte de Voltaire¹²⁷, il identifie un ethos « anticlérical » ou « mondain », des catégories propres à un groupe social.

Pour notre part, l'acception que nous privilégions n'est pas aussi large : elle concerne seulement la mise en scène auctoriale, l'image de soi que construit le mémorialiste. En cela, nous renouons avec la conception aristotélicienne de l'ethos, qui se rapporte au « je » de l'orateur. Cette acception nous est dictée par le mode d'écriture des Mémoires. Comme l'écrit Virastau dans sa thèse, « Aristotle's definition describes perfectly the question of character in early modern memoirs¹²⁸ ». Le mémorialiste est à la fois l'énonciateur et l'acteur dont le comportement adopté tout au long de sa vie sera jugé par le lecteur. Il s'agit donc d'un discours judiciaire, au sens de l'ancienne rhétorique, qui vise à défendre sa propre personne, d'où l'importance de soigner l'ethos qu'on souhaite communiquer. Selon Virastau, « [l']ethos du mémorialiste est [...] la construction discursive de l'image de soi pour suppléer à une image publique que le mémorialiste ne contrôle pas¹²⁹ ».

¹²⁵ D. Maingueneau, « L'ethos, de la rhétorique à l'analyse du discours », p. 63.

¹²⁶ *Ibid.*, p. 65.

¹²⁷ D. Maingueneau, « Le recours à l'ethos dans l'analyse du discours littéraire », p. 14.

¹²⁸ N. Virastau, *The Invention of Memoirs in Renaissance France*, p. 37.

¹²⁹ N. Virastau, « L'ethos du mémorialiste de Comynes à Monluc et l'évolution du genre avant le XVII^e siècle », *Fabula / Les colloques, Posture d'auteurs : du Moyen Âge à la modernité*, URL : <http://www.fabula.org/colloques/document2408.php>, page consultée le 12 juin 2016.

Cette approche rhétorique des Mémoires nous amène à parler d'une « topique » de la prison heureuse. Dans un régime littéraire qui est encore fortement empreint d'une écriture du lieu commun, le topos est un élément textuel significatif et un outil herméneutique révélateur. Comme l'ethos, il est d'abord décrit dans la *Rhétorique* d'Aristote, qui le définit comme le « siège des arguments ». Le topos relève donc avant tout de la tradition argumentative de la rhétorique. Comme l'écrit Antoine Compagnon,

[t]oujours au sens rhétorique, le lieu commun est un développement oratoire, une tirade, une digression ou une amplification, comme telle particulièrement bienvenue dans la péroraison. Mais, depuis la Renaissance, les lieux communs sont aussi les matières, les têtes de chapitre d'un recueil de lieux communs [...]. Enfin, au sens large et par métonymie, on passe à toute pensée ou expression figée¹³⁰.

Il faut ainsi distinguer entre « le lieu commun comme forme ou catégorie d'arguments et le lieu commun comme contenu, thème ou motif traversant l'histoire de la littérature¹³¹. » C'est à cette seconde acception que nous nous intéresserons, sans toutefois ignorer l'origine rhétorique de la notion : comme nous le verrons, les Mémoires sont un genre intrinsèquement apologétique, relevant ainsi du discours judiciaire, selon la typologie d'Aristote.

La topique comme mode d'argumentation et de connaissance tombe quelque peu en discrédit en France à la fin du siècle classique, comme l'a montré Gilles Declercq :

Au seuil des Lumières la rhétorique se voit dénier toute vertu heuristique : l'ère des méthodologies scientifiques marque la fin de l'âge de l'éloquence [...]. La topique étant discréditée, et la vérité scientifique se fondant désormais sur l'évidence et la démonstration ou sur l'analyse philologique du document, l'argumentation fondée sur le vraisemblable perd toute validité en matière de connaissance¹³².

En revanche, les topoï sont encore bien présents dans l'écriture. Emmanuel Bury suggère même que la mise à l'écart de la topique rhétorique aurait consacré sa spécificité littéraire : « [E]n se privant de ce lien originel avec la dialectique et le savoir sur les choses, [...] on a rendu possibles

¹³⁰ Antoine Compagnon, « Théorie du lieu commun », *Cahiers de l'Association internationale des études françaises*, vol. 49, n° 1, 1997, p. 24.

¹³¹ *Ibid.*

¹³² Gilles Declercq, *L'art d'argumenter. Structures rhétoriques et littéraires*, Éditions Universitaires, 1993, p. 165.

son autonomie et sa promotion esthétiques, permettant ainsi l'ultime métamorphose des "Belles-lettres" en "littérature¹³³" ». Nous emploierons donc le terme de « topique », non plus dans le sens argumentatif aristotélicien, mais dans l'acception littéraire, pour désigner un récit récurrent, à mi-chemin entre le topos (lieu commun) et le motif (micro-récit). Ainsi, la prison heureuse, un récit récurrent dans les Mémoires à l'étude, participe de la construction de l'ethos de nos mémorialistes en introduisant des éléments propres à l'écriture du for privé et à l'invention littéraire. Notre thèse se situe donc aux confins d'une étude de topique et de celle d'une pratique d'écriture. Sans chercher à faire de la prison heureuse un élément poétique primordial de la mutation des Mémoires, nous proposons son analyse comme l'une des portes d'entrée pour la lecture d'un corpus qui, s'il en garde la mention générique, ne correspond plus aux pratiques d'écriture des mémorialistes du Grand Siècle et résiste à une interprétation qui est propre aux Mémoires classiques. Cette thèse est une incitation à relever – comme cela a déjà été fait pour les Mémoires du XVII^e siècle par les poéticiens – d'autres topiques communes à cette période de transition pour l'écriture de soi qu'est le siècle des Lumières.

¹³³ Emmanuel Bury, « Vers une atrophie de l'*inventio* topique à la fin du XVII^e siècle », *Cahiers de l'Association internationale des études françaises*, vol. 49, n° 1, 1997, p. 108.

CHAPITRE 1

LE RÉCIT DE SOI EN MUTATION

Sous l’Ancien Régime, la pratique de l’écriture de soi est disséminée dans une variété de formes : journal, chronique, correspondance, Mémoires, cette dernière ayant la particularité de viser à raconter la totalité d’une vie dans un geste d’écriture rétrospectif. Le terme de « Mémoires » est très courant à l’époque et désigne déjà une pratique d’écriture située « au carrefour des genres¹ ». Les mutations sociales, les bouleversements historiques et la laïcisation progressive de la confession, qui culmine avec la parution des *Confessions* de Jean-Jacques Rousseau, sont autant de facteurs souterrains qui ont contribué à l’intériorisation progressive du récit de soi au XVIII^e siècle. Nous examinerons la façon dont ces changements ont transformé le genre mémorial, puis nous nous pencherons sur la manière dont le contexte des Lumières a influencé la pratique du récit de vie. Nous présenterons ensuite les Mémoires de notre corpus à la lumière de ces transformations afin de cibler les éléments de continuité et de rupture qui caractérisent l’écriture de nos mémorialistes.

LE GENRE DES MÉMOIRES

C’est avec l’article fondateur de Marc Fumaroli, « Les Mémoires au carrefour des genres en prose », paru en 1971, que l’écriture mémoriale devient un champ d’études littéraires. Traditionnellement, c’est-à-dire dans la conception positiviste de l’histoire du XIX^e siècle, les Mémoires ont été l’objet d’étude des historiens pour leur valeur documentaire, avant de tomber

¹ Marc Fumaroli, « Les mémoires du XVII^e siècle au carrefour des genres en prose », *La diplomatie de l’esprit, de Montaigne à La Fontaine*, Paris, Hermann, coll. « Savoir », 1994. [À l’origine : « Les Mémoires du XVII^e siècle au carrefour des genres en prose », *XVII^e siècle*, n° 94-95, 1971, p. 7-37].

en discrédit à cause du caractère peu fiable de ces récits subjectifs à la suite du désenchantement du fantasme d'une écriture collective faite d'une multitude d'écritures individuelles. Les débats historiographiques des années 1970 sur la nature du document écrit² ont permis de réhabiliter jusqu'à un certain point les Mémoires auprès des historiens comme document subjectif parmi d'autres. Pierre Nora pose le premier jalon de l'intérêt de la Nouvelle Histoire³ pour l'étude des Mémoires avec « Les Mémoires d'État : de Commines à De Gaulle⁴ », dans son travail colossal sur les *Lieux de Mémoire*.

Les travaux de Marc Fumaroli et de Pierre Nora ont montré que les Mémoires, au XVII^e siècle, sont un genre essentiellement aristocratique qui vise à fournir des pièces à l'histoire par le récit de vie d'hommes de haut rang qui ont pris part aux grandes affaires publiques et qui les racontent de leur point de vue singulier. Dans leur ouvrage *Histoire, littérature, témoignage. Écrire les malheurs du temps*⁵, Christian Jouhaud, Dinah Ribard et Nicolas Schapira soutiennent que l'idée d'un genre avant tout nobiliaire est une construction *a posteriori* par Marc Fumaroli et par Pierre Nora. Ils présentent quelques exceptions notables de mémorialistes roturiers pour appuyer leur position. Si l'existence de ces exceptions est indéniable, il n'en demeure pas moins que l'écriture mémoriale est informée sous l'Ancien Régime par un ethos aristocratique qui hante « l'imaginaire générique⁶ » des auteurs de Mémoires. Nicolae Virastau, dans un article sur l'ethos mémorialiste dans lequel il étudie l'évolution de « la mise en scène d'une image de soi

² Paul Veyne, *Comment on écrit l'histoire. Essai d'épistémologie*, Paris, Éditions du Seuil, 1971 ; Hayden White, *Metahistory. The Historical Imagination in Nineteenth-Century Europe*, Baltimore, John Hopkins University Press, 1973 ; Michel de Certeau, *L'écriture de l'histoire*, Paris, Gallimard, 1975.

³ Voir Jacques Le Goff (dir.), *La Nouvelle Histoire*, Paris, Éditions Complexe, 1978, et en particulier l'article de Jacques Le Goff, « L'histoire nouvelle », p. 210-241.

⁴ Pierre Nora, « Mémoires d'État : De Commines à De Gaulle » dans *Les lieux de mémoire*, Paris, Gallimard, vol. II, t. 2, 1986, p. 355-400.

⁵ Christian Jouhaud, Dinah Ribard et Nicolas Schapira, *Histoire, littérature, témoignage. Écrire les malheurs du temps*, Paris, Gallimard, 2009, p. 23-88.

⁶ Marc Hersant, Jean-Louis Jeannelle et Damien Zanone (dir.), *Le sens du passé. Pour une nouvelle approche des Mémoires*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, n° 104, 2013, p. 7.

aristocratique » qui « domine la figure auctoriale des Mémoires à partir de la fin du XV^e au moins jusqu'à la première moitié du XVII^e siècle⁷ », répond aux chercheurs du GRIHL⁸ : « Les “lieux communs” déconstruits dans le premier chapitre de ce volume ne relèvent [...] pas d'une invention savante, mais gouvernent très souvent l'écriture des récits de vie et la mise en forme de Mémoires, pour ainsi dire, soit par les auteurs eux-mêmes soit par leurs familiers⁹ ». Ce sont ces lieux communs gouvernant les récits de vie qui intéressent le chercheur en littérature qui souhaite saisir les caractéristiques et les mutations d'une pratique d'écriture.

Il arrive aussi que la question de l'existence d'un « genre » des Mémoires soit contestée. Les recherches récentes sur les Mémoires posent souvent la question du statut générique des textes hétéroclites que nous regroupons sous le terme de « Mémoires ». La question qui revient souvent est la suivante : les Mémoires sont-ils un genre ? Sans y répondre explicitement, les directeurs du collectif *Le sens du passé. Pour une nouvelle approche des Mémoires* invitent à examiner « l'unité problématique de ce que nous appelons “Mémoires” », mais ils conviennent tout de même d'une continuité historique, d'un réseau d'influences et d'une tradition rassemblant ces récits de vie à la première personne : « les Mémoires se présentent historiquement à travers des réseaux de pratiques, des liens de reconnaissance et d'imitation, des héritages et des traditions qui se sont ramifiés jusqu'à offrir la complexité d'arbres généalogiques¹⁰ », écrivent-ils dans l'avant-propos.

Dinah Ribard, l'un des auteurs de l'ouvrage du GRIHL mentionné plus haut, propose même, dans ce collectif, de lire « les Mémoires sans le genre », comme l'annonce le titre de sa

⁷ Nicolae Virastau, « L'ethos du mémorialiste de Commynes à Monluc et l'évolution du genre avant le XVII^e siècle », *Posture d'auteurs : du Moyen Âge à la modernité*, URL : <http://www.fabula.org/colloques/document2408.php>, page consultée le 04 décembre 2014.

⁸ Groupe de recherches interdisciplinaires sur l'histoire du littéraire à l'EHESS.

⁹ N. Virastau, *art. cit.*, n. 3.

¹⁰ « Avant-propos », Marc Hersant, Jean-Louis Jeannelle et Damien Zanone (dir.), *op. cit.*, p. 7.

contribution. Si les contours du genre mémorial sont effectivement flous et si les Mémoires sont bien une « nébuleuse de genres¹¹ », pour reprendre l'expression de Jean Garapon, nous verrons que les poéticiens des Mémoires ont donné suffisamment d'éléments de définition et de lieux communs propres à l'écriture des mémorialistes pour que l'on puisse parler d'une catégorie générique. Par ailleurs, le débat sur la nature du genre qu'ouvre cette voie de questionnement ne nous semble pas particulièrement fécond ni porteur de nouvelles pistes de lecture pour les spécialistes des Mémoires. Nous n'hésiterons donc pas à employer le terme de « genre », au sens d'ensemble de caractéristiques formelles spécifiques à une pratique d'écriture, tout en étant consciente de l'écueil potentiel de toute classification trop rigide des pratiques littéraires.

Dans la foulée d'un regain d'intérêt pour les Mémoires, dont témoignent notamment les nombreuses rééditions d'écrits de soi dans la collection « Le temps retrouvé » du Mercure de France¹², plusieurs études importantes se sont attachées à donner une définition du genre depuis les années 1990 : les travaux de Nadine Kuperty-Tsur pour les Mémoires de la Renaissance et ceux d'Emmanuèle Lesne, de Frédéric Briot et de Frédéric Charbonneau pour les Mémoires du XVII^e siècle, pour ne nommer que ceux-là¹³. Emmanuèle Lesne, dans son étude de poétique, définit les exigences implicites du genre pour les mémorialistes du second XVII^e siècle et conclut que les Mémoires doivent consister en un « récit continu et chronologique du rôle public des

¹¹ Jean Garapon, « Les Mémoires du XVII^e siècle, nébuleuse de genres », dans *Le genre des mémoires, essai de définition*, Paris, Klincksieck, 1995, p. 259-271.

¹² Sont notamment parus dans la collection : les Mémoires de Marguerite de Valois, d'Henri de Campion, de Pontis, de l'abbé de Choisy, de Madame Campan, du duc de Choiseul, de la baronne d'Oberkirch, de la comtesse de Boigne, du cardinal de Bernis, de l'abbé Morellet, de Marmontel, de Madame Roland, etc. En plus de ce phénomène éditorial, plusieurs groupes de recherche se consacrent à l'étude des Mémoires : « Littérature et politique sous l'Ancien Régime (Strasbourg) » et « Groupe de recherche sur les mémoires d'Ancien Régime » (Nantes et Tours).

¹³ Nadine Kuperty-Tsur, *Se dire à la Renaissance : les Mémoires du XVI^e siècle*, Paris, J. Vrin, 1997 ; Frédéric Briot, *Usage du monde, usage de soi. Enquête sur les mémorialistes d'Ancien Régime*, Paris, Seuil, 1994 ; Frédéric Charbonneau, *Les silences de l'histoire*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1999 (réédité chez Hermann en 2015) ; Emmanuèle Lesne, *La poétique des mémoires (1650-1685)*, Paris, Honoré Champion, 1996. Voir aussi Marie-Thérèse Hipp, *Mythes et réalités : enquête sur le roman et les mémoires (1660-1700)*, Paris, Klincksieck, 1976 et le collectif Madeleine Bertaud et François-Xavier Cuhe (éd.), *Le genre des Mémoires, essai de définition*, Actes du colloque de Strasbourg, Paris, Klincksieck, 1995.

personnages, effectué selon le point de vue singulier d'un témoin¹⁴ ». En effet, si les grands hommes prennent alors la plume pour se raconter, c'est d'abord pour témoigner de leur point de vue privilégié sur les affaires publiques. Les Mémoires conjuguent donc dans leur poétique même la sphère publique et le regard particulier.

Les mémorialistes écrivent en marge à la fois du champ littéraire et de celui de l'histoire. Marc Fumaroli rappelle qu'à l'époque classique, « les Mémoires, même les plus récents et les plus achevés, ne sont que les ébauches encore imparfaites d'une Histoire idéale qui reste à écrire¹⁵ ». Emmanuèle Lesne note également que « Les Mémoires sont une histoire informe. Ils sont la matière brute, non réglée par l'art de l'historien¹⁶ ». Ils sont donc subordonnés à l'historiographie et sont voués à la servir. Cependant, Fumaroli montre qu'il existe déjà au XVII^e siècle une distinction entre « mémoires » et « Mémoires », les uns désignant des documents destinés à servir l'historiographie et les autres, des écrits plus achevés pouvant suffire à former la trame de l'histoire. Il reprend cette distinction de Furetière : un mémoire est « un écrit sommaire que l'on donne à quelqu'un pour le faire souvenir de quelque chose », tandis que les Mémoires sont des « livres d'Historiens écrits par ceux qui ont eu part aux affaires ou qui en ont été témoins oculaires, ou qui contiennent leur vie et leurs principales actions¹⁷ ». L'autonomie du genre mémorial se profile donc dès l'âge classique.

Les auteurs de Mémoires revendiquent en effet leur singularité face à l'historiographie. Frédéric Charbonneau a montré dans son ouvrage *Les silences de l'histoire* que le mémorialiste est généralement en porte-à-faux avec celle-ci, qu'il écrit bien souvent contre le récit historique officiel : « Le mémorialiste assiège l'histoire telle qu'elle prétend régner. Sa guerre en vérité

¹⁴ E. Lesne, *op. cit.*, p. 418.

¹⁵ M. Fumaroli, *art. cit.*, p. 186.

¹⁶ E. Lesne, *op. cit.*, p. 33.

¹⁷ M. Fumaroli, *art. cit.*, p. 186-187.

forme un tissu de contraintes où s'entrecroisent l'adversaire, le juge et les armes¹⁸ ». L'écriture des Mémoires comporte une dialectique du conflit, voire du combat, celui d'un homme injustement accusé contre l'histoire qui lui assigne une place indigne. Charbonneau voit dans ce refus du discours historique officiel l'unité du genre des Mémoires :

Le sens juridique du mot « mémoire » [...] n'est jamais tout à fait chassé par l'emploi littéraire. Ainsi chez le mémorialiste noble, il s'agit le plus souvent d'un état de ses comptes avec la monarchie, où il se justifie des accusations portées contre lui par ses ennemis politiques : l'ingratitude du roi, les disgrâces imméritées, la fourbe de la cour en sont les lieux communs, de même que le refus des histoires officielles et de leur version des faits, toujours biaisée, mesquine ou incomplète. Nous soupçonnons dans ce refus la discrète unité du genre mémorial¹⁹.

Le caractère juridique²⁰ de ce règlement de comptes est significatif, puisque la rhétorique des Mémoires comporte toujours un mode apologétique. C'est surtout leur propre personne que les mémorialistes défendent dans la guerre qu'ils livrent au discours historique dominant, comme le précise Emmanuèle Lesne : « Les Mémoires sont dans la plupart des cas des réponses au rôle que l'histoire officielle risque d'assigner au mémorialiste. Il s'agit de défendre sa mémoire et l'honneur de son nom. Si les Mémoires sont un genre apologétique, il va de soi qu'ils s'adressent au public, qu'ils justifient le nom de leur auteur devant la postérité²¹. » Les Mémoires sont donc un plaidoyer *pro domo* par le récit d'un point de vue unique sur la vie de leur auteur.

Le mémorialiste défend sa mémoire devant un lecteur qu'il projette dans l'avenir : si le public du présent lui est défavorable, ce sont les lecteurs du futur qui lui donneront raison. L'écriture mémoriale est donc tournée vers la postérité, comme le note Nadine Kuperty-Tsur au sujet des Mémoires du XVI^e siècle :

¹⁸ F. Charbonneau, *Les silences de l'histoire*, p. 93.

¹⁹ *Ibid.*, p. 10.

²⁰ Sur le discours judiciaire dans les Mémoires d'Ancien Régime, voir Jean Garapon et Christian Zonza (dir.), *L'idée de justice et le discours judiciaire dans les Mémoires d'Ancien Régime (XVI^e-XIX^e siècles)*, Nantes, Éditions Cécile Defaut, 2009 et Nadine Kuperty-Tsur, « Justice historique et écriture mémorialiste », dans Nadine Kuperty-Tsur (dir.), *Écriture de soi et argumentation. Rhétorique et modèles de l'autoreprésentation*, Caen, Presses universitaires de Caen, 2000, p. 47-64.

²¹ Emmanuèle Lesne, « Les Mémoires et leurs destinataires dans la seconde moitié du XVII^e siècle » dans Madeleine Bertaud et François-Xavier Cuhe (dir.), *op. cit.*, 1995, p. 29.

[L]e lecteur fai[t] figure de juré et les Mémoires de dernière tribune d'où l'on peut se faire entendre après avoir été banni par la Cour. Dès lors, l'adhésion du lecteur est au mémorialiste ce que la bienveillance des jurés est à l'inculpé [...]. C'est en fin de compte du lecteur que dépend le succès de l'entreprise : non un spectaculaire retour en grâce, mais quelque chose dans le futur, qui ressemble à une réhabilitation²².

En tant que juge ou juré, le lecteur posthume est essentiel au succès du discours apologétique du mémorialiste.

Les grands hommes qui prennent la plume pour raconter leur vie et témoigner des affaires publiques cherchent à contribuer à l'historiographie officielle par le récit des faits particuliers. Comme l'écrit Emmanuèle Lesne, « le sujet des Mémoires est souvent défini comme “le particulier” ou le récit de particularités. Ce terme exprime tantôt ce qui n'est pas dit dans l'histoire, tantôt ce que peu de gens ont su, ou encore le détail de certains événements²³ ». C'est le point de vue singulier du mémorialiste dans son positionnement par rapport aux grands événements de l'histoire qui fait l'intérêt de son témoignage et qui justifie son récit de vie, lequel se distingue ainsi de celui de l'historien. Toujours selon Lesne, « [l]e particulier comme détail n'est pas toujours digne de figurer dans l'histoire. Comme secret, il n'est pas accessible aux historiens²⁴ ».

Ce « particulier », plus ou moins synonyme de « privé » à l'époque²⁵, ouvre une « brèche », comme l'écrit Frédéric Charbonneau, vers le récit de la vie intérieure : « Le genre tel que nous l'étudions se loge dans les brèches du domaine public, lésions ou échappées vers cet

²² Nadine Kuperty-Tsur, « Les préfaces dans les Mémoires du XVI^e siècle » dans Madeleine Bertaud et François-Xavier Cuhe (dir.), *op. cit.*, p. 24-25.

²³ E. Lesne, *op. cit.*, p. 272.

²⁴ *Ibid.*, p. 274.

²⁵ Selon le dictionnaire de Furetière, la particularité est une « menue circonstance d'une affaire qu'on examine ou qu'on récite en détail ». Le second sens de l'adjectif « particulier » signifie « privé » et « se dit aussi du détail des choses, des circonstances, des minuties », mais aussi « familier, secret ». (Antoine Furetière, *Dictionnaire universel Dictionnaire universel, contenant généralement tous les mots françois tant vieux que modernes, et les termes de toutes les sciences et des arts [...]*, La Haye, A. et R. Leers, 1690.)

espace en dessous que l'on dira privé²⁶ ». Toutefois, au XVII^e siècle, raconter le for privé est encore une faute rhétorique et stylistique : « Les Mémoires prennent pour objet les actions dignes de mémoire. Dire les affaires privées, l'intimité, paraît une transgression de la loi du genre et de l'honnêteté²⁷ », écrit Lesne. Ainsi, tout ce qui relève de la vie éloignée des événements publics, comme le récit d'enfance, est généralement écarté dans les Mémoires. Comme le note Jacques Voisine, « [l]es auteurs des mémoires traditionnels passent vite [...] sur leur enfance et leur adolescence, pressés d'en arriver à la “vraie” vie, la vie publique²⁸ ». Mais la brèche s'ouvre progressivement et laisse passer de plus en plus de privé dans le récit de vie des Mémoires, dans un mouvement lent d'intériorisation de l'écriture de soi.

L'INTÉRIORISATION DES MÉMOIRES

On assiste en effet à une intériorisation progressive des Mémoires, comme en fait foi un intérêt grandissant pour le récit de la vie privée, l'importance croissante accordée au récit d'enfance puis au développement de la personnalité et, par conséquent, une place moins fondamentale assignée au témoignage sur les événements historiques. Cette intériorisation du récit de vie s'inscrit dans un mouvement lent, amorcé aux alentours de 1650. Comme l'écrit Simone Bertièrre, « [d]ans la seconde moitié du XVII^e siècle les mémoires cessent d'être une prise de possession de l'histoire par un individu, ils deviennent revendication de l'individu contre l'histoire ou affirmation de cet individu en marge de l'histoire²⁹ ». À la progression du récit de la vie privée correspond donc un recul graduel de l'importance auparavant centrale accordée aux

²⁶ F. Charbonneau, *op. cit.*, p. 123.

²⁷ E. Lesne, *op. cit.*, p. 369.

²⁸ Jacques Voisine, « Mémoires et autobiographie (1760-1820) », *Neohelicon*, septembre 1991, vol. 18, n° 2, p. 157.

²⁹ Simone Bertièrre, « Le recul de quelques mémorialistes devant l'usage de la première personne : réalité de la rédaction et artifices de l'expression », dans Jacques Hennequin et Noémi Hepp (dir.), *Les valeurs des mémorialistes français du XVII^e siècle avant la Fronde*, 1979, p. 65-77. Cité par F. Charbonneau, *op. cit.*, p. 85, n. 18.

grands événements publics. Selon Emmanuèle Lesne, « [p]lus les Mémoires s'écartent des lieux communs, plus le récit personnel y révèle une réflexion sur soi et l'émergence d'une intériorité qui se démarque du rôle public joué par le personnage³⁰ ». D'après elle, « [l]a distinction entre Mémoires historiques et Mémoires pré-autobiographiques ne repose pas fondamentalement sur une répartition de la matière ou du sujet, mais sur le type d'intelligibilité recherchée, historique ou personnelle³¹ ».

Pour Marc Fumaroli, les « Mémoires spirituels » se distinguent des Mémoires de robe et d'épée en substituant au récit des hauts faits celui de la conversion et de la rencontre avec Dieu. Ces écrits de soi produits au sein de certaines communautés religieuses du XVII^e siècle, notamment chez les jansénistes, font la part belle au récit de l'intériorité. C'est le cas aussi des Mémoires des Protestants, chez qui la tradition de l'aveu laisse une plus grande place au récit de l'enfance³², ou encore des Mémoires de Port-Royal, qui, comme le souligne Frédéric Charbonneau, « illustrent bien la voie de l'intériorisation. Le plaidoyer – car il persiste – change du tout au tout : il n'est plus question de la cour débitrice d'un auteur offensé, mais bien d'un auteur détrompé des vaines gloires du monde et débiteur de la grâce divine : c'est à Dieu qu'on s'adresse et non plus au public, à la famille ou aux historiens futurs³³ ».

Les Mémoires spirituels ne sont plus des pièces pour servir à l'histoire et ne permettent pas de revendiquer sa place dans le déroulement des affaires publiques, mais bien d'entrer en soi afin de rencontrer Dieu. Geneviève Cammagre écrit, au sujet des Mémoires de Port-Royal,

³⁰ E. Lesne, *op. cit.*, p. 393.

³¹ *Ibid.*, p. 394.

³² Voir E. Lesne, « Les lieux de l'autobiographie dans les mémoires de la seconde moitié du XVII^e siècle », *Cahiers de l'Association internationale des études françaises*, 1997, n° 49, p. 203-221.

³³ F. Charbonneau, *op. cit.*, p. 10.

qu'« [a]vec ce type d'ouvrages, le genre s'infléchit vers l'analyse intérieure, l'aveu des fautes et des errements avant la conversion³⁴ ». C'est ce que notait déjà Marc Fumaroli :

En se métamorphosant, en s'intériorisant, les Mémoires n'ont pas renoncé à rester l'inscription de la vérité : sous l'influence augustinienne, cette vérité devient maintenant celle de l'homme dans ses rapports avec son Dieu. Le « je » héroïque affirmait son droit à la face des hommes dans ses Mémoires, le « je » des Mémoires d'inspiration augustinienne n'affirme que son néant face à la plénitude divine³⁵.

Cette intériorité n'est pas encore celle, moderne, qu'on verra émerger au XVIII^e siècle, qui s'accompagne d'un recul de la dimension divine du for intérieur. En effet, dans la pensée augustinienne, l'intériorité n'a pas encore pour finalité la connaissance du « moi », mais bien la rencontre avec Dieu. Selon Paul Ricoeur, chez Augustin, « [l]e privilège de l'intériorité [n'est] pas total, dans la mesure où la recherche de Dieu donne d'emblée une dimension de hauteur, de verticalité, à la méditation sur la mémoire³⁶ ». Chez les mémorialistes de l'Ancien Régime, tributaires de la tradition augustinienne³⁷, l'intériorité s'inscrit encore dans ce contexte religieux, où l'homme se retire de la société pour poursuivre un dialogue avec Dieu. Emmanuèle Lesne écrit, au sujet du XVII^e siècle, que « [l]'entretien avec soi-même est un exercice qui se pratique par défaut, par manque de l'autre. Le seul entretien avec soi légitime à l'époque était celui de l'examen de conscience. On rentrait en soi pour trouver Dieu selon le modèle augustinien³⁸ ».

Jusqu'au XVII^e siècle, le for intérieur était donc généralement un espace marqué par l'absence, et n'annonçait pas le dialogue exclusif avec soi-même, puisque l'entrée en soi signifiait la rencontre avec Dieu. Emmanuèle Lesne a montré que pour les mémorialistes du XVII^e siècle, l'intériorité ne pouvait être que spirituelle : « L'homme intérieur est encore sous le regard de Dieu. C'est manifeste dans les Mémoires : les moments d'introspection sont des

³⁴ Geneviève Cammagre, « Les mémoires après les Confessions de Rousseau : l'exemple de Marmontel (1723-1799) », *Annales du midi*, 122, n° 270, 2010, p. 219.

³⁵ M. Fumaroli, *art. cit.*, p. 209.

³⁶ Paul Ricoeur, *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, Paris, Seuil, 2010, p. 118.

³⁷ La traduction des *Confessions* par Arnaud d'Andilly en 1650 a fait grand bruit.

³⁸ E. Lesne, *op. cit.*, p. 215.

moments où l'on traque les signes de la présence de Dieu en soi. Se dire ou dire l'individu signifie raconter ses faits et gestes [...]. L'intériorité n'est pas l'objet des Mémoires³⁹ ». Le privé, par opposition au public, était un espace de privation du monde. Nous nous pencherons pour notre part sur la conception du privé comme lieu d'une rencontre avec soi, en l'absence de Dieu, dans les Mémoires du XVIII^e siècle, dans la foulée de la laïcisation de la tradition de la confession augustinienne. Selon Charles Taylor, « [l]e virage augustinien vers l'intériorité a exercé une influence énorme en Occident [...]. Mais cette révolution a ensuite pris des formes séculières. Nous descendons en nous, mais pas nécessairement pour y trouver Dieu ; nous y descendons pour découvrir ou conférer un certain ordre, un certain sens ou une certaine justification à nos vies⁴⁰ ».

C'est cette descente en soi pour la justification de sa vie – essentielle dans l'écriture mémoriale – qui nous intéressera dans l'étude des Mémoires du XVIII^e siècle. Selon la classification de Marc Fumaroli, les Mémoires aristocratiques (de robe et d'épée) du début du XVII^e siècle se sont vu suivre par les Mémoires mondains et les Mémoires spirituels après 1650, dans un mouvement de diffraction du genre. Si l'on adapte cette catégorisation au siècle suivant, on peut parler d'un véritable essor des Mémoires mondains dans cet âge d'or de la sociabilité et des salons, ainsi que d'une substitution aux Mémoires spirituels des Mémoires « intérieurs », conformément à la laïcisation de l'espace intérieur propre aux Lumières. Nous nous permettons donc d'ajouter la catégorie des Mémoires intérieurs à la typologie de Fumaroli afin de l'adapter au contexte du XVIII^e siècle.

³⁹ *Ibid.*, p. 419-420.

⁴⁰ Charles Taylor, *Les sources du moi*, Montréal, Boréal, 2003 [1989], p. 234.

ÉTUDIER LES MÉMOIRES DU XVIII^E SIÈCLE

Si le genre des Mémoires a fait l'objet de nombreuses études, une forte majorité d'entre elles portent sur les Mémoires du siècle classique. Parmi les exceptions, on retrouve les travaux de Nadine Kuperty-Tsur sur la Renaissance et ceux de Damien Zanone sur le XIX^e siècle⁴¹. La période des Lumières reste donc largement exclue des études sur les écrits de soi. Plusieurs raisons peuvent être évoquées pour expliquer cette lacune. Il y a tout d'abord dans la recherche une tendance à lire les Mémoires du XVIII^e siècle avec des catégories héritées des études sur le siècle de Louis XIV, en minimisant les mutations de l'écriture de soi qui ont cours pendant le siècle des Lumières. Frédéric Briot postule même, pour justifier la prédominance du XVII^e siècle dans son ouvrage sur les Mémoires d'Ancien Régime, qu'entre le siècle classique et les suivants, « les conditions mêmes de l'acte d'écrire ont peu varié et qu'il serait fort vain d'essayer de voir dans leur succession une révélation progressive et cumulative qui irait son petit bonhomme de chemin (l'autobiographie par exemple, ou le moi⁴²...) ». Nous sommes, il va sans dire, en désaccord avec ce postulat, puisque nous cherchons à dégager une spécificité du récit de vie à l'époque des Lumières.

Il y a ensuite la figure de Rousseau qui, dans l'histoire littéraire institutionnelle des récits de l'intériorité, permet d'établir un pont entre le classicisme et le romantisme (ou, pire, de représenter le « préromantisme »), jetant de ce fait une ombre sur le reste de son siècle. Comme l'écrit Philippe Lejeune,

[i]l existe une [...] illusion de perspective : celle de la naissance du genre, après laquelle le nouveau genre, né d'un seul coup, se maintiendrait conformément à son essence. C'est là une forme d'illusion très tentante, en particulier dans le domaine français, où Rousseau a établi une sorte de modèle qui a longtemps obsédé les autobiographes. Il est réconfortant pour le critique de

⁴¹ Damien Zanone, *Écrire son temps. Les Mémoires en France de 1815 à 1848*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 2006.

⁴² F. Briot, *op. cit.*, p. 15.

trouver une « origine » qui permette de séparer nettement un « avant » [...] d'un « après », dans une perspective messianique : « Enfin Rousseau vint⁴³... ».

Cette tentative de voir en Rousseau le messie de l'autobiographie tend à éclipser l'ensemble complexe des pratiques d'écriture de soi propres aux Lumières. La singularité des « autobiographes » du XVIII^e siècle rend le corpus de cette période difficilement identifiable : il contient un trop grand nombre d'œuvres variées qui semblent témoigner davantage de l'individualité de leurs auteurs que de l'unité ou de l'esprit d'une époque. Comme l'écrit Gérard Lahouati, « [l]es autobiographies du XVIII^e siècle constituent une galerie de portraits où la singularité des modèles, leur bizarrerie, leur incohérence parfois, peuvent dérouter le lecteur en quête de vérité humaine et d'universalité⁴⁴ ». En effet, il est difficile de cerner l'unité de textes comme les *Confessions* de Rousseau, *L'Histoire de ma vie* de Casanova, *Monsieur Nicolas* de Restif de la Bretonne et les *Fragments* du Prince de Ligne, par exemple, qui ont marqué le siècle, mais au contact desquels, comme le formule Lahouati, « le lecteur a le sentiment d'avoir affaire à des individus singuliers⁴⁵ » : « En dehors des *Confessions* de Rousseau, pour lesquelles l'histoire a depuis longtemps décidé, s'agit-il de recueils d'anecdotes privées, dont le seul intérêt serait la singularité de leur auteur, ou de véritables autobiographies à valeur exemplaire, sinon universelle ? La question, qui se pose immédiatement, est donc celle de la représentativité de pareilles individualités⁴⁶. »

La question de Lahouati nous ramène au problème du genre qui, pour les récits de vie du siècle des Lumières, est un problème de distinction entre Mémoires et autobiographie. Quel est en effet le rapport entre autobiographie et Mémoires au XVIII^e siècle, notamment après la

⁴³ Philippe Lejeune, « Autobiographie et histoire littéraire », *RHLF*, n° 6, 1975, p. 908-909.

⁴⁴ Gérard Lahouati, « Singularité et exemplarité dans l'écriture autobiographique », dans *Elseneur* n° 17, « Se raconter, témoigner », Presses universitaires de Caen, 2001, p. 18.

⁴⁵ *Ibid.*

⁴⁶ *Ibid.*

parution des *Confessions* de Rousseau ? Tout d'abord, il faut rappeler que le terme d'autobiographie n'apparaît qu'à la toute fin du siècle⁴⁷. De plus, selon nous, les deux genres ne sont pas opposés et, s'il est vrai que la dimension autobiographique prend de plus en plus de place dans l'écriture mémoriale des Lumières, nous préférons chercher à examiner cette évolution au sein même du genre des Mémoires, d'autant plus lorsque la mention générique est revendiquée par les auteurs. Mais la question de la distinction entre Mémoires et autobiographie a soulevé maints débats, dont nous ferons état ici.

L'ÉCRITURE DE SOI AU XVIII^E SIÈCLE : MÉMOIRES OU AUTOBIOGRAPHIE ?

Dans les années 1970⁴⁸, Philippe Lejeune a donné un statut générique à l'écriture autobiographique en en proposant une définition opératoire : « [l]e récit rétrospectif en prose qu'une personne réelle fait de sa propre existence, lorsqu'elle met l'accent sur sa vie individuelle, en particulier sur l'histoire de sa personnalité⁴⁹ ». Il soutient que la caractéristique fondamentale du genre est le « pacte autobiographique » – de sincérité, notamment – que conclut l'auteur avec le lecteur. Selon lui, l'autobiographie moderne naît avec *Les Confessions* de Rousseau. Cette définition a été souvent critiquée pour sa rigidité et a été revue par son auteur dans de nombreux travaux au cours des décennies qui ont suivi la parution de son ouvrage fondateur, mais cette phrase, bien que contestée, est devenue canonique dans la définition du genre, sans doute à cause de sa redoutable efficacité.

Georges Gusdorf a été le plus virulent critique des positions selon lui trop formalistes de Lejeune sur l'autobiographie, rejetant l'idée d'une rupture temporelle qui serait survenue avec

⁴⁷ « Le premier emploi attesté se rencontre en 1798 dans un fragment de l'*Athenaeum* de Fr. Schlegel. » (J. Voisine, « Mémoires et autobiographie », p. 151.)

⁴⁸ Philippe Lejeune, *Le Pacte autobiographique*, Seuil, 1996 [1975] ; *Histoire de l'autobiographie en France*, Paris, Armand Colin, 2010 [1971].

⁴⁹ P. Lejeune, *Le Pacte autobiographique*, p. 14.

Rousseau au XVIII^e siècle et soutenant que l'autobiographie s'inscrit davantage dans un temps long. Il reproche aussi à Lejeune d'opérer des distinctions trop nettes entre l'autobiographie et les autres types d'écriture de soi, comme les Mémoires. Sur ces points, nous rejoignons la pensée de Gusdorf, comme nous le verrons plus loin.

Un numéro de la *RHLF* paru en 1975 sur le thème de « L'autobiographie » a permis aux principaux acteurs du débat de s'exprimer sur la question. L'enjeu est surtout l'historicisation du genre. Gusdorf s'oppose à l'idée d'un genre autobiographique qui serait transhistorique : « Une histoire de l'autobiographie comme genre littéraire est [...] fortement suspecte d'anachronisme. Elle projette dans le passé la situation actuelle de l'ordre littéraire, et risque de fausser, par illusion rétrospective, l'objet de son étude, s'il se situe à une époque où les motivations de l'écrivain ne coïncident nullement avec celles de l'homme de lettres d'aujourd'hui⁵⁰ ». Yves Coirault répond également à l'étude de Lejeune dans son article, mais cherche plutôt à donner un sens plus large au terme d'autobiographie, en situant son origine avant Rousseau :

Il n'est pas douteux que la quasi-perfection d'une œuvre, en 1782 déclarée exemplaire (et scandaleuse) en son genre, et devenue image de marque et prototype du genre, nous incite à voir en sa publication une sorte de commencement absolu. Mais ce qui commence alors, c'est la grande période d'un genre littéraire semblant enfin avoir conquis, par rapport à l'Histoire [...] sa parfaite autonomie, sinon son impossible pureté. [...] [L]a littérature autobiographique, si j'ose ainsi parler, fait boule de neige. Mais la neige précède la boule⁵¹.

Philippe Lejeune a lui aussi nuancé sa position dans son article paru dans ce même numéro, ainsi que dans de nombreux travaux subséquents⁵². Il y présente les présupposés de l'histoire littéraire et les écueils potentiels d'une approche générique de la littérature. Son texte comporte une dimension ouvertement autocritique et propose une vision plus souple de

⁵⁰ Georges Gusdorf, « De l'autobiographie initiatique au genre littéraire », *RHLF*, n° 6, novembre-décembre 1975, p. 961.

⁵¹ Yves Coirault, « Autobiographie et Mémoires (XVII^e-XVIII^e siècles) ou existence et naissance de l'autobiographie », *RHLF*, n° 6, novembre-décembre 1975, p. 940.

⁵² Voir notamment son avertissement à la 2^e édition de *L'autobiographie en France*, Paris, Armand Colin, 2010.

l'historicisation de l'écriture de soi selon une périodisation qui tient compte des continuités en plus des mutations :

[L]es genres littéraires sont eux-mêmes le produit d'une redistribution de traits formels en partie déjà existants dans le système antérieur, même s'ils y avaient des fonctions différentes. [...] Ainsi, dans le domaine français, il est difficile de comprendre l'autobiographie à la Rousseau sans la situer par rapport à la tradition des confessions religieuses ou sans voir comment, depuis le milieu du XVII^e siècle, un jeu d'échanges entre les mémoires et le roman avait peu à peu transformé le récit à la première personne⁵³.

Mais, dira-t-on, si l'évolution du genre est si diffuse, quand s'arrêtent les Mémoires et quand commence l'autobiographie ? Impossible de trancher, puisque la question est mal posée. À l'instar de Todorov, que convoque Lejeune dans son article, il peut être utile de rappeler qu'il est périlleux « d'identifier les genres avec les noms des genres⁵⁴ ». On sent bien d'ailleurs, à lire les articles de Georges Gusdorf et d'Yves Coirault, qu'ils parlent de deux réalités absolument distinctes qu'ils désignent du même nom. Damien Zanone, spécialiste des Mémoires du XIX^e siècle, se montre également critique envers les efforts de distinction entre Mémoires et autobiographie :

[J]e m'abstiendrai de rouvrir le débat sur la différenciation entre « Mémoires » et « autobiographie » dont j'ai parfois l'impression qu'elle n'existe que pour enliser les bonnes volontés. Disputer sur des noms est parfois un moyen d'esquiver la réflexion poétique en faisant mine de lui inventer d'autres enjeux : la question semble formulée de manière plus précise, alors qu'elle est en fait déproblématisée⁵⁵.

Nous suivons Zanone dans sa volonté de se pencher sur la spécificité des textes mêmes plutôt que sur des oppositions qui ne nous semblent pas créatrices de sens ; nous analyserons les récits de soi à l'étude en tenant compte des tensions entre les dimensions personnelle et publique propres à leur écriture, sans chercher à trancher sur leur appartenance générique.

⁵³ P. Lejeune, « Autobiographie et histoire littéraire », p. 908.

⁵⁴ Oswald Ducrot et Tzvetan Todorov, « Genres littéraires » dans *Dictionnaire encyclopédique des sciences du langage*, Paris, Seuil, 1972, p. 193, cité dans P. Lejeune, *art. cit.*, p. 905, n. 6.

⁵⁵ D. Zanone, *Le moi, l'histoire. 1789-1848*, p. 26.

Comme l'écrit Jacques Voisine dans son étude sur les Mémoires et l'autobiographie entre 1760 et 1820,

Cette distinction théorique entre un genre déjà reconnu dans les poétiques du temps et une démarche nouvelle qui dans la plupart des langues ne recevra un nom que bien plus tard, ne saurait dissimuler le fait que nombre d'écrits participent de l'un et de l'autre. Un phénomène remarquable de notre période est précisément la contamination croissante des mémoires par l'autobiographie⁵⁶.

Selon Voisine, « [o]n ne peut que montrer comment dans chacun [des ouvrages] se mêlent, dans des proportions variables, l'aspect "mémoires" et l'aspect "autobiographie", sans pour autant prétendre que ces deux orientations suffisent à rendre compte des intentions complexes des écrivains⁵⁷ ». Geneviève Cammagre appelle aussi à une « appréciation affinée [qui] nuance [...] l'opposition canonique entre mémoires centrés sur l'histoire et autobiographie centrée sur l'individu⁵⁸ ». Georges Gusdorf propose d'ailleurs une lecture qui nous semble plus fertile qu'une opposition des genres. D'après lui, « Mémoires et autobiographie ne seraient pas opposés, mais plutôt concentriques, selon l'importance respective reconnue par le narrateur à la vie privée et à la vie publique, sans que l'une puisse tout à fait éliminer l'autre⁵⁹ ». Cette précision nous interpelle dans la mesure où elle soulève un élément fondamental de l'écriture de soi qui nous intéresse dans le cadre de cette thèse : le rapport changeant entre le public et le privé. Nous verrons que ce rapport est en mutation au XVIII^e siècle et que les modalités du récit de vie s'en voient modifiées.

Une mise au point terminologique s'impose tout de même après ces considérations sémantiques : nous emploierons dans cette thèse le terme de « Mémoires » pour désigner le genre (les quatre auteurs de notre corpus sont des mémorialistes autoproclamés), et l'adjectif

⁵⁶ J. Voisine, « Mémoires et autobiographie », p. 149.

⁵⁷ *Ibid.*, p. 163.

⁵⁸ G. Cammagre, *art. cit.*, p. 217.

⁵⁹ Georges Gusdorf, *Les écritures du moi*, Paris, Odile Jacob, 1991, p. 270-271. Voir aussi *Auto-bio-graphie*, le second volume de *Lignes de vie*, Paris, Odile Jacob, 1991.

« autobiographique » pour qualifier ce qui a trait au récit de vie. Quant au substantif « autobiographie », nous le réservons aux textes postérieurs au XVIII^e siècle par souci de clarté. Nous aurons également recours aux termes de « récit de vie » et d'« écriture de soi » pour désigner la pratique autobiographique au sens large.

SPÉCIFICITÉ DES MÉMOIRES DU XVIII^E SIÈCLE

Pour lire les Mémoires du XVIII^e siècle selon leurs modalités propres, sans doute convient-il de partir des définitions de l'époque. L'article de *L'Encyclopédie* témoigne d'emblée d'une forte popularité du genre. Mémoires, lit-on d'entrée de jeu, est un « terme aujourd'hui très usité⁶⁰ ». Il désigne « des histoires écrites par des personnes qui ont eu part aux affaires ou qui en ont été témoins oculaires. Ces sortes d'ouvrages, outre quantité d'événemens publics & généraux, contiennent les particularités de la vie ou les principales actions de leurs auteurs⁶¹ ». Cette définition est en tous points conforme à la conception traditionnelle des Mémoires. L'auteur anonyme de l'article atteste également la prolifération des récits de vie : « On nous a donné [...] une foule de livres sous ce titre⁶² ». Malgré le grand nombre de parutions, il fait état d'une méfiance du public face au genre, en particulier en ce qui a trait à sa partialité :

Il y a contre tous les écrits en ce genre une prévention générale, qu'il est très-difficile de déraciner de l'esprit des lecteurs, c'est que les auteurs de ces *mémoires*, obligés de parler d'eux-mêmes presque à chaque page, ayent assez dépouillé l'amour-propre & les autres intérêts personnels pour ne jamais altérer la vérité ; car il arrive que dans des *mémoires* contemporains partis de diverses mains, on rencontre souvent des faits & des sentimens absolument contradictoires⁶³.

On note ici que c'est la forte présence du « moi » qui est suspecte et conçue comme un obstacle à la transparence et à la vérité. Le « moi » est donc toujours « haïssable », en particulier lorsqu'il

⁶⁰ Denis Diderot et Jean le Rond d'Alembert (dir.), « Mémoires », *Encyclopédie, ou dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers, etc.*, Université de Chicago : ARTFL Encyclopédie Project (Édition printemps 2016), Robert Morrissey et Glenn Roe (dir.) <http://encyclopedie.uchicago.edu/>.

⁶¹ *Ibid.*

⁶² *Ibid.*

⁶³ *Ibid.*

se dévoile dans le privé : « On peut dire encore que tous ceux qui ont écrit en ce genre, n'ont pas assez respecté le public, qu'ils ont entretenu de leurs intrigues, amourettes & autres actions qui leur paroissent quelque chose, & qui sont moins que rien aux yeux d'un lecteur sensé⁶⁴ ». Une distinction persiste donc entre ce qui mérite d'être raconté et rendu public et ce qui, par respect et par pudeur, devrait demeurer secret.

L'article « Mémoires » de Jean-François Marmontel dans les *Éléments de littérature* reconduit également la conception traditionnelle du genre. Les rapports entre le mémorialiste et l'historien persistent, mais les deux semblent aussi s'opposer moins nettement, l'un étant moins subordonné à l'autre. Si l'historien expose la succession des événements publics et leurs liens de causalité apparents, tandis que le mémorialiste dévoile les dessous secrets et les motifs cachés de ces événements, leur travail tend à se confondre et à s'entremêler :

Si l'on considère le monde politique et moral comme un spectacle, on y distingue deux parties, ce qui se passe sur la scène et ce qui se passe derrière la toile ; les événements et leurs causes visibles ; les premiers mobiles et leurs ressorts cachés. Ces deux objets de la curiosité et de l'attention de l'observateur ne sont pas si absolument distincts dans le partage, entre celui qui écrit l'histoire de son temps et celui qui écrit ses *mémoires*, que ce qui est propre à l'un soit étranger à l'autre : celui-ci, quoique plus occupé des épisodes que de l'action et des détails que de l'ensemble, ne laisse pas de lier ses récits aux grands événements par tous les points qui l'intéressent ; l'autre, en suivant le cours des fortunes publiques, ne néglige pas d'observer la mécanique intérieure du jeu des passions humaines dans les mouvements qu'il décrit ; ainsi l'histoire générale et les *mémoires* particuliers se communiquent et s'entremêlent toutes les fois que l'intérêt public et l'intérêt privé ont des rapports communs⁶⁵.

La métaphore du monde comme spectacle, le topos antique du *theatrum mundi*, a un important retentissement à l'époque, et l'image de la machine, qui fascine les auteurs depuis l'âge classique, permet d'actualiser la métaphore théâtrale grâce à sa dimension mécanique pour parler des « ressorts cachés » qui font se mouvoir le monde. Cette fonction de dévoilement attribuée aux Mémoires ne diffère guère de la conception du genre à l'époque classique.

⁶⁴ *Ibid.*

⁶⁵ Jean-François Marmontel, « Mémoires » dans *Éléments de littérature*, Paris, Desjonquères, 2005 [1787], p. 708.

Par contre, ce qui va changer, c'est la nature du témoignage, dans la mesure où de plus en plus de roturiers prennent la plume pour faire le récit de leur vie et modifient de ce fait l'horizon d'attente des Mémoires. Jadis « la consécration littéraire d'un individu de haut rang, généralement de condition noble, relatant les événements marquants auxquels il a eu part et ses rencontres avec les grands personnages⁶⁶ », les Mémoires deviennent le lieu où se racontent, non plus seulement les « vies majuscules », pour reprendre le terme de Jean-Louis Jeannelle⁶⁷, mais aussi des vies ordinaires, à l'écart des grands événements et davantage centrées sur l'existence quotidienne. De plus, les bouleversements politiques qui secouent l'Europe du XVIII^e siècle projettent les gens du commun dans le tourbillon de l'histoire et un nombre grandissant de personnes se sentent assez touchées par celle-ci pour témoigner. Comme l'écrit Jacques Voisine, « ces mêmes bouleversements font vivre aussi à des hommes d'origine plus que modeste les aventures auxquelles leurs pères n'auraient jamais pu prétendre. Ces humbles témoins, s'ils savent un peu s'exprimer, ont eux aussi quelque chose à dire, et comme dans le cas de Rousseau il peut arriver que l'histoire de leur âme soit “plus intéressante que celle des rois⁶⁸” ». Marmontel fait preuve d'une résistance à cette multiplication d'écrits de témoignage :

Si chacun écrivait ce qu'il a vu, ce qu'il a fait, ce qui lui est arrivé de curieux, et dont le souvenir mérite d'être conservé, il n'est personne qui ne pût laisser quelques lignes intéressantes. Mais combien peu de gens ont droit de faire un livre de leurs mémoires !

Ce n'est pas que si nous voulions croire en notre vanité, les choses mêmes les plus communes ne nous parussent mémorables dès qu'elles nous seraient personnelles ; mais c'est la première illusion dont il faut savoir se préserver en écrivant ou en parlant de soi⁶⁹.

Même s'il réprovoque l'idée que tout un chacun puisse écrire des Mémoires et cherche à restreindre le nombre de ceux qui « ont droit » d'en écrire, ce passage témoigne de la prolifération des récits

⁶⁶ J. Voisine, *art. cit.* p. 150.

⁶⁷ Jean-Louis Jeannelle, « L'acheminement vers le réel. Pour une étude des genres factuels : le cas des Mémoires », *Poétique*, n° 139, 2004, p. 279-297. « Vies majuscules » est également le titre de sa thèse de doctorat sur les Mémoires du XX^e siècle, réalisée sous la direction d'Antoine Compagnon.

⁶⁸ J. Voisine, *art. cit.* p. 154.

⁶⁹ J.-F. Marmontel, « Mémoires », p. 706-707.

de soi et souligne la tension entre la conception classique du genre et son inflexion au siècle des Lumières. Selon Jean-Christophe Igalens, s'« [i]l est raisonnable de penser que la question de la légitimité de l'énonciateur a toujours été centrale, quoiqu'implicite ou allant de soi, à propos des Mémoires[,] il n'est pas indifférent qu'elle ait désormais besoin d'être explicitée [par] une forme de prescription visant à réguler le mémorable⁷⁰ ». On peut noter avec Igalens que « [l]es premiers paragraphes du texte de Marmontel sont [...] travaillés par deux forces » :

D'un côté, une ouverture du champ des pratiques possibles au sein de l'ensemble des récits de soi et, en conséquence, une nouvelle définition des critères de la légitimité. De l'autre, la nécessité de tracer de nouvelles limites pour que le mémorable et ses monuments ne soient pas noyés dans un océan de « lignes » qui, pour intéressantes qu'elles soient, ne peuvent prétendre s'inscrire dans la mémoire commune⁷¹.

La menace de cet « océan de lignes » provient des mutations sociales qui poussent une plus grande variété de personnes à prendre la plume. Comme l'écrit Jacques Voisine, « [d]u fait de la promotion sociale de la bourgeoisie en Europe occidentale, des notables roturiers commencent eux aussi à avoir assez d'expérience de la vie publique pour pouvoir, et désirer, rédiger des mémoires. Mais cette évolution sociale s'accompagne d'une émancipation de l'individu, et d'un intérêt chez le lecteur pour le “petit fait vrai” dans la vie quotidienne⁷² ». C'est ce moment qu'anticipe Frédéric Charbonneau quand il écrit : « Lorsque s'affaiblira cet ancrage social du récit de vie, c'est la hiérarchie du royaume qui sera ébranlée, comme aussi la structure du champ historique : les petites gens feront leur apparition en même temps que les “petites causes”, le monde cessant dès lors de se réduire au grand monde⁷³ ». La perte d'importance de la cour tout au long du XVIII^e siècle provoque un décentrement de la reconnaissance sociale et une diversification de la notoriété : on passerait, selon Antoine Lilti, de la gloire à la célébrité, l'une

⁷⁰ Jean-Christophe Igalens, « “La manière de s'affecter” ou la vérité d'un genre. L'article “Mémoires” dans les *Éléments de littérature* de Marmontel », dans Marc Hersant, Jean-Louis Jeannelle et Damien Zanone (dir.), *op. cit.*, p. 81.

⁷¹ *Ibid.*, p. 82.

⁷² J. Voisine, *art. cit.*, p. 150.

⁷³ F. Charbonneau, *op. cit.*, p. 76.

étant propre à la noblesse curiale, et l'autre, à la sociabilité décentralisée des Lumières, qui se manifeste notamment dans les salons et les réseaux littéraires⁷⁴.

Marmontel marque une nette coupure d'avec la conception classique des Mémoires après avoir établi la nécessité de limiter la production mémorialiste : « Il n'y a que des traits de caractère piquants et rares, des situations, des aventures d'une singularité marquée ou d'une moralité frappante, qui puissent mériter la peine qu'on se donne de raconter sérieusement ce qu'on a fait ou ce qu'on a été⁷⁵. » Ce sont désormais les aventures et les situations qui font l'intérêt de l'écriture de soi, et non plus la capacité à fournir des pièces intéressantes à l'historiographie. L'absence de la dimension publique du témoignage dans cette définition est frappante, tandis que l'intérêt pour le « petit fait vrai », pour reprendre l'expression de Jacques Voisine, prend de l'importance malgré la persistance des définitions classiques des Mémoires. Igalens résume ainsi la tension qui parcourt l'article de Marmontel sur les Mémoires :

Marmontel ne se pose pas directement la question de l'existence d'une autobiographie « moderne », mais, à l'intérieur de la catégorie des Mémoires, il témoigne d'un trouble dans les conditions traditionnelles de la légitimation des récits de soi, d'un affaiblissement de l'évidence du partage entre les énonciateurs légitimes et les autres; et il maintient pourtant, malgré l'estompement d'une référence *immédiate* à l'inscription historique de l'auteur qui serait aussi, dans la grande majorité des cas, une inscription sociale dans la noblesse, l'idée que toutes les vies ne sont pas également mémorables⁷⁶.

Ce « trouble » est également causé en partie par la parution scandaleuse des *Confessions* de Jean-Jacques Rousseau, et l'assertion que toute vie n'est pas bonne à raconter peut être lue comme une réponse à cet écrit jugé indécent et impudique, que Marmontel malmène plus loin dans son article sans le nommer directement, comme nous le verrons à présent.

⁷⁴ Antoine Lilti, *Figures publiques. L'invention de la célébrité (1750-1850)*, Paris, Fayard, 2014.

⁷⁵ J.-F. Marmontel, « Mémoires », p. 707.

⁷⁶ J.-C. Igalens, *art. cit.*, p. 83.

ROUSSEAU L'INCONTOURNABLE

La parution des *Confessions* de Jean-Jacques Rousseau, en 1782 pour le premier tome et en 1789 pour le second, a une influence retentissante sur l'écriture du for privé. Rousseau dit le moi d'une manière nouvelle qui inspire et révolte à la fois. Contrairement à la promesse de son célèbre *incipit*, « [j]e forme une entreprise qui n'eut jamais d'exemple et dont l'exécution n'aura point d'imitateur⁷⁷ », son texte aura une portée immense ; ses détracteurs mêmes prendront pour point de départ son exemple, ne serait-ce que pour s'y opposer. Marmontel, qui sera lui-même partiellement influencé par Rousseau dans la rédaction de ses *Mémoires*, comme nous le verrons, n'épargne pas l'auteur des *Confessions* dans son article :

L'un des plus misérables travers et des plus indignes manèges de l'amour-propre, c'est d'affecter, en parlant de soi, une sincérité cynique et de mettre une sorte d'ostentation et d'honneur à révéler sa propre honte, soit pour faire dire qu'on a osé ce que nul autre n'avait osé encore, soit pour accréditer, par quelques aveux humiliants, les éloges qu'on se réserve, et par lesquels on se dédommage ; soit pour s'autoriser à dire impudemment d'autrui encore plus de mal que de soi-même⁷⁸.

Marmontel accuse ici implicitement Rousseau d'hypocrisie et remet en question la sincérité de son entreprise. Selon lui, son ouvrage est un exercice d'amour-propre et d'apologie de soi, contrairement à son intention avouée. Il lui reproche également de dévoiler des secrets trop intimes :

Observez attentivement celui qui emploie cet artifice ; vous verrez que dans ses principes il attache peu d'importance à ces fautes dont il s'accuse ; [...] qu'après avoir exercé sur lui-même une vérité hypocrite, il en prend le droit de ne rien ménager, de révéler, de publier les confidences les plus intimes, de trahir les secrets les plus inviolables de l'amour et de l'amitié, de percer même ses bienfaiteurs des traits de la satire et de la calomnie ; et que le résultat de ses aveux sera qu'il est encore ce qu'il y a de meilleur au monde. Il n'y a point de succès plus assuré que celui d'un pareil ouvrage ; mais il ne laissera pas d'être une tache ineffaçable pour son auteur et il faut espérer que ce moyen d'amuser la malice humaine ne sera jamais employé deux fois⁷⁹.

⁷⁷ J.-J. Rousseau, *Confessions*, p. 3.

⁷⁸ J.-F. Marmontel, « *Mémoires* », p. 707.

⁷⁹ *Ibid.*

Il est intéressant de noter que pour Marmontel, le succès d'un tel ouvrage était assuré, notamment grâce à son caractère scandaleux, ce qui suggère que le terrain était prêt pour recevoir les *Confessions*, sans doute grâce à la notoriété de Rousseau et à l'intérêt du public pour sa personne privée. En effet, sans réfuter l'indéniable originalité de l'œuvre de Rousseau, nous nous méfions quelque peu de l'idée de « l'invention » de toute pièce d'un genre par l'auteur des *Confessions*. Comme l'écrit Jean Goulemot,

Majoritairement, pour la critique rousseauiste, l'accent mis sur l'originalité de son écriture, sa position marginale dans le concert des Lumières, le constat de sa radicale nouveauté et de son caractère fondateur font qu'on se garde bien de chercher dans le dispositif rousseauiste la présence d'un travail culturel provenant, non d'une réflexion propre, mais de ce que je serais tenté d'appeler un *état philosophique ou épistémologique des lieux*⁸⁰.

Ainsi, comme le note Geneviève Cammagre, si Rousseau aborde l'enfance de manière inédite dans son récit de soi, il est tout de même tributaire d'un contexte de valorisation et d'instauration graduelle de la spécificité de cette notion, étudié notamment par Philippe Ariès⁸¹. Jacques Voisine écrit, dans l'introduction à son édition des *Confessions* :

[T]out en admirant dans les *Confessions* la première grande autobiographie littéraire, reconnaissons que la tentative n'est pas alors absolument isolée. Tout au long du siècle, alors que continue à fleurir le genre des Mémoires qui fait une large place à l'histoire des événements extérieurs et aux galeries de portraits, apparaissent des Mémoires de caractère plus intérieur, attachant une valeur instructive aux détails apparemment insignifiants de la vie privée⁸².

En effet, les *Confessions* s'inscrivent d'abord dans un contexte d'écriture propre aux Mémoires. Ainsi Rousseau décrit-il la genèse de son projet autobiographique dans le dixième livre de ses *Confessions* en reprenant nombre de topoï mémorialistes :

[P]our prévenir dans ma retraite l'ennui dans lequel on dit que tombe un auteur quand il a quitté la plume, je me réservais une occupation qui pût remplir le vide de ma solitude, sans me tenter de plus rien faire imprimer de mon vivant. Je ne sais par quelle fantaisie Rey me pressait depuis longtemps d'écrire les Mémoires de ma vie. Quoiqu'ils ne fussent pas jusqu'alors fort intéressants par les faits, je sentis qu'ils pouvaient le devenir par la franchise que j'étais capable d'y mettre ; et

⁸⁰ Jean-Marie Goulemot, « Temps et autobiographie dans les *Confessions* », *Thélème*, 2001, n° 16, p. 156.

⁸¹ Philippe Ariès, *L'enfant et la vie familiale sous l'Ancien Régime*, Paris, Seuil, 1973. Voir G. Cammagre, *art. cit.*, p. 221.

⁸² J. Voisine, « Introduction », *Les Confessions*, Paris, Classiques Garnier, p. xv.

je résolu d'en faire un ouvrage unique, par une véracité sans exemple, afin qu'au moins une fois on pût voir un homme tel qu'il était en dedans⁸³.

En plus de désigner explicitement son entreprise par le terme de « Mémoires », Rousseau intègre dans ce passage de nombreux lieux communs de l'écriture mémoriale : l'écriture comme façon d'éviter l'ennui dans la retraite (non plus de la vie publique, mais de la plume), l'autodestination relative de l'écrit (aucune intention de publier, du moins de son vivant, ce qui suppose un destinataire posthume, autre topos mémorialiste), le topos de la demande (l'éditeur qui le presse d'écrire), celui de la modestie affectée (« Quoiqu'ils ne fussent pas [...] fort intéressants ») et la promesse de sincérité. De plus, il se propose d'écrire pour réfuter son image publique : « Je savais qu'on me peignait dans le public sous des traits si peu semblables aux miens, et quelque fois si difformes, que, malgré le mal dont je ne voulais rien taire, je ne pouvais que gagner encore à me montrer tel que j'étais⁸⁴. » Notons que, conformément à la reconfiguration du système de notoriété au XVIII^e siècle, les médisances de l'opinion publique se substituent à la disgrâce auprès du roi et au discours historiographique officiel contre lesquels luttèrent les mémorialistes de l'époque classique, ce qui suppose un déplacement du lectorat implicite des Mémoires (du centre gravitationnel que représentait autrefois la cour à une réception plus diffuse dans les salons), une idée que nous explorerons au chapitre 4.

Or, tout en s'inscrivant dans la tradition des Mémoires, Rousseau propose d'écrire avec une « véracité sans exemple », ce qui nous laisse croire qu'il conçoit ses confessions comme la forme la plus radicale des Mémoires. Si tout mémorialiste promet de dire la vérité, Rousseau sera le seul à porter le serment à son extrémité. Mener le projet mémorialiste jusqu'au bout, c'est, pour Rousseau, faire un ouvrage inédit sur l'intériorité humaine. Ce qui fera la spécificité de son

⁸³ J.-J. Rousseau, *Confessions*, p. 608.

⁸⁴ *Ibid.*, p. 609.

entreprise, c'est aussi, selon lui, l'unicité de sa personne, comme on peut le lire dans son célèbre *incipit* :

Je forme une entreprise qui n'eut jamais d'exemple, et dont l'exécution n'aura point d'imitateur. Je veux montrer à mes semblables un homme dans toute la vérité de la nature ; et cet homme, ce sera moi. Moi seul. Je sens mon cœur, et je connais les hommes. Je ne suis fait comme aucun de ceux que j'ai vus ; j'ose croire n'être fait comme aucun de ceux qui existent. Si je ne vaud pas mieux, au moins je suis autre. Si la nature a bien ou mal fait de briser le moule dans lequel elle m'a jeté, c'est ce dont on ne peut juger qu'après m'avoir lu⁸⁵.

Ce « on », qui jugera l'auteur, désigne le lecteur présumé des *Confessions*. Jean Starobinski analyse le pronom indéfini qui ponctue l'œuvre de Rousseau comme le représentant de l'opinion publique : « L'on constatera une présence diffuse du *lecteur* [...], le témoin possible se réduisant le plus souvent au *on* indéfini. *On pensera que... On dira que...* Rousseau, constamment, confie à cet interlocuteur imaginé les objections du bon sens et des conventions sociales⁸⁶ ». Ce « on », c'est celui que Rousseau cherche à rallier, à convaincre. Starobinski a montré que le pronom indéfini se substitue à Dieu, qui n'est présent que dans l'invocation préliminaire :

Que la trompette du jugement dernier sonne quand elle voudra, je viendrai, ce livre à la main, me présenter devant le souverain juge. Je dirai hautement : « Voilà ce que j'ai fait, ce que j'ai pensé, ce que je fus. [...] Je me suis montré tel que je fus : méprisable et vil quand je l'ai été ; bon, généreux, sublime, quand je l'ai été : j'ai dévoilé mon intérieur tel que tu l'as vu toi-même. Être éternel, rassemble autour de moi l'innombrable foule de mes semblables ; qu'ils écoutent mes confessions, qu'ils gémissent de mes indignités, qu'ils rougissent de mes misères. Que chacun d'eux découvre à son tour son cœur au pied de ton trône avec la même sincérité, et puis qu'un seul te dise, s'il l'ose : Je fus meilleur que cet homme-là⁸⁷.

En prenant Dieu à témoin dans son invocation, Rousseau inscrit ses *Confessions* dans la tradition augustiniennne, mais cette dimension divine de la confession s'estompe aussitôt et le corps du récit ne comporte aucune apostrophe au Créateur. Cet effacement de Dieu comme interlocuteur procède d'une laïcisation du genre de la confession : « Rousseau amorce ainsi la sécularisation d'une pratique qui est à l'origine de l'autobiographie littéraire – laquelle tendra bientôt, vu le

⁸⁵ *Ibid.*, p. 4.

⁸⁶ Jean Starobinski, « Le style de l'autobiographie » dans *La relation critique*, Paris, Gallimard, 1970, p. 94.

⁸⁷ J.-J. Rousseau, *Les Confessions*, p. 4.

retentissement des *Confessions* de Rousseau, à pénétrer le genre des mémoires⁸⁸ ». Nous ne saurions affirmer aussi catégoriquement le geste d'« amorce » de Rousseau, mais il n'en demeure pas moins que son influence sur le genre des Mémoires a été déterminante. Nous nous interrogerons, sans chercher à postuler une origine, sur les rapports complexes entre la transformation de la conception de soi, la parution des *Confessions* et les mutations du genre des Mémoires⁸⁹.

Si l'étude de l'influence de Rousseau sur l'ensemble de la production mémoriale du tournant des Lumières dépasse de loin les visées de cette thèse, nous examinerons cette influence chez les trois mémorialistes de notre corpus qui ont écrit après la parution des *Confessions*. Dans la partie qui suit, nous présenterons les Mémoires de notre corpus afin de montrer en quoi leur poétique est en continuité et en rupture avec le genre des Mémoires tel que nous l'avons décrit pour les XVII^e et XVIII^e siècles, à la lumière du changement des rapports entre public et privé, de l'absence d'ethos aristocratique et de la sécularisation du genre de la confession.

CORPUS

MADAME DE STAAL-DELAUNAY (1684-1750)

Madame de Staal, née Marguerite Delaunay, a reçu une excellente éducation dans un couvent de Rouen. Sa protectrice, la duchesse de la Ferté, la place comme femme de chambre chez la duchesse du Maine après s'être brouillée avec elle. Promise à un brillant avenir, ayant

⁸⁸ J. Voisine, *art. cit.*, p. 151.

⁸⁹ Geneviève Cammagre se pose également la question : « Le genre des mémoires a-t-il été infléchi à la fin du XVIII^e siècle et au début du XIX^e à la suite de la publication des *Confessions* de Rousseau ? Poser ainsi la question relève d'une évaluation des influences quand il s'agirait plutôt de savoir si les *Confessions* de Rousseau sont le signe ou le symptôme d'une modification historique dans le rapport à soi qui aurait conduit à l'invention de ce qu'on a appelé l'autobiographie et affecté plus ou moins profondément un genre constitué et florissant comme celui des mémoires. » (G. Cammagre, *art. cit.*, p. 215).

connu du succès en société, elle descend du jour au lendemain au rang de domestique, tapie dans l'obscurité. Cette chute est un élément déterminant dans la trajectoire de vie qu'elle décrit dans ses Mémoires. Elle devient rapidement la confidente de la duchesse du Maine, qu'elle impressionne par son esprit, et finit par participer à la conspiration de Cellamare : un complot visant à enlever à Philippe d'Orléans la régence du royaume de France. Le Régent avait écarté le duc du Maine de la politique en cassant le testament de Louis XIV, dont celui-ci était le fils bâtard légitimé. Le complot a été réprimé et les conspirateurs, exilés ou emprisonnés, comme ce fut le cas de mademoiselle Delaunay, qui s'est retrouvée à la Bastille pendant 18 mois, entre 1718 et 1720.

Les Mémoires de Madame de Staal-Delaunay ont été rédigés au cours des années 1730 et paraissent pour la première fois en 1755. Ils connaissent un grand succès auprès de leurs contemporains (Marmontel en fait d'ailleurs l'éloge dans son article « Mémoires », en en faisant le modèle des Mémoires féminins) et ont une importante postérité littéraire ; Sainte-Beuve considérait leur auteure comme l'une des plus grandes plumes de son temps :

J'ai dit de Mme de Staal qu'elle était comme le premier élève de La Bruyère, mais un élève devenu l'égal du maître ; nul écrivain ne fournirait autant qu'elle de pensées neuves, vraies, irrécusables, à ajouter au chapitre des *Femmes*, de même qu'elle a passé plus de trente ans de sa vie à pratiquer et à commenter le chapitre des *Grands*⁹⁰.

Ses Mémoires font l'objet de nombreuses rééditions dans les années 1770 et 1780, dans la foulée du mouvement de dénonciation des conditions d'incarcération à la Bastille. Selon Jacques Berchtold⁹¹, ses Mémoires sont réédités dans le feu de la polémique pour faire contrepoids aux pamphlets de Linguet et de Mirabeau, et opposer à la « légende noire » de la Bastille la « légende rose » construite par la femme de chambre de la duchesse du Maine.

⁹⁰ Charles Augustin Sainte-Beuve, « Mémoires de Madame de Staal-Delaunay », dans *Portraits littéraires III*, Paris, Robert Laffont, 1993 [1846], p. 1002.

⁹¹ Jacques Berchtold, « Sade et l'écriture carcérale », communication présentée dans le cadre du colloque *Sade en jeu*, à Paris, le 25-27 septembre 2014.

LE TÉMOIN AVEUGLE

L'ethos testimonial de Madame de Staal-Delaunay dans ses Mémoires est d'emblée paradoxal. La mémorialiste a été au cœur d'une affaire d'intérêt public à la tête de laquelle se trouvait sa maîtresse. Ce statut de témoin privilégié justifie à lui seul la rédaction de Mémoires selon leur définition d'Ancien Régime. En tant qu'acteur et observateur, Madame de Staal-Delaunay a toute la légitimité de la mémorialiste, mais elle se positionne dans ses Mémoires comme un mauvais témoin, au sens le plus fondamental que prend ce terme dans la rhétorique des écrits historiographiques de son époque : en insistant sur sa cécité⁹² dans des moments clés de ses Mémoires, Staal-Delaunay se refuse le statut de témoin oculaire et réitère sans cesse son aveuglement face aux événements cruciaux de cette affaire. C'est ainsi qu'elle minimise son statut d'observatrice en faisant remarquer à son geôlier qu'étant aveugle, elle n'a pas à être privée de la vue de sa fenêtre comme les autres prisonniers :

On prend tant de précautions pour qu'un prisonnier n'en puisse apercevoir un autre, que le gouverneur me dit qu'il ne pouvait se dispenser de faire mettre du papier à mes fenêtres qui donnaient sur la cour intérieure du château. Je lui représentai que c'était une peine inutile pour une aveugle comme moi. Il avait remarqué qu'en effet je ne voyais guère, et se rendit, sans songer que je me servais des yeux de ma compagne. C'est ce que je fis. Elle passait la plus grande partie du jour à regarder au travers des vitres, placée de façon qu'on ne la pouvait voir, et que rien cependant ne lui échappait⁹³.

Grâce à la ruse de mademoiselle Delaunay, Rondel, sa femme de chambre, devient son observatrice et lui rapporte tout ce qu'elle voit : « Il n'y a point d'observateurs plus attentifs que des gens en prison. Le grand loisir, le peu de distraction, le vif intérêt, les livrent tout entiers à cet exercice. Rien qu'ils fassent pour découvrir la plus petite chose⁹⁴ ». Cette observation sur

⁹² Madame de Staal est réellement très myope, condition qui va toujours s'aggravant jusqu'au moment de la rédaction de ses Mémoires.

⁹³ Mme de Staal-Delaunay, *Mémoires de Madame de Staal Delaunay sur la société française au temps de la Régence*, Paris, Mercure de France, 1970, p. 138.

⁹⁴ Mme de Staal, *op. cit.*, p. 139.

l'importance de la vue pour le prisonnier rejoint l'analyse de Michel de Certeau sur l'enfermement du mystique Surin : « La douleur d'être privé d'une participation aux choses a pour contrepartie la jouissance de les observer⁹⁵ ». Madame de Staal, si elle ne souffre pas de la privation des choses, comme nous le verrons, n'a pas non plus le privilège de les observer directement, puisque son regard est limité.

Cette position d'énonciation de celle qui voit « en différé », sans être témoin direct des événements, est répandue dans ses Mémoires. Les affaires d'intérêt public qu'elle décrit lui parviennent généralement par quelqu'un de mieux informé, et les informations qu'elle transcrit sont toujours obtenues de seconde main, ce qui invalide l'ethos mémorialiste traditionnel de celui « qui a vu par lui-même ». Par exemple, au moment crucial de son arrestation, elle n'est consciente de rien de ce qui se passe autour d'elle : « Renfermée dans ma chambre, en tête à tête avec un mousquetaire mal informé, je ne sus rien apprendre de toutes ces choses⁹⁶. » Si elle est au cœur d'une arrestation qui fera grand bruit, elle n'en sait pourtant rien qui vaille la peine d'être raconté de son point de vue singulier. C'est sa femme de chambre qui, emprisonnée avec elle, lui explique tout : « Elle me racontait tout ce qu'elle avait vu et ouï dire le jour qu'on nous avait arrêtées, avant qu'elle fût renfermée avec moi. Quand elle avait tout dit, je lui faisais recommencer, et lui demandais sans fin ce qu'elle ne pouvait savoir⁹⁷ ». Madame de Staal se décrit donc en aveugle, non seulement littéralement, mais aussi face aux événements historiques qui se produisent autour d'elle et qui devraient la rendre apte à témoigner des affaires publiques dans ses Mémoires. Délivrée du devoir de témoigner par sa cécité historique, elle se tournera vers le récit de ce qui la concerne directement, vers celui de sa vie privée.

⁹⁵ Michel de Certeau, « Voyage et prison : La folie de J.-J. Surin », dans Bernard Beugnot (dir.), *Voyages : récits et imaginaire : Actes de Montréal*, Biblio 17, 1984, p. 455.

⁹⁶ Mme de Staal, *op. cit.*, p. 134.

⁹⁷ *Ibid.*, p. 138.

En plus du recours à la cécité, l'autre élément de son écriture qui lui permet de se positionner en retrait, comme celle qui n'a pas vu et qui ne peut pas rapporter de première main le déroulement de l'histoire, est son statut de prisonnière tenue à l'écart des choses publiques. Elle se décrit comme mal informée, dans sa prison, des événements centraux de l'affaire des princes légitimés. Son incarcération accentue donc le problème de focalisation du mémorialiste traditionnel. En effet, Frédéric Briot souligne que « [l]e mémorialiste est [...] limité par son point de vue, au sens spatial, et tout récit mémorialiste est au fond un pur problème d'optique : il y a ce que l'on voit bien, ce que l'on voit à moitié, ce qui demeure invisible⁹⁸ ». Madame de Staal, dans sa situation de captive, est encore plus limitée dans son récit des choses publiques, ce qui la précipite dans un récit plus personnel. Ainsi, après une description de son quotidien carcéral, elle écrit : « Le lecteur (si jamais il y a un lecteur de ce mauvais manuscrit) aimerait mieux savoir pourquoi le duc de Richelieu fut mis à la Bastille, et le détail de son affaire, que les minuties qui me regardent ; mais je n'en fus pas assez instruite pour en rendre compte⁹⁹. » Le lecteur supposé serait donc déçu de son manuscrit s'il le lisait avec un horizon d'attente¹⁰⁰ dicté par les Mémoires traditionnels d'Ancien Régime, c'est-à-dire en espérant y trouver le récit des affaires publiques d'importance telles que vécues ou observées par un particulier.

Ce sont au contraire les « minuties qui [la] regardent » qui constituent le principal sujet de son récit de vie. Marmontel le regrette dans son article « Mémoires », en disant de ceux de Madame de Staal (et de ceux du comte de Gramont), qu'« en les lisant, on regrette qu'une foule de personnalités futiles y tiennent la place des détails instructifs qu'auraient pu nous donner, sur les affaires de ces temps-là, deux témoins aussi clairvoyants¹⁰¹ ». Le terme de « clairvoyant » est

⁹⁸ F. Briot, *op. cit.*, p. 101.

⁹⁹ Mme de Staal, *op. cit.*, p. 160.

¹⁰⁰ Voir Hans Robert Jauss, *Pour une esthétique de la réception*, Paris, Gallimard, 1978.

¹⁰¹ J.-F. Marmontel, « Mémoires », p. 708.

significatif ici, puisqu'il réaffirme l'importance de la métaphore oculaire propre au positionnement de témoin du mémorialiste, que Madame de Staal reprend pour son compte en se réclamant de sa cécité. Vers la fin de ses *Mémoires* – inachevés – elle écrit : « Le reste de ma vie, quoique long, ne contient presque plus rien dont le récit m'intéresse¹⁰². » Gérard Doscot, l'éditeur des *Mémoires* dans la collection « Le temps retrouvé » du *Mercure de France*, s'en désole :

Faut-il que cet amour malheureux ait troublé l'âme de Rose Delaunay ! Elle qui, jusqu'à présent, au long de ses *Mémoires*, apparaît comme le témoin des événements importants de son époque, se trouve tellement désespérée qu'elle ne mentionnera pas d'autres faits historiques que pourtant elle vécut : 1720, le système Law ; 1723, le duc de Bourbon, neveu de la duchesse du Maine, devient Régent; 1725, Louis XV (dont elle faillit devenir la gouvernante) épouse Marie Leszczyńska (mariage « fabriqué » par Mme de Prie, maîtresse du nouveau Régent¹⁰³).

Loin de partager le désarroi de Marmontel et de Doscot, nous soutenons au contraire que la mémorialiste n'apparaît pas comme « le témoin des événements importants de son époque », ni comme « témoin clairvoyant », ou plutôt qu'elle y apparaît comme un faux témoin, un « témoin aveugle ».

Plutôt que de voir dans ses omissions des événements historiques qu'elle a vécus les ravages sur son esprit d'un amour malheureux, nous y percevons la confirmation d'une poétique qui n'est pas celle des *Mémoires du Grand Siècle*, mais qui est symptomatique d'un glissement vers l'écriture autobiographique qui s'amorce au siècle des Lumières. Libérée par sa cécité historique et sa situation de détention du devoir de faire un récit de première main de la conspiration de Cellamare, Madame de Staal se tourne vers l'histoire de sa vie et en particulier de ses sentiments et fait le « récit rétrospectif [...] de sa propre existence [...] mettant l'accent

¹⁰² Mme de Staal, *op. cit.*, p. 216.

¹⁰³ Note de l'éditeur du *Mercure de France* (1970), p. 249. Sans doute y a-t-il une pointe de machisme dans le commentaire de cet éditeur qui, ne percevant pas la poétique singulière des *Mémoires* de Madame de Staal, n'y voit que les omissions d'une femme trop troublée par les sentiments amoureux pour témoigner correctement de la grande histoire.

sur sa vie individuelle [et sur] l'histoire de sa personnalité¹⁰⁴ ». Marc Hersant note cette intériorisation du récit de vie chez Madame de Staal et souligne la parenté de ses Mémoires avec l'autobiographie, au sens où l'entend Philippe Lejeune :

le récit est presque entièrement centré sur la vie « intérieure » de l'auteur, et notamment sur sa vie « sentimentale » et le manque de liberté dont elle a souffert toute sa vie, la prison concrète de Vincennes¹⁰⁵ apparaissant comme plus supportable que sa dépendance à l'égard de la duchesse du Maine qui est l'objet de terribles pages. Rien, à cause de cela, ne ressemble plus à une autobiographie au sens « canonique » avant Rousseau¹⁰⁶.

Détournant son regard des affaires publiques, Madame de Staal se concentre, conformément à sa myopie, sur des réalités plus proches d'elle : sa vie intérieure, sentimentale, les petites choses qui la divertissent en prison et l'observation fine des mécanismes de l'âme humaine. Ainsi, celle qui semblait au départ être un témoin idéal du complot de la duchesse du Maine, puisqu'elle était sa confidente et même son bras droit, dévoile au lecteur, plutôt que les machinations de l'affaire, les « secrets replis de [s]on âme¹⁰⁷ ».

Cette écriture de l'intériorité suit donc davantage la logique du récit de vie que celui des grands événements. Dans sa narration de l'histoire de sa vie, Madame de Staal-Delaunay trace une trajectoire très claire qui est celle d'une déchéance. La prison, nous le verrons, représentera pour elle un bref répit, voire une courte remontée avant la chute finale. L'épisode de la prison heureuse, central dans ses Mémoires, permet à Madame de Staal d'exprimer un idéal d'amour, de solitude et de sociabilité et d'imaginer un retour à l'âge d'or du couvent de son enfance, qu'elle cherchera à retrouver à la fin de sa vie, mais sans succès.

¹⁰⁴ P. Lejeune, *Le pacte autobiographique*, p. 14.

¹⁰⁵ Il s'agit d'un lapsus de l'auteur : Madame de Staal est à la Bastille.

¹⁰⁶ M. Hersant, *art. cit.*, p. 559.

¹⁰⁷ Mme de Staal, *op. cit.*, p. 217.

LE RÉCIT D'UNE CHUTE

Élevée dès sa plus tendre enfance dans un couvent qu'elle décrit comme « un petit État, où [elle] régnai[t] souverainement¹⁰⁸ », la jeune Delaunay était le centre de l'attention des religieuses, qui « ne songeaient qu'à prévenir [s]es désirs et à satisfaire [s]es fantaisies¹⁰⁹ ». La mémorialiste dépeint le statut social de son enfance comme le plus haut qui soit, celui d'une souveraine absolue à qui on ne refuse rien : « Quatre personnes, tant religieuses que converses, employées à me servir, étaient assez occupées par la multitude et la variété de mes volontés : on veut beaucoup quand on n'est contraint sur rien¹¹⁰ ». L'âge d'or de son enfance, où tout est à sa portée, se déroule dans un lieu clos, fermé sur le reste du monde. La sortie du couvent marquera le début du déclin qui caractérisera la trajectoire qu'elle décrit dans ses Mémoires – née dans un environnement idéal, elle a souffert toute sa vie de sa chute et de son impréparation à sa situation misérable :

Il m'est arrivé tout le contraire de ce qu'on voit dans les romans, où l'héroïne, élevée comme une simple bergère, se trouve une illustre princesse. J'ai été traitée dans mon enfance en personne de distinction ; et par la suite je découvris que je n'étais rien, et que rien dans le monde ne m'appartenait. Mon âme, n'ayant pas pris d'abord le pli que lui devait donner la mauvaise fortune, a toujours résisté à l'abaissement et à la sujétion où je me suis trouvée : c'est là l'origine du malheur de ma vie¹¹¹.

C'est à partir du récit de cette chute et des souffrances qu'elle a causées que Madame de Staël tisse la trame centrale de ses Mémoires. Elle réitère l'origine de son malheur à plusieurs reprises : « [J'ai été] élevée d'une manière si peu conforme à ma fortune, [...] ce qui a fait le malheur le plus réel de ma vie¹¹² ».

La comparaison avec une héroïne de roman dans la précédente citation n'est pas anodine : se décrivant volontiers comme une fervente lectrice de romans dans sa jeunesse, malgré

¹⁰⁸ *Ibid.*, p. 32.

¹⁰⁹ *Ibid.*

¹¹⁰ *Ibid.*

¹¹¹ *Ibid.*, p. 29.

¹¹² *Ibid.*, p. 67-68.

l'interdiction dont était frappé ce genre dans l'éducation d'une jeune fille de couvent, elle admet l'influence qu'ont eue ceux-ci dans sa manière d'appréhender le monde et ses sentiments : « [L]'impression [des romans] fut si vive sur mon esprit, que je n'ai pas été depuis si agitée de mes propres aventures que je l'étais de celles de ces personnages fabuleux¹¹³. » Les romans forment également son éducation sentimentale. Ainsi, en éprouvant ses premiers sentiments amoureux, elle les agrmente de passions tirées de ses lectures romanesques : « [J]'ajoutais des sentiments imaginaires, puisés dans les romans, à ce que pouvait avoir de réel cette première inclination¹¹⁴. »

Lorsque cette inclination se révèle décevante, la mémorialiste constate qu'elle aurait passé sous silence cet épisode si elle écrivait, non pas des Mémoires, mais un roman : « Je l'aurais supprimée, si j'écrivais un roman ; je sais que l'héroïne ne doit avoir qu'un goût ; qu'il doit être pour quelqu'un de parfait, et ne jamais finir ; mais le vrai est comme il peut, et n'a de mérite que d'être ce qu'il est : ses irrégularités sont souvent plus agréables que la perpétuelle symétrie qu'on retrouve dans tous les ouvrages de l'art¹¹⁵ ». On peut lire ici sa conception de l'écriture de soi : une écriture de la vérité, dont les irrégularités dictent la forme. Cette opposition entre Mémoires et roman est une sorte de pacte de transparence avec le lecteur, mais elle trahit également une grande attention portée au sens de la narration et à l'effet romanesque que peut produire l'écriture d'une vie. Madame de Staal avoue même avoir écrit de « mauvais romans » et ne cache pas leur aspect autobiographique ainsi que leur rôle d'exutoire pour ses sentiments :

En attendant, je m'amusai à composer des contes et des romans, pour donner quelque essor aux sentiments dont mon âme était remplie. J'y plaçais différents portraits du même original, que je peignais tantôt de face et tantôt de profil. Je peignais aussi les personnes liées à mes aventures, et

¹¹³ *Ibid.*, p. 33. Pour une analyse de l'importance des romans dans les Mémoires de Mme de Staal-Delaunay, voir Damien Zanone, « Roman et géométrie : les *Mémoires* de Madame de Staal-Delaunay », dans « Ch. Montalbetti et J. Neefs (dir.), *Le Bonheur de la littérature : Variations critiques pour Béatrice Didier*, Paris, Presses Universitaires de France, 2005, p. 355-365.

¹¹⁴ *Ibid.*, p. 36.

¹¹⁵ *Ibid.*, p. 43.

moi-même, en ce qui concerne mon caractère et mes sentiments. Ces vains écrits me tenaient lieu de confidents, dont l'usage m'a toujours paru humiliant et dangereux¹¹⁶.

En mettant en parallèle son destin avec celui d'une héroïne de roman, même si c'est pour les opposer, Madame de Staal témoigne de sa conscience d'une trajectoire cohérente à dépeindre, comme on le ferait pour un personnage de fiction, et qui est pour elle celle d'une triste déchéance éclairée brièvement par un séjour idyllique à la Bastille.

JEAN-FRANÇOIS MARMONTEL (1723-1799)

Provincial n'ayant ni fortune, ni ancêtres dignes de ce nom, Jean-François Marmontel accède néanmoins aux cercles littéraires et philosophiques parisiens et se fait connaître dans les plus grands salons de la capitale. Apprenant rapidement à manier les usages de la société, il acquiert un succès littéraire et mondain auprès des encyclopédistes et est reçu aussi bien à la cour que dans les salons. La trajectoire qu'il dépeint est donc à l'opposé de celle de Madame de Staal qui, née pour briller dans le monde, se retrouve dans l'obscurité : Marmontel, fils de tailleur, décrit une pente ascendante vers la gloire. Surtout connu à son époque pour ses contes et romans et pour ses contributions à l'*Encyclopédie*, puis comme historiographe du roi, il est demeuré célèbre aujourd'hui pour ses Mémoires, qu'il rédige entre 1793 et 1799, en Normandie, où il s'est réfugié avec sa famille pour fuir la Terreur. La rédaction est interrompue par la mort subite de Marmontel, la veille du premier jour du XIX^e siècle.

Les Mémoires de Marmontel s'ouvrent sur une mention de leur destination, déjà présente dans leur titre complet, *Mémoires d'un père pour servir à l'instruction de ses enfants* :

C'est pour mes enfants que j'écris l'histoire de ma vie ; leur mère l'a voulu. Si quelque autre y jette les yeux, qu'il me pardonne les détails minutieux pour lui, mais que je crois intéressants pour eux. Mes enfants ont besoin de recueillir les leçons que le temps, l'occasion, l'exemple, les situations diverses par où j'ai passé m'ont données. Je veux qu'ils apprennent de moi à ne jamais

¹¹⁶ *Ibid.*, p. 52.

désespérer d'eux-mêmes, mais à s'en défier toujours, à craindre les écueils de la bonne fortune, et à passer avec courage les détroits de l'adversité¹¹⁷.

On retrouve dans cet *incipit* divers éléments rhétoriques propres aux préfaces de Mémoires d'Ancien Régime, qui justifient l'impudeur qu'il y a à prendre la parole au « je » pour se raconter. D'abord, le topos de la demande, qui permet à l'auteur de déléguer à un tiers l'origine de son projet d'écriture, puisque c'est sa femme qui lui commande le récit de sa vie. Puis, le fait de prétendre n'écrire que pour un cercle restreint d'intimes, évitant de ce fait l'immodestie de suggérer que sa vie pourrait intéresser le public. Enfin, la prétention de produire un document qui pourra être utile, une volonté d'édification et d'instruction par l'exemple renforcée par l'imagerie cartographique, avec ses « écueils » et ses « détroits » : le mémorialiste trace une carte à l'usage de ses enfants.

Marmontel reprend ces propos sur la destination de ses Mémoires à la toute fin de son récit de vie, au début du livre XX :

Quelquefois, pour les égayer ou pour les instruire d'exemples, j'employais nos soirées d'hiver à leur raconter au coin du feu de petites aventures de ma jeunesse, et ma femme, s'apercevant que ces récits les intéressaient, me pressa d'écrire pour eux les événements de ma vie. Ce fut ainsi que je fus engagé à écrire ces volumes de mes *Mémoires*. J'avouerai bien, comme Mme de Staal¹¹⁸, que je ne m'y suis peint qu'en buste ; mais j'écrivais pour mes enfants. Ces souvenirs étaient pour moi un soulagement véritable, en ce qu'ils effaçaient, au moins pour des moments, les tristes images du présent par les doux songes du passé¹¹⁹.

Dans ce passage, le mémorialiste se met en scène dans un décor feutré et domestique et inscrit ses récits dans la continuité d'un discours oral et informel, autre caractéristique poétique des Mémoires, selon Lesne : « La poétique des Mémoires est une poétique ouverte qui s'efforce de

¹¹⁷ Jean-François Marmontel, *Mémoires d'un père pour servir à l'instruction de ses enfants*, Paris, Mercure de France, 2008, p. 35.

¹¹⁸ Le mot de Madame de Staal, « [j]e ne me suis peinte qu'en buste », est rapporté d'une conversation avec une amie. Il désigne ses omissions sur les détails de sa vie amoureuse, voire charnelle (d'où la remarque de Marmontel, « mais j'écrivais pour mes enfants »). Il apparaît dès 1755 (année de la parution de ses Mémoires) dans la *Correspondance littéraire, philosophique et critique* de Grimm et Diderot. Sainte-Beuve en parle encore comme « un mot souvent cité de Mme de Staal » dans ses *Portraits littéraires*.

¹¹⁹ J.-F. Marmontel, *op. cit.*, p. 477.

substituer au modèle rhétorique celui de la conversation¹²⁰. » Marmontel laisse entendre qu'en plus de la destination à ses enfants, il y a une part d'autodestination dans ses Mémoires, puisque le fait d'écrire les histoires de son passé le soulage des maux du présent. Il attribue de ce fait des vertus thérapeutiques à l'écriture de soi. De plus, si les « petites aventures de [l]a jeunesse » de Marmontel peuvent intéresser ses enfants, comme l'exprime leur mère, les événements politiques qu'il décrit en détail dans la seconde partie des Mémoires, délaissant presque entièrement sa vie privée, s'adressent à la postérité et lui permettent de livrer sa version de la grande histoire en tant que témoin oculaire, une position d'énonciation qui est propre à la rhétorique des Mémoires d'Ancien Régime, comme nous l'avons vu.

Là où les mémorialistes d'Ancien Régime témoignaient de l'histoire de leur point de vue singulier, la Révolution semble s'imposer si fortement dans le récit de Marmontel que l'aspect privé des Mémoires s'estompe tout à fait devant ses progrès. Comme l'écrit Anne Coudreuse, « [d]ans la deuxième partie [...], l'Histoire fait de Marmontel un chroniqueur qui semble commenter les événements au jour le jour, sans réussir à y inscrire sa petite histoire¹²¹ ». Ce phénomène ne semble pas exclusif à Marmontel et se manifeste chez nombre de mémorialistes qui ont vécu pendant la Révolution, qui opère une rupture temporelle et poétique dans leurs récits de vie¹²². Au XX^e livre, Marmontel constate cette oblitération de son récit personnel : « Les événements dont je viens de rappeler le souvenir ont tellement occupé ma pensée qu'à travers tant de calamités publiques je me suis presque oublié moi-même¹²³ ».

¹²⁰ Voir E. Lesne, *op. cit.*, p. 419.

¹²¹ Anne Coudreuse, « Écriture de soi et prose d'idées : l'exemple des *Mémoires* de Jean-François Marmontel », *Cahiers de Narratologie*, n° 14, 2008, URL : <http://narratologie.revues.org/625>, consulté le 30 août 2016.

¹²² Voir Jean-Christophe Igalens, « D'un désordre l'autre. Propositions pour lire les Mémoires des contemporains de la Révolution », *Orages*, n° 5, 2006, p. 83-101 ; et Anne Coudreuse, « L'intime et le politique dans les *Mémoires* du Marquis de la Maisonfort », dans Anne Coudreuse et Françoise Simonet-Tenant (dir.), *Pour une histoire de l'intime et de ses variations*, Paris, L'Harmattan, 2009, p. 91-106.

¹²³ J.-F. Marmontel, *Mémoires*, p. 477.

Si la seconde partie des Mémoires est consacrée à la tourmente révolutionnaire, les deux premiers livres racontent l'enfance et la jeunesse du mémorialiste qui, sans doute à son corps défendant, a subi l'influence de son ennemi Rousseau, en particulier dans le récit idyllique qu'il fait de son enfance, qu'il dépeint comme un âge d'or, un paradis perdu :

C'est près de là qu'est située cette petite métairie de Saint-Thomas, où je lisais Virgile à l'ombre des arbres fleuris qui entouraient nos ruches d'abeilles, et où je faisais de leur miel des goûters si délicieux. C'est de l'autre côté de la ville, au-dessus du moulin, et sur la pente de la côte, qu'est cet enclos où, les beaux jours de fêtes, mon père me menait cueillir des raisins de la vigne que lui-même avait plantée, ou des cerises, des prunes et des pommes des arbres qu'il avait greffés¹²⁴.

Marmontel décrit une enfance de loisir studieux et de communion parfaite avec la nature, dont le caractère bucolique est renforcé par l'intertexte virgilien, qui évoque non seulement le récit des origines de Rousseau, mais aussi l'éducation idéale de l'*Émile*. C'est le lieu même, « la vie simple et douce qu'on y menait¹²⁵ », ainsi que la vertu de ses habitants, « cette aménité de mœurs qui régnait alors¹²⁶ », qui fait « le charme de [l]a patrie¹²⁷ » idyllique de Marmontel. Il dépeint une contrée naturellement égalitaire qui rappelle la société parfaite imaginée par Rousseau, où chacun est libre, inaltéré et honnête :

J'ai eu [...] l'avantage de naître dans un lieu où l'inégalité des conditions et de fortune ne se faisait presque pas sentir. Un peu de bien, quelque industrie ou un petit commerce, formaient l'état de presque tous les habitants de Bort [...]. La médiocrité y tenait lieu de richesse. Chacun y était libre et utilement occupé. Ainsi la fierté, la franchise, la noblesse du naturel n'y étaient altérées par aucune sorte d'humiliation [...] Je puis donc dire que, durant mon enfance [...] je n'ai connu que mes égaux¹²⁸.

Geneviève Cammagre note que son village de Bort est décrit comme « une sorte de paradis égalitaire qui ne le cède presque en rien à la Genève républicaine de Jean-Jacques¹²⁹ ».

Cependant, Marmontel détourne discrètement des topiques nobles pour revendiquer un certain

¹²⁴ *Ibid.*, p. 50-51.

¹²⁵ *Ibid.*, p. 51.

¹²⁶ *Ibid.*

¹²⁷ *Ibid.*

¹²⁸ *Ibid.*, p. 49.

¹²⁹ G. Cammagre, *art. cit.*, p. 223.

mérite dans sa situation : la vigne plantée par son père et dont il récolte les fruits évoque la lignée familiale, et « l'avantage de naître » dans un lieu aussi idéal rappelle le privilège de la naissance. Bort est donc un âge d'or paradoxal, à la fois une contrée égalitaire et un lieu exclusif préfigurant le lieu clos paisible que sera sa prison ; un *hortus conclusus* où naît et grandit un petit être d'exception.

Geneviève Cammagre relève aussi un certain nombre de détails du récit d'enfance qui trouvent leur écho chez Rousseau et fait remarquer que le fait de choisir de les raconter plutôt que de les taire est le résultat de l'influence de la caution rousseauiste :

Dans ses *Mémoires*, Marmontel recompose son enfance et son adolescence sur le modèle offert par les premiers livres des *Confessions* : Jean-Jacques volait des pommes, Jean-François mange des pois volés par ses camarades après avoir fourni le lard pour les assaisonner. Certes, les maraudes de collégiens ou d'apprentis mal nourris devaient faire partie de l'expérience commune, mais s'autoriser à les raconter, comme à entrer dans les menus détails d'une vie d'adolescent pauvre, n'a sans doute été possible que grâce à une caution littéraire¹³⁰.

Par contre, à l'inverse de Rousseau qui dit avoir toujours fui les mondanités, Marmontel, une fois arrivé à Paris, devient une figure publique, et ses *Mémoires* prennent l'aspect de *Mémoires mondains*, racontant le parcours qui le mène à la réussite tout en présentant une galerie de portraits. Comme l'exprime Jacques Voisine, « [l]'instruction destinée à ses enfants porte [...] sur les moyens d'arriver. Ce n'est pas l'histoire d'une vie, ni d'une vocation, mais d'une carrière, autant mondaine qu'intellectuelle¹³¹ ». C'est là que Marmontel se départit de l'influence rousseauiste. Comme l'écrit Cammagre, « [s]i les deux premiers livres des *Mémoires* offrent d'indéniables échos des *Confessions*, on ne les retrouve plus dans le récit des irrésistibles succès de l'enfant du Limousin monté à Paris¹³² ». En effet, les *Mémoires* de Marmontel sont surtout les souvenirs d'un provincial parvenu à la carrière d'homme de lettres.

¹³⁰ G. Cammagre, p. 223.

¹³¹ J. Voisine, p. 155.

¹³² G. Cammagre, p. 224.

L'ENTRÉE DANS LA CARRIÈRE D'HOMME DE LETTRES

L'entrée de Marmontel en littérature est le résultat d'une ambition explicite, celle de devenir écrivain, c'est-à-dire concrètement de faire fortune avec la littérature et d'être reconnu parmi les hommes de lettres parisiens. Le mémorialiste raconte comment il décide de se lancer dans la carrière littéraire en insistant sur l'attrait avant tout pécuniaire que celle-ci a pour lui :

En feuilletant par hasard un recueil des pièces couronnées à l'académie des Jeux Floraux, je fus frappé de la richesse des prix qu'elle distribuait : c'étaient des fleurs d'or et d'argent. Je ne fus pas émerveillé de même de la beauté des pièces qui remportaient ces prix, et il me parut assez facile de faire mieux. Je pensai au plaisir d'envoyer à ma mère de ces bouquets d'or et d'argent, et au plaisir qu'elle aurait de les recevoir de ma main. De là me vinrent l'idée et l'envie d'être poète¹³³.

Marmontel montre dans ce passage qu'il n'a pas, au départ, l'idéalisme d'un aspirant homme de lettres et que sa décision s'inscrit avant tout dans une trajectoire de réussite sociale, elle-même soumise aux aléas du hasard. Il grossit le trait en évacuant toute aspiration littéraire et en n'évoquant que sa cupidité, annonçant le registre comique qui caractérise cet épisode de rencontre avec la littérature.

Son manque de formation pour la carrière de poète est rapidement pallié : « Je n'avais point étudié les règles de notre poésie : j'allai bien vite faire emplette d'un petit livre qui enseignait ces règles, et par le conseil du libraire, j'acquis en même temps un exemplaire des odes de [Jean-Baptiste] Rousseau¹³⁴ ». Des « emplettes » et des acquisitions suffisent pour remplir son bagage littéraire, signe que tout s'achète pour ce parvenu. Son « éducation littéraire » complétée, la première œuvre qu'il produit lui paraît un éclair de génie : « Je ne revenais pas de mon étonnement d'avoir fait une ode si belle. Je la récitais dans l'ivresse de l'enthousiasme et de l'amour-propre, et en la mettant au concours, je n'avais aucun doute qu'elle ne remportât le

¹³³ J.-F. Marmontel, *Mémoires*, p. 81.

¹³⁴ *Ibid.*

prix¹³⁵ ». Marmontel suggère donc, non sans autodérision face à son amour-propre de jeune poète, que l'origine de cette beauté était déjà en lui et qu'une rapide étude de la technique poétique lui avait suffi pour écrire sa première ode. Il suggère aussi que la poésie est un métier comme un autre, dont la technique s'apprend et qui peut se pratiquer aisément lorsqu'on possède les outils adéquats.

Évidemment, cette bravade ironique ne saurait correspondre à ce que le lecteur des Mémoires sait déjà du récit de l'éducation du mémorialiste, lui qui connaît l'étendue de ses lectures de jeunesse et le cursus de ses études au collège, soigneusement détaillés dans le premier livre. Marmontel inscrit le récit de sa conversion littéraire dans une entreprise plus vaste de réussite sociale, où l'essentiel est de trouver rapidement le moyen de faire fortune et surtout de savoir se faire respecter et protéger des bonnes personnes. Ainsi, furieux de n'avoir pas remporté le prix escompté, il écrit directement à Voltaire, le « pape » des milieux littéraires parisiens :

Je fus outré, et dans mon indignation j'écrivis à Voltaire et lui criai vengeance en lui envoyant mon ouvrage. On sait avec quelle bonté Voltaire accueillait les jeunes gens qui s'annonçaient par quelque talent pour la poésie : le Parnasse français était comme un empire dont il n'aurait voulu céder le sceptre à personne au monde, mais dont il se plaisait à voir les sujets se multiplier. Il me fit une de ces réponses qu'il tournait avec tant de grâce et dont il était si libéral. Les louanges qu'il y donnait à mon ouvrage me consolèrent pleinement de ce que j'appelais l'injustice de l'académie dont le jugement ne pesait pas, disais-je, un grain dans la balance contre un suffrage tel que celui de Voltaire¹³⁶.

Grâce à son intuition sociale¹³⁷, le jeune poète ambitieux reconnaît rapidement que le seul jugement de Voltaire vaut bien davantage que celui d'un concours de province, et c'est en effet grâce à lui qu'il accèdera au « Parnasse français », puisqu'il se rendra à Paris sur son conseil et sous sa protection. Là, il déclare à Voltaire son désir de faire fortune dans les lettres, ce à quoi le grand homme aurait répondu : « Le théâtre, mon ami, le théâtre est la plus belle des carrières ;

¹³⁵ *Ibid.*, p. 82.

¹³⁶ *Ibid.*

¹³⁷ Il y a ici une forme d'ironie rétrospective : Voltaire lui fait « une de ces réponses [...] dont il était si libéral » ; l'encouragement de Voltaire que le jeune Marmontel prend pour un gage de son talent serait en fait un geste habituel, voire routinier, pour l'empereur du Parnasse.

c'est là qu'en un jour on obtient de la gloire et de la fortune. Il ne faut qu'un succès pour rendre un jeune homme célèbre et riche en même temps ; et vous l'aurez ce succès en travaillant bien¹³⁸ ». À la recherche d'un succès rapide et facile, Marmontel se met donc aussitôt à l'écriture dramatique. C'est là qu'il connaîtra ses premières réussites littéraires et sociales et se verra ouvrir les portes des salons. Le récit de son entrée en littérature est une manière pour le mémorialiste de se mettre en scène comme habile « self-made man » qui connaît les rouages de la sociabilité et les moyens de parvenir à la gloire. La littérature est une voie d'entrée dans un milieu dont il recherche l'estime et la reconnaissance. Si ses Mémoires s'ouvrent sur un récit d'enfance portant fortement la marque de l'influence rousseauiste, au moment de décrire son arrivée à Paris, il écrit de véritables Mémoires mondains, que vient rompre abruptement la période révolutionnaire qui le propulse dans l'histoire avant de le reléguer dans une domesticité forcée propice à l'écriture mémoriale.

L'ABBÉ MORELLET (1727-1819)

Les Mémoires de l'abbé Morellet s'inscrivent également dans la lignée des Mémoires mondains. Il se décrit aussi comme un jeune homme qui est parti de rien pour se construire une renommée sociale et mondaine et une carrière d'homme de lettres. Le mémorialiste commence le récit de son enfance en insistant sur le fait qu'il n'est pas né dans un milieu propice pour devenir lettré : « Mon père était marchand papetier, et son commerce, borné comme ses capitaux, ne lui laissait guère les moyens de donner à ses enfants une éducation longue et coûteuse, comme celle qui peut former un homme de lettres¹³⁹. » Ses efforts pour acquérir ce statut – et le respect qu'avaient pour lui les philosophes malgré son habit d'ecclésiastique – deviendront la trame

¹³⁸ *Ibid.*, p. 96-97.

¹³⁹ André Morellet, *Mémoires sur le dix-huitième siècle et la Révolution*, Paris, Mercure de France, 1988 [1797], p. 40.

centrale de ses Mémoires, qui racontent, comme ceux de Marmontel, son ascension littéraire et sociale, dans les salons et auprès des encyclopédistes.

Ami des philosophes, l'abbé Morellet est un ecclésiastique hors du commun. Diderot est conscient de l'avantage d'avoir un homme d'église anticlérical parmi ses rédacteurs et lui confie les entrées sur les matières religieuses. Ambitieux et habile, Morellet se voit donner l'accès aux plus grands salons parisiens et se mérite l'estime de figures éminentes comme Voltaire, Diderot, D'Alembert, Rousseau – qui plaidera pour sa sortie de prison –, Helvétius, Raynal, Marmontel, mais aussi de Madame Geoffrin, Madame du Deffand et les Necker. Il est élu membre de l'Académie française en 1785. Ses fréquentations sont une part essentielle de son récit d'apprentissage : « On peut croire facilement combien ma jeunesse était flattée de ce commerce avec des hommes de lettres qui commençaient à marquer dans le monde. Je recueillais leurs paroles, mais non pas avec la docilité d'un novice envers ses supérieurs. Je discutais leurs opinions, et ils ne dédaignaient pas les miennes¹⁴⁰ ». Morellet indique ici son admiration pour les philosophes, mais prend bien soin de se représenter comme leur égal intellectuel, justifiant son appartenance au groupe. Une partie importante de ses *Mémoires sur le dix-huitième siècle et sur la Révolution* porte sur l'univers des salons, notamment sur celui du baron d'Holbach, sur les raffinements de leur sociabilité, et est truffée de portraits de ceux qui les fréquentaient, ce qui permet de constater la dimension mondaine de son écriture et sa mise en scène de soi comme salonnier.

Rédigeant ses Mémoires pendant la tourmente révolutionnaire, il se positionne, comme il se doit dans le discours mémorialiste, en retrait des affaires publiques, avec l'intention de jeter un regard rétrospectif sur toute une vie :

¹⁴⁰ *Ibid.*, p. 63.

Arrivé à l'âge de soixante-dix ans, et à une époque où je ne suis plus fort éloigné du terme de ma carrière, que les troubles au milieu desquels nous vivons peuvent d'un moment à l'autre abrégé encore, je veux profiter du temps qui me reste pour jeter un coup d'œil en arrière sur le chemin que j'ai fait dans la vie, me rappeler les obstacles que j'y ai rencontrés, les moyens qui m'ont aidé quelquefois à les vaincre, les liaisons que j'ai formées, les caractères des hommes de quelque valeur que j'ai connus, les affaires de quelque importance publique auxquelles j'ai pris une faible part, enfin les événements de ma vie privée, et l'ordre de mes travaux littéraires¹⁴¹.

Morellet écrit ses Mémoires à un âge qui lui fait sentir l'approche de la mort, d'autant plus menaçante que la période révolutionnaire, moment où il écrit, la laisse planer partout. Dans son énumération des éléments qui trouveront leur place dans ses Mémoires, il s'inscrit dans la tradition des Mémoires d'Ancien Régime : il aborde à la fois les affaires publiques auxquelles il a pris part et les événements de sa vie privée.

Tout comme chez Marmontel, la coupure révolutionnaire se fait fortement ressentir dans les Mémoires de l'abbé Morellet. Un souvenir de jeunesse donne lieu à une réflexion, non seulement sur le passage du temps, mais sur la fin précipitée d'un mode de vie qu'a causée la Révolution :

Je me souviens qu'à la fin de notre licence, plusieurs d'entre nous partant pour aller à leurs diverses destinations dans la carrière ecclésiastique, nous dînâmes ensemble chez l'abbé de Brienne, et que nous nous donnâmes rendez-vous en Sorbonne en l'année 1800, pour jouer une partie de balle derrière l'église, comme nous faisons souvent après le dîner. Cette partie serait sans doute moins nombreuse ; car de quatorze ou quinze que nous étions en 1750, le (sic) plupart ne sont plus. Elle ne serait pas non plus jouée fort lestement, puisque j'aurais alors soixante-quatorze ans sonnés. Mais un autre obstacle qu'aucun de nous ne prévoyait, aurait rompu notre partie de balle. La Sorbonne n'existe plus : la nation s'est emparée d'un établissement qui ne lui appartenait pas plus que les associations du même genre, fondées à Cambridge ou à Oxford¹⁴².

Ce passage évoque avec nostalgie la jeunesse insouciante qui se projetait cinquante ans plus tard jouant à la balle, sans égard pour l'arrivée éventuelle de la vieillesse et de la mort, mais qui ne pouvait absolument pas prévoir la destruction d'une institution qui leur semblait éternelle. La Révolution a instauré un point de non-retour. Si l'abbé avait soutenu les idées les plus progressistes de son temps, il regrettait amèrement la destruction de certaines institutions,

¹⁴¹ *Ibid.*, p. 39.

¹⁴² *Ibid.*, p. 52-53.

comme l'Académie française, perte qu'il considérait personnelle, puisqu'elle lui a arraché ses rentes.

Les Mémoires de Morellet sont surtout politiques et mondains, mais il inscrit tout de même en partie son récit de vie dans la lignée de Rousseau, même s'il le fait en réfutant en quelque sorte son influence :

Parler ainsi de moi sera peut-être, aux yeux de quelques personnes, un tort et un ridicule. Je ne me justifierai pas par l'exemple de Montaigne, ce qui serait vain, ni par celui de J.-J. Rousseau, qui n'a pas besoin d'apologie lorsqu'il parle si éloquemment de lui, et à qui je ne prétends pas ressembler en cela, non plus que par la liberté et même l'injustice avec laquelle il parle souvent des autres. Mais je dirai que cet écrit devant, après moi, tomber entre les mains de ma famille, ce n'est qu'à moi-même et aux miens que je parle de moi, ce qui est assurément bien loisible¹⁴³.

Morellet fait ici référence à l'interdit rhétorique de parler de soi, au risque de commettre la faute de l'immodestie, mais il semble le faire avec une certaine lassitude face à cette justification obligée et omniprésente chez les mémorialistes par les figures de Montaigne et, à la fin du XVIII^e siècle, de Rousseau, ici par prétériton. Il témoigne tout de même d'une ambivalence, conscient de déroger au mot d'ordre sur l'écriture de soi qui prévalait sous l'Ancien Régime, celui de l'humilité, mais conscient aussi d'un intérêt naissant, de la part du public, pour les affaires privées, surtout depuis la vaste résonance des écrits de Jean-Jacques. Son discours sur le moi rappelle d'ailleurs la célèbre entrée en matière rousseauiste :

J'ajouterai que je parle de moi, parce que c'est ce que je sais le mieux, parce que c'est ce que je puis rendre avec le plus d'intérêt pour moi-même, et, peut-être, par cette raison, pour mes lecteurs ; c'est enfin, à mes périls et risques ; car, si j'ennuie, on me laissera là, et je ne puis espérer d'être lu qu'en méritant de l'être¹⁴⁴.

Morellet insiste sur le choix du « moi » comme sujet d'écriture et comme objet des Mémoires, dévoilant de ce fait le projet autobiographique, qui semble prendre plus d'importance ici que dans l'énumération des sujets abordés. Marmontel et Morellet, tous deux résolument voltairiens dans leurs réseaux de sociabilité et, comme on le voit dans leurs Mémoires (surtout dans le cas

¹⁴³ *Ibid.*, p. 40.

¹⁴⁴ *Ibid.*, p. 39-40.

de Marmontel), farouchement opposés à la figure publique de Rousseau, subissent malgré tout l'influence rousseauiste dans la rédaction de leurs récits de vie.

MADAME ROLAND (1754-1793)

Contrairement à Marmontel et à Morellet, Madame Roland est une fervente disciple de Rousseau. Dans sa correspondance de jeunesse avec ses amies de couvent, elle se fait prosélyte et tente de convaincre ses compagnes du génie incompris de Jean-Jacques, doutant de leur sensibilité et de leur amitié lorsque celles-ci s'y déclarent indifférentes¹⁴⁵. Elle raconte également avec un certain amusement sa tentative de se rendre chez l'écrivain, où elle fut rabrouée par son épouse¹⁴⁶. Dans ses textes de jeunesse, « De la mélancolie » (1771) et surtout la « Rêverie du bois de Vincennes » (1777)¹⁴⁷, on retrouve une forte empreinte rousseauiste, tant dans l'exaltation du sentiment mélancolique que dans la communion de l'âme avec la nature. Dans ses Mémoires, l'œuvre de Rousseau est sans cesse invoquée, comme modèle tant pour l'écriture que pour la vie domestique, avec la figure de Julie qu'elle cherche à émuler dans son mariage avec Roland.

L'influence de Rousseau sur les Mémoires de Madame Roland apparaît sans équivoque dans un passage censuré par Bosc, où elle raconte une tentative de viol dont elle a été victime dans sa jeunesse. Cet épisode est essentiel pour saisir la part privée de ses écrits, puisqu'il marque l'importance de l'aveu dans les Mémoires et établit la filiation avec les *Confessions* :

L'impression de ce qui s'était passé demeura si forte chez moi que, même dans l'âge des lumières et de la raison, je ne me le rappelais qu'avec peine, que je n'en ai jamais ouvert la

¹⁴⁵ Voir, par exemple : Mme Roland, « À Sophie, le 21 mars 1776 », dans *Lettres de Madame Roland* (éd. Cl. Perroud), t. 1, Paris, Imprimerie nationale, 1900, p. 393 : « Je suis presque étonnée que tu t'étonnes de mon enthousiasme pour Rousseau : je le regarde comme l'ami de l'humanité, son bienfaiteur et le mien. [...] Ses ouvrages inspirent le goût du vrai, de la simplicité, de la sagesse. Quant à moi, je sais bien que je leur dois ce que j'ai de meilleur. »

¹⁴⁶ Mme Roland, « À Sophie, 29 février 1776 », dans *Lettres*, p. 383.

¹⁴⁷ Dans l'anthologie de Jacques Bousquet, *Le dix-huitième siècle romantique*, Paris, Jean-Jacques Pauvert, 1972.

bouche à une intime amie qui eut toute ma confiance, que je l'ai constamment tu à mon mari, à qui je ne cèle pas grand'chose, et qu'il m'a fallu faire, dans ce moment encore, autant d'efforts pour l'écrire que Rousseau en fit pour consigner l'histoire de son ruban volé, avec laquelle la mienne n'a pourtant pas de comparaison¹⁴⁸.

L'écriture de l'aveu passe donc par la filiation littéraire avec Rousseau, pour qui le dévoilement de l'épisode honteux est un véritable moteur des *Confessions*, comme c'est le cas pour celui de la fessée : « J'ai fait le premier pas et le plus pénible dans le labyrinthe obscur et fangeux de mes confessions. Ce n'est pas ce qui est criminel qui coûte le plus à dire, c'est ce qui est ridicule et honteux. Dès à présent je suis sûr de moi : après ce que je viens d'oser dire, rien ne peut plus m'arrêter¹⁴⁹ ». La réécriture de la scène honteuse de l'enfance est donc une manière pour la mémorialiste d'inscrire ses Mémoires particuliers dans la lignée de l'entreprise rousseauiste du récit du for privé¹⁵⁰.

Mais nous verrons que le contexte révolutionnaire et sa condition de femme compliquent fortement l'écriture de son récit de vie. En effet, la mémorialiste se revendique sans cesse du bien public tout en niant son implication dans les affaires politiques pour assurer sa défense devant le tribunal révolutionnaire et devant la postérité. Dans le récit de sa jeunesse qu'elle fait dans ses « Mémoires particuliers », Madame Roland décrit sa pratique épistolaire, qu'elle situe à l'origine de sa disposition pour l'écriture, et son entente tacite avec sa mère sur la lecture de sa correspondance :

Ma mère pouvait tout savoir, je n'avais rien à lui cacher ; mais je ne pouvais pas tout lui dire : une mère reçoit des aveux, on ne fait de confidence qu'à son égal. Aussi sans me demander les lettres que j'écrivais à Sophie, ma mère était bien aise que je les lui laisse voir ; et notre arrangement à cet égard avait quelque chose de plaisant ; nous nous étions entendues sans nous rien dire. [...] Lorsque je lui avais écrit, je laissais sur ma table, durant un jour, ma lettre pliée et suscrite sans être cachetée : ma mère ne manquait guère de saisir un instant pour y jeter les yeux,

¹⁴⁸ Madame Roland, *Mémoires*, Paris, Mercure de France, 2004 [1795], p. 337.

¹⁴⁹ J.-J. Rousseau, *Les Confessions*, p. 18.

¹⁵⁰ Pour une analyse plus approfondie de l'influence de Rousseau sur Madame Roland, voir l'article d'Anne Coudeuse, « La mémoire littéraire dans quelques *Mémoires* de la Révolution », *Itinéraires*, 2011, n° 2, p. 23-37.

rarement en ma présence ; ou s'il lui arrivait de le faire ainsi, j'avais aussitôt quelque raison de m'éloigner¹⁵¹.

Dans cette distinction plaisante entre confidence et aveu, entre les propos adressés à un égal et ceux destinés à une instance autoritaire, on peut lire la tension qui est au cœur de l'entreprise d'écriture de Madame Roland, celle d'une double destination, d'une part à ses semblables, d'autre part à la postérité. Rédigés dans les prisons de Sainte-Pélagie et de l'Abbaye, où elle est détenue en tant que membre du mouvement girondin et femme de l'ancien ministre de l'Intérieur, ses écrits – des Notices historiques, des Portraits et anecdotes et des Mémoires particuliers – seront rassemblés sous le titre de *Mémoires* et publiés par son camarade Bosc avec le sous-titre apocryphe « Appel à l'impartiale postérité ». Cette mention rend certainement compte de l'aspect public des Mémoires de Madame Roland, qui ont notamment pour visée la défense du mouvement girondin et la dénonciation des atrocités de la Terreur, mais elle passe sous silence la dimension privée de son écriture.

Si, pour un compatriote contemporain de Madame Roland, ses Mémoires ont surtout un intérêt de témoignage politique légué à la postérité, nous qui en sommes les légataires accordons généralement davantage d'intérêt à leur dimension privée, comme en fait foi la publication récente des « Mémoires particuliers » de Madame Roland dans l'anthologie *La fabrique de l'intime* constituée par Catriona Seth¹⁵². Or, une lecture globale permet de dévoiler des tensions entre les sphères privée et publique qui traversent chacune des parties des Mémoires. L'entreprise mémoriale de Madame Roland se distingue en effet par la conscience aigüe d'une double orientation de son écriture. Si elle fait preuve d'une volonté historienne, celle de porter son témoignage au tribunal de la mémoire collective et de dénoncer les injustices et les dérives

¹⁵¹ Mme Roland, *Mémoires*, p. 402.

¹⁵² Catriona Seth, *La fabrique de l'intime. Mémoires et journaux de femmes du XVIII^e siècle*, Paris, Robert Laffont, 2013.

de la Révolution jacobine, elle écrit aussi pour évoquer ses souvenirs personnels, ce « temps de calme et de ravissement¹⁵³ » qui la console dans sa prison.

La mémorialiste fait montre d'une conscience aiguë des deux registres entre lesquels oscille son écriture en traçant une séparation bien nette entre ses souvenirs particuliers et ses notices historiques :

La chose publique, mes sentiments particuliers me fournissaient assez, depuis deux mois de détention, de quoi penser et décrire sans me rejeter sur des temps fort éloignés; aussi les cinq premières semaines avaient-elles été consacrées à des *Notices* historiques dont le recueil n'était peut-être pas sans intérêt. Elles viennent d'être anéanties : j'ai senti toute l'amertume de cette perte que je ne réparerai point; mais je m'indignerais contre moi-même de me laisser abattre par quoi que ce soit. [...] Mes *Notices* sont perdues ; je vais faire des *Mémoires* : et, m'accommodant avec prudence à ma propre faiblesse dans un moment où je suis péniblement affectée, je vais m'entretenir de moi pour mieux m'en distraire¹⁵⁴.

Croyant à tort, au moment d'écrire ces lignes, que ses notices ont été détruites, Madame Roland inscrit son entreprise dans une dualité entre Notices et Mémoires. Elle dévoile ainsi sa double identité auctoriale. Elle est à la fois une femme publique apte à témoigner des événements historiques qui secouent son pays grâce à la place privilégiée qu'elle a occupée auprès de son mari et une captive qui écrit pour se consoler de sa situation.

Un certain nombre de critiques ont déjà relevé l'importance de ce passage. Selon Gérard Rannaud, il s'agit d'un pacte de lecture fondateur du discours moderne sur l'individu :

[C]e « pacte mémorialiste » pourrait bien, par sa date et la constellation de motifs qu'il combine, avoir valeur quasi programmatique pour la nouvelle littérature du moi qu'il inaugure. Dans les liaisons dialectiques qu'il institue entre la toute-puissance aléatoire de la « chose publique » et les « sentiments particuliers », entre la ressaisie du moi et l'imminence de sa perte, entre l'ombre de la femme publique et l'image de la prisonnière, se dessine la contradiction fondatrice du discours moderne de « l'individu¹⁵⁵ ».

¹⁵³ Mme Roland, *op. cit.*, p. 340.

¹⁵⁴ *Ibid.*, p. 306-307. Les italiques sont de l'auteur.

¹⁵⁵ Gérard Rannaud, « Écrire le moi, écrire l'histoire? » dans Damien Zanone (dir.), *Le moi, l'histoire. 1789-1848*, Grenoble, Université Stendhal, Ellug, 2005, p. 12.

L'opposition entre l'écriture de la vie privée et celle de la vie politique qui transparaît dans le pacte mémorialiste de Madame Roland peut également signifier la séparation générique entre Mémoires et autobiographie. C'est l'analyse qu'en fait Béatrice Didier :

Quant aux deux grands massifs que constituent « Notices historiques », « Portraits » d'une part, et d'autre part les « Mémoires particuliers », ils correspondent à deux fonctions historiquement distinctes : la tradition des Mémoires d'un personnage ayant eu un rôle politique [...] et l'autobiographie proprement dite, celle de Rousseau demeurant le modèle, qui raconte davantage la vie intérieure, le développement du moi à partir de l'enfance¹⁵⁶.

Si la distinction entre ces deux parties permet en effet de schématiser et de séparer le texte en deux grands genres de l'écriture de soi, nous nous intéressons plutôt à la gradation complexe des rapports entre ces deux pôles génériques, en suivant la position déjà citée de Georges Gusdorf sur cette distinction.

Il y a une raison politique à l'opposition que revendique Madame Roland entre les parts privée et publique de son écriture : dans le contexte révolutionnaire, toute perméabilité entre ces deux sphères est suspecte, puisqu'elle signifie l'ingérence des intérêts privés dans un mouvement qui se revendique sans cesse de son dévouement au bien public. Madame Roland fait donc l'effort conscient de marquer cette division et se construit ainsi un ethos irréprochable face à ses accusateurs. Inculpée par le tribunal révolutionnaire pour avoir tenu un salon privé où se préparait une contre-révolution, elle ne cesse de réaffirmer sa conscience et son respect de la séparation de la vie personnelle et de la sphère politique. Ainsi, si l'enfance et la jeunesse de Madame Roland donnent lieu à un récit détaillé, ses souvenirs personnels s'effacent presque entièrement derrière la figure publique de Roland de la Platière après son mariage.

¹⁵⁶ Béatrice Didier, « Madame Roland et l'autobiographie », dans *Écrire la Révolution 1789-1799*, Paris, Presses universitaires de France, 1989, p. 247.

L'APOLOGIE DE SOI

Nous avons vu que le contexte d'écriture des Mémoires est le plus souvent lié à la disgrâce ou au bannissement. À l'époque où écrit Madame Roland, ce n'est plus la cour qui bannit le mémorialiste, mais bien l'opinion publique, notion forgée tout au long du XVIII^e siècle¹⁵⁷ et qui sera au cœur du discours révolutionnaire. Mais si l'adversaire n'est plus tout à fait le même, le vocabulaire juridique persiste dans les Mémoires de la Révolution, époque où il prend justement beaucoup d'importance. Madame Roland s'adresse souvent explicitement à ses persécuteurs et évoque directement sa défense contre leurs accusations. Par exemple, au moment de décrire son comportement en prison, elle emploie ouvertement ses Mémoires comme un document qui lui sert de riposte à ses accusateurs :

Je le consigne ici, pour rapprocher cette manière d'être de la dénonciation qui fut faite bientôt après à la section de l'Observatoire, de mes dépenses à Sainte-Pélagie où je corrompais le concierge, en faisant bombance avec sa famille d'où l'indignation des sans-culottes et la proposition de quelques-uns de me dépêcher du monde. Cela s'accorde assez bien avec les criailleries de ces femmes qui prétendent s'être insinuées chez moi sous de beaux habits, dans les cercles de vieilles comtesses que je tenais à l'hôtel de l'Intérieur, et avec les articles du *Journal de la Montagne* qui insère les lettres que m'écrivent des prêtres réfractaires¹⁵⁸.

La mémorialiste s'oppose ici aux calomnies dont elle fait l'objet et emprunte même leur discours pour en exposer l'absurdité. Madame Roland témoigne d'ailleurs de la fonction apologétique de ses Mémoires lorsqu'elle dit écrire pour dissiper le mensonge, geste auquel elle se voit contrainte : « Si ceux qui m'ont pénétrée eussent jugé les faits ce qu'ils étaient, ils m'auraient épargné une sorte de célébrité que je n'ai point enviée ; au lieu de passer aujourd'hui mon temps à détruire le mensonge, je lirais un chapitre de Montaigne, je dessinerais une fleur ou jouerais une ariette, et j'adoucirais la solitude de ma prison, sans m'appliquer à faire ma confession¹⁵⁹ ».

La mémorialiste explicite ici, en plus de faire preuve d'une certaine ironie sur ces occupations

¹⁵⁷ Voir Mona Ozouf, « Le concept d'opinion publique au XVIII^e siècle », *Sociologie de la communication*, vol. 1, n° 1, 1997, p. 349-365.

¹⁵⁸ *Ibid.*, p. 271.

¹⁵⁹ *Ibid.*, p. 468.

typiquement féminines, la fonction centrale de ses écrits de prison, celle de l'autojustification, et il est intéressant de noter qu'elle le fait par une digression dans la partie de ses Mémoires particuliers qui concerne sa jeunesse, cette « confession » qui sert à la disculper. Elle se ressaisit d'ailleurs aussitôt : « Mais j'anticipe sur un temps auquel je n'étais pas encore arrivée¹⁶⁰ ». Si la fonction de rétablissement de la vérité concerne davantage le récit de sa vie publique, après son mariage avec Roland, elle se glisse également dans le récit de sa jeunesse et de sa vie privée. Le clivage entre les deux sphères et les deux parties des Mémoires est donc moins net qu'il n'y paraît.

Par ailleurs, l'emploi du terme « confession » est évidemment la marque d'une filiation avec l'œuvre de Rousseau. Dans une lettre à « Jany¹⁶¹ », pseudonyme de celui à qui elle confie les cahiers qu'elle noircit en prison et qui constitueront ses Mémoires, elle écrit, en octobre 1793, alors qu'aucun espoir ne subsiste pour sa survie : « [C]e sera, comme vous dites, *mes confessions*, car je n'y veux rien celer ; mais la fin ne pourrait pas être publiée si tôt. [...] Je me crois perdue; sans cette croyance, je ne prendrais pas la peine de me confesser ; on ne songe guère à laisser des souvenirs, lorsque l'on espère pouvoir y donner matière¹⁶². » Dans sa lettre suivante au même destinataire, elle revendique encore plus ouvertement la filiation avec Jean-Jacques :

Quant à moi, personnellement, je ne tiens absolument qu'à la vérité ; je n'ai jamais eu la plus légère tentation d'être estimée plus que je ne vaudrais ; j'ambitionne que l'on me connaisse ce que je suis, bien et mal, ce m'est tout un. J. J. ne m'a jamais paru coupable pour ses aveux, mais seulement répréhensible de *deux faits*, qui ne sont point dans la nature : l'attribution, à la pauvre Marie, du vol du ruban, et l'abandon de ses enfants à l'hôpital¹⁶³.

¹⁶⁰ *Ibid.*

¹⁶¹ Selon Perroud, l'éditeur de la correspondance de Madame Roland, il s'agit d'Edme Mentelle, géographe et historien, ami du girondin Brissot (Mme Roland, *Lettres*, p. 518).

¹⁶² Mme Roland, « À Jany, octobre 1793 », *Lettres*, p. 527.

¹⁶³ *Ibid.*, p. 529.

Non seulement sa protestation de vérité fait parfaitement écho à celle de Rousseau, mais elle le désigne explicitement et défend son entreprise autobiographique tout en inscrivant la sienne dans la même lignée. L'influence des *Confessions* sur l'écriture de Madame Roland se fait également sentir dans le récit d'enfance qu'elle fait dans ses *Mémoires*.

LE RÉCIT D'ENFANCE

Béatrice Didier montre bien que « [p]our Mme Roland, l'autobiographie est un mode de justification, un acte de défense de soi-même¹⁶⁴ ». Elle note aussi que cette justification n'apparaît pas que dans les textes ouvertement politiques qui font partie de ses *Mémoires*, comme son interrogatoire ou les textes préparés pour ses procès, mais qu'elle s'étend au contraire à d'autres éléments de son écriture mémoriale, comme le récit de ses origines : « [C]ette insistance sur l'humilité des origines familiales est un élément du plaidoyer¹⁶⁵ ». Elle affirme toutefois que « Les "Mémoires particuliers", le récit de son enfance ne sont nullement nécessaires à son autojustification¹⁶⁶ ». Nous soutenons au contraire que, si le récit d'enfance a certes d'autres fonctions que la seule autojustification, il joue un rôle important dans le plaidoyer que livre Madame Roland avec ses *Mémoires* et qu'il s'inscrit dans la rhétorique apologétique qui leur est centrale.

Madame Roland commence le récit de son enfance avec une formule succincte qui lui permet de se poser comme prédestinée à être une parfaite républicaine : « Née dans un état obscur, mais de parents honnêtes, j'ai passé ma jeunesse au sein des beaux-arts, nourrie des charmes de l'étude, sans connaître de supériorité que celle du mérite, ni de grandeur que celle de

¹⁶⁴ B. Didier, *op. cit.*, p. 246.

¹⁶⁵ *Ibid.*, p. 247.

¹⁶⁶ Mme Roland, *Mémoires*, p. 248.

la vertu¹⁶⁷ ». L'enfance et l'éducation de Madame Roland sont conformes aux valeurs égalitaires des révolutionnaires, propres au développement d'une pensée républicaine. Son entrée en matière introduit également une défense de sa personne contre ses ennemis : « La situation dans laquelle je me suis trouvée m'a fait des ennemis ; ma personne n'en a point ; ceux qui disent le plus de mal de moi ne m'ont jamais vue¹⁶⁸. » Le récit de l'enfance est donc précédé d'une adresse indirecte à ses accusateurs et annonce une écriture marquée par l'autojustification.

Cette adresse est suivie d'une promesse de franchise sur sa personne, un pacte de sincérité qui constitue un topos de l'écriture mémorialiste : « Je ferai mes honneurs, en bien ou en mal, avec une égale liberté ; celui qui n'ose se rendre bon témoignage à soi-même est presque toujours un lâche qui sait et craint le mal qu'on pourrait dire de sa personne ; et celui qui hésite à avouer ses torts n'a pas la force de les soutenir, ni les moyen de les racheter¹⁶⁹ ». En prenant le parti de celle qui « ose » dire du bien d'elle-même, la mémorialiste se représente comme courageuse plutôt qu'immodeste, trait pour lequel il est courant de s'excuser dans les préfaces des Mémoires.

Son stoïcisme devant la répression et l'emprisonnement, et son dégoût de l'injustice et de l'autorité arbitraire prennent également racine dans la plus tendre enfance de la petite Manon. La figure paternelle lui permet de personnifier le pouvoir rigide et injuste qui la révolte, à l'image du pouvoir royal qu'elle conspuera comme révolutionnaire, mais aussi de la tyrannie des Jacobins : « J'étais fort opiniâtre, c'est-à-dire que je ne consentais pas aisément à ce dont je ne voyais point la raison ; et lorsque je ne sentais que l'autorité, ou que je croyais apercevoir du caprice, je ne savais pas céder. [...] Mon père, assez brusque, ordonnait en maître et l'obéissance était tardive ou nulle ; ou s'il tentait de me punir en despote, sa douce petite fille devenait un

¹⁶⁷ *Ibid.*, p. 305.

¹⁶⁸ *Ibid.*, p. 306.

¹⁶⁹ *Ibid.*, p. 307.

lion¹⁷⁰. » Le père agissant en despote, le fait de lui désobéir est un acte d'héroïsme précoce. Madame Roland raconte longuement son refus, à l'âge de huit ans, de prendre un médicament et surtout le courage avec lequel elle subit le châtement corporel que lui inflige son père. Elle reçoit le fouet en silence, sans pleurer, au désespoir de sa mère. La mémorialiste établit le parallèle entre son attitude face à la punition paternelle et sa témérité devant l'échafaud :

Tous les détails de cette scène me sont aussi présents, toutes les sensations que j'ai éprouvées sont aussi distinctes que si elle était récente : c'est le même roidissement que celui que j'ai senti s'opérer depuis dans des moments solennels ; et je n'aurais pas plus à faire aujourd'hui, pour monter fièrement à l'échafaud, que je n'en fis alors pour m'abandonner à un traitement barbare qui pouvait me tuer, et non pas me vaincre¹⁷¹.

Madame Roland se représente déjà dans son enfance comme la fière victime qu'elle est au moment de la rédaction de ses Mémoires, en attendant l'heure de son exécution.

Ce passage est à mettre en parallèle avec un épisode rousseauiste, non pas celui de la fessée, qui revêt chez Jean-Jacques une signification tout autre, mais celui du peigne cassé.

Enfant, Rousseau est accusé d'avoir brisé un peigne et subit un châtement injuste :

On ne put m'arracher l'aveu qu'on exigeait. Repris à plusieurs fois et mis dans l'état le plus affreux, je fus inébranlable. J'aurais souffert la mort, et j'y étais résolu. Il fallut que la force même cédât au diabolique entêtement d'un enfant ; car on n'appela pas autrement ma constance. Enfin je sortis de cette cruelle épreuve en pièces, mais triomphant. [...] [T]out ce que je sentais, c'était la rigueur d'un châtement effroyable pour un crime que je n'avais pas commis. La douleur du corps, quoique vive, m'était peu sensible ; je ne sentais que l'indignation, la rage, le désespoir¹⁷².

La douleur elle-même, le petit Jean-Jacques et son cousin la souffrent avec la fierté des Romains : « [N]ous nous levions sur notre séant, et nous nous mettions tous deux à crier cent fois de toute notre force : *Carnifex, Carnifex, Carnifex*¹⁷³ ! » Cette punition violente est surtout pour Rousseau son premier contact avec un sentiment de profonde injustice, qui marque pour lui la fin de son enfance : « Là fut le terme de la sérénité de ma vie enfantine. Dès ce moment je cessai de

¹⁷⁰ *Ibid.*, p. 317.

¹⁷¹ *Ibid.*, p. 319.

¹⁷² J.-J. Rousseau, *Confessions*, p. 19-20.

¹⁷³ *Ibid.*, p. 20.

jouir d'un bonheur pur, et je sens aujourd'hui même que le souvenir des charmes de mon enfance s'arrête là¹⁷⁴ ».

Le sentiment d'injustice est si puissant qu'il hante Rousseau jusqu'au moment de l'écriture des *Confessions* : « Il y a maintenant près de cinquante ans de cette aventure, et je n'ai pas peur d'être puni derechef pour le même fait ; hé bien ! je déclare à la face du ciel que j'en étais innocent¹⁷⁵. » Ce sentiment d'être persécuté alors qu'il était innocent a été pour lui le germe d'une aversion absolue pour toute injustice, qu'il ressent avec la même intensité qu'au moment de recevoir son châtement :

Je sens en écrivant ceci que mon pouls s'élève encore ; ces moments me seront toujours présents quand je vivrais cent mille ans. Ce premier sentiment de la violence et de l'injustice est resté si profondément gravé dans mon âme, que toutes les idées qui s'y rapportent me rendent ma première émotion ; et ce sentiment, relatif à moi dans son origine, a pris une telle consistance en lui-même, et s'est tellement détaché de tout intérêt personnel, que mon cœur s'enflamme au spectacle ou au récit de toute action injuste [...] Quand je lis les cruautés d'un tyran féroce, ou les subtiles noirceurs d'un fourbe de prêtre, je partirais volontiers pour aller poignarder ces misérables, dussé-je cent fois y périr¹⁷⁶.

Comme chez Rousseau, le sentiment d'injustice personnelle dans l'enfance de Madame Roland se traduit en une sensibilité pour l'injustice publique. Comme lui, elle dit ressentir encore physiquement le sentiment d'iniquité (raidissement/accélération du pouls), et comme lui, elle est prête à risquer sa vie pour défier les tyrans, mais dans son cas, cette fin est imminente. Le châtement corporel disproportionné que lui impose son père est relié à la répression injuste de la Terreur, et l'attitude courageuse de la petite Manon de huit ans trouve son écho dans la fierté de la prisonnière. Dans cette quasi réécriture de l'épisode rousseauiste, la mémorialiste montre que le stoïcisme dont elle fait preuve devant l'injustice, la prison et la mort puise ses racines dans l'enfance, dans un épisode précurseur de son attitude politique.

¹⁷⁴ *Ibid.*, p. 21.

¹⁷⁵ *Ibid.*, p. 20.

¹⁷⁶ *Ibid.*, p. 20-21.

C'est aussi à cette époque de réclusion studieuse que Madame Roland attribue le germe de ses convictions républicaines, plus précisément à sa lecture de Plutarque : « Plutarque m'avait disposée pour devenir républicaine ; il avait éveillé cette force et cette fierté qui en font le caractère ; il m'avait inspiré le véritable enthousiasme des vertus publiques et de la liberté : Rousseau me montra le bonheur domestique auquel je pouvais prétendre et les ineffables délices que j'étais capable de goûter¹⁷⁷ ». Les traits de caractère qui ont fait d'elle à la fois une révolutionnaire et une femme dévouée à l'espace domestique, deux éléments de son autodéfense contre les Jacobins, qui l'accusent à la fois d'intentions contre-révolutionnaires et d'avoir tenu salon, puisent donc leurs racines dans les lectures d'enfance, qu'elle relate en détail dans ses Mémoires particuliers. Ces lectures et ces prédispositions de jeunesse lui servent à se dépeindre de manière à correspondre à la fois à un idéal féminin, celui de la modestie, et à un idéal républicain, celui du dévouement au bien commun et de l'héroïsme devant l'oppression.

Si ses Mémoires rassemblent une multitude d'éléments disparates – des lettres, la transcription de son interrogatoire, des écrits politiques et ses souvenirs personnels –, un élément rhétorique unit l'ensemble : des procédés d'autojustification variés parcourent tous ses écrits de prison et prennent des formes différentes selon la place qu'ils occupent dans les Mémoires. Ainsi, l'apologie de soi est explicite dans son interrogatoire et dans les lettres politiques que la prisonnière écrit pour clamer son innocence, où elle interpelle directement ses geôliers et ses accusateurs, tandis que l'autodéfense est moins directe mais toujours bien présente dans ses Notices historiques, où la mémorialiste répond aux accusations de conspiration contre-révolutionnaire qui pèsent contre elle en réitérant sans cesse sa position en retrait de la vie politique.

¹⁷⁷ *Ibid.*, p. 464.

On peut constater dans cette présentation des enjeux de l'écriture chez les mémorialistes de notre corpus que si plusieurs éléments formels et rhétoriques persistent dans leur conception du genre des Mémoires, de nombreuses caractéristiques de leurs récits de vie sont propres au contexte spécifique des Lumières : la décentralisation du système de sociabilité, de notoriété et de reconnaissance publique (nos mémorialistes roturiers ne cherchent pas à réintégrer la vie de cour ou à se réhabiliter après une disgrâce, mais plutôt, à mesure que le siècle avance, à rallier l'opinion publique à leur récit de vie) ; les bouleversements historiques, et en particulier la Révolution, qui propulse tout un chacun dans la grande histoire, qui n'est plus seulement l'apanage d'une poignée de grands hommes ; l'influence de Rousseau sur le récit de vie, en particulier sur le récit d'enfance et plus largement sur la conception du « moi ». Nous verrons dans le chapitre suivant comment ces inflexions du genre des Mémoires se conjuguent à la topique que nous étudierons dans les textes de notre corpus, celle de la prison heureuse.

CHAPITRE 2

L'IMAGINAIRE CARCÉRAL DES LUMIÈRES : RÉCITS DE VIE, RÉCITS DE PRISON

Ce siècle où va s'exalter l'idée de la liberté devait commencer par prendre conscience de l'horreur des cachots, et d'une façon qui tient de l'obsession. Qu'il s'agisse des donjons du marquis de Sade, où règne le caprice sanglant d'une « secte » secrète ; qu'il s'agisse des récits authentiques ou fictifs, [...] le thème carcéral reparaît constamment, tantôt comme scénographie, tantôt comme malheur vécu. Et si le premier acte de la Révolution française – la prise de la Bastille – est la destruction d'une prison, l'événement correspond sans nul doute à une image profondément inscrite dans la conscience collective.

- Jean Starobinski, *L'invention de la liberté*¹

Lorsque Michel Foucault entreprend d'étudier la « naissance de la prison » dans *Surveiller et punir*, il propose « [l]'histoire de cette “microphysique” du pouvoir punitif [comme] une généalogie ou une pièce pour une généalogie de l’“âme moderne”² ». Pour Foucault, la prison est, avec ses mécanismes de répression et de contrôle, constitutive de la conception moderne de l'individu et de ses rapports avec la société et le pouvoir. Son ouvrage canonique concerne surtout la prison pénale institutionnalisée qui s'établit après la période qui nous intéresse, mais il montre que la pratique de l'enfermement qui s'y exerce a été élaborée dans d'autres espaces de contrainte : « Il y a, au tournant du XVIII^e siècle et du XIX^e siècle, passage à une pénalité de détention, c'est vrai ; et c'était chose nouvelle. Mais il s'agissait en fait de

¹ Jean Starobinski, *L'invention de la liberté, (1700-1789)*, Paris, Flammarion, 2006 [1964], p. 177.

² Michel Foucault, *Surveiller et punir. Naissance de la prison*, Paris, Gallimard, 1975, p. 38.

l'ouverture de la pénalité à des mécanismes de coercition déjà élaborés ailleurs³. » Ainsi, la privation de liberté, l'enfermement, l'isolement relatif sont loin d'être étrangers à la population du XVIII^e siècle, puisqu'ils existent déjà dans les couvents, les hôpitaux généraux et les asiles pour aliénés comme la maison Saint-Lazare⁴. De plus, l'« enfermement extra-judiciaire⁵ » est souvent pratiqué par lettre de cachet, comme nous le verrons. Cela dit, bien qu'il soit incontournable pour qui se penche sur l'étude de l'univers carcéral, l'ouvrage séminal de Foucault n'est pas à l'origine de notre travail, puisque nous nous intéressons à la construction littéraire de l'espace de l'enfermement plutôt qu'aux mécanismes réels de l'expérience de la détention. Dans ce chapitre, nous explorerons l'imaginaire carcéral des Lumières pour comprendre l'inscription de la topique de la prison heureuse dans le contexte social et idéologique du XVIII^e siècle. Nous verrons que l'épreuve de la captivité est bien souvent liée à celle de l'écriture et que le genre des Mémoires est intrinsèquement rattaché à l'espace de la prison.

La prison comme lieu imaginaire et comme sujet littéraire fait l'objet d'un regain d'intérêt depuis plusieurs années. Deux récents collectifs sont consacrés à la question de l'écriture carcérale au début de l'âge moderne : *Écriture et prison au début de l'âge moderne*⁶ et *Écrire en prison, écrire la prison (XVII^e-XX^e siècles)*⁷, ce qui témoigne d'une attention renouvelée des chercheurs en sciences humaines pour ces questions. Dans son introduction au dossier du GRIHL, dont le titre, « Les écrits de prison et la microphysique du pouvoir », est tributaire de la pensée foucauldienne, Éric Méchoulan écrit que « [l]a prison constitue [...] un des

³ *Ibid.*, p. 267.

⁴ Voir aussi le chapitre « Le grand renfermement » de Michel Foucault dans *L'histoire de la folie à l'âge classique*, Paris, Gallimard, 1961.

⁵ *Ibid.*, p. 140.

⁶ Jean-Pierre Cavaillé (dir.), *Écriture et prison au début de l'âge moderne*, Les Cahiers du Centre de Recherches Historiques, n° 39, 2007.

⁷ Éric Méchoulan, Michèle Rosellini et Jean-Pierre Cavaillé (dir.), *Écrire en prison, écrire la prison (XVII^e-XX^e siècles)*, Les Dossiers du GRIHL, n° 1, 2011.

lieux où peuvent être le mieux étudiées les constructions imaginaires d'une société⁸ ». Nous nous proposons pour notre part d'examiner les récits de prison dans les Mémoires pour en dégager la manière dont l'expérience carcérale influence l'écriture de soi.

Dans sa grande étude sur les prisons dans le roman, Jacques Berchtold prend pour point de départ l'idée que « la menace de l'incarcération et le souci d'éviter la prison étaient omniprésents⁹ » sous l'Ancien Régime. En effet, comme l'écrit Jean-Pierre Cavaillé, « la prison est [alors] appréhendée comme une réalité sociale immédiate, ou en tout cas d'une très grande proximité et visibilité, en quelque sorte à la portée de la main et du regard. Cela est évidemment indicatif de la manière dont l'enfermement est perçu par les contemporains, comme une réalité proche et une menace presque tangible¹⁰ ». En plus de hanter les esprits, la prison d'Ancien Régime est fortement présente dans les écrits, au point de devenir, comme l'écrit Michèle Rosellini, un objet mythique :

[L]’omniprésence de la prison dans la vie sociale et intellectuelle [d’Ancien Régime] en fait un objet mythique. Non seulement parce que les figures fameuses de prisonniers induisent dans le public un imaginaire du lieu carcéral, mais parce que la prison suscite l’écriture : les correspondances et les mémoires manifestent l’intérêt que les particuliers comme les gens de lettres portent à la prison¹¹.

Le récit de prison, loin d'être un témoignage transparent, est déterminé par la forme littéraire qu'il adopte et par le regard subjectif du scripteur. Toujours selon Rosellini, « [c]'est [...] de l'expérience subjective de la prison que le texte littéraire rend compte, à travers le prisme qu'offre une tradition pluriséculaire de l'imaginaire carcéral¹² ». Cette ubiquité de la prison dans la société, grâce à la notoriété de figures mythiques de détenus – comme le Duc de Beaufort ou

⁸ Éric Méchoulan, « Les écrits de prison et la microphysique du pouvoir », *Écrire en prison, écrire la prison (XVII^e-XX^e siècles)*, Les dossiers du GRIHL, n° 1, 2011, URL : <http://dossiersgrihl.revues.org/4875>, consulté le 19 juillet 2016.

⁹ J. Berchtold, *Les prisons du roman*, p. 19.

¹⁰ Jean-Pierre Cavaillé, « Présentation », *Les Cahiers du Centre de Recherches Historiques*, 2007, n° 39, URL : <http://ccrh.revues.org/3346>, consulté le 11 août 2016.

¹¹ Michèle Rosellini, *art. cit.*, p. 960.

¹² *Ibid.*, p. 962.

encore Nicolas Fouquet, pour ne nommer que ceux-là –, et à la circulation de récits d’incarcération, se confirme au XVIII^e siècle. Les mémoires judiciaires, récits de vies privées rédigés par des avocats qui servent à défendre les accusés devant le tribunal, font leur apparition dans les salons grâce à leurs qualités littéraires et rendent ainsi accessibles au public les causes judiciaires autrefois inconnues de lui. Selon Sarah Maza, le caractère sensationnel de cette littérature judiciaire contribue à l’émergence d’une nouvelle opinion publique, et témoigne d’un intérêt sans précédent dans la sphère publique pour les vies privées des accusés et des détenus¹³.

DÉNONCIATION ET DÉFENSE DE LA PRISON

Une vague de contestation s’élève contre la prison au profit d’une nouvelle valeur : la liberté. On dénonce les conditions d’incarcération, particulièrement dans la seconde moitié du siècle. Tout un corpus de Mémoires incrimine notamment la Bastille, qui devient un symbole de tyrannie¹⁴, ce qui culminera bien sûr en sa prise le 14 juillet 1789. Montesquieu, dans *De l’esprit des lois* (1748), en appelle à un adoucissement des peines. Cesare Beccaria, dans *Des délits et des peines* (1764), poursuit dans la même voie et déplore la dureté des peines d’emprisonnement. *L’état des Prisons* de John Howard, rapport d’inspection qui dévoile les conditions désastreuses d’emprisonnement qu’a constatées l’auteur dans les multiples prisons européennes qu’il a visitées, paraît pour la première fois en 1777 et contribue à mettre en branle un mouvement réformateur. L’instauration de la prison moderne s’accompagne déjà d’une volonté d’amender les modalités d’enfermement. Comme l’exprime Michel Foucault, « [l]a réforme de la prison est

¹³ Voir Sarah Maza, *Vies privées, affaires publiques. Les causes célèbres de la France pré-révolutionnaire*, Paris, Fayard, 1997 [1993].

¹⁴ Voir Hans-Jürgen Lüsebrink et Rolf Reichardt, *The Bastille : A History of a Symbol of Despotism and Freedom*, Duke University Press, 1997.

à peu près contemporaine de la prison elle-même¹⁵ ». Selon Benoît Garnot, ce mouvement de contestation a un effet juridique notable, malgré l'incertitude quant aux pratiques réelles d'incarcération : « Il est indéniable que le XVIII^e siècle a vu, au point de vue réglementaire (mais qu'en est-il dans les faits ?) une amélioration du sort des prisonniers¹⁶. »

Le comte de Mirabeau, enfermé au donjon de Vincennes entre 1777 et 1780, écrit dans sa captivité son texte *Des lettres de cachet et des prisons d'État*, qui paraît en 1782 et contribue à faire de la lettre de cachet un symbole de l'arbitraire tyrannique de l'Ancien Régime. Dans l'avant-propos de son ouvrage, il témoigne d'une conscience de la multitude d'écrits qui dénoncent l'emprisonnement irrégulier : « Plusieurs écrivains ont déjà traité ce sujet de première importance, mais les uns ont donné des maximes générales sans usage, faute d'en avoir montré l'application : les autres ne se sont permis que des demi-vérités [...]. Plusieurs, aigris par leurs souffrances et s'attachant uniquement aux détails, ont décrédité leurs ouvrages par des exagérations, ou de fausses anecdotes¹⁷. » Mirabeau décrit les conditions de détention inhumaines du donjon de Vincennes. Cet habitué des prisons – il a été enfermé, toujours à la demande de son père, à l'Île de Ré, au château d'If, où il a rédigé son *Essai sur le despotisme*, au château de Joux et plusieurs fois à Vincennes, où il a rencontré le marquis de Sade – défend l'idée que « les détentions arbitraires sont destructives de toute liberté, et que la liberté est le droit inaliénable de tous les hommes¹⁸ ». Mirabeau est un parfait exemple d'homme de lettres incarcéré : dans sa captivité, il écrit, en plus de ses deux essais dénonciateurs et d'autres ouvrages de réflexion, de nombreuses lettres, dont les célèbres *Lettres à Sophie*, et des romans licencieux.

¹⁵ M. Foucault, *Surveiller et punir*, p. 271.

¹⁶ Benoît Garnot, *Crime et justice aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Paris, Imago, 2000, p. 192.

¹⁷ Honoré-Gabriel de Riquetti comte de Mirabeau, *Des lettres de cachet et des prisons d'état*, sn, 1782, p. vi.

¹⁸ *Ibid.*, p. x.

La même année que *Des lettres de cachet et des prisons d'État* paraît un autre texte marquant condamnant les conditions de détention, mais cette fois-ci dans une autre prison. Les *Mémoires sur la Bastille* de Simon-Henri-Nicolas Linguet sont plutôt, au sens où l'on emploie ce terme aujourd'hui, « un mémoire » sur la Bastille : il ne s'agit pas d'un récit de vie, mais bien d'un pamphlet qui vise autant à raconter un épisode d'enfermement qu'à dénoncer une institution. Son entrée en matière annonce ces intentions : « Je ne suis plus à la Bastille : il faut prouver que je n'ai jamais mérité d'y être. Il faut faire plus : il faut démontrer que jamais personne ne l'a mérité¹⁹. » Avocat, philosophe et journaliste, ennemi des encyclopédistes, des parlementaires et opposant du libéralisme économique de Turgot, Linguet est enfermé en 1780 par lettre de cachet à la demande du maréchal de Duras et demeure à la Bastille jusqu'en 1782, quand, libéré et craignant les représailles, il s'exile en Angleterre et publie ses *Mémoires sur la Bastille*, qui auront un immense succès.

Linguet rapporte qu'on fait jurer aux prisonniers auxquels on rend la liberté de ne jamais raconter ce qu'ils ont vu ou vécu à la Bastille, ce qui lui permet de justifier son exil dans une nation ennemie : « [O]n force tous les Jonas qu'elle vomit à jurer qu'ils ne révéleront jamais rien, ni directement ni indirectement, de ce qu'ils ont pu y apprendre ou y souffrir [...]. On montre au demi-ressuscité la porte qui seule peut le rendre à la vie, à demi ouverte, et prête à se refermer s'il hésite : on veut ne lui laisser de choix qu'entre le silence, le parjure ou la mort²⁰. » Le témoignage sur la Bastille comporte donc nécessairement une dimension de transgression et de parjure. Notons que la prison est décrite comme l'empire des morts, une image qui reviendra souvent, mais que la référence à Jonas, moins topique, permet aussi de comparer la Bastille à un monstre biblique. De plus, l'identification à Jonas permet à l'auteur de se constituer en victime

¹⁹ Simon-Henri-Nicolas Linguet, *Mémoires sur la Bastille*, Olivier Boura (éd.), Paris, Arléa, 2006 [1782], p. 63.

²⁰ *Ibid.*, p. 68.

expiatoire désignée arbitrairement, mais aussi en prophète qui annonce la destruction prochaine de la forteresse ennemie.

Le texte de Linguet s'adresse nommément au roi, décrit comme un monarque plein de bonté et de miséricorde qui ne peut qu'ignorer « ces tortures de l'âme, ces convulsions prolongées, cette agonie perpétuelle qui éternise les douleurs de la mort sans jamais en amener le repos²¹ » que subissent les prisonniers embastillés. Il prétend que « depuis peu d'années, les barbaries de la Bastille [se sont] accrues. Autrefois on s'occupait des prisonniers ; aujourd'hui l'on s'en joue²² ». Il évoque plusieurs Mémoires d'anciens détenus comme ceux de Gourville, de Madame de Staal et de Pierre de La Porte qui témoignent d'un bon traitement à la Bastille, et conclut que « de leur temps, ce Tartare était une espèce de Champs Élysées auprès de ce qu'il est aujourd'hui²³ ». Linguet oppose deux lieux de la mythologie grecque appartenant à l'univers d'outre-tombe, équivalents de l'enfer et du paradis chrétiens, pour décrire les transformations qu'a subies la prison au cours du siècle. Au-delà du propos, ce sont les images mêmes employées par Linguet qui contribuent à l'imaginaire effroyable de la prison. Comme l'écrit Victor Brombert,

les enquêtes techniques et les textes humanitaristes décrivant les conditions des prisons tendent souvent, paradoxalement, à une poétisation tragique de l'incarcération. [Ils] ont en commun, non seulement leur sujet, mais des mythopoétiques : l'atroce poésie du silence et les allusions à l'enfer dantesque vont de pair avec les images mythologiques et monstrueuses de Cerbère et Caron, de l'hydre, des antres et du Tartare²⁴.

Alors que la tendance est à l'adoucissement des peines, Linguet s'insurge de ce que la Bastille devient de plus en plus cruelle : « Comment donc conserve-t-on, sous l'humanité de Louis XVI, le régime inventé par la tyrannie de Louis XI ? Comment, sous le prince à qui

²¹ *Ibid.*, p. 115.

²² *Ibid.*, p. 153.

²³ *Ibid.*, p. 66.

²⁴ V. Brombert, « Esquisse de la prison heureuse », p. 249.

l'équité est chère et le sang des hommes précieux, les sujets sont-ils exposés aux mêmes catastrophes que sous celui pour qui les exécutions étaient un spectacle délicieux²⁵ [...] ? » Faisant appel à son humanité, il exhorte le roi à « porte[r] les yeux sur ces souterrains funéraires où n'est jamais descendu le jour²⁶ » et à ordonner rien de moins que la destruction de la Bastille : « Parlez ! À votre voix on verra s'écrouler les murailles de cette moderne Jéricho, plus digne mille fois que l'ancienne des foudres du Ciel et de l'anathème des hommes²⁷. » Linguet fait du roi l'égal de Dieu, capable de faire s'effondrer par sa volonté une forteresse au même titre que Yahvé fit s'écrouler les murailles de Jéricho. Il s'agit du premier appel à une destruction matérielle de la Bastille. Cinq ans avant sa prise, l'architecte Corbet avait proposé le plan d'une « place Louis-XVI » à bâtir à l'emplacement de la prison²⁸.

Le texte de Linguet aura un grand retentissement et contribuera largement à la légende noire de la Bastille – qui, à sa prise en 1789, ne renferme plus que sept détenus –, tout comme le texte de Mirabeau aura assis la réputation sombre du donjon de Vincennes. Au moment d'imprimer son mémoire, Linguet ajoute d'ailleurs une note sur l'ouvrage de Mirabeau, alors anonyme :

Tandis qu'on imprimait ces *Mémoires*, on m'a envoyé un livre sur la même matière intitulé : *Des lettres de cachet, etc.* [...] Il met au jour les mystères du donjon de Vincennes, comme celui-ci dévoile ceux des tours de la Bastille. On pourra les comparer : peut-être, avec le temps, aurons-nous ainsi des histoires de vingt et tant de bastilles que la France renferme, ou plutôt qui renferment la France²⁹.

²⁵ S. H. N. Linguet, *op. cit.*, p. 119.

²⁶ *Ibid.*, p. 174.

²⁷ *Ibid.*, p. 175.

²⁸ Fernand Bournon, *Notice historique sur la Bastille, extrait de la Grande Encyclopédie*, p. 23, cité par Olivier Boura, dans S. H. N. Linguet, *op. cit.*, p. 175, n. 1.

²⁹ *Ibid.*, p. 219.

Notons que les prisons sont désignées par antonomase comme des « bastilles », ce qui fait du pamphlet de Linguet non seulement une dénonciation de cette prison, mais bien du régime carcéral en général³⁰.

Directement en réponse aux *Mémoires sur la Bastille*, Joseph Michel Antoine Servan, un magistrat et un important réformateur de la justice criminelle, partisan des Lumières et ami des encyclopédistes, fait paraître en 1784 un écrit polémique en défense de la Bastille. Le ton ludique du texte, annoncé par son titre complet, *Apologie de la Bastille pour servir de réponse aux Mémoires de M. Linguet sur la Bastille avec des notes politiques, philosophiques & littéraires, lesquelles n'auront, avec le texte, que le moindre rapport possible. Par M. de M***. Ci-devant prisonnier*, laisse un peu perplexe quant aux motivations de l'auteur, qui déclare notamment : « [P]our moi j'avoue ma délicatesse, je voudrais que la Bastille fût non seulement redoutée comme puissante, mais estimée comme nécessaire, mais chérie comme bonne. Tout le monde saura voir un château fort dans la Bastille, mais peu d'hommes savent y discerner un appui de l'état, une école de sagesse³¹ ». Ce terme d'école de sagesse revient à plusieurs reprises : « [Q]u'est-ce qu'une Bastille en France ? Une école de sagesse, où ce gouvernement fait enseigner, à portes fermées, la discrétion et la quiétude, au milieu d'une nation, accusée par toutes les autres nations d'enfanter le plus d'hommes indiscrets et inquiets³². »

Malgré son écriture ironique, Servan n'en défend pas moins dans son texte une idée propre aux penseurs des Lumières qui, paradoxalement, s'ils dénoncent les conditions de détention dans les prisons, soutiennent aussi l'humanité de l'incarcération par rapport à des

³⁰ Voir les travaux de Hans-Jürgen Lüsebrinck, qui a étudié la Bastille comme concept-symbole, notamment Hans-Jürgen Lüsebrinck, « La Prise de la Bastille : archéologie d'un événement-symbole », dans *Mélanges de l'École française de Rome. Italie et Méditerranée*, t. 104, n° 1, 1992. p. 115-128.

³¹ Joseph-Michel-Antoine Servan, *Apologie de la Bastille*, Philadelphie, 1784, p. 12.

³² *Ibid.*, p. 26-27.

pratiques judiciaires jugées barbares comme la question et les exécutions publiques³³. On assiste en effet, selon Benoît Garnot, à « une évolution dans les mentalités : se développe alors l'idée selon laquelle la peine doit améliorer le coupable et permettre sa réinsertion dans la société ; la prison pénale est perçue comme devant permettre la réflexion et le repentir³⁴ ». Comme l'écrit Philippe Jarnoux, « au XVIII^e siècle, alors même que se développe la pensée des Lumières, la vision que l'on se fait de l'enfermement connaît des évolutions très profondes » :

Concrètement, on assiste à un renversement lent des valeurs : ce qui autrefois était perçu comme insupportable – la privation de liberté – devient une mesure protectrice. [...] De fait, la deuxième moitié du XVIII^e siècle est marquée par la montée en puissance de cette idée : la substitution de peines d'emprisonnement – qui protègent la société en isolant les criminels – aux châtiments physiques, aux supplices dont on conteste l'efficacité et l'humanité³⁵.

En plus d'être une mesure protectrice pour les coupables contre des châtiments de plus en plus considérés inhumains, la prison est envisagée comme une sorte de cure, une manière de réintégrer le criminel dans la société :

Il reviendra au siècle des Lumières, avec son humanisme et aussi son optimisme, de découvrir une autre finalité : la guérison par la prison. Sans renier l'utilitarisme de la peine, la doctrine et la jurisprudence de la seconde moitié du XVIII^e siècle font de la prison amélioration une préoccupation majeure. [...] Il ne s'agit plus, au XVIII^e siècle, de la notion chrétienne de rachat du péché, mais de l'idée que l'infraction est une violation du contrat social, qu'il faut donc renouer avec le pacte en donnant au condamné le moyen de retrouver sa place dans la société³⁶.

La prison est donc, à l'époque des Lumières, un lieu paradoxal, dénoncé d'une part pour sa tyrannie et la dureté du traitement infligé aux détenus et célébré d'autre part comme alternative à des châtiments cruels et publics. Le débat sur l'espace carcéral est au cœur des transformations juridiques de la fin du XVIII^e siècle, comme nous le verrons à présent.

³³ L'affaire Calas pousse notamment Voltaire à écrire son *Traité sur la tolérance*, tandis que l'article « Torture » de son *Dictionnaire philosophique* dénonce le supplice du chevalier de La Barre.

³⁴ B. Garnot, *op. cit.*, p. 186.

³⁵ Philippe Jarnoux, « Captifs et captivités dans la France d'Ancien Régime », *Les Cahiers du CEIMA*, Université de Brest, Centre d'études interdisciplinaires du monde anglophone, 2010, p. 38-39.

³⁶ Maryvonne Lorcy, « L'évolution des conceptions de la peine privative de liberté », *Surveiller et punir, surveiller ou punir ? Perspectives de la peine privative de liberté*, Caen, Presses universitaires de Caen, 2004, p. 11.

CONTEXTE JURIDIQUE

Notre corpus se situe à l'aube de profonds changements dans l'utilisation juridique de la prison, qui devient non plus préventive, mais officiellement pénale à la fin du XVIII^e siècle. Selon Benoît Garnot, avant le tournant des Lumières, la prison « n'est faite que pour garder, et non pour punir [...]. La prison est d'abord (et surtout) le lieu où se trouvent détenus les débiteurs récalcitrants. Elle se trouve aussi utilisée à titre préventif, dans un but de sauvegarde publique ou pour mettre l'accusé à la disposition de la justice pendant la période délicate de l'instruction³⁷. » La peine de prison est alors très rare et considérée comme particulièrement cruelle. Selon le jurisconsulte Daniel Jousse, « la prison étant regardée comme une chose très odieuse par elle-même et très dure, tant à cause de la privation de la société des hommes qu'à cause des horreurs qui l'accompagnent, les juges doivent avoir une grande attention de ne pas emprisonner légèrement et de ne point y retenir injustement s'ils ne veulent un jour éprouver les effets de la vengeance divine³⁸ ». Ce n'est qu'à la toute fin du XVIII^e siècle que la prison pénale intègre officiellement l'arsenal des peines :

Dès janvier-mars 1790, l'incarcération est insérée officiellement dans l'échelle des peines, placée entre la sentence de mort éliminatrice, et l'amende et la dégradation civique. Le code pénal de 1791 l'établit comme la peine utile, rationnelle et laïque des Lumières, laquelle cherche non seulement à punir, mais aussi à réintégrer le condamné dans la société. La prison est devenue une peine de l'arsenal judiciaire, ce qu'elle n'était pas auparavant, et elle va triompher au XIX^e siècle³⁹.

Avant son institution comme peine officielle, la prison est surtout une prise de corps avant le procès ayant pour but d'assurer la présence du détenu, le remboursement de ses dettes ou sa protection contre la vengeance des victimes. Comme l'écrit Philippe Jarnoux, « [d]ans la pensée

³⁷ B. Garnot, *op. cit.*, p. 185-186.

³⁸ Daniel Jousse, *Traité de la justice criminelle de France*, Paris, Debure père, 1771, t. II, p. 223, cité dans P. Jarnoux, *art. cit.*, 2010, p. 32.

³⁹ B. Garnot, *op. cit.*, p. 195.

juridique des XVII^e et XVIII^e siècles, la prison vient fondamentalement avant le jugement⁴⁰ ». Le prisonnier n'est donc généralement qu'un accusé, et non officiellement un coupable⁴¹.

Cette conception du prisonnier comme accusé, mais non comme coupable, peut avoir une incidence sur l'écriture. En effet, Michèle Sacquin fait remarquer que « [d]ans cette perspective, l'écriture qui n'est pas une écriture de repentance est légitime et nécessaire pour clamer son innocence ou solliciter des soutiens⁴² ». Nous verrons que la dimension apologétique du récit de prison est bien présente chez nos mémorialistes, qui ne laissent aucune place au repentir, ni à la culpabilité, mais protestent de leur innocence et dénoncent la persécution des justes. Comme l'écrit Jean-Pierre Cavaillé, « le prisonnier d'Ancien Régime n'a pas à adopter une posture d'aveu, de contrition et d'expiation sociales. [...] Même si la prison est déjà très souvent conçue comme une "peine", celle-ci n'a pas encore à être intériorisée par le sujet comme juste et légitime⁴³ ».

Jarnoux distingue, pour l'Ancien Régime, la captivité dans le cadre d'une procédure judiciaire, qui précède généralement le procès, de la captivité d'origine militaire, et donc extrajudiciaire (prisonniers de guerre, esclaves, otages), qui inclut les lettres de cachet. Celles-ci relèvent de la « défense de l'ordre public » et affirment le pouvoir à la fois royal et familial⁴⁴ sur l'individu, deux formes de contrôle de plus en plus contestées par les penseurs des Lumières (on peut penser aux cas de Sade et de Mirabeau, tous deux enfermés par des lettres de cachet demandées par leurs familles). Cette seconde forme de détention est beaucoup plus critiquée que la première au XVIII^e siècle, comme le montre déjà Michel Foucault :

⁴⁰ P. Jarnoux, *art. cit.*, p. 33.

⁴¹ Il existe des exceptions où l'on a condamné des coupables à la réclusion, mais celles-ci sont extrêmement rares.

⁴² Michèle Sacquin, « La prison par écrits », *Revue de la BNF*, n° 35, 2010, p. 3.

⁴³ Jean-Pierre Cavaillé, *art. cit.*, consulté le 11 août 2016.

⁴⁴ Voir Michel Foucault et Arlette Farge, *Le désordre des familles. Lettres de cachet des archives de la Bastille au XVIII^e siècle*, Paris, Gallimard, 1982.

La prison s'y [en France] trouvait en effet d'autant plus disqualifiée qu'elle était, dans la pratique, directement liée à l'arbitraire royal et aux excès du pouvoir souverain. Les « maisons de force », les hôpitaux généraux, les « ordres du roi » ou ceux du lieutenant de police, les lettres de cachet obtenues par les notables ou par les familles avaient constitué toute une pratique répressive, juxtaposée à la « justice régulière » et plus souvent encore opposée à elle. Et cet enfermement extra-judiciaire se trouvait rejeté aussi bien par les juristes classiques que par les réformateurs⁴⁵.

Celui-ci permet fréquemment d'éloigner temporairement l'adversaire politique ou idéologique : on pense notamment à Voltaire, à Diderot, et à tous les écrivains contestataires ou libertins qui ont été embastillés. Notons au passage que sous l'Ancien Régime, les couvents et les établissements religieux servaient souvent de lieux d'enfermement en marge des prisons pour les femmes « de mauvaise vie » ou simplement pour celles qu'on voulait écarter de la vie publique. Ainsi, quand Mirabeau est emprisonné au donjon de Vincennes, sa maîtresse, Sophie de Monnier, avec qui il avait pris la fuite, est enfermée pendant cinq ans au couvent des sœurs de Sainte-Claire, à Gien⁴⁶. C'est cette forme officieuse d'enfermement que Diderot dénoncera avec virulence dans *La Religieuse*.

Le marquis d'Argenson témoigne dans son journal de ce qu'il appelle, en reprenant un terme de Constantin de Renneville, qu'il ne nomme pas directement, une véritable « inquisition française⁴⁷ » : l'enfermement de plus en plus fréquent d'hommes de lettres dissidents sous Louis XV :

On a arrêté ces jours-ci quantité d'abbés, de savants et de beaux esprits, et on les a mis à la Bastille, comme le sieur Diderot⁴⁸, quelques professeurs de l'université, docteurs de Sorbonne, etc. Ils sont accusés d'avoir fait des vers contre le roi, de les avoir récités, débités, d'avoir froncé contre le ministère, d'avoir écrit et imprimé pour le déisme et contre les mœurs ; [...] on prétend par là arrêter les mauvais discours des cafés et des promenades et tous les libelles indécents qui courent Paris⁴⁹.

⁴⁵ M. Foucault, *op cit.*, p. 140.

⁴⁶ Voir Michel Delon, « Lettres d'amour, lettres de combat. Sophie de Monnier et Mirabeau (1775-1789) », *Revue de la BnF*, n° 35, 2010, p. 18-24.

⁴⁷ D'Argenson, *Journal et Mémoires du marquis d'Argenson*, Paris, chez Mme Vve de Jules Renouard, 1749, t. VI, p. 17. *L'Inquisition française* est le titre que donne Constantin de Renneville à son *Histoire de la Bastille*, Amsterdam, Étienne Roger, 1715.

⁴⁸ Diderot était en fait à Vincennes.

⁴⁹ D'Argenson, *op. cit.*, p. 15.

Il s'agit de l'Affaire des Quatorze⁵⁰, qui témoigne de la montée d'une répression contre l'essor d'une opinion critique et lettrée qui se développe dans les lieux de sociabilité parisiens, décrit d'abord par Habermas⁵¹ et Koselleck⁵², puis notamment par Roger Chartier⁵³, répression dont l'arme principale est l'emprisonnement.

Selon Jarnoux, ces incarcérations extrajudiciaires « ne relèvent pas du droit commun mais de pratiques autoritaires, voire despotiques, du pouvoir monarchique contre ceux qui, d'une façon ou d'une autre, se sont élevés contre lui, l'ont menacé ou contesté⁵⁴ ». Les prisonniers d'État, ou « prisonniers du roi », globalement plus aisés que les détenus « ordinaires », jouissent souvent d'une protection puissante ou d'un appui de l'opinion publique et faisant l'objet d'un enfermement en marge du système judiciaire, sont en général mieux traités. En effet, les prisonniers subissent un traitement différent selon leur statut et leur classe sociale. Comme l'écrit Garnot, « dans une même prison, les conditions de vie dépendent de la catégorie de prisonniers à laquelle on appartient, et le niveau social détermine tout autant les conditions de détention que la taille de la prison. Les pensionnaires qui payent une pension sont favorisés (ils sont comme à l'hôtel), les autres beaucoup moins bien⁵⁵ ». Ces prisonniers plus aisés et donc lettrés sont évidemment ceux qui ont écrit des récits de prison et ils dominent par conséquent le corpus des témoignages de l'emprisonnement. Selon Jarnoux,

on a peu de témoignages directs de la prison quotidienne, justement trop quotidienne, perçue comme un passage bref et surtout s'appliquant aux petites gens ; on a en revanche beaucoup de témoignages à propos des autres formes de captivités car elles touchent plus fréquemment des milieux sociaux utilisant l'écriture et disposant de relais et de réseaux relationnels plus larges. Écrivains ou lettrés ont abondamment décrit dès le XVII^e siècle, le côté insupportable de leur

⁵⁰ Voir Robert Darnton, *L'Affaire des Quatorze. Poésie, police et réseaux de communication à Paris au XVIII^e siècle*, Paris, Gallimard, 2014.

⁵¹ Jürgen Habermas, *L'Espace public : archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, Paris, Payot, 1997 [1962].

⁵² Reinhart Koselleck, *Le règne de la critique*, Paris, Éditions de Minuit, 1979.

⁵³ Roger Chartier, *Les origines culturelles de la Révolution française*, Paris, Seuil, 1990.

⁵⁴ P. Jarnoux, *art. cit.*, p. 35.

⁵⁵ B. Garnot, *op. cit.*, p. 193.

captivité. Gardons-nous pourtant de penser que ces descriptions correspondent effectivement à la réalité juridique et sociale de la prison de l’Ancien Régime⁵⁶.

Les mémorialistes de notre corpus font partie de cette catégorie : ils sont tous emprisonnés en tant qu’adversaires idéologiques ou politiques. Leur captivité est donc en marge du droit commun d’Ancien Régime. Le cas de Madame Roland est particulier, puisqu’elle est incarcérée par le tribunal révolutionnaire, mais elle est également détenue comme adversaire politique des Jacobins en tant que Girondine.

Le séjour de nos mémorialistes se compare à celui de ces « prisonniers aisés » que décrit Garnot, qui ont « toujours la possibilité d’améliorer largement l’ordinaire, qu’ils soient enfermés dans une conciergerie ou dans une petite prison d’une petite ville : chambre individuelle et chauffée, avec lit, tapisseries, chaises, rideaux, ainsi que domestique à demeure et nourriture apportée de l’extérieur, sans compter la possibilité de recevoir toutes sortes de visites⁵⁷ ». Ils sont mieux traités que les « petites gens » et nous ne considérons évidemment pas leurs récits de prison comme la traduction transparente de leur expérience carcérale réelle, et surtout pas comme une représentation fidèle des conditions de détention de l’époque. Rappelons que nous nous intéressons à la mise en récit de l’expérience carcérale et au rôle qu’y joue une topique proprement littéraire.

PRISON ET ÉCRITURE

Sous l’Ancien Régime, l’emprisonnement n’équivaut pas nécessairement à un isolement total. Selon Garnot, « la prison n’est pas le monde fermé, coupé de l’extérieur, qui dominera au XIX^e siècle : les contacts sont permanents avec la société environnante⁵⁸ ». Des échos de ces

⁵⁶ P. Jarnoux, *art. cit.*, p. 37.

⁵⁷ B. Garnot, *op. cit.*, p. 193.

⁵⁸ *Ibid.*, p. 194.

contacts se retrouvent dans les Mémoires des détenus, qui témoignent d'une remarquable mobilité dans la communication, tant entre prisonniers qu'avec l'extérieur, même si cela demande parfois de recourir à des stratagèmes élaborés.

Pierre de La Porte, embastillé sous Louis XIII, rend compte d'une très libre circulation et des contacts entre prisonniers⁵⁹. Une fois « tiré du cachot après y avoir été retenu six semaines, [il] joui[t] des libertés de la Bastille⁶⁰ ». Si les conditions de détention sont très difficiles au cachot, il retrouve la santé grâce à la « liberté » que lui procure sa « sortie » : « Comme j'avois gagné dans mon cachot une fièvre lente qui m'avoit bien affoibli, le plaisir de la société, le grand air que je respirai sur le haut des tours, la tranquillité où je me trouvai après une si grande secousse, rétablirent en peu de temps ma santé⁶¹. » L'ordinaire de la Bastille, en comparaison avec le cachot, correspond à un espace de tranquillité, de sociabilité et de liberté. L'agréable société dont il parle, ce sont ses compagnons d'enfermement, puisque, comme il l'écrit, « la Bastille étoit remplie de quantité de personnes de qualité⁶² ». Ainsi, lorsqu'il se retrouve parmi les siens, ses occupations deviennent sociables et studieuses : « Nous passions le temps tous trois à différentes choses : M. d'Achton étudioit les mathématiques, et se divertissoit quelquefois à dresser des chiens au manège (ce qu'il faisoit admirablement) ; M. de Chavaille composoit un livre, et j'apprenois à dessiner, avec la perspective, que M. Du Fargis me montrait⁶³. »

Les contacts sont aussi fréquents avec les autres prisonniers. Le maréchal de Vitry, ne pouvant supporter le feu, « envoyoit tous les matins chauffer sa chemise dans [leur] chambre, qui

⁵⁹ Il contredit en cela Linguet, qui décrit cependant une autre époque et dont le récit a des visées dénonciatrices. Selon lui, « [d]u moment où un homme leur est livré [aux geôliers de la Bastille], il est perdu [...] pour l'univers entier ; il n'existe plus dans le monde que pour eux : ils ne sont pas moins attentifs à prévenir toute sorte de correspondances intérieures entre leurs victimes qu'à interdire toute espèce d'épanchements au-dehors ». (S. N. H. Linguet, *op. cit.*, p. 131.)

⁶⁰ Pierre de La Porte, *Mémoires de P. de La Porte, premier valet de chambre de Louis XIV, contenant plusieurs particularités des règnes de Louis XIII et de Louis XIV*, Paris, Michaud et Poujoulat, 1839, p. 380.

⁶¹ *Ibid.*, p. 385.

⁶² *Ibid.*, p. 383.

⁶³ *Ibid.*

étoit au-dessus de la sienne⁶⁴. » Certains détenus font même appeler des personnes du dehors : « M. Vautier, médecin de la reine mère Marie de Médicis, qui a été ensuite premier médecin du Roi [...] fit venir Pierre Eignonne, grand mathématicien, qui lui enseignoit l'astronomie⁶⁵ ». Les contacts avec l'extérieur se font si aisément que les rumeurs de la Bastille deviennent celles du tout-Paris. De La Porte raconte que le maréchal de Bassompierre « courtois fort une mademoiselle de ***, aussi prisonnière, jusque-là que le bruit en courut à la ville et à la cour. Tantôt l'un disoit qu'il l'avoit épousée, et l'autre qu'elle étoit grosse (ce qui lui faisoit tort⁶⁶) ». Bien sûr, comme nous l'avons vu, plusieurs régimes coexistent à la Bastille et, tandis que certains sont « au secret », c'est-à-dire effectivement isolés du monde extérieur, et subissent un traitement très rigoureux, d'autres peuvent recevoir librement des visiteurs, lire et écrire.

L'écriture est une marque de distinction parmi les prisonniers, puisqu'elle n'est pas permise à tous, mais aussi une arme de résistance aux mains du détenu, qui, en reprenant possession de l'écriture, souvent par ruse et par transgression, lutte contre l'isolement et l'oubli, et cherche à obtenir son élargissement ou à réussir sa fuite. Comme l'écrit Michèle Rosellini,

[o]n écrit *sur* la prison, et surtout on écrit *en* prison, à une époque où écrivains et publicistes, victimes d'une censure vigilante, peuplent les prisons d'État. Au point que la prison se présente comme un cabinet paradoxal, dont toutes les fonctions sont sujettes à l'aventure : le prisonnier doit déployer une extraordinaire ingéniosité et se ménager des complicités toujours risquées pour se procurer encre et papier, dissimuler ses écrits, et surtout les faire sortir de sa cellule⁶⁷.

L'écriture fait donc bien souvent partie de l'expérience du prisonnier, sans nécessairement qu'il soit un lettré. Écrire est généralement une manière de s'extraire du confinement forcé, bien que relatif, comme nous venons de le voir, de l'incarcération. On écrit pour tenter de retrouver la société des hommes à l'intérieur de la prison, mais aussi pour chercher à communiquer avec

⁶⁴ *Ibid.*, p. 384.

⁶⁵ *Ibid.*, p. 385.

⁶⁶ *Ibid.*, p. 383.

⁶⁷ *Ibid.*, p. 960.

l'extérieur afin d'obtenir sa libération. Comme le rappelle Jean-Pierre Cavaillé, « [é]crire en prison est une action exposée, risquée : car elle est une source possible de salut – surtout sous l'Ancien Régime où il suffit dans bien des cas de mobiliser un appui efficace pour être remis en liberté sans autre forme de procès – mais aussi la cause éventuelle de plus gros ennuis⁶⁸ ». Ainsi, l'écriture demande de recourir à des stratégies complexes, tant pour fabriquer les matériaux, qui souvent font défaut, que pour assurer la clandestinité de la communication.

Constantin de Renneville, embastillé pendant douze ans en tant qu'espion, raconte les nombreuses ruses auxquelles avaient recours les prisonniers pour communiquer entre eux ou avec le monde extérieur en inventant des instruments de fortune ; ils trouvent ainsi une manière de communiquer entre eux en gravant des messages sur les assiettes qui circulent d'une cellule à l'autre aux heures de repas :

[I]l nous l'écrivit sur une assiette, d'une écriture si fine qu'il fallait avoir de bons yeux pour la lire. Tant qu'il n'y eut que les Allemands qui se mêlaient d'écrire de cette sorte, ils le faisaient d'une manière si subtile et si finement, que jamais nos gargotiers ne s'en seraient aperçu ; mais le chevalier du Rosel le fit tambour battant, pour ainsi dire, puisqu'il en couvrit toutes les assiettes et les plats. D'autres, à son exemple, écrivirent d'une façon si grossière, que cela gâta tout⁶⁹.

Renneville fait une épigramme contre Saint-Mars, le gouverneur de la Bastille, qui remporte un vif succès de « presse » dans l'univers éditorial des assiettes :

M. Schrader la trouva si juste qu'il voulut absolument récrire sur une assiette. Celle-ci tomba apparemment sous la main de quelque amateur de pasquinades, qui l'écrivit bientôt sur cinq ou six autres assiettes. Enfin, quoique le lendemain, l'assiette, où M. Schrader avait écrit mon épigramme, me fut tombée entre les mains et que je l'en eusse effacée, sous trois jours, il n'y eut pas une assiette où elle ne fût écrite, et tel prisonnier poussa la malice jusqu'à graver mon nom au-dessous de cette belle épigramme⁷⁰.

Cette signature l'incrimine, mais Renneville réussit à éviter le châtement en criant à la calomnie.

Il poursuit ainsi ses activités littéraires en prison en s'adaptant à son contexte contraignant. Il en tire même profit en s'inspirant des chansons paillardes de ses compagnons de cellule, qu'il

⁶⁸ Jean-Pierre Cavaillé, « Présentation », consulté le 11 août 2016.

⁶⁹ Constantin de Renneville, *La vie à la Bastille. Souvenirs d'un prisonnier*, Paris, L. Michaud, 1908, p. 143.

⁷⁰ *Ibid.*, p. 144.

consigne dans son *Histoire de la Bastille*, pour écrire des vers : « Si je rapportais ici le quart de nos amusements poétiques, j'aurais plus de raison d'intituler ce livre *Osia Basiliaca* (sic) ou le *Prisonnier en enfer* que de lui donner le titre d'*Histoire de la Bastille*⁷¹ ». Renneville a effectivement écrit une série de poèmes intitulée *Otia bastiliaca* dans les marges d'un exemplaire des *Auteurs déguisés* d'Adrien Baillet. Jacques Berchtold cite un autre exemple d'une telle écriture carcérale des *marginalia* chez Diderot, en évoquant le témoignage de la fille du philosophe : « Pendant le séjour au donjon il trouva le moyen de charmer un peu sa douleur. Il avait dans sa poche un cure-dent, il en fit une plume ; il détacha de l'ardoise à côté de sa fenêtre, la broya, la délaya dans du vin ; son gobelet cassé fit une écritoire, et ayant un volume du *Paradis perdu* de Milton, il en remplit les feuillets blancs et les interlignes sur sa position et de notes sur le poème⁷² ».

Le général Dumouriez, embastillé sous Louis XV, avant que ses bonnes relations avec Sartine ne lui permettent d'obtenir du papier et de l'encre, trouve une manière de communiquer en écrivant sur des bûches avec du charbon. Remarquant la quantité de lentilles qu'on servait à son voisin de cellule, et sachant que « Favier aimait beaucoup ce légume[,] il ne douta pas qu'il ne fût dans cette tour » :

[I]l tailla avec un morceau de verre cassé un charbon, dont il fit un crayon. Il y avait trois tas de bûches au pied de la tour ; il écrivit en anglais sur le côté scié d'une bûche : *Je suis dans la chambre de la chapelle. Réponds-moi*. Il fut huit jours sans réponse. Enfin, sur son tas de bûches, il trouva une réponse en anglais. Alors il écrivit dans un petit billet son premier interrogatoire et sa première réponse, et le mit dans la fente d'une bûche. Favier (car c'était lui) répondit de même, et ils s'instruisirent mutuellement⁷³.

⁷¹ *Ibid.*, p. 184.

⁷² Madame de Vandeul, *Mémoires pour servir à l'histoire de la vie et des ouvrages de M. Diderot*, p. 30, cité par J. Berchtold, *op. cit.*, p. 37-38, n. 50. Ces intertextes, s'il est impossible de savoir s'ils sont fortuits, sont particulièrement parlants : l'ouvrage d'Adrien Baillet porte sur les impostures littéraires, tandis que le thème de la chute, central dans le poème épique de Milton, paraît faire écho à la situation de Diderot.

⁷³ Charles François Du Périer Dumouriez, *La vie et les mémoires du général Dumouriez*, Paris, Berville et Barrière, 1823, t. II, p. 180. Notons que Dumouriez écrit ses Mémoires à la troisième personne.

Les prisonniers parviennent à communiquer en profitant de la supériorité de leur éducation (ils s'écrivent en anglais) sur celle de leurs geôliers.

Au moment de quitter sa prison, Dumouriez laisse un message aux futurs détenus « sur la manière d'écrire sur les bûches⁷⁴ ». Dumouriez se préoccupe en effet du sort de ses successeurs à la Bastille, établissant ainsi un lien entre son incarcération présente et toute la lignée de détenus dans laquelle il s'inscrit. Un de ses devanciers, La Chalotais, aurait écrit un mémoire à l'aide d'un cure-dents et d'une encre faite de vinaigre, ce qui, ayant médiatisé sa cause, aurait contribué à le faire libérer⁷⁵. Cet exploit lui donne l'idée d'améliorer le sort des futurs prisonniers en leur fournissant le nécessaire pour écrire :

Le prédécesseur de Dumouriez qui [...] avait passé deux ans à la Bastille, d'abord dans les cachots, ensuite dans cette chambre, où il avait composé des Mémoires très-attendrissants qui lui avaient valu sa liberté. [...] Ce pauvre malheureux avait été un an et demi sans plumes ni encre. Cela fit imaginer à Dumouriez de n'en pas laisser manquer ses malheureux successeurs. [...] Il grimpa sur des table et des chaises, et il porta sur le dos de ces quatre sphynx⁷⁶, qui laissaient un vide, des écailles d'huîtres pleines d'encre, des rouleaux de papier blanc, et des plumes taillées. Il s'est toute sa vie félicité d'avoir eu cette idée bienfaisante⁷⁷.

En quittant sa cellule, il écrit « Cherchez le mot de l'énigme tout en haut⁷⁸ » au bas de chaque colonne à l'intention de ses successeurs. Jacques Berchtold rapporte une anecdote très semblable, mais du point de vue du destinataire du matériel d'écriture :

[U]n prisonnier embastillé nommé Sybourg déchiffra, sur le rebord de la cheminée de sa chambre, un graffiti, une phrase en latin, dont le sens était : « Cherche bien et tu trouveras ». Comme le message énigmatique avait éveillé sa curiosité, le prisonnier *chercha* vainement durant six mois dans tous les recoins de sa chambre [...]. Enfin un soir il trouva [...] tout un *matériel pour écrire*,

⁷⁴ *Ibid.*, p. 184.

⁷⁵ Voltaire a écrit, au sujet de ce mémoire : « Malheur à toute âme sensible qui ne sent pas le frémissement de la fièvre en le lisant. Le cure-dent de La Chalotais grave pour l'immortalité. » (cité par l'éditeur de Dumouriez, *Mémoires*, p. 288). Dumouriez ignore sans doute que La Chalotais a écrit son mémoire à la prison de Saint-Malo, avant son transfert à la Bastille, où il ne passa que quelques mois.

⁷⁶ S'il s'agit sans doute d'un réel élément architectural de la prison, la figure du sphinx est néanmoins très à propos, annonçant l'énigme qui, dans l'*Œdipe*, porte sur la lignée humaine et qui, une fois résolue, permet la libération des terres occupées par la Sphinge.

⁷⁷ C. F. Dumouriez, *op. cit.*, p. 288-289.

⁷⁸ *Ibid.*, p. 298.

en parfait état [...] dont il fit si bon usage qu'il composa des comédies durant le reste de son séjour à la Bastille⁷⁹.

L'auteur de cette chasse au trésor aurait été, selon l'historien Jean-Christian Petitfils⁸⁰, l'abbé Vaillant, un convulsionnaire qui, comme le fait remarquer Berchtold, a légué son matériel d'écriture à un successeur devant, pour l'obtenir, prouver qu'il en est digne en se montrant aussi lettré que lui. Ces deux exemples témoignent d'une forme de communication différée entre anciens et futurs détenus : on communique pour aider à communiquer et on déchiffre l'écriture pour acquérir la capacité à écrire.

En plus de matériaux d'écriture de fortune, la communication passe souvent par l'invention d'alphabets, comme celui de Renneville : « Je formai un alphabet dans ma tête que j'exécutai sur la muraille en frappant avec un des bâtons de ma chaise. [...] À force de répéter une infinité de fois ce stratagème, ceux qui étaient au-dessus de ma tête le comprirent et ils me demandèrent de la même manière qui j'étais. Je leur dis mon nom. Ils me firent connaître qu'ils m'entendaient bien. Ils me dirent pareillement leur nom⁸¹ ». L'alphabet de Renneville est une forme de langage primitif qui s'exécute sur la page blanche qu'est la muraille. Après avoir été perfectionné par tous les résidents de la Bastille, cet alphabet « fut nommé la manière de parler du bâton⁸² ». La communication entre prisonniers passe donc par une forme de réinvention de l'écriture.

Un des compagnons d'infortune de Renneville se sert d'un alphabet de papier pour communiquer avec l'extérieur : « Il y avait un jeune homme et une jeune femme dans une chambre d'une maison proche de la porte Saint-Antoine, qu'il pouvait voir et qui le voyaient très

⁷⁹ J. Berchtold, *op. cit.*, p. 37.

⁸⁰ Jean-Christian Petitfils, *La vie quotidienne à la Bastille du moyen âge à la Révolution*, Paris, Hachette, 1975, p. 94, cité par J. Berchtold, *op. cit.*, p. 37, n. 49.

⁸¹ C. de Renneville, *op. cit.*, p. 64.

⁸² *Ibid.*, p. 66.

facilement. Tous les jours, ils lui témoignaient, par leurs gestes, leur compassion. Pour tâcher de mettre à profit les bons sentiments où il les voyait, il fit un grand alphabet sur du papier qu'ils pouvaient lire aisément de leur fenêtre⁸³ ». Renneville rapporte la manière dont un autre prisonnier réussissait à communiquer avec le dehors à l'aide d'une arbalète avec laquelle il envoyait des messages tracés au sang sur des papiers :

Il fit une arbalète avec laquelle il lançait des flèches bien avant dans la rue Saint-Antoine. Ils avaient du papier dans lequel l'apothicaire enveloppait les drogues qu'on leur donnait dans ce temps-là abondamment ; il ne leur manquait que des plumes et de l'encre. Le génie de Schrader y pourvut encore. Il fit des plumes avec les os de la vache qu'on leur donnait à manger. Au lieu d'encre, ils se servaient du sang de Sandras, qu'ils lui tiraient des bras et des mains [...]. Au lieu de profiter d'un avantage si précieux et d'écrire à ceux qui pouvaient s'occuper de leur liberté, Papasodero écrivait les plus grosses ordures à des petites filles qui ramassaient les billets⁸⁴.

L'écriture avec le sang est aussi évoquée par Paris de l'Épinard, sous la Terreur, qui préfère le sien à une encre de fortune qu'il a pourtant fabriquée pour écrire à sa femme :

Je composai de l'encre avec de la rouille, du charbon que j'avais trouvé dans un tas d'ordure, et du noir que je grattai sur les murailles et sur la porte ; des chalumeaux de paille que j'avais taillés avec mes dents devaient me servir de plumes, et quelques chiffons de papier que j'avais démêlé dans cette même paille, me tenir lieu de celui dont j'étais privé. J'allais me servir de mon invention, lorsque j'aperçus un clou dans le mur ; je l'en arrachai, et je l'employai à me tirer du sang : c'est avec cette encre que je me hâtai de tracer à mon épouse le tableau de ma déplorable situation⁸⁵.

Il y a là une surenchère de pathos et de mise en spectacle de l'écriture qui tient à la situation extrême de l'incarcération, dont on cherche à tout prix à s'échapper. En effet, si Schrader et Papasodero, comme le déplore Renneville, ne se servent pas de leur capacité à écrire à l'extérieur pour obtenir leur liberté, les projets d'évasion passent généralement par des ruses d'écriture.

⁸³ *Ibid.*, p. 128.

⁸⁴ *Ibid.*, p. 149-150.

⁸⁵ Joseph Paris de l'Épinard, *L'Humanité méconnue ou les horribles souffrances d'un prisonnier*, dans *Mémoires sur les prisons*, Paris, Baudoin frères, 1823, p. 145.

ÉCRITURE ET ÉVASION

Un des cas les plus célèbres est celui de Casanova, fameux mémorialiste et aventurier dont le récit d'évasion des Plombs de Venise a fait fureur dans les salons d'Europe. Il est d'ailleurs intéressant de noter que c'est le premier écrit de soi qu'il ait couché sur papier : la parution de l'*Histoire de ma fuite des prisons de la république de Venise*, en 1788, précède la rédaction de l'*Histoire de ma vie* (1789-1798). Si celle-ci n'est publiée pour la première fois qu'en 1825, conformément à une pratique d'édition courante des Mémoires, qui paraissent généralement de manière posthume, le récit d'évasion a une autre visée : celle de communiquer instantanément une histoire réclamée de toutes parts et d'en fixer la version écrite pour une diffusion immédiate, comme en témoigne son avant-propos :

Trente-deux ans après l'événement, je me détermine à écrire l'histoire d'un fait qui me surprit à l'âge de trente [...]. La raison qui m'oblige à l'écrire est celle de me soulager de la peine de la réciter toutes les fois que des personnes dignes de respect ou de mon amitié exigent ou me prient que je leur fasse ce plaisir. [...] Je ne me sens plus la force nécessaire à narrer ce fait [...]. Pour narrer, il faut avoir la faculté de bien prononcer. La langue déliée ne suffit pas, il faut avoir des dents, car les consonnes auxquelles elles sont nécessaires composent plus d'un tiers de l'alphabet, et j'ai eu le malheur de les perdre⁸⁶.

Il s'agit d'une version humoristique et extrême du topos de la demande, qui vient à la fois d'une contrainte physique et d'un public qui le supplie de toutes parts. Par ailleurs, on constate dans cet avant-propos, qui invective d'entrée de jeu Jean-Jacques Rousseau, « fameux relaps, écrivain très éloquent, philosophe visionnaire, jouant la misanthropie et ambitionnant la persécution⁸⁷ », que Casanova, avant même de devenir mémorialiste, désigne son récit de prison par le terme de « confession » : « Si un écrit de cette espèce n'est pas ce qu'on appelle une véritable confession, il faut le jeter par la fenêtre, car un auteur qui se loue n'est pas digne d'être lu⁸⁸. »

⁸⁶ Giacomo Casanova, *Histoire de ma fuite des prisons de la république de Venise*, Paris, Allia, 1987 [1788], p. 9.

⁸⁷ *Ibid.*, p. 7.

⁸⁸ *Ibid.*, p. 8.

Malgré son ton ironique et son rejet de l'écriture de Rousseau, le chevalier de Seingalt a conscience de se raconter et de se placer dans la lignée du Genevois en faisant paraître un récit de vie quelques années seulement après le succès du premier tome des *Confessions*. Le récit d'évasion de Casanova est donc une anti-confession rousseauiste, au même titre que le seront ses *Mémoires*. Il oscille d'ailleurs toujours, dans son récit, entre le rejet de la confession et son évocation : « Je dirai donc que je ne prétends ni de me vanter ni de me confesser : mon but n'est que d'écrire la pure vérité sans m'embarrasser du jugement que quiconque me lira pourra porter sur ma façon de penser ou sur ma morale⁸⁹ », mais aussi : « J'espère que ma sincère confession ne me dégradera pas dans l'esprit de mon lecteur⁹⁰ ». Cette oscillation témoigne à la fois d'une tentation et d'un malaise devant le ton confessionnel de Rousseau. Plusieurs années avant la rédaction de ses *Mémoires*, le récit de prison de Casanova peut donc être lu comme un premier écrit de soi anti-rousseauiste.

L'évasion de Casanova passe par une réappropriation de l'écriture. Quand il demande à son geôlier de lui acheter des livres, celui-ci organise plutôt, par avarice, un échange de volumes entre le chevalier de Seingalt et un moine, le père Balbi. Casanova saisit l'occasion pour entreprendre une correspondance avec son voisin de cellule et comploter une évasion commune. Pour lui écrire entre les pages du volume prêté, il fabrique une plume et de l'encre : « [N]'ayant pas de crayon, je me suis servi du suc de mûres noires au lieu d'encre et m'ayant laissé croître l'ongle du petit doigt de ma main droite pour me polir les oreilles, j'y ai fait la pointe et je m'en suis servi comme d'une excellente plume, en mettant le petit doigt entre le pouce et l'index⁹¹ ». Par la suite, le moine lui fait parvenir des plumes et de l'encre à l'intérieur d'un livre, et l'écriture, ainsi que la planification de la fuite, devient plus aisée. Ils s'échangent même des

⁸⁹ *Ibid.*, p. 143.

⁹⁰ *Ibid.*, p. 160.

⁹¹ *Ibid.*, p. 108.

matériaux, comme des cordes et des outils, à l'intérieur des livres, commandant à leur geôlier des ouvrages selon la taille de l'objet à passer. Ce commerce invraisemblable inscrit résolument la matérialité de l'écriture dans le projet de fuite.

La lecture elle-même fait également partie du plan d'évasion de Casanova. Il est très ému par la *Consolation de la philosophie* de Boèce, lecture canonique du prisonnier, comme nous l'avons vu : « Pour savoir ce qu'il vaut, il faut le lire dans la situation où j'étais⁹² ». Mais Boèce, malgré le « baume » qu'il apporte à son esprit, ne le détourne pas de son dessein : « Mon seul plaisir était celui de me repaître de projets chimériques, tous tendant au recouvrement de ma liberté, sans laquelle je ne voulais pas de la vie. Je lisais toujours Boèce ; mais j'avais besoin de sortir de là, et dans Boèce, je ne trouvais pas le moyen⁹³. » Si la philosophie console, l'aventurier refuse de se résigner à l'enfermement et doit préparer sa sortie. Comme le fait remarquer Jacques Berchtold,

[L]'attitude du prisonnier concentré sur la quête de la liberté se distingue non seulement de l'équilibre (de l'ataraxie ou indifférence « philosophique ») atteint par le sage, mais aussi de la démarche compensatoire de l'auteur mettant à contribution le loisir forcé pour user de sa plume et coucher par écrit des *idées* destinées à essaimer plus tard dans les esprits et à transformer ceux-ci⁹⁴.

Si le héros du récit d'évasion est en quelque sorte le pendant contraire de l'homme de lettres incarcéré qui consacre le temps de sa captivité à la méditation studieuse, c'est bien la culture livresque de Casanova qui lui fournit les matériaux nécessaires à sa fuite. Un passage de Tite-Live lui permet de percer un trou dans la pierre :

Je me suis souvenu d'Annibal qui, selon Tite-Live, s'était formé un passage à travers les Alpes en brisant à coups de hache les durs cailloux qu'il rendait tendres à force de vinaigre, chose que j'avais trouvée incroyable, non pas par la force de l'acide, mais par la prodigieuse quantité de vinaigre qu'il aurait dû avoir. Je croyais qu'Annibal avait réussi à cela *acetta* [par la hache] et non pas *aceto* [par le vinaigre], erreur que les premiers copistes de Tite-Live pouvaient avoir faite par

⁹² *Ibid.*, p. 41.

⁹³ *Ibid.*, p. 49.

⁹⁴ Jacques Berchtold, « Énergie des "récits d'évasion" au XVIII^e siècle », *Les Cahiers du Centre de Recherches Historiques*, 2007, n° 39, p. 183.

incurie. J'ai tout de même versé dans ma concavité une bouteille de fort vinaigre que j'avais et le lendemain, soit l'effet de ce vinaigre, soit une plus grande patience de ma part, j'ai vu que j'en viendrais à bout⁹⁵.

Il se détourne de Boèce, mais trouve néanmoins grâce à son érudition et à sa connaissance de Tite-Live une manière de briser les murs de sa prison. Superstitieux, Casanova détermine aussi le jour de sa sortie à l'aide d'une cabale en pointant un passage de *Roland furieux* : « J'ai d'abord pris entre mes mains l'Arioste avec le cœur palpitant et j'ai trouvé que le premier vers de la septième strophe du neuvième chant était : *Tra il fin d'Ottobre e il capo di Novembre* [entre la fin d'octobre et le début de novembre⁹⁶]. » C'est bien le 31 octobre, à minuit, que l'aventurier s'échappera de prison.

L'écriture et la littérature ont donc la part belle dans l'histoire de la fuite de Casanova, et, si elles sont détournées de leurs fonctions premières pour servir cette fin unique, elles n'en accentuent pas moins le caractère mythique et la résonance littéraire de la fugue, qui répond à la vogue du récit d'évasion qui est alors à son apothéose. Comme l'écrit Jacques Berchtold,

[l]'inflation soudaine, au crépuscule du règne de Louis XIV et bien plus encore à l'avant-veille de la Révolution, de récits de captivité atypiques, où prédomine désormais l'effort de s'évader, témoigne certes d'un goût nouveau du public et de l'essor d'un « sous-genre » littéraire (s'apparentant lui-même globalement au récit d'aventures émergent) ; il témoigne aussi de la mise en valeur inédite d'une certaine attitude « morale » à l'égard de l'expérience de la captivité. Une telle attitude consiste en une décision ferme et obstinée de refuser le caractère irrémédiable ou inéluctable de la condamnation infligée par le puissant, de déjouer l'autorité de son relais policier (le gouverneur de prison) et du bras actif de celui-ci (le geôlier). Ne pas accepter la sanction prononcée implique ici de ne pas se résigner face à l'adversité offerte par les murailles et les fers⁹⁷.

Les Mémoires qui racontent des évasions spectaculaires ont un énorme succès à la veille de la Révolution, comme ceux du baron de Trenck et de l'ingénieur Latude. Pour ces aventuriers qui refusent la sanction carcérale, la captivité est un état insupportable. C'est le cas de Casanova, pour qui la prison est une épreuve cauchemardesque, mais aussi du cardinal de Retz, illustre

⁹⁵ G. Casanova, *op. cit.*, p. 83.

⁹⁶ *Ibid.*, p. 136-137.

⁹⁷ J. Berchtold, *art., cit.*, p. 183.

mémorialiste et prisonnier enfermé pendant la Fronde : « [J]e me souviens que je me disais, vingt fois le jour, à moi-même que la prison d'État était le plus sensible de tous les malheurs sans exception⁹⁸. »

Si, contrairement à Casanova, Retz dit savoir s'ennuyer en prison, comme nous le verrons plus loin, il cherche aussi à tout prix à s'évader. Comme l'écrit Éric Fougère, « [c]ertains mémoires de prisonniers [...] font ressortir une aspiration contradictoire : désir de liberté (dont la dynamique est évasion), idée de retraite (dont la morale est résignation). L'espace imaginaire a pour décor les quatre murs d'une enceinte et pour perspective une ligne de fuite où l'horizon s'impose en reculant⁹⁹ ». Nous montrerons que ces deux mouvements, vers l'intérieur et vers l'extérieur, sont caractéristiques du discours de la prison heureuse, qui transforme la résignation en descente en soi et l'évasion réelle en fuite imaginaire. Mais arrêtons-nous à présent sur ces « quatre murs » qui forment le décor du prisonnier, pour constater que, loin d'être vierges, ils imposent l'écriture dans l'espace carcéral. Pour ceux qui ne s'adonnent pas à des exploits de passe-muraille, le mur n'appelle pas l'escalade¹⁰⁰, mais fait régner l'écrit dans la cellule.

LE PALIMPSESTE CARCÉRAL

Les murs qui renferment le captif sont généralement couverts d'écrits auxquels s'attardent les auteurs des récits de prison. Constantin de Renneville décrit en détail les inscriptions qu'il lit sur les murs de sa première cellule et qui lui permettent de constater que nombre d'illustres détenus ont habité sa chambre avant lui, et de revendiquer ainsi, en quelque

⁹⁸ Cardinal de Retz, *Mémoires*, Paris, Garnier, 1987 [1717], p. 443.

⁹⁹ Éric Fougère, *La peine en littérature et la prison dans son histoire. Solitude et servitude*, Paris, L'Harmattan, 2001, p. 130.

¹⁰⁰ L'expression est de Victor Brombert : « Le mur appelle l'escalade. Le regard cherche la fissure et la distance ; l'esprit se transporte par-dessus l'obstacle. Rien de plus constant que la notion de liberté associée à l'encellulement. » (V. Brombert, *La prison romantique*, p. 16.)

sorte, une lignée glorieuse : il y apprend notamment que le maréchal de Bassompierre et Le Maistre de Sacy ont séjourné dans cette même chambre de la Bastille. Il consigne minutieusement les noms de ses prédécesseurs, comme un aristocrate qui rend compte de la noblesse de ses ancêtres, et se construit une sorte de généalogie carcérale. Il rapporte aussi les nombreuses maximes et sentences qui figurent sur ce qu'il appelle « ce terrible et inébranlable cahier, que l'on appelle communément le registre des fous¹⁰¹ ».

Dumouriez s'intéresse également aux écrits qui noircissent les murs de sa prison. Il constate quant à lui, en consultant le « registre », que ses prédécesseurs n'étaient pas tous des plus raffinés : « Il alla lire, en attendant, toutes les inscriptions qui étaient sur les murailles. Il y trouva beaucoup de noms, des sentences, des prières et quelques grossièretés qui lui firent juger que ce triste séjour n'avait pas toujours été habité par des gens de bonne compagnie¹⁰² ». Il est intéressant de noter que le général, qui n'est pas un aristocrate et qui écrit sous la Terreur, choisit de mentionner les prédécesseurs les moins nobles. Cette distinction qui existe aussi entre les *incipits* de Mémoires aristocratiques et ceux de la Révolution : les premiers revendiquent d'entrée de jeu une haute lignée, tandis que les seconds témoignent d'origines modestes. La généalogie carcérale fait donc écho, dans ce cas-ci, à la généalogie mémoriale. Nous verrons à présent, après un tour bref tour d'horizon des mémorialistes incarcérés du XVII^e au XVIII^e siècle, en quoi l'espace carcéral est lié à la poétique des Mémoires.

¹⁰¹ C. de Renneville, *op. cit.*, p. 35.

¹⁰² C. F. Dumouriez, *op. cit.* p. 259.

MÉMOIRES ET PRISON

LA PRISON DANS LES MÉMOIRES (XVII^E-XVIII^E SIÈCLES)

Les répressions de mouvements politiques comme la Fronde et les persécutions religieuses comme celle qui sévit à l'époque contre les jansénistes donnent lieu à de nombreux récits de prison chez les mémorialistes du Grand siècle. Le plaidoyer pro domo du mémorialiste correspond bien souvent à celui du prisonnier. Selon Emmanuèle Lesne, « [l]e récit de prison proclame une innocence, comme c'est souvent le cas dans les *Mémoires du temps* : on peut penser à Bassompierre, Pontis, Bussy-Rabutin, Lancelot, Fontaine, Retz¹⁰³ ». Le style des Mémoires se ressent de ce mode d'écriture apologétique du détenu, comme le montre Jacques Berchtold : « Au XVII^e siècle, sous la monarchie absolue, le grand qui a été embastillé ne cherche pas d'abord à faire œuvre ni à plaire. Ses mémoires usent d'un style sobre, adapté à la restitution des faits. Le rédacteur reste le plus souvent retiré du monde et disgracié. Le revers de fortune du courtisans implique [...] le renoncement à la grandiloquence¹⁰⁴. »

Pour plusieurs mémorialistes du XVII^e siècle, la prison est le lieu même de l'écriture. On peut penser par exemple à Bassompierre, embastillé pendant douze ans après la Journée des Dupes, et à Bussy-Rabutin, également enfermé à la Bastille pendant treize mois, puis exilé dans son château de Bourgogne où il passe les dix-sept dernières années de sa vie. L'enfermement a un retentissement immense sur l'écriture de leurs Mémoires. Jacques Berchtold note, au sujet de Bussy-Rabutin, qu'« [a]ucun grand n'a été aussi profondément marqué par l'expérience de la prison » :

[A]ussi bien dans le *Discours à ses enfants sur le bon usage des adversités* (1694) que dans les *Mémoires* (1696), il se portraiture en déchu. [...] L'exhibitionnisme est remarquable : les

¹⁰³ Emmanuèle Lesne, « Le récit de prison de Dassoucy », dans Dominique Bertrand (dir.), *Avez-vous lu Dassoucy ?*, Clermont-Ferrand, Presses universitaires Blaise-Pascal, CERHAC, 2005, p. 292.

¹⁰⁴ Jacques Berchtold, « L'embastillement dans les mémoires des XVII^e et XVIII^e siècles », dans *La Bastille ou « l'enfer des vivants »*, Paris, BnF, 2010, p. 137.

Mémoires retrouvent la fonction judiciaire d'un dossier de défense. [...] Bussy insère dans son récit de nombreuses analyses sur les pathologies de l'*homo in carcere*¹⁰⁵.

Le récit de prison condense donc en quelque sorte la rhétorique de l'écriture mémoriale : l'homme est disgracié, retiré du monde et écrit son apologie.

C'est aussi ce que fait remarquer Frédéric Charbonneau à propos des *Mémoires* de Louis-Henri Loménie de Brienne, qu'il considère comme un « texte-limite [...] échappant en partie à la scène politique pour glisser vers des enjeux au fond plus graves d'inclusion ou d'exclusion sociale pure¹⁰⁶ ». En effet, Brienne, brutalement disgracié après avoir été une figure centrale de la cour de Louis XIV, est enfermé pendant près de vingt ans à Saint-Lazare, qui est à l'époque un véritable asile d'aliénés. Comme l'écrit Charbonneau, « [u]ne mise à l'écart si radicale exige de Brienne plus qu'une apologie ordinaire ou que la simple dénonciation de ses adversaires¹⁰⁷ », qui est le propre des *Mémoires* de son époque, « car est en jeu pour lui la possibilité même de la communication¹⁰⁸ ». Ainsi, en prison, espace-limite de la disgrâce, éclôt un texte-limite qui exacerbe les codes et les lieux communs des *Mémoires* liés à la mise à l'écart : « Il se battra tout le reste de sa vie, en ses *Mémoires* comme par d'autres voies, pour recouvrer ce lieu de sociabilité qui lui faisait défaut¹⁰⁹ ».

La prison matérialise et accentue, par sa clôture et par sa solitude forcée, le problème de communication qu'implique toute forme d'exil et d'exclusion. Brienne en fait ainsi un espace de conversation solipsiste où les traits d'esprit, plutôt que de circuler dans la société, sont à leur tour enfermés : « Et comme en ma prison je n'ai personne à qui parler, je m'entretiens avec moi-même, et quand il me vient un bon mot, je ne le laisse pas échapper¹¹⁰. » Dans sa préface,

¹⁰⁵ *Ibid.* p. 137-138.

¹⁰⁶ F. Charbonneau, *op. cit.*, p. 147.

¹⁰⁷ *Ibid.*, p. 149.

¹⁰⁸ *Ibid.*

¹⁰⁹ *Ibid.*

¹¹⁰ Louis-Henri Loménie de Brienne, *Mémoires*, vol. II, p. 255, cité par Frédéric Charbonneau, *op. cit.*, p. 149, n. 29.

Brienne se montre conscient du caractère exceptionnel que confère son enfermement à ses

Mémoires :

Mes malheurs m'ont appris bien des choses que je ne savais pas, et une captivité aussi dure et aussi longue que la mienne me distingue tellement de Messieurs mes confrères que je désire que la postérité, si toutefois ce livre va jusqu'à elle, ne me regarde que par ce beau côté, que par cet endroit favorable à un malheureux, qui n'est plus en état de causer de l'envie à personne, mais qui peut avec justice exciter dans une humble préface quelque pitié et quelque compassion dans l'âme de ses lecteurs. Le reste se verra dans ces Mémoires, et peut-être que le public, en m'accordant son estime, me rendra la bonne renommée que mes ennemis et mes persécuteurs ont tâché vainement de me ravir¹¹¹.

La situation d'incarcération infléchit le mode d'écriture des Mémoires et fait du mémorialiste une figure unique au destin singulier aux yeux de ses lecteurs imaginés.

Pour le maréchal de Bassompierre, la captivité est l'occasion de vanter ses exploits d'avant la prison. Comme l'écrit Berchtold, « [p]lus que décrire sa détention, ce militaire exalte le héros brave et séducteur qu'il fut durant cinquante-deux ans de vie brillante. Écrire à la Bastille vise à restaurer l'image en gloire d'avant l'arrestation. Raconter inlassablement aux codétenus et coucher par écrit de façon méticuleuse ses exploits passés rend moins insupportables les privations du présent¹¹². » La prison figure aussi chez de nombreux autres mémorialistes du XVII^e siècle sans qu'il ne s'agisse du lieu d'écriture. C'est le cas, par exemple, de Nicolas Fontaine et de Pierre Thomas du Fossé, qui ont tous deux écrit des *Mémoires pour servir à l'histoire de Port-Royal*, et du cardinal de Retz, dont l'évasion romanesque de la forteresse de Nantes relève du mythe littéraire.

Au XVIII^e siècle, le séjour de l'homme de lettres en prison l'enveloppe d'une aura mythique. L'incarcération devient une sorte de passage obligé pour la reconnaissance des Philosophes, comme nous le verrons au chapitre 4. Si les plus célèbres auteurs emprisonnés n'ont souvent pas écrit de Mémoires au sens traditionnel du terme (les *Mémoires pour servir à la vie*

¹¹¹ *Ibid.*, vol. I, p. 47.

¹¹² J. Berchtold, « L'embastillement dans les mémoires des XVII^e et XVIII^e siècles », p. 137.

de M. de Voltaire écrits par lui-même ne racontent pas l'histoire de sa vie et ne concernent que ses relations avec Frédéric II de Prusse), la prison est omniprésente dans la légende littéraire des grands écrivains : le comte de Mirabeau a rédigé la plupart de ses essais et romans lors de ses multiples incarcérations ; Voltaire, enfermé pendant onze mois en 1717 pour offenses contre le Régent, compose à la Bastille sa première pièce, *Œdipe*, qui lui vaut un grand succès quand elle est jouée à sa sortie, et quelques chants de la *Henriade* ; Diderot est retenu en 1749 au donjon de Vincennes pour avoir écrit sa *Lettre sur les aveugles à l'usage de ceux qui voient* et y entame la traduction de *l'Apologie de Socrate* et, comme nous l'avons vu, des notes sur *Paradise Lost* de Milton. C'est en chemin pour lui rendre visite dans sa prison que Rousseau éprouve sa fameuse « illumination de Vincennes ». Le marquis de Sade passe une bonne partie de sa vie enfermé à Vincennes, à la Bastille et à l'asile d'aliénés de Charenton, et écrit dans les fers l'ensemble de son œuvre.

L'expérience carcérale semble donc, à l'époque des Lumières, indissociable de la renommée littéraire. Selon Jacques Berchtold, le récit de prison réel du XVII^e siècle se transmue en topos romanesque au XVIII^e : « [A]u tournant du XVIII^e siècle, la migration des récits d'emprisonnement à la Bastille au sein des genres littéraires est consommée : du statut de témoignage, dans les mémoires, on passe à celui de sujet romanesque. Les contributions à l'histoire de témoins peu connus et le récit d'expériences vécues rencontrent l'intérêt du public à l'orée du XVIII^e siècle¹¹³. » On peut dire en ce sens que le récit de l'expérience carcérale, qui perdure néanmoins dans les Mémoires du XVIII^e siècle, comme nous le verrons notamment avec les textes de notre corpus, se ressent de cet engouement romanesque et, si cette écriture demeure

¹¹³ *Ibid.*, p. 139.

de l'ordre du témoignage, elle emprunte davantage au roman, d'autant plus que la vogue du roman-mémoires tend à brouiller les frontières génériques.

Cependant, le témoignage sur l'incarcération reprend de plus belle sous la Terreur. Avec l'instauration du tribunal révolutionnaire, nombre de prétendus ennemis de la Révolution sont jetés dans les prisons, généralement dans l'attente d'un procès sommaire suivi d'une exécution. Plusieurs ont été libérés à la chute de Robespierre et ont produit un vaste corpus de récits d'emprisonnement qui relatent les conditions inhumaines de leur captivité, dans ce que Geneviève Lafrance désigne comme une « litanie de mauvais souvenirs¹¹⁴ ». Selon Anne Coudreuse, ces écrits de détention présentent l'ethos jusque-là plutôt rare de la victime innocente :

La détention dans les prisons de la Révolution donne lieu dans les écrits qui en font le récit à l'expression d'une émotion très forte, et souvent inouïe, car ce fut pour ces prisonniers la première expérience de l'incarcération, pour des raisons politiques, ce qui l'inscrit dans une forme de pathos de la victime innocente, assez inédite dans l'écriture de la prison, liée souvent à des crimes ou à des délits, au moins d'opinion¹¹⁵.

Les images qui reviennent le plus souvent pour désigner la prison sont cauchemardesques. Joseph Paris de l'Épinard décrit un « cachot où le désespoir semblait avoir fixé son séjour¹¹⁶ ». Un jeune prisonnier anonyme écrit que « [l]es traitemens les plus barbares, le régime le plus féroce ont souillé l'humanité et révolté la nature. Les prisonniers en ont fait une triste expérience¹¹⁷ ». Ségur, dans un texte en vers, parle d'une « enceinte fatale¹¹⁸ ». Le Girondin

¹¹⁴ Geneviève Lafrance, « Grande joie dans l'empire des morts. Quand Mercier de Compiègne s'évadait de la Conciergerie », *Revue @nalyses*, vol. 9, n° 1, hiver 2014, p. 425. Sur les écrits produits dans les prisons révolutionnaires, voir Lise Andriès, « Récits de survie : les mémoires d'autodéfense pendant l'an II et l'an III », *La Carmagnole des muses. L'homme de lettres et l'artiste dans la Révolution*, Paris, A. Colin, 1988.

¹¹⁵ Anne Coudreuse, « Émotion et détention : la langue des émotions dans quelques mémoires sur les prisons de la Révolution (Jourgniac Saint-Méard, Riouffe, Paris de l'Épinard, Mme de Duras) », conférence présentée dans le cadre du séminaire « La langue des émotions, XVI^e siècle-XVIII^e siècle », à Paris-IV le 5 octobre 2013, texte aimablement communiqué par l'auteure.

¹¹⁶ J. Paris de l'Épinard, *op. cit.*, p. 41.

¹¹⁷ Anonyme, *Les souvenirs d'un jeune prisonnier ou Mémoires sur les prisons de la Force et Duplessis, pour servir à l'histoire de la révolution*, Paris, Marchands de Nouveautés, An III de la République, p. 115.

Honoré Jean Riouffe, dans ses *Mémoires d'un détenu, pour servir à l'histoire de la tyrannie de Robespierre*, enfermé à la Conciergerie sous la Terreur, puis libéré après le 9 thermidor an II, se souvient d'« atrocités invraisemblables¹¹⁹ », désigne la prison comme « [s]on tombeau¹²⁰ » et comme l'« abîme des vivans¹²¹ ». Sur son transfert d'un cachot vers une autre partie de la Conciergerie, il écrit qu'il quitte « l'ancre du crime justement enchaîné » pour entrer dans « le temple de la vertu persécutée¹²² ». Les justes qu'on massacre injustement sont si nombreux et si courageux que « Socrate, au milieu de quatre mille personnes de tout âge et de tout sexe que j'ai vu massacrer en un an, n'aurait été remarqué que par son éloquence et ses discours sublimes sur l'immortalité de l'âme¹²³ ».

Mais une certaine idée de la captivité bénéfique et de ses rapports avec le récit de la vie privée s'insinue même dans les textes les plus polémiques. Dans un appendice adressé à son ami Joseph Souque, Riouffe revient sur certaines omissions de ses *Mémoires* :

Vous trouvez donc, mon cher ami, que je ne suis point entré dans assez de détails sur ce qui me concerne, et vous voudriez que, dans ce petit ouvrage, que j'ai intitulé *mes Mémoires*, il fût un peu plus question de moi. [...] Vous voudriez me suivre dans les moindres objets de ma vie enchaînée, j'allais presque dire domestique. En effet, dans ces horribles demeures ne m'étais-je pas composé une famille, des amis ; et quatorze mois d'habitude ne m'avaient-ils pas fait donner quelquefois le nom si doux de foyer à l'ancre où la tyrannie m'avait enseveli ? Ne retrouvais-je pas quelquefois avec plaisir mon misérable grabat ? La gaieté n'apparaissait-elle jamais à cette table, où tant de convives s'asseyaient pour la dernière fois au banquet de la vie ? Ne fut-elle jamais pour moi une table hospitalière, où pressé entre des hommes d'un courage élevé, d'un cœur pur, le mien se sentait réchauffer et revivre¹²⁴ ?

Riouffe, dont les *Mémoires* servent, comme l'indique leur titre, à dénoncer la tyrannie de Robespierre, ne se permet pas d'y insérer des considérations sur les moments agréables qu'il a pu

¹¹⁸ Ségur, *Ma prison depuis le 22 vendémiaire jusqu'au 10 Thermidor, l'an III de la République*, Paris, Huet Libraire, rue Vivienne, n° 8, 1794, p. 3.

¹¹⁹ Honoré Jean de Riouffe, *Mémoires d'un détenu, pour servir à l'histoire de la tyrannie de Robespierre*, dans *Mémoires sur les prisons*, Paris, Baudoin frères, 1823, p. 3.

¹²⁰ *Ibid.*, p. 5.

¹²¹ *Ibid.*, p. 38.

¹²² *Ibid.*, p. 48.

¹²³ *Ibid.*, p. 63.

¹²⁴ *Ibid.*, p. 96-97.

passer dans sa prison. Il ne peut les évoquer qu'en recourant au topos de la demande, en faisant exiger par son ami des détails sur ces éléments, ce qui rend acceptable cette concession : « Vous le voyez, nos cachots ont souvent retenti des longs éclats d'une joie insensée¹²⁵ ». L'auteur de ce texte qui, par son orientation idéologique, exclut tant la part personnelle du récit que la possibilité d'une prison heureuse, semble être conscient des attentes que peut avoir un lecteur quant à l'aspect privé, voire « domestique » du récit de son séjour carcéral, qu'il évoque par le biais de la prétérition.

En plus de décrire, dans ses Mémoires, l'étrange rituel nocturne du « tribunal révolutionnaire » que ses compagnons de cellule et lui mettaient en scène, Riouffe présente, dans son appendice, sa sociabilité carcérale comme une société idéale :

On arrivait du dehors glacé par la terreur ; au milieu de nous on redevenait homme. Rien n'égalait la véracité avec laquelle nous nous exprimions. Lorsque tout tremblait au dehors, le courage s'était réfugié, sous les voûtes de nos cachots. Ce bonheur de n'avoir pas désappris la langue de la liberté, l'orgueil de souffrir pour sa cause, l'innocence de nos coeurs, tous ces sentimens engourdissaient quelquefois nos cuisantes douleurs¹²⁶.

La société des prisonniers offre une consolation aux pires tourments. La prison devient un refuge et un lieu de renaissance pour les hommes transis par la peur et la violence du dehors. Foignet décrit aussi une communauté idéalisée à la sociabilité parfaite en traçant le portrait de ses codétenus :

Les civilités d'usage terminées, nous prenons part à la séance ; d'un côté il se faisoit un trictrac, de l'autre un vingt-et-un ; les uns formoient une galerie aux joueurs, d'autres conversoient entr'eux. L'on nous examine, nos yeux et nos oreilles agissent de leur mieux. Je ne pouvois pas croire être en prison ; le meilleur ton de la société, les égards réciproques, tout annonçoit un séjour agréable ; mais une cage dorée est toujours une cage, et d'ailleurs cette gaîté et cette affabilité n'ont pas été de longue durée, les pleurs et les gémissements ne leur ont que trop-tôt succédé¹²⁷.

¹²⁵ *Ibid.*, p. 107.

¹²⁶ H. de Riouffe, *op. cit.*, p. 112.

¹²⁷ E. J. J. Foignet, *Encore une victime, ou Mémoires d'un prisonnier de la maison d'arrêt dite des Anglaises*, Paris, Chez Maret, libraire, cour des Fontaines, p. 7. Sir William Codrington, un baronnet Anglais incarcéré à Paris sous la Terreur, témoigne aussi d'une société joyeuse dans sa prison : « Awefull as that abode was, you wou'd scarcely Beleive that I have not been so Chearfull since as I was there, nor have I since seen so many Chearfull people. One shou'd think that Nature had formed one's Nerves according to the diffrent situations that they may be Expos'd to,

La bonne compagnie, ordonnée, polie et aimable, soustrait au lieu de réclusion l'apparence d'une prison et en fait une cage dorée, sans toutefois réussir à en chasser tout à fait le chagrin de l'infortune.

Le désespoir des prisons révolutionnaires dépeint avec les couleurs les plus sombres dans les Mémoires des prisonniers est rompu dans la plupart des récits par l'annonce de la mort de Robespierre, comme dans la relation de ce prisonnier anonyme :

Les hommes & les femmes se réunissoient à la promenade. Tout devint riant, aimable ; la toilette des hommes devint plus propre, celle des femmes plus recherchée. La sécurité remplaça la terreur, le repos succéda aux alarmes, les vers aux pétitions. Les bons déjeûnés se donnaient, se rendoient, tout le monde y prenoient (sic) part. Le Plessis n'étoit plus qu'une maison immense, réunissant une nombreuse famille¹²⁸.

La chute du tyran fait disparaître la répression et la prison se transforme en lieu de fête. Si cette joie est provoquée par l'espoir de la sortie dans une majorité de témoignages, les textes de notre corpus racontent un bonheur plus durable en prison, ce que nous appelons la « prison heureuse ». Nous avons vu que la fonction de témoignage des Mémoires justifie la description d'une prison cauchemardesque. Le récit d'une prison heureuse, lui, semble irrecevable du point de vue traditionnel, puisqu'il concerne forcément des éléments plus privés, apolitiques, comme nous le verrons à la fin de ce chapitre. Mais à présent, nous exposerons en quoi les Mémoires sont, dans leur poétique, fortement liés à l'espace de la prison.

on se fait à tout, and one may accustom oneself to bad fortune as one does to good. We us'd frequently to Breakfast and Dine at each Other's Room, which time generally pass'd in Mirth. » (Vincent T. Harlow [éd.], « An English Prisoner in Paris during the Terror [1793-1794] », *Camden Third Series*, n° 41, juin 1929, p. 8. Mes remerciements vont à Dr. Simon MacDonald pour cette trouvaille du côté anglais.)

¹²⁸ Anonyme, *Les souvenirs d'un jeune prisonnier*, p. 131.

LA POÉTIQUE DES MÉMOIRES ET L'ÉCRITURE CARCÉRALE

Dans la mesure où, comme l'écrit Frédéric Briot, « [l]es mémoires sont mémoire des lieux¹²⁹ », l'analyse de l'espace carcéral dans notre corpus éclairera une facette de la poétique du genre des Mémoires, en faisant ressortir le rapport particulier qu'entretient le mémorialiste avec le monde, un rapport intimement lié à la disgrâce et à la réclusion. « [S]tigmatisme dans l'espace en quelque sorte de la perte de la faveur qui est proximité, la retraite à corps défendant, solitude, prison, exil, oubli, est ce *lieu commun* aux mémorialistes de toutes provenances, et la voie de leur écriture réparatoire¹³⁰ », affirme Frédéric Charbonneau. Selon Emmanuèle Lesne, « [c]e thème de l'exil permet de moduler tous les types de relégation, de la prison à l'asile, du cloître à la fugue, de la solitude affective à la maladie qui isole. Les mémorialistes déclinent ainsi, tour à tour, toutes les formes de pathologies sociales et individuelles¹³¹ ».

Bernard Beugnot souligne d'ailleurs le parallèle entre retraite et Mémoires, mais aussi entre retraite et prisons : « L'essor des mémoires [...] est en rapport étroit avec la retraite puisqu'ils sont en général rédigés à l'écart de la vie publique, ou dans la disgrâce ou dans l'éloignement qu'impose l'âge¹³². » Il ajoute un peu plus loin le facteur de l'emprisonnement : « Prison, disgrâce ou âge, voilà trois des facteurs qui poussent à la rédaction des mémoires¹³³. » Frédéric Briot inscrit l'emprisonnement dans la série des retraits qui intéressent les mémorialistes au sein de leurs récits de vie : « Les Mémoires portent une grande attention, dans leurs contenus, à toutes les formes de retrait du monde. Les disgrâces, les emprisonnements, les exils, les dégoûts du monde [...] y sont soigneusement consignés¹³⁴ ». La condition du mémorialiste est

¹²⁹ F. Briot, *op. cit.*, p. 159.

¹³⁰ F. Charbonneau, *op. cit.*, p. 130.

¹³¹ E. Lesne, *op. cit.*, p. 226.

¹³² B. Beugnot, *Le discours de la retraite au XVII^e siècle*, p. 75.

¹³³ *Ibid.*, p. 76.

¹³⁴ F. Briot, *op. cit.*, p. 222.

rattachée à la réclusion, comme le note Briot, selon qui celui-ci « d’une façon ou d’une autre, est un reclus, reclus dans l’espace bien souvent, reclus dans le temps également¹³⁵ ». D’après lui, « [l]e lieu de l’enfermement a toujours quelques traits de “la boutique du mémorialiste”, pour reprendre une expression de Saint-Simon. Il l’a d’autant plus que cette question des lieux renvoie directement à la fois à l’enseignement de la rhétorique (la topographie en étant justement une des techniques d’apprentissage), et au souvenir¹³⁶ ».

L’Art de mémoire (*ars memoriae*) est effectivement un procédé mnémotechnique qui remonte aux anciens rhétoriciens et qui consiste à arpenter des lieux connus pour mémoriser un discours. Frances Yates, dans son ouvrage *The Art of Memory*, montre que cette technique est progressivement devenue une pratique mystique qui visait à exhumer des souvenirs enfouis : pour les philosophes hermétiques de la Renaissance, elle donnait accès à une réalité immémoriale¹³⁷. Tandis que Yates avance que cet art de la mémoire comme moyen de connaissance décline au XVII^e siècle, Patrick Hutton, dans *History as an Art of Memory*¹³⁸ suggère qu’à partir du XVIII^e siècle, la méthode mnémonique devenue pratique ésotérique est sublimée dans les différentes formes textuelles modernes qui visent à accéder au passé, dont l’autobiographie¹³⁹. Le lieu serait donc intimement lié, à l’époque qui nous intéresse, à la recherche du passé, qui est au cœur de l’entreprise mémorialiste.

De plus, comme le prisonnier, le mémorialiste écrit pour lutter contre l’oubli. Si le détenu noircit ses murs d’inscriptions quand il est « au secret » ou renfermé « aux oubliettes », c’est-à-dire dans un cachot destiné à le faire disparaître aux yeux du monde, ou s’il rédige des lettres

¹³⁵ *Ibid.*, p. 221.

¹³⁶ *Ibid.*, p. 161.

¹³⁷ Frances Yates, *The Art of Memory*, Chicago, University of Chicago Press, 1966.

¹³⁸ Patrick Hutton, *History as an Art of Memory*, University Press of New England, 1993. Voir en particulier le chapitre « William Wordsworth and the Mnemonics of Autobiography », p. 52-58.

¹³⁹ Les trois formes sont l’historicisme, l’autobiographie et la psychanalyse.

pour obtenir l'appui de protecteurs, il écrit avant tout pour ne pas être oublié, car l'oubli signe son arrêt de mort. Le mémorialiste écrit aussi pour éviter de sombrer dans l'oubli et préserver sa mémoire en regard de l'historiographie officielle ou de l'opinion publique, comme nous l'avons vu. Le rapport du mémorialiste à la prison tient également à sa position d'énonciation traditionnelle, celle de la défense de soi contre des accusations ou des calomnies. Cet ethos de celui qui est injustement accusé se réalise dans l'espace carcéral, lequel constitue également un lieu de réclusion propre à l'introspection. Là, le mémorialiste peut faire un examen de conscience et tout à la fois livrer un plaidoyer en sa faveur et raconter sa vie privée, dans un contexte où un tel épanchement est exceptionnellement permis dans les Mémoires d'Ancien Régime. Nous avançons donc que le récit de prison a contribué à l'intériorisation du récit de vie traditionnel.

L'ORDINAIRE DU PRISONNIER ET L'INTÉRIORISATION DES MÉMOIRES

L'espace carcéral infléchit l'écriture de ces Mémoires traditionnels en y introduisant des « minuties quotidiennes » qui n'étaient autrement pas dignes de mention, mais qui prennent l'avant-plan du récit de l'ordinaire répétitif et monotone du prisonnier. L'ennui du prisonnier, le caractère routinier de ses journées et le fait que le déroulement de la grande histoire est soustrait à son regard donnent lieu à une forme d'écriture du quotidien et de l'intériorité qui, dans les Mémoires traditionnels, serait inacceptable. En effet, pour qui fréquente de nombreux récits de prison de mémorialistes, un élément commun propre à leur mise en récit se profile : à partir du moment où les « énormes verrous » se referment sur eux avec un bruit infernal (image qui revient systématiquement dans les Mémoires), leur relation devient scrupuleusement détaillée, en particulier en ce qui a trait aux lieux, aux sensations et aux gestes physiques.

Michel de Certeau décrit d'ailleurs la profusion de minuties caractéristique du récit de prison de Surin, « ces “Mémoires” d'un enfermé¹⁴⁰ » : « Un monde de détails triviaux, banals, évidents, passe dans la sphère de l'étrange [...]. [L]e quotidien accède aussi au statut de sujet littéraire¹⁴¹ ». Traçant auparavant les grandes lignes de la vie et de l'histoire, attentifs aux conversations et aux rapports de pouvoir entre les individus, les mémorialistes se tournent vers une description pointilleuse de leur chambre, faisant l'inventaire des objets qui s'y trouvent, des sons qu'ils entendent, de leurs sensations, de leurs peurs et de leurs maux. Ils racontent dans le menu détail, comme nous l'avons vu, les ruses pour communiquer ou les stratégies de fuite qu'ils ont élaborées. Ils détaillent les activités qu'ils inventent pour s'occuper et s'arracher à l'ennui, des gestes routiniers, très liés au corps, qui n'auraient autrement pas leur place dans des Mémoires dignes de ce nom. Le fait de se retrouver dans un lieu politique conjugué avec un éloignement forcé des choses extérieures justifie ce genre de témoignage.

L'incarcération est politique, mais elle laisse le détenu à lui-même, limité dans son regard sur la grande histoire et contraint à l'expérience de son corps et de ses pensées. En cela, la prison enferme le mémorialiste dans un récit extrêmement privé et le confine, ne serait-ce que dans le récit de l'épisode carcéral, à une écriture qui se rapproche des modalités de l'autobiographie moderne. Le moindre incident de la prison, où les heures se suivent et se ressemblent, mérite d'être raconté. Comme l'écrit le général Dumouriez, « [t]out fait époque pour un prisonnier, les plus petits événements l'affectent¹⁴² ». Le cardinal de Retz avoue aussi, en s'adressant à la destinatrice anonyme de ses Mémoires, s'occuper de matières triviales : « Voilà bien des minuties qui ne sont pas dignes de votre attention ; mais, comme elles composent un petit détail qui donne l'idée du manège de ces prisons d'État, dont peu de gens se sont avisés de traiter, je

¹⁴⁰ M. de Certeau, *art. cit.*, p. 443.

¹⁴¹ *Ibid.*, p. 455.

¹⁴² C. F. Dumouriez, *op. cit.*, p. 275.

n'ai pas cru qu'il fût mal à propos de les toucher¹⁴³ ». Retz justifie la profusion de détails qu'il donne par la bienveillance de sa lectrice, mais aussi par leur utilité publique, topos répandu dans les Mémoires.

La duchesse de Duras, après avoir décrit ses repas à la prison du Plessis, sous la Terreur, évoque pour sa part le cercle restreint des destinataires : « J'entre dans des détails minutieux qui seraient très inconvenants, si ce Journal devait être lu par des étrangers. C'est pour mes proches parents qu'il est fait et je suis trop sûre de l'intérêt qu'ils prennent à ce que j'ai souffert, pour passer sous silence les plus petites choses¹⁴⁴. » L'aristocrate, si elle écrit sous la Révolution, est consciente de l'impudeur qu'il y a à raconter les menus détails de son régime dans un texte qui serait destiné au public, et recourt au topos de l'écriture familiale, répandu dans les Mémoires aristocratiques, pour excuser le récit des « détails minutieux » de sa détention. Au moment d'entrer à Vincennes, Retz décrit sa cellule et la manière dont il passe sa première nuit, ce qui donne lieu à un développement sur ses habitudes de sommeil en rapport avec ses états d'âme, à la suite duquel il constate : « Je trouve une satisfaction sensible à me développer, pour ainsi parler, moi-même, et à vous rendre compte des mouvements les plus cachés et les plus intérieurs de mon âme¹⁴⁵ ». L'entrée en prison correspond donc à une intériorisation du récit et à une focalisation sur le for privé.

Les prisonniers tentent tant bien que mal de s'occuper au quotidien et font l'inventaire de ces occupations, qui dans un autre contexte auraient été passées sous silence. Retz se désennuie par l'étude et par des « petits divertissements » : « Vous avez déjà vu que je divertissais mon ennui par mon étude. J'y joignais quelquefois du relâchement. J'avais des lapins sur le haut du

¹⁴³ Cardinal de Retz, *op. cit.*, p. 451.

¹⁴⁴ Mme de Duras, *Journal des prisons de mon père, de ma mère et des miennes*, 2^e édition, Paris, Plon, Nourrit, 1889, p. 94-95.

¹⁴⁵ Cardinal de Retz, *op. cit.*, p. 440.

donjon, j'avais des tourterelles dans une des tourelles, j'avais des pigeons dans l'autre¹⁴⁶ ». Le cardinal devient lui-même geôlier des bêtes qui servent à son délasserment. Madame de Staal se divertit aussi avec des animaux. Elle adopte une famille de chats et se surprend du plaisir que lui procure celle-ci :

Je fus étonnée du parti que je tirai d'une chatte, que j'avais demandée simplement dans l'intention de me délivrer des souris, dont j'étais persécutée. Cette chatte était pleine, elle fit ses petits chats, et ceux-ci en firent d'autres. J'eus le loisir d'en voir plusieurs générations. Cette jolie famille faisait des jeux et des danses devant moi, dont je me divertissais fort bien, quoique je n'aie jamais aimé aucune sorte de bêtes. Je pris aussi un goût, qui m'était tout nouveau, pour le jeu et pour l'ouvrage¹⁴⁷.

La compagnie de bêtes, les jeux et le travail manuel sont des divertissements qu'on découvre dans l'inactivité carcérale, une *otiositas* qu'on cherche à meubler à tout prix. Nicolas Fontaine raconte, dans ses *Mémoires pour servir à l'histoire de Port-Royal*, comment le comte de Lorges procédait pour se distraire :

La longueur de sa prison l'ennuya, & son appréhension fut d'y devenir malade & incapable de tout. C'est pourquoi, pour s'exercer, il fit apporter un millier d'épingles que trois fois le jour il jettoit bien réglément au plancher, afin qu'elles s'écartassent en retombant par terre ; & il alloit ensuite les ramasser toutes avec tant d'exacritude qu'il n'en manquoit pas une seule. Il avoit trouvé ce secret pour avoir de quoi se remuer & faire exercice dans une chambre, & n'être pas tout-à-fait oisif¹⁴⁸.

La trivialité de l'activité et l'attention accordée au corps dans ce passage sont tous deux malvenus dans un récit de Mémoires traditionnel, mais ont leur place dans ce récit de prison qui réduit l'action du mémorialiste à ses menus déplacements corporels. Il en va de même chez le baron de Gourville, mémorialiste et frondeur, qui a cherché à faire évader de nombreux princes et a même organisé un enlèvement raté du cardinal de Retz, et qui raconte dans sa prison un exercice semblable : « Je m'avisai, pour m'amuser, de me faire apporter des fèves que je fis mettre dans des papiers séparés par nombre ; je me promenois dans ma chambre, qui avoit onze

¹⁴⁶ *Ibid.*, p. 443.

¹⁴⁷ Mme de Staal, *Mémoires*, p. 145.

¹⁴⁸ Nicolas Fontaine, *Mémoires pour servir à l'histoire de Port-Royal*, Utrecht, Aux dépens de la Compagnie, l. 4, p. 117.

pas entre les encoignures des fenêtres ; et chaque tour que je faisais, mon valet tiroit une fève du papier, et la mettoit sur la table : comme le nombre étoit fixe, quand j'avois achevé, j'avois fait deux mille pas¹⁴⁹ ». Cette promenade du captif est autant une mesure de santé¹⁵⁰ qu'un amusement, une manière de se désennuyer.

L'expérience du prisonnier est une épreuve de la durée, d'où l'importance capitale de ne pas succomber à l'ennui ou à la mélancolie et, dans les termes du cardinal de Retz, de « se savoir ennuyer ». Notons que dans le français classique, le terme « ennui » désigne un mal-être beaucoup plus intense que dans le français moderne. Littré définit l'ennui comme un « [t]ourment de l'âme », une « [s]orte de vide qui se fait sentir à l'âme privée d'action¹⁵¹ ». Chez Pascal, l'ennui est le mal profond qui ronge l'esprit humain en lui rappelant sa condition de mortel : « Et quand on se verrait même assez à l'abri de toutes parts, l'ennui, de son autorité privée, ne laisserait pas de sortir du fond du cœur, où il a des racines naturelles, et de remplir l'esprit de son venin¹⁵². » Pour lui, le plus grand malheur des hommes vient de leur incapacité à souffrir l'ennui et l'inactivité :

Quand je m'y suis mis quelquefois, à considérer les diverses agitations des hommes, et les périls et les peines où ils s'exposent [...], j'ai découvert que tout le malheur des hommes vient d'une seule chose, qui est de ne pas savoir demeurer en repos dans une chambre. [...] Mais quand j'ai pensé de plus près, et qu'après avoir trouvé la cause de tous nos malheurs, j'ai voulu en découvrir la raison, j'ai trouvé qu'il y en a une bien effective, qui consiste dans le malheur naturel de notre condition faible et mortelle, et si misérable, que rien ne peut nous consoler, lorsque nous y pensons de près [...] ; de là vient que la prison est un supplice si horrible ; de là vient que le plaisir de la solitude est une chose incompréhensible¹⁵³.

Le supplice de la prison punit l'homme en s'attaquant à la source même de son « malheur naturel », car dans l'inactivité et la solitude, on retrouve l'ennui, inévitable passeur du chagrin :

¹⁴⁹ Jean Héraut de Gourville, *Mémoires*, Paris, Foucault, 1826, p. 300.

¹⁵⁰ Voir Laurent Turcot, « La promenade de santé au XVIII^e siècle : transformation d'un modèle médical », dans Hélène Cussac, Anne Deneys-Tunney et Catriona Seth (dir.), *Les discours du corps au XVIII^e siècle: Littérature-philosophie-histoire-science*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2009, p. 183-200.

¹⁵¹ Émile Littré, *Dictionnaire de la langue française*, Paris, Hachette, 1873-1874.

¹⁵² B. Pascal, *Pensées*, p. 96.

¹⁵³ *Ibid.*, p. 93.

« [L]’homme, quelque heureux qu’il soit, s’il n’est diverti et occupé par quelque passion ou quelque amusement qui empêche l’ennui de se répandre, sera bientôt chagrin et malheureux¹⁵⁴ ». L’ennui est assez puissant pour vider même les jeunes inconscients de leur énergie vitale – « ôtez-leur le divertissement et vous les verrez se sécher d’ennui¹⁵⁵ » – et entraîner au suicide : « Sans [divertissement], nous serions dans l’ennui, et cet ennui nous pousserait à chercher un moyen plus solide d’en sortir¹⁵⁶ ». C’est ce qui advint du chanoine qui est le compagnon de cellule du cardinal de Retz, comme le raconte le mémorialiste : « Il ne trouva pas le secret de se savoir ennuyer, ou plutôt il s’ennuya trop dans la prison, quoiqu’il s’y fût enfermé avec joie pour l’amour de moi. Il tomba dans une profonde mélancolie. Je m’en aperçus, et je fis ce qui était en moi pour l’en faire sortir ; mais il ne voulut jamais m’écouter sur cela. La fièvre double-tierce le saisit, et il se coupa la gorge avec un rasoir au quatrième accès¹⁵⁷. » Si le chanoine s’enferme au départ « avec joie », il ne peut supporter la durée du séjour carcéral. Même dans le cas d’un enfermement volontaire, le prisonnier doit savoir subir le passage du temps, au risque de sa vie.

Campion, au moment de sa retraite sur l’île de Jersey, décrit un pareil ennui mortel dont il parvint à tirer son compagnon, mais dont il ne souffrit pas lui-même :

[J]e passai sept mois dans ce lieu sauvage, sans nulle inquiétude ni impatience d’en sortir. Freselière, à qui je ne pouvois donner de tels sentimens, pensa mourir d’ennui. Je cherchai au commencement à le consoler, mais quand je connus que mes efforts étoient inutiles, je ne songeai plus qu’à l’engager de retourner dans son pays, qui, étant éloigné de la Cour, où il étoit peu connu, il y avoit apparence que l’on ne songeroit pas à le chercher. Au bout de deux mois, je le résolus à retourner en Anjou. Je crois que l’ennui et la mélancolie y firent plus que mes raisons¹⁵⁸.

¹⁵⁴ *Ibid.*, p. 98.

¹⁵⁵ *Ibid.*, p. 99.

¹⁵⁶ *Ibid.*

¹⁵⁷ Cardinal de Retz, *op. cit.*, vol. II, p. 451.

¹⁵⁸ Henri de Campion, *Mémoires*, Paris, Mercure de France, 2002 [1807], p. 173.

On retrouve un passage semblable chez Dumouriez qui, s'il réitère à plusieurs reprises qu'il « ne s'ennuyait point à la Bastille¹⁵⁹ », doit consoler ses domestiques, qui se sont laissé enfermer par loyauté envers lui, mais qui souffraient d'ennui en prison :

Le valet de chambre était mélancolique, et il était obligé d'avoir la complaisance de se distraire de ses études pour amuser ces deux hommes ; il leur apprit plusieurs jeux de cartes, il enseigna même les échecs à son valet de chambre. Il leur lisait une heure le matin, deux heures le soir, des romans et surtout des voyages. Il se promenait avec eux ; mais, en tout, il était moins heureux alors que quand il avait été seul [...]. En général, pour supporter la solitude il faut avoir du caractère, une éducation et un état analogues¹⁶⁰.

Chez Retz comme chez Dumouriez, qui l'exprime plus explicitement, c'est entre autres le statut social qui détermine la capacité de se prémunir contre l'ennui de la solitude : si le maître a suffisamment de caractère et d'éducation pour ne point s'ennuyer en prison, le domestique succombe à la mélancolie. L'aristocrate peut se rabattre sur sa vie spirituelle dans l'inactivité, qualité qui n'est pas considérée comme accessible à un homme de moindre rang.

Comme l'*acedia* guette le moine, l'ennui menace le prisonnier. Celui qui survit à la prison ou à l'exil sait se garder du désœuvrement. L'absence d'ennui accélère le temps et protège en cela du malheur carcéral, comme c'est le cas chez Dumouriez : « Ce temps de sa vie n'a point du tout été malheureux ; il s'est écoulé très-rapidement¹⁶¹. » Comme l'écrit Jacques Berchtold, « [l]'expérience de l'écoulement du temps vécue dans les conditions d'incarcération (c'est-à-dire dans *l'inactivité forcée*), sans que le prisonnier ait la moindre idée de la longueur du séjour qu'il lui faudra supporter, est une épreuve qui pourrait être traduite en termes de malheur "pascalien"¹⁶² ». La souffrance de l'ennui, ennemie du bonheur, est une préoccupation fondamentale des Lumières, laquelle se manifeste dans « un livre qui exercera une durable

¹⁵⁹ C. F. Dumouriez, *op. cit.*, p. 270. « Aussi n'éprouvait-il ni inquiétude ni ennui. » (*Ibid.*, p. 279.)

¹⁶⁰ *Ibid.*, p. 290.

¹⁶¹ *Ibid.*, p. 279.

¹⁶² J. Berchtold, *Les prisons du roman*, p. 458.

influence sur l'esthétique du XVIII^e siècle », selon Jean Starobinski, les *Réflexions critiques sur la Poésie et la Peinture* de l'abbé Du Bos (1718) :

L'âme a ses besoins comme le corps ; et l'un des plus grands besoins de l'homme est celui d'avoir l'esprit occupé. L'ennui qui suit bientôt l'inaction de l'âme est un mal si douloureux pour l'homme qu'il entreprend souvent les travaux les plus pénibles, afin de s'épargner la peine d'en être tourmenté [...]. Véritablement l'agitation où les passions nous tiennent, même durant la solitude, est si vive, que tout autre état est un état de langueur auprès de cette agitation. Ainsi nous courons par instinct après les objets qui peuvent nous coûter souvent des nuits inquiètes et des journées douloureuses : mais les hommes en général souffrent encore plus à vivre sans passions, que les passions ne les font souffrir¹⁶³.

Une des conditions essentielles de la prison heureuse est l'absence d'ennui, la capacité à occuper son temps par un loisir utile et agréable, bref, la maîtrise de soi et l'autosuffisance. En cela, cette topique se rapproche de la nature même de l'écriture du mémorialiste : Frédéric Charbonneau a bien montré qu'un des aspects fondamentaux de l'écriture mémoriale est « la mort au monde et l'occupation nécessaire qu'elle fournit dans un loisir forcé qui mènerait, si l'on n'y prenait garde, à l'*otiositas* et à ses vices, à l'*acedia* tant redoutée. Sur le mode du livre de retraite ou du recueil d'anecdotes curieuses, les Mémoires permettent au solitaire de structurer l'espace laissé désert par le siècle et son tourbillon¹⁶⁴ ». Ainsi, la retraite obligée de la prison agit comme une « loupe grossissante¹⁶⁵ » sur le loisir forcé du mémorialiste en révélant et en exacerbant les conditions intrinsèques de la rédaction des Mémoires. La transformation de l'espace carcéral imposé en prison heureuse et choisie procède d'un geste parallèle à celui du mémorialiste qui convertit sa disgrâce en retraite volontaire.

¹⁶³ Cité par J. Starobinski, *L'invention de la liberté*, p. 16-17.

¹⁶⁴ F. Charbonneau, *op. cit.*, p. 135.

¹⁶⁵ L'expression est de Jean-Pierre Cavaillé : « [L]a prison nous semble pouvoir servir de loupe grossissante, ou plutôt de laboratoire pour travailler la question des contraintes sociales qui pèsent sur toute forme d'écriture. » (Jean-Pierre Cavaillé, « Présentation », consulté le 11 août 2016.)

Nous avons vu dans le premier chapitre que le genre des Mémoires subit de nombreuses mutations au XVIII^e siècle : il s'intériorise sous l'influence de la confession et de sa laïcisation, acquiert une dimension plus mondaine conformément à l'essor de la sociabilité des Lumières et acquiert une certaine liberté en regard des codes d'Ancien Régime et de sa subordination à l'écriture de l'histoire. Dans ce chapitre, nous avons montré les rapports entre le récit de prison et le genre mémorial, et les modalités selon lesquelles l'espace carcéral participe des changements dans le récit de soi. Nous verrons à présent qu'en transformant la captivité en réclusion volontaire par le discours de la prison heureuse, les mémorialistes de notre corpus infléchissent leur discours : de l'isolement forcé de la prison, ils font une forme de retraite, de la disgrâce, une sociabilité amendée et de la contrainte, une nouvelle forme de liberté. Ces transformations de l'espace carcéral par sa mise en récit dans la topique de la prison heureuse correspondent aux trois grandes mutations du genre que nous avons relevées et font respectivement l'objet de nos trois chapitres d'analyse. Nous verrons que ces changements dans le récit de vie coïncident avec un glissement de l'ethos mémorialiste vers celui de l'homme de lettres et de l'autobiographe. Comme l'écrit Michèle Rosellini, au XVIII^e siècle « s'impose [...] l'idée que la prison est le laboratoire de l'écriture, que le prisonnier peut s'y forger une identité nouvelle d'auteur et d'intellectuel¹⁶⁶ ». C'est cette conception de la prison comme cabinet de l'homme de lettres que nous explorerons au chapitre suivant.

¹⁶⁶ M. Rosellini, *art. cit.*, p. 967-968.

CHAPITRE 3

RETRAITES CARCÉRALES : LA PRISON COMME ESPACE INTÉRIEUR

*Adieu ! Prison et solitude,
Tour à tour salon et parloir
Salle à manger, chambre et boudoir,
Lieu de promenade et d'étude.*

- Louis Auguste Martin, *Voyage autour de ma prison*¹

*Aurai-je des livres, des plumes, une table, presque rien, mais assez
cependant pour me recomposer l'ombre d'un chez moi ?*

- Marie Lafarge, *Heures de prison*²

Quel bel endroit pour y composer une tragédie, que la Grande-Chartreuse !

- Stendhal, *Journal*³

La prison est une retraite forcée. Le prisonnier y est retiré du monde contre son gré et privé de la compagnie des siens. Une des caractéristiques du discours de la prison heureuse est de décrire cet isolement comme une retraite choisie et de transformer la privation en une solitude recherchée. Cette transfiguration du lieu est aussi une caractéristique de l'écriture mémoriale, comme le note Frédéric Briot : « Les lieux du mémorialiste laissent voir sa volonté de transformer sa réclusion forcée en réclusion volontaire : comme il y a un emploi du temps, il y a un emploi des lieux⁴ ». L'auteur de Mémoires occupe un espace « stable, clos, privilégié, que sa clôture soit volontaire (cabinets ou société choisie) ou au contraire forcée, comme toutes les

¹ Louis Auguste Marin, *Voyage autour de ma prison*, Bruxelles, Librairie universelle de J. Rozez, 1859, p. 218.

² Marie Lafarge, *Heures de prison*, Paris, Librairie nouvelle, 1854, t. 1, p. 199.

³ Stendhal, *Journal*, 12 décembre 1804, dans *Œuvres intimes*, Paris, Gallimard, t. I, 1981, p. 162.

⁴ F. Briot, *Usage du monde, usage de soi*, p. 231.

formes d'exil ou d'emprisonnement. Mais quel que soit le cas de figure il rend plus heureux⁵ ». Le genre mémorial est intrinsèquement lié au souvenir des lieux, en particulier de ceux qui ont permis au mémorialiste de se retirer, à l'image du lieu d'écriture de son récit de vie. Comme le formule Briot, « [l]es Mémoires sont donc mémoire des lieux, lieux du malheur, mais lieux aussi des réussites, et mémoire encore de ces lieux de repli, de ces "retraites", qui préfigurent, par leur calme, leur nature souvent intellectuelle et amicale, le lieu même de l'écriture des Mémoires⁶ ».

Dans ce chapitre, nous verrons que chez nos mémorialistes, la prison est souvent représentée comme un espace de retraite. Nous nous appuyerons dans notre analyse de la solitude carcérale sur les travaux de Bernard Beugnot, qui considère le discours de la retraite dans son ensemble comme « l'un des instruments ou des foyers de la réflexion sur l'intime, où s'est forgée une conscience neuve du moi et de la vie intérieure⁷ ». La retraite, selon Beugnot, « conjugue un lieu d'écriture et un point de vue⁸ », et c'est pourquoi l'analyse du rapport à l'espace est centrale dans son étude : « Choix d'existence, la retraite est aussi, sinon surtout, un mode de relation à l'espace [...] qui structure toute une poétique du lieu clos⁹ ». Analyser les espaces clos dans les textes revient donc à dégager un discours sur l'espace intérieur, puisque la description des lieux « mime et cadastre l'espace intérieur. Par la médiation des lieux, la retraite est une représentation de l'âme¹⁰ ». La figuration de l'espace devient une manière de dire l'intériorité psychique. Claudine Giacchetti, dans son étude sur les lieux dans les Mémoires aristocratiques féminins,

⁵ *Ibid.*, p. 157.

⁶ *Ibid.*, p. 160.

⁷ B. Beugnot, *Le discours de la retraite au XVII^e siècle*, p. 4.

⁸ *Ibid.*, p. 77.

⁹ *Ibid.*, p. 3.

¹⁰ *Ibid.*, p. 125.

postule même que « plus importante est la vocation autobiographique des mémoires, plus l'imagerie spatiale y sera développée¹¹ ».

L'espace carcéral est lié, malgré son caractère à première vue public de par sa nature politique, à la conception du privé propre à l'Ancien Régime. En effet, le privé ne s'y oppose pas directement au public et désigne le retrait de la vie politique : selon la définition de Furetière, « [o]n dit qu'un homme mène une vie privée, qu'il a une fortune privée quand il vit en retraite, et en particulier sans charge, sans emploi, sans se mêler d'affaires¹² ». La prison est donc l'espace par excellence où le « privé », selon l'acception de l'Ancien Régime, est imposé. Comme l'écrit Isabelle Ducharme dans son analyse des cabinets et de l'intériorité dans le *Grand Cyrus* de Scudéry, « mis en marge de la sphère publique (bien que ce soit contre son gré), le prisonnier évolue dans un lieu exclusivement intérieur, replié sur lui-même. Dans ces conditions, la prison devient plus qu'un lieu, elle apparaît comme un état intérieur caractéristique du sujet incarcéré¹³ ». De plus, notons que l'expression de « for intérieur » avait en premier lieu un sens juridique : la locution est apparue au XVII^e siècle pour désigner l'autorité de l'Église sur la conscience d'un individu, en opposition au « for extérieur », qui représentait les institutions civiles, les lois, les tribunaux. Avec le recul du religieux à partir du siècle des Lumières, le for intérieur devient l'espace symbolique d'une conscience individuelle.

Nous étudierons, chez chacun de nos mémorialistes, la description de la prison comme lieu de retraite pour saisir leur rapport à l'intériorité. Nous présenterons d'abord deux attitudes opposées face à la retraite telles qu'elles se manifestent dans les Mémoires de Madame Roland et dans ceux de Marmontel : la retraite pour se retrancher du monde et celle pour mieux s'y

¹¹ Claudine Giacchetti, *Poétique des lieux. Enquête sur les mémoires féminins de l'aristocratie française (1789-1848)*, Paris, Honoré Champion, 2009, p. 127.

¹² Antoine Furetière, *Dictionnaire universel*.

¹³ Isabelle Ducharme, *Le Grand Cyrus de Scudéry et ses cabinets, une rhétorique de l'intériorité*, thèse de doctorat, Université McGill, 2006, p. 242.

rattacher, ou, en d'autres mots, l'isolement solitaire (la solitude rêvée de Rousseau) et la retraite mondaine (anti-rousseauiste). Nous verrons que ces deux manières d'envisager la retraite se traduiront chez les mémorialistes dans leur rapport à la claustration. Nous nous pencherons ensuite sur la jouissance de la solitude comme composante essentielle de la prison heureuse, puis sur l'imaginaire spatial de ce discours, qui permet de transformer la cellule en chambre, en refuge, puis en cabinet. Nous montrerons que la description de la cellule comme un cabinet studieux permet au mémorialiste de se représenter en homme de lettres, dans ce « rapport étroit qui unit sans cesse le travail de l'écriture et la nostalgie d'une claustration idéale¹⁴ ». Nous chercherons ainsi à montrer comment la construction d'un imaginaire carcéral de l'intériorité par le discours de la prison heureuse permet, sous la plume de nos mémorialistes, de transfigurer cet espace de privation en for privé au sens moderne, où le moi se retrouve avec lui-même et où se constitue la figure de l'écrivain solitaire.

FOR PRIVÉ ET ESPACE INTÉRIEUR

La solitude et l'introspection ont subi un glissement à l'époque des Lumières, et l'intériorité peut désormais être pensée en l'absence de Dieu. L'espace carcéral, conjugué à cette réalité, infléchit l'écriture mémoriale, puisque l'enfermement empêche le récit de faits et gestes : le détenu en est réduit, par défaut, à s'entretenir de son for intérieur, précipitant en quelque sorte le passage vers l'autobiographie. Le long XVIII^e siècle voit émerger un rapport nouveau à l'espace privé, considéré non plus comme un espace de privation de la vie publique mais bien comme un lieu où peut se dire une subjectivité singulière, où se déroule un dialogue intérieur avec soi-même, qu'on appellera plus tard l'intimité. Le terme d'intimité ne désigne encore au

¹⁴ J. Berchtold, *Les prisons du roman*, p. 35.

XVIII^e siècle que le rapport de proximité entre deux personnes. Comme l'écrit Véronique Montémont, sous l'Ancien Régime,

le sème étymologique de l'*intériorité*, au lieu d'être entendu dans sa verticalité introspective, s'applique à une dimension latérale, à savoir la qualité du lien avec une tierce personne. Cette orientation lexicographique restreinte reste la dominante au XVIII^e siècle [...] À ce titre, le XVIII^e siècle constitue une sorte de transition sémantique : tout en maintenant au premier plan la problématique relationnelle, les lexicographes introduisent discrètement l'idée d'une intériorité du sujet et de sa conscience¹⁵.

Ce changement de sens correspond à une métamorphose sur le plan culturel et social. Comme le fait remarquer Montémont, « [I]es variations de définitions lexicographiques, leurs nuances, sont les miroirs des mutations du corps social lui-même, promoteur, à partir de la fin du XVIII^e siècle, d'un intime qui ne soit plus seulement un mode relationnel, mais une conquête de l'intériorité¹⁶ ».

On assiste à l'époque des Lumières à un recul de l'imaginaire religieux dans les représentations du for privé et à une valorisation de ce qu'on nommera plus tard l'intimité. En témoignent notamment les changements dans l'architecture d'intérieur¹⁷, qui voit apparaître de nouvelles pièces (boudoirs, cabinets) qui permettent de se retirer loin des regards. Françoise Simonet-Tenant souligne le lien étroit entre la valorisation de l'intimité et les espaces clos :

Dans un XVIII^e siècle qui s'est délecté au subtil jeu du cacher/montrer, l'aveu a donc essaimé des confessionnaux dans les chambres que l'on n'hésite plus à verrouiller [...]. Il a essaimé dans les boudoirs que le siècle spirituel et libertin fait rimer aussi bien avec « oratoire » qu'avec « foutoir », dans les correspondances converties à l'épanchement de soi et dans tous les espaces clos qui vont pouvoir constituer des refuges de l'intimité¹⁸.

¹⁵ Véronique Montémont, « Dans la jungle de l'intime : enquête lexicographique et lexicométrique (1606-2008) », dans Anne Coudreuse et Françoise Simonet-Tenant (dir.), *Pour une histoire de l'intime et de ses variations*, Paris, L'Harmattan, 2009, p. 18.

¹⁶ *Ibid.*, p. 37.

¹⁷ Annick Pardailhé-Galabrun, *La naissance de l'intime. 3000 foyers parisiens, XVII^e-XVIII^e siècles*, Paris, Presses universitaires de France, 1988.

¹⁸ Françoise Simonet-Tenant, « À la recherche des prémices d'une culture de l'intime » dans A. Coudreuse et F. Simonet-Tenant (dir.) *op. cit.*, p. 43.

Ce sont ces « refuges de l'intimité » qui nous intéressent dans le cadre de notre analyse de l'épisode carcéral des Mémoires, à la fois comme figuration textuelle et comme élément du discours.

Dans un article intitulé « Quelques figures de l'espace intérieur », Bernard Beugnot définit le rapport entre intériorité et espace, tout en soulignant le caractère en partie métaphorique de cette relation : « L'épithète intérieur sera pris ici tour à tour en deux registres : d'une part, espace physique des lieux de l'intimité, d'autre part espace moral et spirituel, vie de l'âme et de l'esprit qui fait alors l'objet d'investigations neuves ; l'expression de for privé, lieu d'émergence et d'affirmation de l'individu, pourrait embrasser les deux¹⁹ ». Beugnot montre dans cet article que l'imaginaire spatial est indissociable de la vie intérieure et qu'il se manifeste par les figurations textuelles de lieux clos, comme autant d'« inscription[s] architecturale[s] d[e] lieu[x] qui [sont] de nature psychologique²⁰ ». Il se produit en effet selon lui, depuis Montaigne, puis tout au long du XVII^e siècle, un « transfert métaphorique » qui résulte en une « application à l'intériorité psychologique ou spirituelle des figures spatiales²¹ ».

On peut cependant faire remonter le rapport entre intériorité et espace aux *Confessions* de saint Augustin. Dans un passage célèbre du Livre X, Augustin emploie l'image des « vastes palais de la mémoire » :

Et voici que j'arrive aux domaines, aux vastes palais de la mémoire, là où sont les trésors des images innombrables apportées par les perceptions multiformes des sens. Là sont renfermées toutes les images que nous formons, en augmentant, en réduisant, en modifiant d'une façon quelconque ce que nos sens ont atteint, et aussi tous les éléments mis là en dépôt, en réserve, pour autant que l'oubli ne les a pas engloutis et ensevelis²².

¹⁹ B. Beugnot, « Quelques figures de l'espace intérieur », p. 31-32.

²⁰ *Ibid.*, p. 33.

²¹ *Ibid.*

²² Augustin d'Hippone, *Les Confessions*, Paris, Les Belles Lettres, 1969, t. 2, l. X, ch. 8, p. 248.

Ce qui est remarquable dans la conception de la mémoire chez l'évêque d'Hippone, c'est non seulement sa spatialisation, puisqu'elle est représentée comme un lieu physique intérieur où l'on peut se retirer, mais aussi le rapport de cet espace au « récit de mémoire²³ », qui rappelle l'*ars memoriae* des rhétoriciens²⁴. Ce récit de mémoire est intimement lié au récit de soi, à l'intériorité :

Tout cela se passe à l'intérieur de moi-même, dans l'ample palais de ma mémoire. [...] [C]'est là que je me rencontre moi-même, que je me ressouviens de moi-même, des choses que j'ai faites, de l'époque, du lieu où je les ai faites, des sentiments que j'éprouvais en les faisant ; c'est là qu'est consigné tout ce que je me rappelle, du fait de mes propres expériences ou par ma créance personnelle²⁵.

Le texte fondateur du récit de soi dans la tradition occidentale est donc aussi porteur d'une conception spatiale inédite de l'intériorité et de la mémoire.

L'image des palais de la mémoire est en effet fondatrice pour la pensée moderne, dans la mesure où elle « donne à l'intériorité l'aspect d'une spatialité spécifique, celle d'un lieu intime²⁶ ». Le rapport d'Augustin à la mémoire comme espace est donc aussi un rapport à l'intériorité comme lieu. Charles Taylor a montré que la division intérieur/extérieur du monde, et la conception de ces notions comme des espaces, même si elles nous semblent aller de soi, sont des constructions de la société occidentale moderne. Selon lui, Augustin inaugure cette pensée de l'espace intérieur, puisque dans les *Confessions*, « l'intimité de la présence à soi se trouve, pour ainsi dire, sanctifiée, ce qui aura des conséquences d'une portée incalculable pour toute la culture occidentale²⁷ ». Nous verrons que la tradition augustinienne a encore une forte prégnance sur la

²³ *Ibid.*

²⁴ Voir Dominique Doucet, « L'*ars memoriae* dans les *Confessions* », *Revue des études augustinienes*, n° 33, 1987, p. 49-69.

²⁵ Augustin, *op. cit.*, p. 250.

²⁶ Paul Ricoeur, *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, Paris, Seuil, 2010, p. 118. Voir l'ensemble du chapitre « La tradition du regard intérieur » (p. 115-146) pour une synthèse de la tradition philosophique du rapport entre conscience, identité, intériorité et mémoire chez Augustin, Locke et Husserl.

²⁷ Charles Taylor, *Les sources du moi*, Montréal, Boréal, 2003 [1989], p. 189. Voir les chapitres « La topographie morale » (p. 139-155) et « *In interiore homine* » (p. 174-191).

conception qu'ont les mémorialistes de la mémoire et de l'intériorité, mais que la solitude et la retraite ne sont désormais plus nécessairement indissociables d'une présence divine.

Dans son introduction au plus récent numéro de la revue *Dix-huitième siècle*, Bernard Beugnot s'est penché sur l'idée de retraite au siècle des Lumières. Fidèle à sa conception d'un temps long et des changements lents, il perçoit des continuités entre le siècle classique, qu'il avait étudié, et la période des Lumières, mais aussi des inflexions qui sont propres à celle-ci. Selon lui, au XVIII^e siècle, « le renouveau de la notion de retraite tient à la greffe de notions héritées sur des préoccupations émergentes, telles que le bonheur, la bienfaisance, la sensibilité, la vertu. Si donc pour lui la culture classique de la retraite joue le rôle d'avance d'hoirie, le XVIII^e fait fructifier cet héritage, le transforme et l'enrichit selon bien des voies inventant une nouvelle géographie de la retraite²⁸ ». Nous traquerons dans les textes ces manifestations particulières de la retraite qui en réinventent la géographie et qui permettent d'éclairer les formes spécifiques que peuvent prendre à l'époque les idées de bonheur, de solitude bienfaisante, de for privé. Nous examinerons à présent le rapport qu'entretiennent avec la retraite deux de nos mémorialistes, Madame Roland et Marmontel, et comment leurs attitudes envers la solitude et les espaces clos traduisent deux conceptions distinctes de la prison heureuse.

MADAME ROLAND ET LA RÉCLUSION STUDIEUSE

Nous avons vu que Madame Roland est une grande admiratrice de Rousseau. Il n'est donc pas surprenant qu'elle s'inspire fortement de la retraite rousseauiste pour la représentation de la solitude dans ses écrits²⁹. La lecture, activité essentielle dans l'éducation, puis dans l'incarcération de Madame Roland, est souvent associée chez elle à l'enfermement. La période

²⁸ Bernard Beugnot, « Rémanences, résurgences et renouveau », *Dix-huitième siècle*, n° 48, juillet 2016, p. 7.

²⁹ Voir le livre de Gita May, *De Jean-Jacques Rousseau à Madame Roland. Essai sur la sensibilité préromantique et révolutionnaire*, Genève, Droz, 1964.

qui concerne l'enfance et la jeunesse de Madame Roland est surtout caractérisée, sous sa plume, par une vie de studieuse retraite, une sorte d'âge d'or encore intouché par les choses publiques, et qui s'incarne dans un lieu retiré, le cabinet dans l'atelier de son père :

Mon père tenait ce qu'on appelait son *atelier* tout près du lieu que j'habitais durant le jour [...]. Son enfoncement, d'un côté de la cheminée, avait permis de pratiquer un retranchement qu'on avait éclairé par une petite fenêtre ; là était un lit, si resserré dans l'espace que j'y montais toujours par le pied ; une chaise, une petite table et quelques tablettes : c'était mon asile. [...] Je m'y glissais le soir, ou bien aux heures de la journée où il n'y avait personne³⁰.

Madame Roland évoque un lieu parfaitement retranché, un enfoncement dans le salon qui constitue son « asile », qu'elle nomme aussi son « petit cabinet » et qui représente l'espace par excellence de son enfance. La mémorialiste établit un parallèle entre sa cellule et l'asile de sa jeunesse, un havre propre à la lecture et aux délices de la solitude. Le rapprochement est souligné par un chiasme : « Sous le tranquille abri du toit paternel, j'étais heureuse dès l'enfance avec des fleurs et des livres. Dans l'étroite enceinte d'une prison, au milieu des fers imposés par la tyrannie la plus révoltante, j'oublie l'injustice des hommes, leurs sottises et mes maux avec des livres et des fleurs³¹. »

Dans ses lettres à ses amies, la jeune Manon Phlipon rêve déjà d'un enfermement qui serait un lieu idéal pour la lecture et d'un temps ininterrompu par les choses extérieures. Le temps manque toujours pour l'étude : les livres sont souvent empruntés et doivent être lus rapidement afin d'être restitués sans retard. Dans ces lettres se profilent quelques lieux de prédilection pour la lecture chez la jeune Phlipon, tous caractérisés par la clôture, voire la captivité, comme le note Martine Sonnet :

[L]es lieux de la lecture ne sont pas vantés pour leur confort, mais comme propices à la solitude et, grâce à leurs dimensions réduites, au repli sur soi. Manon se décrit lisant successivement dans « cette petite chambre » (18 mai 1772), « un coin » (11 juin 1772), « mon petit cabinet » (5 février

³⁰ Mme Roland, *Mémoires*, p. 322.

³¹ *Ibid.*, p. 312.

1776 et 29 mars 1777) [...] Il y a encore « ma grotte solitaire » (21 juillet 1776), ou « ma cellule » (2 octobre 1776 et 19 août 1777³²).

Ce terme de « cellule » n'est pas un hapax : Manon Phlipon se décrit aussi comme « renfermée dans [s]a chambre avec [s]es livres et [s]es réflexions (20 janvier 1777, à Henriette)³³ ». La solitude est relative, puisque ses lectures lui tiennent lieu de compagnie livresque : « [J]e me retire avec délices dans ce petit cabinet où Montaigne, Massillon, Bossuet, Rousseau, Fléchier, Helvétius, Voltaire, me tiennent compagnie tour à tour (29 mars 1777)³⁴. »

À l'âge de onze ans, la petite Manon supplie ses parents de la laisser s'enfermer au couvent, afin de préparer sa communion. Malgré toute la peine que la séparation d'avec sa mère lui cause, elle se sent une ferveur surpassant sa douleur et un profond devoir d'enfermement. Sa description du temps passé au couvent est celle d'un espace très peuplé et d'un temps réglé et rempli d'activités, où elle goûte toutefois aux plaisirs de la solitude et du recueillement. Si le parallèle du couvent avec la prison se fait chez Madame Roland surtout par contraste (elle compare cette époque heureuse à sa situation présente : « Comment, du fond d'une prison, au milieu des bouleversements politiques qui ravagent mon pays et entraînent tout ce qui me fut cher, rappeler et peindre aujourd'hui ce temps de calme et de ravissement³⁵ ? »), la description qu'elle fait du spectacle d'une novice prenant le voile traduit tout de même son ambivalence envers la claustration : « Triomphante et parée, la jeune victime parut à la grille dans la plus grande pompe qu'elle dépouilla bientôt pour reparaître couverte d'un voile blanc et couronnée de roses³⁶ ».

³² Martine Sonnet, « Lire par dessus l'épaule de Manon Phlipon : livres et lectures au fil de ses lettres aux demoiselles Cannel (1772-1780) », *Histoire et civilisation du livre - Revue internationale*, 2011, n° 7, URL : <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00720968/document>, consulté le 11 août 2016.

³³ *Ibid.*

³⁴ *Ibid.*

³⁵ Mme Roland, *Mémoires*, p. 340.

³⁶ *Ibid.*, p. 344.

Ce terme de victime, en antithèse avec celui de triomphante, détonne dans la description qu'elle fait de la cérémonie, et fait écho à la mémorialiste captive, victime enfermée dans sa prison qu'elle a parée de fleurs. Madame Roland décrit d'ailleurs la terreur que, petite fille, elle ressentit devant ce spectacle du renoncement au monde :

Mais lorsque, après avoir prononcé ses vœux, la novice prosternée fut couverte d'un drap mortuaire sous lequel on aurait dit qu'elle était ensevelie, je frissonnai de terreur ; c'était pour moi l'image de la rupture absolue des liens du monde, du renoncement à tout ce qu'elle avait de cher : je n'étais plus moi, j'étais elle ; je crus qu'on m'arrachait à ma mère, et je versai des torrents de larmes³⁷.

Si l'idée d'être arrachée à la vie privée qu'on aime est terrifiante aux yeux de la petite Manon, Madame Roland, arrachée à la vie politique par son emprisonnement, retrouvera la quiétude qui lui est chère. Sans cesser de représenter l'antichambre de la mort, la prison devient aussi, pour la mémorialiste, une sorte de sanctuaire, puisqu'elle est décrite comme le lieu d'une calme retraite, qui laisse place à l'étude et à la rêverie.

MARMONTEL ET LA RETRAITE MONDAINE

Contrairement à Rousseau et à Madame Roland, Marmontel est un homme de lettres sociable, habitué des salons et jouissant de la gratification immédiate de la reconnaissance de ses contemporains. Ses Mémoires sont donc des Mémoires mondains³⁸ et, loin d'y faire le récit d'une intériorité solitaire s'adressant à la postérité, le mémorialiste revendique son appartenance à un groupe social, celui des philosophes. Cela ne l'empêche pas d'évoquer des épisodes de retraite et de solitude relative, mais ceux-ci sont décrits sur un mode opposé au registre rousseauiste, mélancolique et solitaire.

³⁷ *Ibid.*, p. 345.

³⁸ Voir la classification de M. Fumaroli, « Les Mémoires, au carrefour des genres en prose », dans *La diplomatie de l'esprit*, Paris, Hermann, 1994.

Enivré de la vie mondaine parisienne qui lui réussit si bien, Marmontel conserve tout de même une nostalgie champêtre qu'il conjugue à sa vie trépidante grâce à une succession de brèves retraites, sans jamais s'éloigner tout à fait de la vie sociale de Paris. Contrairement à Rousseau, avec lequel il partage les tendres souvenirs d'enfance associés à la campagne, Marmontel ne préconise pas un refus du monde lorsqu'il se retire, et les épisodes de sa vie où il a eu à se replier entièrement sont synonymes de dénuement et de tristesse. Lorsqu'il éprouve pour la première fois sa vocation d'ecclésiastique (« [C]omme par inspiration, me vint une pensée qui, tout à coup, changea pour moi la perspective de la vie et le rêve de l'avenir³⁹. »), Marmontel s'installe dans un « cabinet aérien » en attendant la permission paternelle de suivre son appel religieux : « [J]e commençai par me donner un gîte, en louant auprès du collègue un cabinet aérien, où, pour meubles, j'avais un lit, une table, une chaise [...]. J'ajoutai à ces meubles un ustensile d'anachorète, et je fis ma provision de pain, d'eau claire et de pruneaux⁴⁰. » Ce cabinet austère qui s'apparente à une cellule monastique préfigure l'état auquel il pense alors être prédestiné. Le mémorialiste emploie lui-même le terme d'ermite pour décrire sa condition : « [D]ans mon cabinet voisin des nues, me livrant à mes réflexions, je faisais en pleurant ma collation d'ermite⁴¹. » L'enfermement de la vie d'ecclésiastique est associé à la tristesse et aux larmes, à la frugalité et à l'isolement solitaire.

Tout comme il délaissera la carrière d'ecclésiastique, il se détournera de cette forme d'indigence. Selon Hélène Cussac, Marmontel choisit une forme de retraite qui diffère de la solitude religieuse et austère propre au modèle janséniste, mais aussi du repli rousseauiste, qui consiste à se couper du monde et à préférer au commerce des hommes la rêverie et la nature : « La retraite marmontélienne est bien loin des rigueurs du jansénisme ou du farouche isolement

³⁹ J.-F. Marmontel, *Mémoires*, p. 56.

⁴⁰ *Ibid.*

⁴¹ *Ibid.*, p. 59.

d'un Rousseau⁴² ». Ne dédaignant pas la ville, sans pour autant se rapprocher de l'exaltation urbaine d'un Mercier, toujours selon Cussac, Marmontel recherche des retraites champêtres périodiques, où les charmes de la solitude et de l'étude sont liés de près avec l'amitié et la sociabilité : « Il s'agit d'une distance d'avec le monde urbain qui n'équivaut pas à une privation des plaisirs de l'amitié. De ce point de vue, la retraite [de Marmontel] rime avec sociabilité, liberté, activité, bonheur et certainement pas avec enfermement cloîtré et méditation solitaire⁴³ ». En cela, il met en pratique l'idéal de la retraite lettrée, tel que mis de l'avant par Jacques Delille dans son *Épître sur l'utilité de la retraite pour les gens de lettres*, lue à l'Académie française en 1760. La repli marmontélien correspond ainsi à celui décrit par Frédéric Briot, au sujet de la solitude idéale du mémorialiste : « Le lieu de la retraite ou du repli est donc aussi le lieu de la réflexion, de la méditation, de la délibération [...]. Mais ce n'est pas un espace de solitude : lectures, conversations, et correspondances faut-il ajouter, y jouent un rôle non négligeable⁴⁴ ».

Le séjour à Versailles de Marmontel est très représentatif de ce rapport à la retraite, mais aussi de la manière dont le mémorialiste se représentera à la Bastille, c'est-à-dire, comme nous le verrons dans le prochain chapitre, dans la bonne grâce des puissants, bien recommandé et bien reçu, au milieu des plus hautes sphères de la sociabilité et du pouvoir, mais retiré, tranquille et œuvrant à quelque projet intellectuel de longue haleine :

Je n'ai eu guère de meilleur temps en ma vie que les cinq années que je passai à Versailles : c'est que Versailles était pour moi divisé en deux régions. L'une était celle de l'intrigue, de l'ambition, de l'envie, et de toutes les passions qu'engendrent l'intérêt servile et le luxe nécessaire ; je n'allais presque jamais là. L'autre était le séjour du travail, du silence, du repos ; après le travail, de la joie au sein du repos, et c'était là que je passais ma vie.

[...]

Libre d'inquiétude, presque tout à moi-même, et n'ayant guère que deux jours de la semaine à donner au léger travail de ma place, je m'étais fait une occupation aussi douce qu'intéressante : c'était un cours d'études, où, méthodiquement et la plume à la main, je parcourais les principales

⁴² Hélène Cussac, « La retraite : Marmontel entre Pascal, Rousseau et Mercier », dans Jacques Wagner (dir.), *Jean-François Marmontel. Un intellectuel exemplaire au siècle des Lumières*, Tulle, Mille Sources, 2003, p. 214.

⁴³ *Ibid.*, p. 212.

⁴⁴ F. Briot, *op. cit.*, p. 159.

branches de la littérature ancienne et moderne, les comparant l'une avec l'autre, sans partialité, sans égards, en homme indépendant, et qui n'aurait été d'aucun pays ni d'aucun siècle⁴⁵.

Installé tout près des intrigues et de la mondanité de Versailles, dont les portes lui sont ouvertes, mais n'y participant pas, préférant le lieu du silence, du repos et du travail, Marmontel se livre à un ouvrage de lettré d'une ambition qui n'a d'égale que sa prétendue impartialité.

L'espace de Versailles, généralement associé avant tout à la rivalité entre courtisans pour les faveurs du roi, fournit à Marmontel le calme requis pour ses travaux littéraires, mais aussi la bibliothèque dont il tire ses méditations studieuses : « J'avais peu de livres à moi, mais la bibliothèque royale m'en fournissait en abondance. J'en faisais bonne provision pour les voyages de la cour, où je suivais M. de Marigny ; et les bois de Marly, les forêts de Compiègne et de Fontainebleau étaient mes cabinets d'étude⁴⁶ ». La bibliothèque royale est à sa disposition, et il poursuit ses travaux lors de ses voyages, recréant un cabinet itinérant dans des lieux a priori peu propices à l'étude, tout comme il le fera dans sa prison. Comme à Versailles, le roi mettra à sa disposition sa bibliothèque à la Bastille et, tout en entretenant ses bonnes relations, Marmontel s'y livrera à un loisir studieux.

Les Mémoires de Marmontel et de Madame Roland appartiennent selon nous à deux catégories distinctes. Selon la classification « amendée » que nous avons proposée du modèle de Marc Fumaroli pour le XVIII^e siècle, on peut dire que les Mémoires de Marmontel sont des Mémoires mondains, tandis que ceux de Madame Roland, du moins ses Mémoires particuliers, se rapprochent davantage des « Mémoires intérieurs », dans la tradition de la laïcisation de la confession augustinienne. Selon la nature du récit de vie, intérieur ou mondain, la retraite ne sera pas racontée de la même manière. Elle servira tantôt à exalter la solitude de l'écrivain, tantôt au contraire à mieux le rattacher à son groupe de lettrés. Suivant cette distinction, la prison heureuse

⁴⁵ J.-F., Marmontel, *op. cit.*, p. 165.

⁴⁶ *Ibid.*, p. 165-166.

sera décrite différemment dans les Mémoires, tantôt comme le lieu d'une solitude rousseauiste recherchée, tantôt comme un espace de retraite mondaine.

LE BONHEUR DE LA SOLITUDE : LA PRISON COMME CELLULE MONASTIQUE

Une condition essentielle du bonheur carcéral est de savoir jouir de soi-même, dans la solitude. Cette capacité est parfois exacerbée dans la prison. Ainsi, le général Dumouriez dit avoir acquis dans sa geôle un penchant pour la retraite et un dégoût de la société :

C'est à la Bastille qu'il s'est perfectionné dans l'art de vivre seul. Il n'a fait qu'y fortifier son goût de se communiquer sans réserve entre peu de personnes, mais de porter l'empreinte de la taciturnité, et même de l'ennui dans les grandes assemblées et dans les fêtes. Il y a appris à se passer des hommes, et cependant son caractère gai et ouvert l'a préservé de la misanthropie, qui est souvent le résultat de l'habitude de vivre seul. Enfin, il s'y est habitué à se passer, même pour longtemps, de ses meilleurs amis. Mais il y a surtout acquis une répugnance invincible pour le grand monde⁴⁷.

De même que chez Madame Roland, comme nous le verrons, le plaisir de la solitude se conjugue chez Dumouriez avec une répulsion pour les mondanités, à l'inverse de chez Marmontel.

Dans une lettre à Buzot, Madame Roland décrit explicitement sa captivité comme une agréable retraite : « [E]n vérité, à l'exception de quelques moments bien chers, le temps le plus doux pour moi, depuis six mois, est celui de cette retraite⁴⁸. » Sa prison heureuse tient en effet du plaisir qu'elle éprouve dans la solitude. En commentant son repli forcé, elle le compare à la maladie, autre état dans lequel on est forcé de renoncer à la vie publique et d'occuper son temps de manière à ne pas s'ennuyer :

J'ai expérimenté, toutes les fois que j'ai été malade, une sorte de calme tout particulier, et qui tient sans doute à une façon de voir, ainsi qu'à la loi que je me suis faite d'adoucir toujours la nécessité, loin de me révolter contre elle. Du moment où je me mets au lit, il me semble que tout devoir cesse, et qu'aucune sollicitude n'a de prise sur moi ; je ne suis plus tenue qu'à être là et à y demeurer avec résignation, ce que je fais de fort bonne grâce⁴⁹.

⁴⁷ C. F. Dumouriez, *op. cit.* p. 271.

⁴⁸ Mme Roland, « À Buzot, le 6 juillet 1793 », *Lettres*, p. 498.

⁴⁹ *Ibid.*, p. 73.

Madame Roland pratique une forme de stoïcisme dans sa solitude qui lui confère une sérénité propre à traverser l'épreuve de l'inaction. Le fait de demeurer seule avec ses pensées et d'être forcée de puiser en elle-même les ressources de son divertissement égaie tant la malade que la prisonnière :

Je donne carrière à mon imagination, j'appelle les impressions douces, les souvenirs agréables, les sentiments heureux ; plus d'efforts, plus de calculs, plus de raison ; toute à la nature, et paisible comme elle, je souffre sans impatience, ou me repose et m'égaie. Je trouve que la prison produit sur moi à peu près le même effet que la maladie ; je ne suis tenue aussi qu'à être là, et qu'est-ce que cela me coûte ? Ma compagnie n'est pas si mauvaise⁵⁰ !

En se retrouvant en tête-à-tête avec elle-même, avec pour tout devoir celui d'y rester, Madame Roland retrouve avec bonheur une compagne intime. Ce n'est guère plus avec Dieu que Madame Roland poursuit son entretien dans sa solitude, elle qui a été si pieuse dans sa jeunesse, mais bien avec elle-même. Dans ce nouveau vide que laisse la désertion de Dieu, on rencontre le moi ; et la « privation » de compagnie imposée par la prison permet la configuration d'un for privé dénué de manque.

Mais le seul stoïcisme et la force de l'esprit ne suffisent pas pour conserver les bonnes dispositions de la prisonnière. Encore faut-il qu'elle sache occuper ses journées par des distractions utiles :

Lorsque des événements fâcheux ou irritants viennent me surprendre, je ne me borne pas à me rappeler les maximes de la philosophie pour soutenir mon courage ; je ménage à mon esprit des distractions agréables, et je ne néglige point les préceptes de l'hygiène pour me conserver dans un juste équilibre. Je distribuai donc mes journées avec une sorte de régularité. Le matin, j'étudiais l'anglais, dans l'excellent essai de Shaftesbury sur la vertu, et j'expliquais les vers de Thompson [...] Je dessinai ensuite jusqu'au dîner⁵¹.

À la manière d'un moine, mais toujours selon des modalités laïques, Madame Roland rythme ses journées par un travail salutaire. Cette routine lui permet non seulement de conserver son équilibre, mais aussi de demeurer « heureuse » :

⁵⁰ *Ibid.*

⁵¹ *Ibid.*, p. 272.

Résignée sur mon propre sort, j'étais encore heureuse. Le bonheur tient bien moins aux choses extérieures qu'à la disposition de l'esprit et aux affections de l'âme. J'employais mon temps d'une manière utile et agréable ; je voyais quelquefois les quatre personnes qui venaient me visiter à l'Abbaye : l'honnête Grandpré que sa place autorisait à venir, et qui m'amenait une femme intéressante : le fidèle Bosc, qui m'apportait des fleurs du Jardin des Plantes, dont les formes aimables, les couleurs brillantes et les parfums embellissaient mon austère réduit ; le sensible Champagneux qui m'engageait si vivement à prendre la plume, pour continuer les *Notices historiques* que j'avais commencées, ce que je fis à sa prière, abandonnant, pour quelque temps, mon Tacite et mon Plutarque dont je nourrissais mes après-dîners⁵².

La condition de prisonnière provoque une réflexion sur la nature du bonheur. Les conditions pour l'atteinte de celui-ci sont ici énumérées : un emploi du temps consacré à une activité studieuse, une sociabilité choisie, des livres, des fleurs et l'écriture. Ce sont autant d'éléments qui reviennent régulièrement dans la description que fait Madame Roland de son *otium* carcéral. Notons que le témoignage politique de la prisonnière, qu'elle livre à la prière de son ami, conformément au topos de la demande propre à l'écriture mémoriale, se nourrit des historiens romains, modèles antiques dont on verra plus loin l'importance.

L'entrée en prison est caractérisée, chez nos mémorialistes, par une entrée dans le présent. Une formule récurrente marque la rupture temporelle avec le reste du récit, comme l'exprime Madame Roland au moment de décrire son entrée dans sa cellule : « Me voilà donc en prison! me dis-je. Ici je m'assieds et me recueille profondément⁵³. » L'emploi de la formule « me voilà », du temps présent et du terme « ici » sert à marquer l'aspect *hic et nunc* de ce début d'expérience carcérale. On retrouve une formulation très semblable chez Marmontel : « Me voilà donc au coin d'un bon feu, méditant la querelle de César et Pompée, et oubliant la mienne avec le duc d'Aumont⁵⁴ » ; et chez Madame de Staal : « Me voilà donc seule vis-à-vis de mon fagot⁵⁵ ». Les premiers instants de l'incarcération marquent donc un passage dans une dimension temporelle qui est en rupture avec le reste du récit mémorial, tourné vers le passé. Cette

⁵² *Ibid.*, p. 277.

⁵³ *Ibid.*, p. 65.

⁵⁴ J.-F. Marmontel, *Mémoires*, p. 215.

⁵⁵ Mme de Staal, *Mémoires*, p. 136.

conscience soudaine de la présence à soi-même dans la prison est propre à la méditation et à la descente en soi, dans une sorte d'« intemporalité utopique⁵⁶ ».

Mais par-delà ce présentisme des premiers instants, l'expérience de l'incarcération s'inscrit dans la durée, qui est partie intégrante de l'épreuve de l'enfermement, comme nous l'avons vu au chapitre précédent. Nos mémorialistes, cependant, témoignent d'un séjour sans ennui et transforment ce malheur propre à l'emprisonnement en bonheur carcéral. Marmontel le réitère à deux reprises : « [M]on travail, entremêlé de lectures intéressantes (car j'avais avec moi Montaigne, Horace et La Bruyère), me laissait peu de moments d'ennui⁵⁷ » et « [d]e mon côté, j'avais assez de quoi me sauver de l'ennui⁵⁸ ». Madame de Staal se dit aussi suffisamment occupée pour en être prémunie : « Je ne sentis point en prison l'ennui qu'on y redoute principalement [...]. Je m'en garantis [...] par les occupations que je fis, et par tous les amusements qui se présentèrent à moi, que j'avais soin de recueillir⁵⁹. »

Les mémorialistes témoignent d'une autonomie de l'esprit qui les prémunit de la langueur dans laquelle d'autres auraient aisément pu sombrer. Pour l'abbé Morellet, son activité constante de lecture et d'écriture fait beaucoup plus que le sauver de l'ennui, elle le propulse dans un état de jubilation constante : « Je me levais avec le soleil et me couchais avec la nuit ; et, sauf le temps de mes repas, je lisais ou j'écrivais sans autre distraction que celle que me donnait l'envie de chanter et de danser tout seul, qui me prenait à plusieurs reprises chaque jour⁶⁰ ». Ce passage surprenant et invraisemblable indique à lui seul le caractère construit et littéraire du discours du bonheur carcéral que nous cherchons à dégager.

⁵⁶ V. Brombert, *La prison romantique*, p. 15.

⁵⁷ J.-F. Marmontel, *Mémoires*, p. 219.

⁵⁸ *Ibid.*, p. 217.

⁵⁹ Mme de Staal, *Mémoires*, p. 145.

⁶⁰ A. Morellet, *Mémoires*, p. 104.

« UNE CHAMBRE À SOI » : LA PRISON COMME ESPACE DOMESTIQUE

En plus de savoir être « avec soi » en prison, il faut savoir être « chez soi » en transformant la cellule carcérale en chambre. Michelle Perrot a montré toute l'importance de la chambre dans l'imaginaire occidental de l'intimité : « [S]a clôture, tel un sacrement, protège l'intimité du groupe, du couple ou de la personne. [...] La chambre protège : soi, ses pensées, ses lettres, ses meubles, ses objets. Rempart, elle repousse l'intrus. Refuge, elle accueille. Resserre, elle accumule⁶¹ ». Selon Claudine Giacchetti, la chambre dans les *Mémoires* est un « [l]ieu véritablement pivot, puisqu'il se replie vers l'intime, voire la claustration, mais ouvre aussi facilement sa porte aux interactions sociales⁶² ». Ainsi, Marmontel se représente dans sa prison comme dans un ménage confortable :

Me voilà donc au coin d'un bon feu [...]. Voilà de son côté Bury, aussi philosophe que moi, s'amusant à faire nos lits, placés dans les deux angles opposés de ma chambre, éclairée dans ce moment par un beau jour d'hiver, nonobstant les barreaux de deux fortes grilles de fer qui me laissaient la vue du faubourg Saint-Antoine⁶³.

Un bon feu, des lits faits par un domestique bienveillant, tout respire le confort et le délassement. Le « domestique philosophe » est un personnage qui revient aussi dans l'enfermement heureux de Xavier de Maistre, figure cruciale de l'imaginaire de la chambre, que nous étudierons plus en détail dans la conclusion : « C'est ainsi que, dans mon voyage, je vais prenant des leçons de philosophie et d'humanité de mon domestique et de mon chien⁶⁴ ». Ici comme dans le *Voyage autour de ma chambre*, cette figure sert à souligner l'autosuffisance de l'auteur dans sa captivité, qui trouve une compagnie philosophique dans la personne de son domestique. Marmontel emploie le terme « ma chambre », signe non seulement qu'il ne s'agit pas pour lui d'une cellule,

⁶¹ Michelle Perrot, *Histoire de chambres*, Paris, Seuil, 2009, p. 16.

⁶² C. Giacchetti, *Poétique des lieux*, p. 140.

⁶³ J.-F. Marmontel, p. 217.

⁶⁴ Xavier de Maistre, *Voyage autour de ma chambre*, dans *Œuvres complètes*, Paris, La Renaissance du livre, [s. d.], p. 39.

mais aussi qu'il s'est approprié l'espace de sa captivité. Il admire la lumière malgré les grilles de fer, qui ne sont pas impitoyables, puisqu'elles lui laissent une vue à contempler.

La prison heureuse se construit par la prise de possession des lieux et par leur bon usage. Évidemment, la cellule carcérale n'est pas en elle-même une source de réjouissance, comme on le voit notamment chez Madame de Staal-Delaunay :

[E]nfin j'arrivai dans une grande chambre où il n'y avait que les quatre murailles, fort sales et toutes charbonnées par le désœuvrement de mes prédécesseurs. Elle était si dégarnie de meubles, qu'on alla chercher une petite chaise de paille pour m'asseoir, deux pierres pour soutenir un fagot qu'on alluma ; et on attacha proprement un petit bout de chandelle au mur pour m'éclairer⁶⁵.

Cette pièce dégarnie aux murs sales et maculés par des inscriptions de prisonniers n'augure pas un agréable séjour. La description se clôt par un élément récurrent des récits de prisonniers, le bruit des verrous se refermant sur elle : « Toutes ces commodités m'ayant été procurées, le gouverneur se retira, et j'entendis refermer sur moi cinq ou six serrures, et le double de verrous⁶⁶ ». Ce bruit la propulse dans la conscience de sa solitude, qui est, dans ces premiers instants, inquiétante, mais dont l'angoisse s'estompera rapidement, comme elle l'annonce dès le début :

Me voilà donc seule vis-à-vis de mon fagot, incertaine si j'aurais cette fille qui devait m'être une société et un grand secours ; plus en peine encore du parti qu'elle aurait pris sur l'ordre non réfléchi que je lui avais donné [brûler ses papiers], dont je vis alors toutes les conséquences. Je passai environ une heure dans cette inquiétude, et ce fut la plus pénible de toutes celles qui s'écoulèrent pendant ma prison⁶⁷.

Si le début de son séjour carcéral se déroule dans l'inquiétude, cela demeure le pire moment de son incarcération, et sa situation s'améliore lorsque sa femme de chambre la rejoint et que les deux prisonnières regagnent, après un bref déplacement inquiétant, leur chambre améliorée : « J'y trouvai un petit lit assez propre, un fauteuil, deux chaises, une table, une jatte,

⁶⁵ Mme de Staal, *Mémoires*, p. 136.

⁶⁶ *Ibid.*

⁶⁷ *Ibid.*

un pot à l'eau, et une espèce de grabat pour coucher Rondel⁶⁸. » Ces conditions sont encore loin d'être optimales, mais elles sont tout de même à l'origine d'une grande joie : « Ce simple nécessaire, quand on a craint de ne l'avoir pas, cause plus de joie que n'en peut donner la plus somptueuse magnificence à ceux qui ne manquent de rien. J'étais donc fort aise de me voir un lit⁶⁹. » Sa joie est d'abord causée par le contraste avec l'attente du pire, mais l'année suivante, la cellule est rénovée, et Madame de Staal, qui jouit déjà à ce moment dans sa prison d'une sociabilité agréable, d'un amour qui la comble et d'une liberté et d'un repos qui assurent son bonheur, comme nous le verrons au chapitre 5, témoigne d'un rapport différent avec son espace, qu'elle ne subit plus et qu'elle arrange à sa manière :

Les réparations de mon appartement étant finies, j'y retournai, et je songeai à le meubler. Je crus que c'était assez d'avoir passé un hiver dans une grande chambre sans tapisserie : le second approchait. [...] [J]e pris grand plaisir à m'arranger dans cet ancien gîte réformé. Je fus singulièrement touchée de trouver un rebord à la nouvelle cheminée qu'on y avait faite, et d'y pouvoir poser un livre ou une tabatière ; commodité que je n'avais pas ci-devant⁷⁰.

Sa prison, qu'elle désigne désormais par des termes liés à la vie domestique – « mon appartement », « une grande chambre », « gîte » – devient rapidement une « paisible demeure⁷¹ », un véritable lieu de vie et de repos. Elle prend plaisir à arranger sa chambre et à l'orne, et se réjouit de ses commodités comme se réjouira au siècle suivant Marie Lafarge, enfermée pour avoir empoisonné son mari, de sa « toilette de femme élégante⁷² » : « J'aurai à moi un lit de fer et une cheminée, un fauteuil, deux chaises, une étagère de noyer pour mettre mes livres, et au-dessous une petite table à écrire. Une autre tablette, se pliant à volonté, servira pour mes repas. J'aurai encore une commode où se trouveront cachés un lavabo, une glace et

⁶⁸ *Ibid.*, p. 137.

⁶⁹ *Ibid.*

⁷⁰ Mme de Staal, *Mémoires*, p. 177.

⁷¹ *Ibid.*, p. 145.

⁷² M. Porret, *Histoires de chambres*, p. 358.

quelques flacons⁷³. » Ce lieu que Madame de Staal arrange à son goût et qui lui appartient s'oppose aux pièces effroyables qu'elle occupait en tant que femme de chambre auprès de la duchesse du Maine et qui sont décrites comme une série de cellules carcérales, comme nous le verrons au chapitre 5. Sa chambre de la Bastille est un véritable chez soi, un luxe qui lui est refusé à l'extérieur de la prison.

Madame Roland doit aussi transformer le lieu de sa captivité en espace de vie agréable, car sa cellule, telle qu'elle la décrit, n'a au départ rien d'enchanteur :

Lorsque j'entrai entre quatre murs assez sales, au milieu desquels était un grabat sans rideaux, que j'aperçus une fenêtre à double grille et que je fus frappée de cette odeur qu'une personne accoutumée à un appartement très propre trouve toujours dans ceux qui ne le sont pas, je jugeai que c'était bien une prison qu'il s'agissait d'habiter, et que ce n'était pas du local qu'il me fallait attendre quelque agrément⁷⁴.

Le lieu même ne fournira pas de consolation à la captive. C'est donc à partir de la décision consciente de prendre possession de son espace et d'égayer ces quatre murs que le *locus horribilis* se transforme en *felix carcer*. La volonté devient dès lors la plus importante alliée de la prisonnière, qui travaille à reprendre possession d'elle-même, ce qui passe par une prise de possession du lieu. Madame Roland aménage sa cellule comme un cabinet de travail, et commande les ouvrages qu'il lui faut chez des libraires. La prison s'apparente à l'espace solitaire des lectures de son enfance, et rend à nouveau possible le loisir studieux :

Levée à midi, j'examinai comment je m'établirais dans mon nouveau logis ; je couvris d'un linge blanc une petite vilaine table que je plaçais près de ma fenêtre et que je destinai à me servir de bureau, résolue de manger plutôt sur le coin de la cheminée pour me conserver propre et rangée la table de travail. Deux grosses épingles de tête, fichées dans les planches, me servirent de portemanteau⁷⁵.

Ces préparatifs rappellent l'installation de Rousseau au lazaret de Gênes : le strict nécessaire pour se loger, une table de fortune pour le travail. En meublant sa cellule, Madame Roland

⁷³ M. Lafarge, *Heures de prison*, t. 1, p. 199.

⁷⁴ Mme Roland, *Mémoires*, p. 70.

⁷⁵ *Ibid.*, p. 72.

transforme un lieu qui lui est hostile en un environnement domestique – son « nouveau logis » – où elle pourra prendre possession d'un espace qu'on lui impose. Lorsque Madame Roland quitte sa cellule, le concierge constate que le lieu a été transformé :

C'était un petit cabinet, fort maussade par la saleté des murs, l'épaisseur des grilles et le voisinage d'un bûcher que tous les animaux du logis prennent pour lieux d'aisances [...]. Lavacquerie, qui ne l'avait jamais vu habiter par quelqu'un d'aussi bonne humeur que moi, et qui admirait la complaisance avec laquelle j'y ordonnais des livres et des fleurs, me disait qu'il l'appellerait désormais le pavillon de Flore⁷⁶.

Madame Roland quitte sa cellule maussade en l'ayant transformée, par son humeur et ses arrangements, en pavillon royal. Mais elle n'est relâchée que pour être transférée dans une nouvelle prison, celle de Sainte-Pélagie.

LA PRISON COMME REFUGE

Au moment du deuxième emprisonnement de Madame Roland, tous ses efforts pour s'adapter à son lieu carcéral sont à recommencer. Heureusement, la femme du concierge la prend en pitié et la loge dans une petite chambre où elle se sent davantage pensionnaire que captive. Elle parvient donc sans trop de difficulté à recréer sa prison heureuse dans son nouveau réduit : « Tous mes objets d'étude sont réunis autour de moi ; mon *forte-piano* est près de mon lit ; des armoires me donnent la faculté d'ordonner mes petits effets de manière à faire régner dans mon asile la propreté qui me plaît⁷⁷ ». L'espace de l'enfermement s'apparente à nouveau à un intérieur domestique confortable. Mais cette constatation est suivie, sans autre césure que des points de suspension, par une diatribe contre le virage sanguinaire qu'a pris le mouvement révolutionnaire :

⁷⁶ *Ibid.*, p. 266. Le pavillon de Flore est un élément du Palais du Louvre, qui faisait partie du palais des Tuileries. Il est renommé sous la Révolution française pour devenir le « pavillon de l'Égalité ».

⁷⁷ *Ibid.*, p. 278.

Mais l'or, le mensonge, l'intrigue et les armes sont employés contre les départements qui recevaient le jour de la vérité ; des soldats séduits ou payés trahissent les braves Normands ; Évreux est évacué ; Caen abandonne les députés qu'il avait accueillis, les brigands dominateurs, dans ce qu'on ose appeler encore une Convention, les font déclarer traîtres à la patrie⁷⁸.

Le confort de Madame Roland dans sa douce captivité est brusquement mis en contraste avec les ravages de la Terreur. Sa cellule s'apparente à un asile, puisqu'elle y est à l'abri des bouleversements qui ravagent son pays. Ceux qui viennent l'y visiter jouissent aussi de quelques instants de repos, en marge de la tourmente de la Révolution : « Au milieu de ces douleurs, on se repose pourtant avec moi, dans la jolie chambre où la sensible Madame Bouchaud m'a soustraite à toutes les apparences de la prison⁷⁹. » La prison est heureuse du moment où elle cesse de ressembler à une prison. Dumouriez se fait également transférer dans une chambre qui « ne ressemblait point à une prison⁸⁰ » après avoir volontairement détruit la cheminée de sa première cellule.

Madame Roland cultive dans l'enfermement une sérénité dont elle n'est pas peu fière, mais qu'elle compare sans cesse au tumulte du dehors : « Mais cette tranquillité, pour ce qui m'était personnel, je ne tentai même pas de l'étendre au sort de mon pays et de mes amis ; j'attendais le journal du soir, et j'écoutais les cris des rues avec une avidité inexprimable⁸¹. » Si l'angoisse pénètre les murs de la cellule de la prisonnière, sa source est extérieure : elle provient de la rumeur des rues. Consciente du bruit inquiétant provenant de l'extérieur au moment où elle aménage sa cellule, elle souligne le contraste entre le calme relatif de sa situation et l'anxiété environnante : « Je souriais moi-même à mes préparatifs, car il y avait une grande agitation ; le rappel battait à chaque instant, et j'ignorais ce que ce pouvait être. Ils ne m'empêcheront pas de vivre jusqu'au dernier instant, me disais-je, plus heureuse de ma conscience qu'ils ne seront

⁷⁸ *Ibid.*

⁷⁹ *Ibid.*, p. 285.

⁸⁰ C. F. Dumouriez, *op. cit.*, p. 288.

⁸¹ *Ibid.*, p. 65.

animés de leur fureur⁸² ». La cellule de Madame Roland est son asile contre la violence du monde extérieur, un lieu retiré de calme et de paix, à l’abri des cris de la rue.

L’espace carcéral est aménagé par les mémorialistes pour en faire le lieu d’une prison heureuse, et ce, à la fois par des dispositions concrètes et par sa mise en récit. C’est en effet surtout par les termes employés par nos auteurs que se construit la prison heureuse : par le vocabulaire qui l’apparente tantôt à une cellule monastique, tantôt à un chez-soi, tantôt à un refuge, ou encore, comme nous le verrons à présent, à un cabinet studieux.

LA CELLULE COMME CABINET : LA RETRAITE LETTRÉE

Le cabinet, selon Furetière, est un « [l]ieu retiré dans les maisons ordinaires, où l’on étudie, où l’on se séquestre du reste du monde et où l’on serre ce que l’on a de plus précieux. La place qui contient une bibliothèque s’appelle aussi un cabinet⁸³ ». Il s’agit d’un espace de retraite où, comme l’écrit Beugnot, « [d]ans la compagnie des livres ou des objets se recompose, loin de la société réelle, une société idéale, libérée des limites temporelles de la *respublica litteraria*, privilège d’une élite⁸⁴ ». C’est aussi un endroit rattaché à l’écriture mémoriale, puisque, comme l’écrit Charbonneau, les Mémoires sont « médités après l’action dans le secret d’un cabinet⁸⁵ ». Le fait de se représenter en prison comme dans un cabinet permet donc d’affirmer, par-delà les murs, une appartenance à cette société lettrée supérieure à la société réelle dont on est privé, niant ainsi l’isolement imposé. Comme nous l’avons vu au premier chapitre, la figure de l’homme de lettres incarcéré se livrant à un travail intellectuel est reconnue chez les Lumières :

⁸² *Ibid.*, p. 72.

⁸³ Antoine Furetière, *Dictionnaire universel*. Voir aussi Alain Mérot, « Le cabinet : décor et espace d’illusion », XVII^e siècle, vol. 41, n° 162, janvier-mars 1989, p. 37-51.

⁸⁴ B. Beugnot, *op. cit.*, p. 96.

⁸⁵ F. Charbonneau, *op. cit.*, p. 141.

Alors que beaucoup de prisonniers (fictifs ou réels) s'adonnent à l'écriture et rédigent en prison des œuvres parfois considérables, le thème carcéral, si divers quant aux différents motifs susceptibles de le configurer, présente une contiguïté remarquable par rapport à la représentation de certaines conditions que souhaitent pour eux-mêmes l'érudit claustrophile, le chercheur studieux et l'ascète appliqué, en réduisant leur univers à l'espace resserré du « cabinet d'études⁸⁶ ».

La représentation du captif entouré de livres et mettant par écrit le fruit de ses méditations studieuses est une topique reprise par trois de nos mémorialistes.

Christian Jouhaud, dans son article « Les “mémoires” du Maréchal de Bassompierre et la prison⁸⁷ », écrit que les activités mêmes de Bassompierre dans sa cellule (rédaction de « discours académiques », de pensées, de vers, de répertoires littéraires) témoignent d'un emploi du temps studieux qui n'est pas digne d'un aristocrate. Comme l'écrit Jouhaud, « [l]a prison a condamné Bassompierre au loisir et au travail lettré⁸⁸ ». Marmontel, Morellet et Madame Roland, tous trois d'origine roturière, se mettent ouvertement en scène dans leur prison comme dans un cabinet studieux, ce qui contribue à la construction de leur ethos littéraire, qui représente pour eux non pas un déclassement mais une ascension. Madame de Staal ne s'éternise pas sur son activité studieuse, mais mentionne « [l]es lectures sérieuses dont [elle] faisai[t] [s]a principale occupation⁸⁹ ». Par ailleurs, son écriture est beaucoup plus surveillée que celle de nos autres mémorialistes, ce qui a pour effet de lui imposer des sujets « graves » :

Notre lieutenant demanda à M. Leblanc la permission de me donner de l'encre et du papier, simplement pour le barbouiller de mes idées. Il y consentit, à condition que les feuilles seraient cotées, et que je les rendrais par compte. Cela m'assujettit dans le choix des matières que j'aurais pu traiter. J'en pris une fort grave, pour qu'on n'y trouvât rien à redire. Ce furent des réflexions morales sur quelques passages de l'*Ecclésiaste*⁹⁰.

⁸⁶ J. Berchtold, *op. cit.*, p. 33-34.

⁸⁷ Christian Jouhaud, « Les “mémoires” du Maréchal de Bassompierre et la prison », *Les Cahiers du Centre de Recherches Historiques*, 2007, n° 39, URL : <http://ccrh.revues.org/3354>, consulté le 11 août 2016.

⁸⁸ *Ibid.*

⁸⁹ Mme de Staal, *Mémoires*, p. 145.

⁹⁰ *Ibid.*, p. 149.

La cellule comme cabinet, lieu propice à la lecture et l'écriture, ne va pas de soi. Plusieurs mémorialistes témoignent au contraire d'une impossibilité de lire et d'écrire, malgré les livres et les papiers à leur disposition. Le baron de Gourville, important agent de la Fronde, témoigne de cette difficulté : « Je fis venir des livres ; mais en voulant lire, mon esprit étoit aussitôt aux moyens que je pourrois trouver pour me tirer de là : de sorte que je n'avois presque aucune application à ce que je lisois⁹¹ ». Foignet, sous la Révolution, décrit une semblable dissipation de la concentration : « [P]renoit-on un livre ? vouloit-on écrire ? aussitôt mille idées se présentoient à votre esprit, toutes aboutissoient à vous retracer votre position sous les couleurs les plus affreuses⁹². » L'écriture est également impossible pour Riouffe en prison. Il tente d'écrire des vers, mais son imagination ne parvient pas à s'élever au-delà des murs et il n'arrive pas à faire abstraction de ses compagnons de cellule par trop prosaïques :

J'eus d'abord recours à mon imagination, mais elle n'enfantait plus de prestiges. J'essayais d'évoquer la nature dans ce qu'elle a de plus riant, et d'embellir mes rêveries du charme de ses tableaux ; elle était sourde à ma voix. Les vers suivans, faits entre un voleur assassin et un fabricant de faux assignats, me prouvèrent, par le peu d'illumination dont ma tête était remplie en les composant, qu'elle était glacée aussi bien que mon cœur. [...] J'abandonnai bientôt cette esquisse ; mon imagination broncha, les moissons disparurent, et je me trouvai avec mes camarades les voleurs⁹³.

La description de la prison comme un lieu propice à la lecture et à l'écriture n'est donc évidemment pas un reflet des conditions de détention, mais bien une construction individuelle.

Le cardinal de Retz, lui, trouve dans l'étude une occupation constante qui l'absorbe au point où le temps, plutôt que de lui sembler long, vient à lui manquer :

Je m'occupai fort à l'étude dans tout le cours de ma prison de Vincennes, qui dura quinze mois, et au point que les jours ne me suffisoient pas et que j'y employais même les nuits. J'y fis une étude particulière de la langue latine, qui me fit connaître que l'on ne s'y peut jamais trop appliquer, parce que c'est une étude qui comprend toutes les autres. Je travaillai sur la grecque, que j'avois fort aimée autrefois, et à laquelle je retrouvai encore un nouveau goût. Je composai, à l'imitation

⁹¹ J. H. de Gourville, *Mémoires*, p. 300.

⁹² E. J. J. Foignet, *Encore une victime*, p. 28.

⁹³ H. de Riouffe, *Mémoires*, p. 45-46.

de Boèce, une *Consolation de théologie*⁹⁴, par laquelle je prouvais que tout homme qui est un prisonnier doit essayer d'être le *vincetus in Christo* [captif dans le Christ], dont parle saint Paul⁹⁵.

En sa qualité de cardinal, Retz s'occupe de méditations théologiques, mais c'est bien sa situation de prisonnier qui détermine son sujet : il se penche sur Boèce, figure canonique du détenu, mais problématique pour un homme d'Église de par ses inclinations païennes, et l'inscrit dans la lignée chrétienne. Pour le général Dumouriez, la disponibilité des livres suffit également au bonheur carcéral : « M. de Sartines vint le voir [...], prit une liste des livres qu'il demandait, les lui envoya, lui fit donner plume, encre et papier. Dès-lors il fut heureux⁹⁶. » Les livres le protègent de l'ennui et lui permettent d'être heureux en prison : « Il ne s'ennuyait pas, grâce aux livres qu'on ne lui refusait pas, et qu'on faisait venir à son choix. [...] Il était aussi heureux qu'on peut l'être en prison⁹⁷ ».

Marmontel se livre aussi à la Bastille à des activités intellectuelles qui l'absorbent tout entier. Le loisir livresque le distrait, en plus d'être une tâche utile et une contribution au monde littéraire :

Impatienté depuis longtemps du mépris que les gens de lettres témoignaient pour le poème de Lucain, qu'ils n'avaient pas lu et qu'ils ne connaissaient que par la version barbare et ampoulée de Brébeuf, j'avais résolu de le traduire plus décentement et plus fidèlement en prose ; et ce travail, qui m'appliquerait sans fatiguer ma tête, se trouvait le plus convenable au loisir solitaire de ma prison. J'avais donc apporté avec moi la Pharsale ; et, pour l'entendre mieux, j'avais eu soin d'y joindre les Commentaires de César⁹⁸.

Marmontel poursuit, dans son travail intellectuel, un débat d'hommes de lettres en traduisant le poème de Lucain. Il ne rompt pas entièrement ses liens avec le monde lettré, conformément à sa conception de la retraite mondaine. Ce loisir solitaire est une distraction parfaite pour le prisonnier, qui l'exprime par l'analogie entre ses méditations littéraires et ses propres déboires,

⁹⁴ De toute cette production de captivité, rien n'a été conservé (note de l'éditeur, p. 619, n. 4)

⁹⁵ Cardinal de Retz, *Mémoires*, t. II, Paris, Garnier, 1987, p. 442-443.

⁹⁶ C. F. Dumouriez, *op. cit.*, p. 270.

⁹⁷ *Ibid.*, p. 273.

⁹⁸ J.-F. Marmontel, *Mémoires*, p. 217.

dans cette phrase déjà en partie citée : « Me voilà donc au coin d'un bon feu, méditant la querelle de César et Pompée, et oubliant la mienne avec le duc d'Aumont⁹⁹ ». Marmontel se dépeint dans un agréable cabinet studieux plutôt qu'en prison. Notons que ce qui le tracasse, ce qu'il cherche à oublier par l'étude, ce n'est pas son emprisonnement, mais sa querelle avec le duc, ce qui suppose que c'est la fausse note dans sa vie sociale qu'il regrette et non l'embaстиllement.

L'étude des historiens romains (modèles d'une implication politique combinée à un regard historique en retrait¹⁰⁰, qui correspond à la poétique mémoriale) et le travail de traduction sont tous deux courants chez les gens de lettres emprisonnés. Labeur érudit de longue haleine, moins passif que la lecture, mais moins compromettant que la création, la traduction est aussi une manière de revendiquer une filiation dans l'incarcération et de dialoguer, par-delà les murs de la prison et par-delà les époques, avec des modèles littéraires du passé. Les stoïciens sont une référence fréquente, et en ce sens, la traduction de Lucain par Marmontel n'est pas anodine. En se consacrant à la traduction comme l'a déjà fait Diderot avant lui, il se construit un ethos littéraire inspiré des grands hommes et se représente comme parfaitement absorbé par le loisir lettré. Comme l'écrit Michael Mulryan, « on peut dire que cette curieuse partie des Mémoires se lit autant comme un manifeste pour la vie idéale d'un homme de lettres que comme la description d'un embaстиllement¹⁰¹ ». Ainsi, comme autrefois à Versailles et dans ses cabinets improvisés des bois de Compiègne et de Marly, Marmontel reconstruit un lieu de retraite studieuse et se livre à ses travaux de lettré.

⁹⁹ *Ibid.*

¹⁰⁰ C'est le cas de Salluste et de Tacite, par exemple.

¹⁰¹ Michael J. Mulryan, « L'embaстиllement de Marmontel dans ses Mémoires : La marmontélisation d'une histoire vraie », *L'érudit franco-espagnol*, vol. 2, automne 2012, p. 115.

L'abbé Morellet, qui passe deux mois à la Bastille, fait aussi soigneusement état des travaux littéraires qui l'ont occupé pendant son incarcération. Il en fait une énumération vertigineuse, faite à la fois pour épater le lecteur et pour affirmer son ethos d'homme de lettres :

Je lus ainsi les *Essais philosophiques* de Hume, et les six volumes in-4° de son histoire, quoique je ne susse pas encore l'anglais aussi bien que je l'ai su depuis. Je lus Tacite tout entier, et deux fois la *Vie d'Agricola*. Je traduisis du latin la *Zymotechnie*, ou traité de la fermentation de Stahl. Je lus environ quatre-vingts volumes de romans de la bibliothèque de la Bastille, à deux et quelquefois trois volumes par jour, et en y mêlant d'autres lectures. J'écrivis un traité *De la liberté de la presse*, dont j'ai fait quelque usage en traitant depuis le même sujet. Enfin, je rédigeai des observations sur quelques-uns des essais philosophiques de M. Hume, et principalement sur celui qui a pour titre *De la liberté et de la nécessité*¹⁰².

L'anaphore en « je » qui scande cette énumération permet à la fois d'en souligner la longueur, et donc l'ampleur du travail intellectuel abattu, et d'affirmer la volonté dont a fait preuve le détenu en étant l'acteur délibéré de ses activités et non un être passif qui subit son enfermement. Morellet se représente en prison comme un lettré infatigable qui abat une quantité de travail impressionnante pendant ses deux mois d'incarcération. On retrouve encore une fois la traduction et la lecture d'un historien romain. Morellet témoigne de l'éventail de ses lectures et donc de sa polyvalence d'homme de lettres, lisant à la fois des traités scientifiques, historiques et philosophiques, en français, en anglais et en latin. La prison lui permet d'approfondir sa culture de lettré et d'en consolider la réputation, tout comme elle a permis au général Dumouriez de renforcer son expertise de militaire : « Dumouriez employa le temps de la Bastille à se fortifier dans tout ce qu'il avait appris. Il y fit un ouvrage assez étendu sur la guerre, intitulé *Principes militaires*, un *Traité des légions*, avec l'emploi et le mélange des armes, et une tactique adaptée à ce genre de troupes¹⁰³ ».

Morellet raconte ses réactions affectives au roman sensible par excellence, le *Cleveland* de Prévost : « Cette force d'attention s'augmentait par la solitude. Les impressions que je

¹⁰² A. Morellet, *Mémoires*, p. 104.

¹⁰³ C. F. Dumouriez, *op. cit.*, p. 294-295.

recevais de ma lecture étaient si vives, qu'en lisant les romans de Prévost, et entre autres *Cleveland*, que j'avais déjà lu, j'étais obligé d'interrompre ma lecture de temps en temps, et quelquefois de tourner un feuillet tout entier sans le lire, pour modérer ma désolation¹⁰⁴ ». La solitude de la prison exacerbe la concentration et la sensibilité du lecteur, mais si le chagrin passe par la lecture de romans, tous ces travaux et ces lectures ont été réalisés dans la meilleure des dispositions. Il achève en effet le portrait de son activité littéraire en insistant sur sa bonne humeur : « Je ne compte pas quelques vers et quelques chansons, dont je ne parle même que pour donner une idée des dispositions de mon âme¹⁰⁵ ». Ce labeur infatigable fait dans la gaieté d'esprit contraste fortement avec le travail effréné que décrit Morellet sous la Terreur et qui lui sert de consolation et de moyen d'oublier « les idées sinistres et les sentiments douloureux » qu'il tenait à l'écart, « dans les horribles années 1792, 1793 et suivantes, entouré de [s]es papiers, écrivant des journées entières et plusieurs journées de suite¹⁰⁶ ».

Également sous la Terreur, mais en prison, Madame Roland recrée aussi son cabinet d'études. Elle profite de cette période de solitude et de repos pour reprendre des lectures de jeunesse et se perfectionner dans la langue anglaise :

J'avais à ma poche le poème de Thompson (sic), ouvrage que je chéris à plus d'un titre ; je fis une note de ce que j'aurais à me procurer : d'abord les *Vies des hommes illustres* de Plutarque, qu'à l'âge de huit ans je portais à l'église au lieu d'une semaine-sainte et que je n'avais pas relues à fond depuis cette époque ; *l'Histoire anglaise* de David Hume, avec le dictionnaire de Sheridan, pour me fortifier dans cette langue¹⁰⁷.

On peut aisément constater à quel point ses lectures sont semblables à celles de Morellet : un historien latin, le Plutarque de sa jeunesse, celui qui l'avait « disposée à devenir républicaine¹⁰⁸ », qui sera suivi de Tacite et de *l'Histoire* de Hume. À ces lectures « canoniques » du prisonnier

¹⁰⁴ *Ibid.*, p. 104.

¹⁰⁵ *Ibid.*

¹⁰⁶ *Ibid.*, p. 412.

¹⁰⁷ Mme Roland, *Mémoires*, p. 50.

¹⁰⁸ *Ibid.*, p. 464.

s'ajoute la poésie anglaise, qui, avec Rousseau, est à l'origine de l'esthétique sensible de Madame Roland¹⁰⁹. Son étude se présente comme une espèce d'hygiène intellectuelle réglée selon les heures du jour :

Le matin j'étudiais l'anglais, dans l'excellent Essai de Shaftesbury sur la vertu, et j'expliquais des vers de Thompson [sic] ; la saine métaphysique de l'un, les descriptions enchantées de l'autre me transportaient tour à tour dans les régions intellectuelles et au milieu des scènes les plus touchantes de la nature. La raison de Shaftesbury fortifiait la mienne, ses pensées favorisaient la méditation ; la sensibilité de Thompson, ses tableaux riants ou sublimes, pénétraient mon cœur et charmaient mon imagination¹¹⁰.

Ses lectures se déclinent entre la raison et la sensibilité. L'essai de Shaftesbury, qui rejette le dogme religieux et fonde la morale humaine sur la vertu, « fortifie sa raison » et l'inscrit dans la lignée des philosophes des Lumières. L'esthétique sensible des *Saisons* de James Thomson éveille sa sensibilité pour la nature, celle qui apparaît dans ses Mémoires dans ses descriptions bucoliques de Meudon. Cet équilibre entre la raison athée et la sensibilité liée à la nature correspond d'ailleurs à ses propres réflexions métaphysiques, qu'elle évoque en décrivant ses sorties de jeunesse à la campagne : « Dans le silence du cabinet et la sécheresse de la discussion, je conviendrais avec l'athée ou le matérialiste de l'insolubilité de certaines questions : mais au milieu de la campagne et dans la contemplation de la nature, mon cœur ému s'élève au principe vivifiant qui les anime, à l'intelligence qui les ordonne, à la bonté qui m'y fait trouver tant de charmes¹¹¹ ». Dans sa prison, Madame Roland recrée donc le silence studieux du cabinet, mais aussi l'évocation sensible de la nature, qui lui permet de conserver l'équilibre entre raison et sentiment propre à sa pensée.

Dans une lettre à Buzot, elle écrit : « J'ai mon Thompson (sic) (il m'est cher à plus d'un titre), Shaftesbury (sic), un dictionnaire anglais, Tacite et Plutarque ; je mène ici la vie que je

¹⁰⁹ Pour une étude de l'influence des poètes anglais sur Madame Roland, voir Gita May, *op. cit.*, p. 134-135.

¹¹⁰ Mme Roland, *op. cit.*, p. 180.

¹¹¹ *Ibid.* p. 72.

menais dans mon cabinet chez moi, à l'hôtel ou ailleurs ; il n'y a pas de grande différence¹¹². » Dans une autre lettre au commis du ministère de l'Intérieur chargé de la surveillance des prisons, elle réitère cette équivalence : « Dans l'enceinte d'une prison ou la retraite d'un cabinet, je puis mener une vie à peu près semblable¹¹³. » Le cabinet est donc un lieu qui correspond à une disposition d'esprit et il suffit d'avoir cette disposition en soi pour la reconstruire dans sa prison, mais aussi pour y prendre la plume.

UNE SOLITUDE PROPICE À L'ÉCRITURE

Contrairement aux autres mémorialistes de notre corpus, Madame Roland écrit ses Mémoires en prison. Les cellules où elle est enfermée tour à tour deviennent ses lieux d'écriture. L'espace carcéral est un endroit idéal pour la rédaction d'un document de la nature de celui qu'elle veut laisser à la postérité. D'abord, comme l'abbé Morellet, la mémorialiste est particulièrement productive en prison : « J'ai employé les premiers temps de ma captivité à écrire ; je l'ai fait avec tant de rapidité, et dans une disposition si heureuse qu'avant un mois, j'avais des manuscrits de quoi faire un volume in-12¹¹⁴ ». Cette « disposition heureuse » (au sens d'appropriée) désigne ici sa condition de prisonnière, qui la dispose à la concentration nécessaire à l'écriture.

Mais c'est la claustration même qui, au-delà de la productivité, infléchit sa poétique d'écriture. Au moment de son premier emprisonnement, à l'Abbaye, Madame Roland décrit ses premières pensées en prison :

Me voilà donc en prison! me dis-je. Ici je m'assieds et me recueille profondément. Je ne donnerais pas les moments qui suivirent, pour ceux que d'autres estimeraient les plus doux de ma

¹¹² Mme Roland, « À Buzot, 22 juin 1793 », *Lettres*, vol. 2 (1788-1793), p. 484.

¹¹³ Mme Roland, « Au commis du ministère de l'Intérieur chargé de la surveillance des prisons, le 17 septembre 1793 », *Ibid.*, p. 514.

¹¹⁴ Mme Roland, *Mémoires*, p. 98.

vie ; je ne perdrai jamais leur souvenir. Ils m'ont fait goûter, dans une situation critique, avec un avenir orageux, incertain, tout le prix de la force et de l'honnêteté dans la sincérité d'une bonne conscience et d'un grand courage¹¹⁵.

Les instants de recueillement qui marquent le début de l'incarcération de Madame Roland se comparent aux plus doux de sa vie parce qu'ils sont l'occasion d'un examen de conscience bienfaisant :

Jusque-là, poussée par les événements, mes actions, dans cette crise, avaient été le résultat d'un sentiment qui entraîne : quelle douceur que d'en justifier tous les effets par la raison ! Je rappelai le passé, je calculai les événements futurs ; et si je trouvai, en écoutant ce cœur sensible, quelque affection trop puissante, je n'en découvris pas une qui dût me faire rougir, pas une qui ne servit d'aliment à mon courage et qu'il ne sût encore dominer¹¹⁶.

La mémorialiste oppose la frénésie des événements révolutionnaires au calme de sa prison, et le sentiment qui caractérise l'action à la raison qui la reconstruit a posteriori. Arrachée aux bouleversements qui s'emballent à un rythme effréné, elle retrouve un rapport contemplatif au temps et parvient à maîtriser des passions qui la dominaient jusque-là. La prison est le moment de se ressaisir, de réfléchir au passé, à ses choix, à l'abri du cours des événements, de faire le point sur sa vie et de s'assurer de son innocence. En la soustrayant à l'agitation de la vie publique, la captivité devient, pour Madame Roland, un lieu de pause et d'introspection.

En cela, le temps de l'incarcération correspond à l'état d'esprit propre à l'écriture des Mémoires : en retrait des événements politiques mais après y avoir pris part, avec un examen de conscience à mener et une pensée qui se situe par rapport au passage du temps. C'est dans ce contexte que la mémorialiste prend la plume pour écrire l'histoire de sa vie et des événements qui secouent son pays et influencent son destin. Cette rédaction la divertit et lui donne un point de vue inédit sur sa propre vie. Elle admet même, au moment de relater un épisode de sa jeunesse : « En vérité, je suis presque heureuse d'être en prison, pour me rappeler ces singularités

¹¹⁵ *Ibid.*, p. 65.

¹¹⁶ *Ibid.*

piquantes, que je ne m'étais jamais amusée à considérer, et qui me divertissent véritablement¹¹⁷ ». La prison est pour Madame Roland le lieu privilégié de l'écriture, parfait pour la rédaction des Mémoires :

Je me propose d'employer les loisirs de ma captivité à retracer ce qui m'est personnel depuis ma tendre enfance jusqu'à ce moment : c'est vivre une seconde fois que de revenir ainsi sur tous les pas de sa carrière ; et qu'a-t-on de mieux à faire en prison que de transporter ailleurs son existence par une heureuse fiction ou par des souvenirs intéressant ? Si l'expérience s'acquiert moins à force d'agir qu'à force de réfléchir sur ce qu'on voit et sur ce qu'on a fait, la mienne peut s'augmenter beaucoup par l'entreprise que je commence¹¹⁸.

Cette proposition, au seuil de ses Mémoires particuliers, paraphrase Martial, cité aussi par Morellet en exergue de ses Mémoires : *Hoc est vivere bis, vita posse priore frui* (C'est vivre deux fois que pouvoir jouir de sa vie passée). Elle évoque également « l'entreprise » des *Confessions* de Rousseau (« Je forme une entreprise qui n'eut jamais d'exemple et dont l'exécution n'aura point d'imitateur¹¹⁹ »). Anne Coudreuse y voit une réécriture d'un passage des *Rêveries* : « [J]e n'écris mes rêveries que pour moi. Si dans mes plus vieux jours aux approches du départ, je reste, comme je l'espère, dans la même disposition où je suis, leur lecture me rappellera la douceur que je goûte à les écrire, et faisant renaître ainsi pour moi le temps passé doublera pour ainsi dire mon existence¹²⁰ ». Ainsi, l'espace de la prison est lié au glissement autobiographique de ses Mémoires, ces Mémoires « particuliers » qui se revendiquent de Rousseau et qui sont rendus possibles par « les loisirs de [s]a captivité ». L'écriture carcérale est à la fois introspection et consolation, une entrée en soi et une distraction de sa condition, comme l'exprime Madame Roland dans un passage déjà cité : « [J]e vais faire des *Mémoires* : et, m'accommodant avec prudence à ma propre faiblesse dans un moment où je suis péniblement

¹¹⁷ *Ibid.*, p. 252.

¹¹⁸ *Ibid.*, p. 306-307.

¹¹⁹ J.-J. Rousseau, *Confessions*, p. 3.

¹²⁰ Anne Coudreuse, « La mémoire littéraire dans quelques Mémoires de la Révolution », p. 25.

affectée, je vais m'entretenir de moi pour mieux m'en distraire¹²¹. » Cette formule, « m'entretenir de moi pour mieux m'en distraire » est une remarquable condensation de la poétique du récit de soi qui est en pleine mutation à cette époque.

L'abbé Morellet n'écrit pas ses Mémoires en prison, mais il y rédige quelques ouvrages, dont son *Traité de la liberté de la presse*. Dans un pamphlet contre Marie-Joseph Chénier, qui a proposé à la Convention nationale une loi restrictive de la liberté de presse, Morellet décrit les conditions dans lesquelles il a écrit son traité comme les conditions d'écriture idéales :

À l'époque où j'entreprenais ce travail, je pouvais m'y livrer sans distraction ; mes pensées n'étaient point détournées par les occupations, le mouvement et les plaisirs de la société ; et les petits embarras d'un petit ménage ne me donnaient même aucun soin, de sorte que mon esprit, tout entier à son projet, pouvait le considérer sous toutes ses faces. J'étais prisonnier à la Bastille¹²².

La Bastille est dépeinte comme un lieu parfait pour l'écriture parce qu'elle écarte toutes les distractions qui pourraient nuire au travail. Ses besoins de base sont assurés (« J'avais une bonne chambre, en bon air. J'étais fort bien nourri, et pourvu d'autant de livres et de papier et d'encre que j'en voulais¹²³ ») et il décrit l'état d'esprit dans lequel il se trouvait au moment de la rédaction comme un « recueillement profond, [un] calme parfait, [une] puissance de toutes les facultés de [s]on esprit¹²⁴. » Au-delà du ton railleur qui caractérise ce pamphlet, on peut y lire une grande importance attachée au lieu d'écriture et à la solitude qui le caractérise.

L'idée de la prison comme lieu d'inspiration littéraire se cristallisera au siècle suivant et deviendra une véritable topique romantique. Brièvement incarcéré pour complot en 1832, Chateaubriand raconte dans les *Mémoires d'outre-tombe* qu'il est traité avec égards et politesse et réitère à plusieurs reprises que les guichetiers, les officiers et les geôliers s'adressaient à lui

¹²¹ Mme Roland, *op. cit.*, p. 307.

¹²² André Morellet, *Pensées libres sur la liberté de la presse*, dans *Mémoires inédits de l'abbé Morellet sur le XVIII^e siècle et la Révolution*, Paris, Librairie Française de Ladvocat, t. 2, 1821, p. 490.

¹²³ *Ibid.*

¹²⁴ *Ibid.*, p. 391.

comme à « Monsieur le vicomte », rappelant en cela l’incarcération de Marmontel, comme nous le verrons au prochain chapitre. Chateaubriand est d’abord placé en souricière et il examine « les cloisons, tachées et nues, [...] barbouillées de la prose et des vers de [s]es devanciers¹²⁵ ». Pendant douze heures, il demeurera dans cette prison, où il verra « l’envers de la société, les plaies de l’humanité, les hideuses machines qui font mouvoir ce monde¹²⁶ » et remercie ironiquement pour cela ceux qui l’y ont enfermé : « Je remercie les hommes de lettres, grands partisans de la liberté de la presse, qui naguère m’avaient pris pour leur chef et combattaient sous mes ordres ; sans eux, j’aurais quitté la vie sans savoir ce que c’était que la prison, et cette épreuve-là m’aurait manqué¹²⁷. »

Conscient du peu de rigueur et de la courte durée qui caractérisent son incarcération, il concède qu’il n’a pas du tout souffert dans sa captivité : « Mais, après tout, qu’est-ce que cette courte épreuve ? Le Tasse a passé des années dans un cachot et je me plaindrais ! Non ; je n’ai pas le fol orgueil de mesurer mes contradictions de quelques heures avec les sacrifices prolongés des immortelles victimes dont l’histoire a conservé les noms. [...] Au surplus, je n’étais point du tout malheureux¹²⁸. » Dans sa prison, il compose une hymne et fait son ménage, « toujours chantonnant¹²⁹ » sa composition. L’inspiration lui vient très facilement au moment de sa captivité : « [M]a muse d’autrefois, bien pauvre, bien ignorée, vint rayonnante m’embrasser par ma fenêtre : elle était charmée de mon gîte et tout inspirée ; elle me retrouvait comme elle m’avait vu dans ma misère à Londres, lorsque les premiers songes de René flottaient dans ma tête. Qu’allions-nous faire, la solitaire du Pinde et moi¹³⁰ ? » La muse poétique est inspirée par le

¹²⁵ François René de Chateaubriand, *Mémoires d’outre-tombe*, Paris, Gallimard, 1990, t. XXXVI, ch. 4, p. 555.

¹²⁶ *Ibid.* p. 556.

¹²⁷ *Ibid.*

¹²⁸ *Ibid.*

¹²⁹ *Ibid.* p. 557.

¹³⁰ *Ibid.* p. 556.

lieu de l'incarcération, un mélange de claustration et de misère idéal pour une mise en scène de l'inspiration romantique :

Je commençai quelques vers élégiaques d'une épitaphe latine ; mais voilà que la quantité d'un mot m'embarrassa ; vite je saute en bas de l'étable où j'étais juché, appuyé contre les barreaux de la fenêtre, et je cours frapper de grands coups de poing dans ma porte. Les cavernes d'alentour retentirent ; le geôlier monte épouvanté, suivi de deux gendarmes ; il ouvre mon guichet, et je lui crie, comme aurait fait Santeuil : « Un *Gradus* ! un *Gradus* ! » Le geôlier écarquillait les yeux, les gendarmes croyaient que je révélais le nom d'un de mes complices ; ils m'auraient mis volontiers les poucettes ; je m'expliquai ; je donnai de l'argent pour acheter le livre, et on alla demander un *Gradus* à la police étonnée¹³¹.

Le récit de Chateaubriand témoigne du rapport romantique, déjà bien établi à son époque, entre incarceration et inspiration littéraire, mais souligne aussi avec humour l'incongruité des besoins de l'écriture dans une situation d'emprisonnement.

L'élégie qu'il compose dans ce contexte, et qu'il transcrit dans ses Mémoires, devient célèbre grâce, comme le suggère avec une certaine méchanceté son contemporain le comte de Marcellus, aux conditions dans lesquelles elle a été écrite : « Ces strophes coururent le monde, bien plus renommées pour être écloses sous les voûtes de la Conciergerie que pour leur mérite poétique ; elles eurent l'honneur d'être mises en musique comme toutes les stances déjà connues de l'auteur. Celles-ci passaient manuscrites de main en main. Ne dataient-elles pas d'une prison comme les vers suprêmes d'André Chénier¹³² ? » Chateaubriand concède lui-même que son incarceration lui a contribué à sa renommée :

À cette singulière marque de mon crédit, j'ajouterai cet étrange témoignage de ma renommée : un jeune employé des bureaux de M. Gisquet m'adressa de très beaux vers qui me furent remis par M. Gisquet lui même ; car enfin il faut être juste : si un gouvernement lettré m'attaquait ignoblement, les Muses me défendraient noblement ; M. Villemain se prononça en ma faveur avec courage, et, dans le journal même des *Débats*, mon gros ami Bertin protesta, en signant son article contre mon arrestation¹³³.

Cette gloire littéraire qui croît dans l'ombre de la prison sera l'objet de notre prochain chapitre.

¹³¹ *Ibid.*, p. 556-557.

¹³² Marcellus, *Chateaubriand et son temps*, p. 423, cité dans Agnès Verlet, *Les vanités de Chateaubriand*, Genève, Droz, 2001, p. 45.

¹³³ F. R. de Chateaubriand, *op. cit.*, p. 565.

Les hommes de lettres qui se façonnent un espace de retraite studieuse dans leur prison que nous avons étudié au cours de ce chapitre rappellent le personnage éponyme de *l'Ingénu* de Voltaire, un sauvage qui, embastillé et « heureux dans le séjour du désespoir¹³⁴ », s'y constitue une bibliothèque, apprend à lire et à écrire et se transfigure ainsi en lettré : « Le jeune Ingénu ressemblait à un de ces arbres vigoureux qui, nés dans un sol ingrat, étendent en peu de temps leurs racines et leurs branches quand ils sont transplantés dans un terrain favorable ; et il était bien extraordinaire qu'une prison fût ce terrain¹³⁵ ». La prison a donc des vertus civilisatrices et permet d'éduquer celui qui est né dans l'état de nature. Elle est le lieu d'une véritable métamorphose qui transforme le sauvage en civilisé, comme le fait dire Voltaire à l'Ingénu : « Je serais tenté [...] de croire aux métamorphoses, car j'ai été changé de brute en homme¹³⁶. » Prenant le contrepied de Rousseau, Voltaire semble suggérer que le passage en prison était nécessaire pour l'intégration du Huron dans la société des lettrés. Contrairement à la prison rêvée de Jean-Jacques, qui lui servirait à s'isoler des hommes, la Bastille de *L'Ingénu* est une manière pour le personnage de s'intégrer à eux. C'est aussi cette idée que nous explorerons dans le chapitre suivant.

¹³⁴ Voltaire, *L'Ingénu*, Paris, Gallimard, 2002 [1767], p. 107.

¹³⁵ *Ibid.*, p. 112.

¹³⁶ *Ibid.*, p. 107-108.

Dans son article « Gens de lettres » rédigé pour l'*Encyclopédie*, Voltaire écrit, au sujet de ces derniers que « l'esprit du siècle les a rendus pour la plupart aussi propres pour le monde que pour le cabinet ; et c'est en quoi ils sont fort supérieurs à ceux des siècles précédents¹³⁷ ». Nous avons étudié, dans la dernière section de ce chapitre, le rapport de l'homme de lettres emprisonné à sa cellule devenue cabinet. Nous verrons dans le prochain chapitre, conformément au second élément caractéristique de l'homme de lettres dans la définition de Voltaire, son rapport aux salons : ceux qu'il vient de quitter, ceux qu'il anticipe rejoindre à sa sortie de prison et ceux qu'il perçoit par-delà ses murs. Le rapport de l'homme de lettres des Lumières à la tension entre la retraite et les salons est explicité à la fin des *Mémoires* de l'abbé Morellet :

Parmi les hommes de lettres, les uns se répandent dans la société polie et cultivée, la recherchent et vivent au milieu d'elle ; les autres s'en tiennent loin. Ces deux manières d'être ont chacune leurs avantages, mais aussi leurs inconvénients, lorsqu'elles passent une certaine limite. L'homme de lettres, trop séparé des gens du monde, tombe dans le pédantisme, ou n'épure pas assez son goût ; trop répandu, il perd un temps précieux, donne quelquefois dans l'affectation, et laisse presque toujours affaiblir sa manière et ses opinions. Vit-il seul, il est bizarre et dur ; dissipé, il devient commun et frivole. [...] Entre ces deux extrêmes, il est un milieu qu'il faut saisir. C'est ce milieu que nous cherchions dans ce dernier siècle¹³⁸ ...

Nous verrons que ce « milieu », les mémorialistes mondains que sont Marmontel et Morellet l'ont trouvé en partie à la Bastille : à la fois retirés des hommes et rappelés à eux par leur persécution, ils y accomplissent ce passage obligé de l'homme de lettres sociable.

¹³⁷ Voltaire, « Gens de lettres » dans Denis Diderot et Jean le Rond d'Alembert (dir.) *Encyclopédie, ou dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers, etc.*, Université de Chicago : ARTFL Encyclopédie Project (Édition printemps 2016), Robert Morrissey et Glenn Roe (dir.) <http://encyclopedia.uchicago.edu/>.

¹³⁸ A. Morellet, *Mémoires*, p. 457.

CHAPITRE 4

LA PRISON ET LES SALONS

Au détenu la prison offre le même sentiment de sécurité qu'un palais royal à l'invité d'un roi. [...] La prison m'entoure d'une garantie parfaite. Je suis sûr qu'elle fut construite pour moi. [...] La rigueur des règlements, leur étroitesse, leur précision, sont de la même essence que l'étiquette d'une cour royale, que la politesse exquise et tyrannique dont à cette cour l'invité est l'objet.

- Jean Genet, *Journal du voleur*¹

Dans son article « Les “mémoires” du Maréchal de Bassompierre et la prison² », Christian Jouhaud montre que l'espace carcéral comme lieu d'écriture des Mémoires dépouille le maréchal de l'ethos nobiliaire qui devrait donner à son témoignage son lustre et sa raison d'être, et lui retire la position de témoin privilégié qui devrait être à son origine. Éloigné des affaires publiques, le mémorialiste est condamné à faire le récit de « bagatelles », qui « déclassent » selon cet historien son écriture au rang de celle de l'auteur de fiction : « Les “bagatelles” acquièrent donc de la valeur par les particularités qui enrichissent et rendent vivant leur récit, autrement dit par leur ressort fictionnel : le mémorialiste démuné de “pièces pouvant servir à l'histoire” devient ainsi une sorte de romancier³ ». Privé de son contexte aristocratique, le mémorialiste tombé en défaveur subit une seconde disgrâce, cette fois-ci littéraire : « La transformation du grand seigneur empêché en conteur, sans qu'aucune forme de sociabilité nobiliaire n'accompagne cette activité pour la rendre qualifiable de jeu ou de parodie, représente une forme de déclassement par

¹ Jean Genet, *Journal du voleur*, Paris, Gallimard, 2003 [1949], p. 98.

² C. Jouhaud, « Les “mémoires” du Maréchal de Bassompierre et la prison », consulté le 11 août 2016.

³ *Ibid.*

l'écriture⁴ ». Or, les mémorialistes de notre corpus, nous l'avons vu, ne correspondent pas à la figure du courtisan disgracié, puisqu'ils sont d'origine roturière et qu'ils écrivent leurs Mémoires à un moment où la cour ne représente plus le centre gravitationnel qu'elle était sous Louis XIV. L'emprisonnement est donc pour eux non pas un événement qui marque une rupture d'avec le monde, mais bien l'occasion de réaffirmer leur appartenance à un groupe social.

Si le courtisan déchu du XVII^e siècle regrette le monde dont il est expulsé et témoigne de l'injustice de son isolement⁵, l'écrivain mondain de la seconde moitié du XVIII^e, pour qui le monde n'est plus à Versailles mais bien dans les salons parisiens, comme l'a montré Antoine Lilti⁶, réaffirme son appartenance à ces milieux de sociabilité lors de son éloignement temporaire en prison. L'incarcération devient même une sorte de passage obligé pour l'homme de lettres, comme en font foi les exemples des illustres philosophes incarcérés que sont Voltaire et Diderot. Morellet et Marmontel témoignent dans leurs Mémoires de leur bon traitement à la Bastille en présentant la gloire que leur procurera leur incarcération et en regrettant, au moment de la rédaction, le monde de l'Ancien Régime. Sous la Révolution, la mondanité devient éminemment problématique et suspecte, puisqu'elle revêt une connotation de complot. Madame Roland, qui a tenu un important salon et qui est accusée d'avoir conspiré contre les Jacobins, nie toute fréquentation mondaine dans le plaidoyer pro domo que constituent ses Mémoires. C'est dans sa

⁴ *Ibid.* Notons que nos mémorialistes ne sont pas de la génération de Bassompierre ; écrire fait désormais davantage partie de la vie des aristocrates.

⁵ Frédéric Charbonneau a montré que si la retraite pouvait être considérée comme honorable pour le mémorialiste sous Louis XIV, celle-ci devient infamante lorsqu'elle prend la forme de l'incarcération : « [E]n tant que demeure, le château a dans les Mémoires louis-quatorziens acquis des résonances médiévales, archaïques et c'est dans les prisons d'État qu'il trouve sa véritable actualité : la Bastille, Pierre-Encise, Pignerol et Vincennes étendent leurs ombres inquiétantes sur ces refuges que le terme continue par ailleurs de désigner. Par là, d'honorable qu'elle était, la retraite devient infamante. » (F. Charbonneau, *op. cit.*, p. 125.)

⁶ « Longtemps associé à la valeur militaire, puis à la naissance noble, le prestige aristocratique repose de plus en plus sur les manières de l'homme du monde et sur les pratiques culturelles de la bonne société, comme la lecture, le théâtre de société, ou la poésie fugitive. La sociabilité mondaine est l'instrument de cette redéfinition, grâce aux écrivains qui y participent et qui la célèbrent. » (Antoine Lilti, « Sociabilité et mondanité : Les hommes de lettres dans les salons parisiens au XVIII^e siècle », *French Historical Studies*, vol. 28, n° 3, juillet-septembre 2005, p. 418.)

prison, qui confère une situation d'énonciation d'outre-tombe à ses écrits et qui la place au-delà des restrictions liées à son sexe, que Madame Roland peut se réclamer d'une communauté et revendiquer le statut de femme auteur qu'elle prétend pourtant se refuser.

HOMMES DE LETTRES, HOMMES DU MONDE

Jean-François Marmontel et André Morellet appartiennent à la catégorie de ces « gens de lettres pour qui la Bastille fut l'antichambre de l'Académie⁷ », pour reprendre l'expression d'Arnaud de Maurepas et de Florent Brayard. Nous avons vu dans le premier chapitre comment la trajectoire ascendante qu'ils décrivent dans leurs Mémoires fait d'eux des « self-made men » dans la carrière de lettré. Il sera donc aisé de constater que leur rapport à l'emprisonnement est déterminé par un modèle opposé à celui des mémorialistes nobles et que, plutôt que d'être infamante, leur retraite carcérale est une étape essentielle dans leur réussite littéraire et mondaine. Pour ces hommes de lettres, les deux formes de réussite s'équivalent, puisque « [d]ans l'histoire culturelle de la France, mondanité et littérature ont partie liée, et la seconde moitié du XVIII^e siècle est un moment crucial, qui correspond [...] à l'adhésion massive de l'élite littéraire à la mondanité et à ses valeurs⁸ ». Morellet et Marmontel sont parfaitement représentatifs de ces hommes de lettres mondains. Ils élaborent ce qu'Antoine Lilti a appelé, en parlant des écrivains des Lumières, « une véritable topique de l'homme de lettres comme homme du monde, qui leur sert à penser leur identité sociale, à justifier leurs pratiques mondaines, mais aussi à lutter dans les innombrables polémiques qui secouent le champ littéraire⁹ ».

⁷ Arnaud de Maurepas et Florent Brayard, « Lieux symboliques » dans *Les Français vus par eux-mêmes. Le XVIII^e siècle*, Paris, Robert Laffont, 1996, p. 827.

⁸ A. Lilti, *art. cit.*, p. 418.

⁹ *Ibid.*, p. 431.

CIRCONSTANCES D'ARRESTATION

Marmontel est dénoncé par un des convives du salon de Madame Geoffrin après avoir récité une satire contre le duc d'Aumont, qui fait émettre une lettre de cachet contre lui. Suivant l'annonce de son arrestation, il se comporte fièrement comme un accusé innocent. Il refuse de dénoncer l'auteur de la satire, se montrant ainsi vertueux et honorable, mais il parle en toute franchise à ceux qui ont le mandat de l'envoyer à la Bastille et se rend lui-même chez ses geôliers, qui ne semblent pas vouloir l'arrêter. À Versailles, il obtient un entretien avec le duc de Choiseul, qui le questionne sur les raisons de son arrestation et le croit innocent sur parole :

« Je le crois, me dit-il ; vous me parlez en honnête homme. Cependant vous allez être envoyé à la Bastille. Voyez M. de Saint-Florentin ; il en a reçu l'ordre du roi. J'y vais, lui dis-je ; mais puis-je me flatter que vous ne serez plus au nombre de mes ennemis ? » Il me le promit de bonne grâce, et je me rendis chez le ministre qui devait m'expédier ma lettre de cachet¹⁰.

Marmontel est décrit comme un « honnête homme », terme qui correspond à un art de se comporter en société. En plus de croire à son innocence, celui qui est chargé d'arrêter Marmontel est en bons termes avec lui. C'est ce que le mémorialiste met le plus de l'avant dans le récit de son emprisonnement : l'excellent rapport qu'il garde avec tous ceux qui l'entourent. Pour tempérer la colère d'un rival, on doit l'enfermer pour un certain temps afin de rétablir l'ordre social, comme le lui explique le ministre :

Celui-ci me voulait du bien : sans peine il me crut innocent. « Mais que voulez-vous, me dit-il, M. le duc d'Aumont vous accuse et veut que vous soyez puni. C'est une satisfaction qu'il demande pour récompense de ses services et des services de ses ancêtres. Le roi a bien voulu la lui accorder. Allez-vous-en trouver M. de Sartine. Je lui adresse l'ordre du roi ; vous lui direz que c'est de ma part que vous venez le recevoir. » Je lui demandai si, auparavant, je pouvais me donner le temps de dîner à Paris ; il me le permit¹¹.

Cette « satisfaction » s'apparente au duel, qui répond à un code d'honneur, mais l'adversaire la demande au nom de ses ancêtres, ce qui l'associe avec un code aristocratique contre lequel Marmontel ne peut rien, lui qui ne vient pas d'une lignée illustre. Le prisonnier est, en plus d'être

¹⁰ J.-F. Marmontel, *Mémoires*, p. 215.

¹¹ *Ibid.*

laissé libre de dîner en ville, « recommandé » à son geôlier, comme on le ferait pour un salon. Le mémorialiste montre ainsi qu'il existe une sorte de consensus social au sujet de son innocence et que c'est par obéissance à des codes aristocratiques et à des jeux de pouvoir que les autorités se voient obligées de l'envoyer à la Bastille.

Antoine de Sartine, alors lieutenant général de police, est si réticent à l'enfermer que Marmontel doit se rendre plusieurs fois chez lui et insister pour obtenir l'exécution de sa sentence :

[J]e me rendis chez M. de Sartine, que je ne trouvai point chez lui : il dînait ce jour-là en ville et ne devait rentrer qu'à six heures. Il en était cinq ; j'employai l'intervalle à aller prévenir et rassurer sur mon infortune ma bonne amie Mme Harenc. À six heures, je retournai chez le lieutenant de police ; il n'était pas instruit de mon affaire, ou il feignit de ne pas l'être. Je la lui racontai, il en parut fâché. « Lorsque nous dînâmes ensemble, me dit-il, chez M. le baron d'Holbach, qui aurait prévu que la première fois que je vous reverrais, ce serait pour vous envoyer à la Bastille? [...] « Allez-vous-en coucher chez vous, me dit-il, et revenez demain sur les dix heures ; cela sera tout aussi bon¹². »

Sartine est loin d'attendre Marmontel de pied ferme et se désole de son arrestation. C'est à dessein que le mémorialiste évoque cette remarque au sujet du dîner chez le baron d'Holbach, qui lui permet de se positionner à égalité avec son geôlier d'un point de vue mondain : ils fréquentent les mêmes salons et c'est un pur hasard, presque un malentendu si l'un se retrouve à la merci de l'autre. C'est en vertu de cette dynamique d'égalité et de confiance que Sartine le renvoie dormir chez lui. Marmontel est donc « libéré sur sa parole », statut réservé au gentilhomme et qui correspond au code de l'honneur aristocratique. Ainsi, les circonstances de son arrestation « anoblissent » le mémorialiste.

« M. de Marmontel », en homme de lettres dévoué et en galant homme de salon, prend ses dispositions littéraires et mondaines grâce au sursis que lui laisse Sartine : il termine son

¹² *Ibid.*, p. 215-216.

édition du *Mercur de France*, dont il avait alors la charge, et va rassurer et saluer Madame Geoffrin :

J'avais besoin de cette soirée pour arranger le *Mercur* du mois. J'envoyai donc prier à souper deux de mes amis, et en les attendant je passai chez Mme Geoffrin pour lui annoncer ma disgrâce. Elle en savait déjà quelque chose, car je la trouvai froide et triste. Mais quoique mon malheur eût pris sa source dans sa société, et qu'elle même en fût la cause involontaire, je ne touchai point cet article, et je crois qu'elle m'en sut bon gré¹³.

Marmontel emploie ici le terme de disgrâce pour parler de son embastillement, mais il est ironique qu'il le fasse en s'adressant à Mme Geoffrin, celle qui, plus que le roi même, lui assure la gloire auprès du monde et qui décide davantage de la bonne grâce des hommes de lettres. En laissant voir qu'il est encore en bons termes avec Madame Geoffrin, Marmontel montre qu'il n'est pas réellement disgracié auprès de l'opinion qui compte véritablement pour lui, celle des salons. Même en prison, Marmontel est « bien recommandé », comme dans un salon ou à la cour du roi : « J'y fus reçu dans la salle du conseil par le gouverneur et son état-major ; et là je commençai à m'apercevoir que j'étais bien recommandé¹⁴ ». Le mémorialiste conserve le vocabulaire mondain et courtisan pour évoquer la manière dont il est traité en prison, témoignant de la continuité qu'il y a pour lui entre les milieux mondains qu'il vient de quitter et la Bastille.

De son côté, s'efforçant de gagner le respect des philosophes, l'abbé Morellet s'insinue dans leurs disputes et les soutient dans un effort d'affirmer son appartenance au groupe. C'est ainsi qu'en 1760, cherchant à défendre ses amis contre une pièce diffamatoire, il pêche par excès de zèle en froissant une personne d'importance, qui fait émettre une lettre de cachet contre lui. Au départ, pour seconder Voltaire dans une guerre de libelles – celui-ci avait répondu par une série de *Quand* au discours du sieur Le Franc de Pompignan à l'Académie française, dénigrant envers les philosophes –, Morellet écrit des *Si* et des *Pourquoi* et, enivré par la réussite de

¹³ *Ibid.*, p. 215

¹⁴ *Ibid.*, p. 216.

l'offensive (« C'était un feu roulant. Il paraissait un papier toutes les semaines, et l'on peut dire qu'il ne s'est jamais fait une meilleure et plus prompte justice¹⁵ »), il poursuit la campagne par lui-même.

Après avoir assisté à la comédie *Les Philosophes* de Palissot, qui diffame son cercle d'amis, il écrit la *Préface de la comédie des Philosophes*. Il va trop loin, de son propre aveu, et insulte Madame de Robecq, protectrice de Palissot et maîtresse de Choiseul, qui l'enverra à la Bastille. La dame mourra peu de temps après l'événement et certains soutiendront que Morellet lui aurait porté le coup de grâce. Celui-ci s'avoue coupable de débordement : « Je dois faire ici ma confession : dans cet écrit, je passe de beaucoup les limites d'une plaisanterie littéraire envers le sieur Palissot, et je ne suis pas aujourd'hui même sans remords de ce péché¹⁶ ». Il dit cependant, pour sa défense, avoir été mal informé, et si sa faute est bien un péché pour le chrétien, elle demeure un triomphe pour le jeune abbé sur le plan social. C'est ainsi qu'il obtient la reconnaissance de Voltaire, qui l'exprime au moment de la nouvelle de son embaстиlement : « C'est ce qui fit dire à Voltaire apprenant ma détention : "C'est dommage qu'un aussi bon officier ait été fait prisonnier au commencement de la campagne¹⁷". » Voilà une première victoire mondaine pour l'abbé Morellet. Écriture et incarcération vont de pair dans son combat pour la reconnaissance sociale et littéraire. Le vocabulaire militaire dans le mot de Voltaire tel que rapporté par le mémorialiste n'est pas fortuit : la guerre entre hommes de lettres se passe sur le terrain de l'écriture, mais peut résulter en une prise de corps. L'emprisonnement de l'abbé Morellet, tout comme les pamphlets dont il est l'auteur, devient donc un « fait d'armes » dans l'esprit des philosophes.

¹⁵ A. Morellet, *Mémoires*, p. 99.

¹⁶ *Ibid.*, p. 100.

¹⁷ *Ibid.*, p. 102.

Dans les deux cas, l'arrestation de Morellet et de Marmontel marque non pas une rupture dans leurs rapports avec la société, mais renforce plutôt leurs liens sociaux. Marmontel paie des visites mondaines et s'assure de ses bonnes relations à la veille de son embaстиllement, tandis que Morellet est célébré par Voltaire au moment de sa prise de corps et savoure sa victoire auprès des philosophes. Que ce soit dans la figure de Voltaire ou dans celle de Madame Geoffrin, les deux hommes de lettres conservent leurs protecteurs mondains et littéraires et partent à la Bastille non pas frappés de disgrâce, mais au contraire jouissant de la bienveillance de ceux qui leur procurent les moyens de leur avancement social. De même, la prison ne constituera pas pour eux une rupture d'avec la société, puisque les mémorialistes prendront soin de marquer la continuité entre leur geôle et les salons qu'ils viennent de quitter et qu'ils retrouveront sous peu.

LES SALONS ET LA PRISON

Marmontel se dit très bien reçu à la Bastille, comme dans un hôtel confortable :

On visita légèrement mes paquets et mes livres, et l'on me fit monter dans une vaste chambre où il y avait pour meubles deux lits, deux tables, un bas d'armoire et trois chaises de paille. Il faisait froid, mais un geôlier nous fit bon feu et m'apporta du bois en abondance. En même temps on me donna des plumes, de l'encre et du papier, à condition de rendre compte de l'emploi et du nombre de feuilles que l'on m'aurait remises¹⁸.

Le peu de cas que font les geôliers de ses affaires personnelles laisse entendre qu'il n'est pas traité en prisonnier, ce qui se concrétise avec le terme de « vaste chambre » qu'il emploie pour décrire sa cellule. S'il fait froid, un geôlier a tôt fait de remédier à la situation, en loyal domestique. Le sien, Bury, n'ayant pas voulu le quitter, voilà Marmontel servi par plusieurs hommes à la fois.

¹⁸ J.-F. Marmontel, *Mémoires*, p. 216.

Les geôliers sont aux petits soins avec les deux détenus et tout est à leur disposition : literie, repas, bibliothèque. Si quelque chose ne va pas, on remédie immédiatement à la situation :

Tandis que j'arrangeais ma table pour me mettre à écrire, le geôlier vint me demander si je trouvais mon lit assez bon. Après l'avoir examiné, je répondis que les matelas en étaient mauvais et les couvertures malpropres. Dans la minute tout cela fut changé. On me fit demander aussi quelle était l'heure de mon dîner. Je répondis, l'heure de tout le monde. La Bastille avait une bibliothèque ; le gouverneur m'en envoya le catalogue, en me donnant le choix des livres qui la composaient. Je le remerciai pour mon compte ; mais mon domestique demanda pour lui les romans de Prévost, et on les lui apporta¹⁹.

Grâce aux soins apportés au détenu par des geôliers devenus domestiques, résultat de son excellente relation avec les pouvoirs en place, la prison froide aux mauvais matelas et aux couvertures sales devient un lieu chaleureux, confortable et propice à l'étude et au travail, puisqu'on fournit au prisonnier de quoi écrire et qu'on met une bibliothèque à sa disposition. Le confort du prisonnier est assuré grâce à son importance : il est un invité, reçu à la Bastille chez le roi lui-même, en quelque sorte, en tant que prisonnier du roi.

Marmontel dit même être traité avec beaucoup plus de décorum qu'il ne le croyait nécessaire. En témoigne le surprenant épisode du repas, où survient un renversement carnavalesque entre le prisonnier et son domestique. Le récit humoristique de la scène – réelle ou fictive – et le soin apporté à la description minutieuse de chacun des services du dîner fait ressortir ce passage à la manière d'un tableau théâtral. Marmontel décrit d'abord la manière dont les geôliers viennent « servir » le repas qu'il croit lui être destiné :

Deux heures après, les verrous des deux portes qui m'enfermaient me tirent par leur bruit de ma profonde rêverie ; et deux geôliers chargés d'un dîner que je crois être le mien viennent le servir en silence. L'un dépose devant le feu trois petits plats couverts d'assiettes de faïence commune ; l'autre déploie sur celle des deux tables qui était vacante, un linge un peu grossier, mais blanc. Je lui vois mettre sur cette table un couvert assez propre, cuiller et fourchette d'étain, du bon pain de ménage et une bouteille de vin. Leur service fait, les geôliers se retirent, et les deux portes se referment avec le même bruit des serrures et des verrous²⁰.

¹⁹ *Ibid.*, p. 217.

²⁰ *Ibid.*

Ce service accompli dans le silence rappelle encore une fois la manière dont Marmontel assimile le comportement des geôliers à ceux de domestiques. Le détenu constate quelques éléments décevants dans la présentation, mais s'en console aussitôt. Le repas, bien que frugal – c'est un vendredi, il faut donc faire maigre ; des restrictions religieuses plutôt que carcérales en expliquent la modestie – s'avère très bon, voire fin :

Cette soupe en maigre était une purée de fèves blanches, au beurre le plus frais, et un plat de ces mêmes fèves fut le premier que Bury me servit. Je trouvai tout cela très bon. Le plat de morue qu'il m'apporta pour le second était meilleur encore. La petite pointe d'ail l'assaisonnait, avec une finesse de saveur et d'odeur qui aurait flatté le goût du plus friand Gascon. Le vin n'était pas excellent, mais il était passable, point de dessert : il fallait bien être privé de quelque chose. Au surplus je trouvai qu'on dînait fort bien en prison²¹.

Marmontel se livre ici à une « critique gastronomique » amusée. Il pousse l'ironie jusqu'à comparer le fait d'être privé de dessert à la privation de la vie carcérale, supprimant de ce fait entièrement l'idée d'une difficulté à être en prison. À la deuxième entrée des geôliers, le maître et son domestique comprennent leur erreur :

Comme je me levais de table, et que Bury allait s'y mettre (car il y avait encore à dîner pour lui dans ce qui restait), voilà mes deux geôliers qui rentrent avec des pyramides de nouveaux plats dans les mains. À l'appareil de ce service en beau linge, en belle faïence, cuiller et fourchette d'argent, nous reconnûmes notre méprise ; mais nous ne fîmes semblant de rien, et lorsque nos geôliers, ayant déposé tout cela, se furent retirés : « Monsieur, me dit Bury, vous venez de manger mon dîner, vous trouverez bon qu'à mon tour je mange le vôtre. Cela est fort juste », lui repris-je, et les murs de ma chambre furent, je crois, bien étonnés d'entendre rire²².

La présentation du repas qui lui était réellement destiné est faite de façon royale, en pyramides. Le comique est à la fois dans la situation, dans le silence gêné des compagnons de cellule, puis dans leur dialogue cocasse. L'épisode se clôt dans l'hilarité, et Marmontel, pour marquer sa

²¹ *Ibid.* L'idée qu'on mangeait alors fort bien à la Bastille est répandue dans les témoignages. On retrouve par exemple chez Constantin de Renneville, enfermé à la Bastille, des descriptions interminables de repas plus raffinés les uns que les autres.

²² *Ibid.*, p. 218.

conscience du contraste entre le rire et la prison, personnifie les murs de sa cellule (« de ma chambre ») et leur étonnement d'entendre rire²³.

Cette inversion des repas entre le maître et son valet évoque le renversement temporaire des hiérarchies qui caractérisait les carnivals du Moyen Âge et de la Renaissance, tel que l'a étudié Mikhaïl Bakhtine²⁴. Bakhtine a montré que ce type de bouleversement passager des rôles sociaux ne servait qu'à réaffirmer les hiérarchies permanentes, et on peut en dire autant sur la prison chez Marmontel. Persuadé d'avoir conservé sa place dans la société, Marmontel peut s'amuser de renversements épisodiques avec son domestique, sachant qu'il n'a réellement rien perdu de sa position sociale. La prison est donc un *mundus inversus*, mais pas à la manière cauchemardesque du marquis Sade, pour qui les geôliers sont les véritables criminels qui tourmentent les innocents enfermés²⁵. Elle est un monde inversé ludique, qui lui permet de renverser les conventions sociales dans le rire et la bonne humeur, grâce à la certitude que les relations mondaines extérieures sont intactes et assurent au détenu un confortable séjour.

Par ailleurs, ce qui est frappant dans cette scène, c'est la présence du rire, que nous avons souligné à plusieurs reprises, chez un mémorialiste dont le récit de vie est en général si larmoyant²⁶. Frédéric Charbonneau a étudié le rapport entre les repas et les larmes dans les Mémoires de Marmontel. Frappé de la récurrence des scènes de repas dans les Mémoires et leur

²³ Fabrice del Dongo, dans sa prison heureuse de la tour Farnèse, rit aussi « comme jamais peut-être on n'a ri dans une prison ». (Stendhal, *La Chartreuse de Parme*, Paris, Flammarion, 2009, p. 311.)

²⁴ Mikhaïl Bakhtine, *François Rabelais et la culture populaire au Moyen Âge et sous la Renaissance*, Paris, Gallimard, 1982.

²⁵ Voir Marc Buffat, « Le vice au pouvoir : la critique de la société française dans les lettres de prison de Sade », Actes du colloque *Sade en jeu*, à paraître. On retrouve aussi cette image chez Constantin de Renneville : « La Bastille est un monde renversé, puisque ce sont les honnêtes gens qui sont dans les prisons et dans les cachots et que ce sont au contraire les scélérats qui y jouissent de la liberté et du pouvoir de maltraiter les autres. » (Constantin de Renneville, *L'Inquisition française ou l'histoire de la Bastille*, Amsterdam, Étienne Roger, 1715, t. 4, p. 18.)

²⁶ Voir Anne Coudreuse, sur l'importance des larmes et du pathétique dans les Mémoires de Marmontel : « Écriture de soi et prose d'idées : l'exemple des *Mémoires* de Jean-François Marmontel », *Cahiers de Narratologie*, n° 14, 2008. URL : <http://narratologie.revues.org/625>, consulté le 11 août 2016.

concordance avec les pleurs, il décrit le lien qu'il y a entre le fait de manger et de pleurer chez Marmontel :

La nourriture et les larmes, investies dans un circuit d'échanges à la fois matériels et symboliques, contribuent à tisser le lien social. [...] Loin qu'elles expriment toujours simplement le malheur, les larmes et la table, même austère, sont les éléments d'une communion dont le modèle est peut-être christique, qui permet en dernière instance de dépasser la douleur de la perte par des alliances nouvelles²⁷.

Le récit du séjour en prison, marqué par le rire plutôt que par les larmes, au contraire du reste des Mémoires, permet à Marmontel de mettre l'accent sur l'absence de perte associée à l'incarcération et sur la conservation de ses alliances sociales, un effet d'autant plus frappant que l'auteur est prompt aux épanchements pathétiques.

Après son repas, Marmontel reçoit une visite du gouverneur qui le rassure sur le fait qu'il sera toujours bien nourri « de sa table » : « L'après-dîner, le gouverneur vint me voir et me demanda si je me trouvais bien nourri, m'assurant que je le serais de sa table, qu'il aurait soin lui-même de couper mes morceaux et que personne que lui n'y toucherait²⁸ ». Marmontel fait alors un second geste d'abnégation en refusant un poulet pour son souper, préférant s'en tenir à un reste de fruit en ce vendredi où, après tout, il faut faire maigre. « Il fallait bien être privé de quelque chose », et comme ses geôliers semblent vouloir lui refuser obstinément toute privation, Marmontel s'en impose une de son plein gré. Tout ce badinage sert à accentuer la manière dont le mémorialiste prend son emprisonnement à la légère et en diminue les conséquences en marquant sa continuité avec sa vie à l'extérieur : le confort, la domesticité, le raffinement des repas et surtout la position sociale enviable permettent au mémorialiste de représenter une prison sans aucune privation, abolissant ainsi l'aspect punitif, et donc infamant, de l'embalement.

²⁷ Frédéric Charbonneau, « Régime et sensibilité : manger, pleurer et boire dans les Mémoires de Marmontel », *French Forum*, n° 26, vol. 1, hiver 2001, p. 32.

²⁸ J.-F. Marmontel, *op. cit.*, p. 218.

Face aux études des historiens qui ont tiré du passage sur la Bastille des Mémoires de Marmontel des conclusions sur la manière dont y étaient traités les détenus²⁹, Michael J. Mulryan met en garde contre « une lecture abusivement documentaire d'un texte qui a sans doute d'autres enjeux que ceux d'un pur et simple témoignage³⁰ ». Dans le titre de son article « L'embastillement de Marmontel dans ses Mémoires : La marmontélisation d'une histoire vraie », Mulryan reprend un terme de Sainte-Beuve, dans son expression « marmontéliser la nature³¹ », qui désigne la tendance qu'avait l'écrivain à transformer la réalité. Ce rappel est essentiel, et s'applique d'ailleurs à l'ensemble des récits autobiographiques, sinon à l'ensemble des écrits tout court, mais l'auteur de l'article, ayant entrepris de discréditer Marmontel comme témoin véritable et comme source historique (il serait un « faux témoin³² », « un vieillard déçu à la mémoire déficiente³³ ») prend à la lettre les déclarations du mémorialiste, qui aurait « avoué que sa mémoire lui faisait parfois défaut³⁴ ».

Or, Marmontel recourt régulièrement, dans ses Mémoires, au topos d'une mémoire défaillante, pour aussitôt en montrer les prodiges. « [L]a nature m'avait refusé le don de la mémoire³⁵ », écrit-il dans le récit de son éducation. Puis, au moment de s'intéresser pour la première fois aux qualités littéraires de la langue, il semble fortifier sa mémoire par le fait même : « Le choix des mots et leur emploi, en traduisant de l'une en l'autre langue, même déjà quelque élégance dans la construction des phrases, commencèrent à m'occuper ; et ce travail, qui

²⁹ Voir Monique Cottret, *La Bastille à prendre. Histoire et mythe de la forteresse royale*, Paris, PUF, 1986, p. 63 ; et Jean-Christian Petitfils, *La vie quotidienne à la Bastille : du Moyen Âge à la Révolution*, Paris, Hachette, 1975, p. 27.

³⁰ Michael J. Mulryan, « L'embastillement de Marmontel dans ses Mémoires : La marmontélisation d'une histoire vraie », *L'érudit franco-espagnol*, vol. 2, automne 2012, URL : http://lefe.org/yahoo_site_admin/assets/docs/Mulryan_December_2012.340125126.pdf, consulté le 11 août 2016.

³¹ Charles Augustin Sainte-Beuve, « Mémoires de Marmontel », *Causeries du lundi*, vol. 4, Paris, 1881, p. 524.

³² M. J. Mulryan, *art. cit.*, p. 107.

³³ *Ibid.*, p. 109.

³⁴ *Ibid.*, p. 108.

³⁵ J.-F. Marmontel, *op. cit.*, p. 37.

ne va point sans l'analyse des idées, me fortifia la mémoire³⁶ ». Il se met donc en scène apprenant l'écriture en même temps que la mémoire, ce qui lui permet de se légitimer en tant qu'écrivain du passé (comme mémorialiste, mais aussi comme historiographe du roi).

Plus tard, afin d'obtenir le respect de ses premiers élèves, il retient de longs discours et épate l'assemblée en les faisant passer pour des improvisations : « J'étudiais donc tous les jours la leçon que j'allais dicter, et en la dictant de mémoire, j'avais l'air de produire et de composer sur-le-champ³⁷. » Marmontel dissimule sa mémoire, devenue prodigieuse, pour mettre de l'avant ses talents d'orateur. Pour s'attirer la sympathie, puis l'admiration des sulpiciens, il leur dit d'abord avoir « le malheur de manquer de mémoire³⁸ », puis les étourdit des capacités de celle-ci : « Ah! je puis dire que ce jour-là ma mémoire me servit bien ; au lieu des deux sulpiciens de la veille j'en avais trois pour auditeurs et tous les trois, après m'avoir écouté en silence, s'en allèrent comme étourdis³⁹. » Il apparaît évident que les affirmations de Marmontel sur sa mémoire ne sont pas à prendre à la lettre, puisqu'il la caractérise différemment et même de manière contradictoire selon les circonstances. Tout autant que le récit de l'embalement, les déclarations de Marmontel sur sa « mémoire défaillante⁴⁰ » sont donc à considérer avec prudence. La « marmontélisation » du séjour à la Bastille, loin de provenir d'un défaut de mémoire et du simple fait d'avoir été bien traité en tant que prisonnier du roi, participe à la construction de l'image de l'homme de lettres en homme du monde.

Dans le cas de l'abbé Morellet, la prison est non seulement sans privation et sans disgrâce, mais elle représente également la garantie d'un succès décuplé en société. Dans sa

³⁶ *Ibid.*, p. 41.

³⁷ *Ibid.*, p. 81.

³⁸ *Ibid.*, p. 66.

³⁹ *Ibid.*, p. 67.

⁴⁰ M. J. Mulyan, *art. cit.*, p. 107.

prison, Morellet est en effet « merveilleusement soutenu par une pensée⁴¹ », celle que ce passage à la Bastille serait pour lui une consécration sur le plan littéraire :

Je voyais quelque gloire littéraire éclairer les murs de ma prison : persécuté, j'allais être plus connu. Les gens de lettres que j'avais vengés, et la philosophie dont j'étais le martyr, commenceraient ma réputation. Les gens du monde, qui aiment la satire, allaient m'accueillir mieux que jamais. La carrière s'ouvrait devant moi, et je pourrais y courir avec plus d'avantage. Ces six mois de Bastille seraient une excellente recommandation, et feraient infailliblement ma fortune. Telles étaient les espérances dont je me berçais, et, s'il faut le dire, elles n'ont pas été trompées, et je n'ai pas trop mal calculé les suites de cet événement de ma vie littéraire⁴².

La notion de martyr est centrale ici, puisqu'il s'agit d'un signe de la sacralisation de l'écrivain qui se développera de manière significative au siècle suivant⁴³. Il est également frappant que Morellet parle de son emprisonnement comme d'un événement de sa vie littéraire et non de sa vie tout court, renforçant l'idée que l'expérience carcérale était une étape assumée de sa carrière d'homme de lettres. Il qualifie également la gloire qui éclaire les murs de sa prison de « littéraire ». On peut constater que la réussite parmi « les gens de lettres » signifie l'estime des « gens du monde », le succès littéraire coïncidant avec le triomphe mondain⁴⁴.

Mentionnons au passage que Madame de Staal-Delaunay témoigne aussi d'un certain succès en société à sa sortie de prison. Si son petit triomphe n'est pas aussi directement lié à la reconnaissance littéraire, il y a un frappant parallélisme entre le récit de sa sortie de prison et celui du succès éphémère qu'elle connaît grâce à une lettre qu'elle écrit à Fontenelle. À sa sortie de la Bastille, la femme de chambre a acquis une certaine notoriété, qu'elle attribue surtout à sa fidélité et à sa bonne conduite : « Je me vis assez fêtée après ma sortie de prison. La médiocre

⁴¹ A. Morellet, *op. cit.*, p. 106.

⁴² *Ibid.*

⁴³ Voir Paul Bénichou, *Le sacre de l'écrivain (1750-1830). Essai sur l'avènement d'un pouvoir spirituel laïc dans la France moderne*, Paris, Gallimard, 1996 ; et plus particulièrement Pascal Brissette, « Morellet, de la Bastille aux salons », dans *Du poète crotté au génie malheureux. Deux siècles de malédiction littéraire*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2005, p. 173-177.

⁴⁴ D'Alembert, dans une lettre citée par le *Journal des économistes*, confirme les intuitions de Morellet : « Tout Paris crie, tout Paris s'intéresse à l'abbé Morellet. Il y a apparence que sa captivité ne sera ni longue ni fâcheuse, et il aura la gloire d'avoir vengé la philosophie de tous les Palissot mâles et femelles », *Le Journal des économistes*, 1865, n° 2, t. 45, p. 49, n. 1.

part que j'avais eue dans une affaire d'un si grand éclat me donna une sorte de lustre⁴⁵ ». Cette espèce d'éclat est liée, bien sûr, à sa participation controversée à un coup d'état manqué, mais aussi et surtout à l'aura de prisonnière dont elle était désormais entourée. De fait, la femme de chambre est élevée, dans cette histoire d'intérêt public, au rang de prisonnière d'État.

M. de Silly, l'objet de son premier amour déçu, s'intéresse soudainement à elle : « [I]l s'empressa de me voir quand je sortis de la Bastille. L'espèce de lustre que j'y avais acquis ne lui fut pas indifférent ; il me chercha quand je vins à Paris, et fut plus en relation avec moi qu'il n'y avait encore été⁴⁶. » Elle renoue aussi avec la duchesse de la Ferté, avec qui elle était jusqu'alors violemment brouillée, et qui avait été la cause première de ses malheurs. Elle explique aussi ce rapprochement par son séjour à la Bastille, qui aurait « ranimé⁴⁷ » la duchesse pour elle. Devenue une figure plus ou moins publique, Madame de Staal est soudainement bien entourée : « Mes anciens amis, flattés de cette espèce de succès, se réchauffèrent pour moi. Bien des gens qui ne me connaissaient pas voulurent me connaître⁴⁸ ».

Elle décrit d'une manière très semblable le seul petit triomphe littéraire qu'elle aura de son vivant, à la découverte par le public de sa lettre à Fontenelle : « Elle réussit : c'était l'affaire du jour, on en prit des copies, et elle courut tout Paris⁴⁹. » La jeune femme devient momentanément célèbre grâce à son esprit et à sa plume, et se voit soudainement célébrée et bien entourée : « [J]e n'eus pas seulement le premier applaudissement, la curiosité qu'on eut de me

⁴⁵ Mme de Staal, *Mémoires*, p. 205.

⁴⁶ *Ibid.*, p. 213.

⁴⁷ *Ibid.*, p. 208.

⁴⁸ *Ibid.*, p. 205. Selon Antoine Lilti, la définition même de la célébrité, qui naît selon lui au XVIII^e siècle, est d'être connu par des gens qui ne vous connaissent pas : « L'individu célèbre n'est pas seulement connu de sa famille, de ses collègues, de ses voisins, de ses pairs ou de ses clients, mais d'un vaste ensemble de gens avec lesquels il n'a aucun contact direct, qui ne l'ont jamais rencontré et ne le rencontreront jamais, mais qui sont fréquemment confrontés à sa figure publique, c'est-à-dire à l'ensemble des images et des discours associés à son nom. » (Antoine Lilti, *Figures publiques. L'invention de la célébrité* [1750-1850], Paris, Fayard, 2014, p. 13).

⁴⁹ Mme de Staal, *op. cit.*, p. 92.

connaître me procura des sociétés et des amis de distinction⁵⁰. » Tout comme à sa sortie de prison, des gens qu'elle ne connaissait pas souhaitent la connaître. De même, M. de Silly retrouve son intérêt pour elle : « Ce succès que j'eus dans le monde ayant réveillé son attention, il renoua commerce avec moi⁵¹ ». Et comme à sa libération, elle retombe dans les bonnes grâces de la duchesse de la Ferté : « [C]e que j'avais gagné dans le monde m'attira quelques retours des bonnes grâces de la duchesse de la Ferté⁵² ». Le succès mondain de Madame de Staal à sa sortie de prison peut donc être mis en parallèle avec le petit triomphe littéraire dont elle jouit grâce à sa lettre à Fontenelle.

Chez Morellet, cependant, le succès est plus durable, et la Bastille – où il a mené une véritable activité littéraire, contrairement à Madame de Staal – le propulse dans les plus grands salons parisiens. Il constate que les espérances dont il se consolait en prison n'étaient pas vaines et que la gloire qu'il avait projetée s'est concrétisée :

On a vu que je m'étais consolé dans ma prison par l'idée de la petite considération que j'en tirerais dans le monde, et de l'honneur qui me reviendrait d'avoir été persécuté. Je reconnus bientôt que ces espérances n'étaient pas tout à fait chimériques : je trouvai un redoublement d'amitié dans M. Turgot, M. Trudaine de Montigny, Diderot, d'Alembert, Clairaut, le chevalier de Chastellux ; et beaucoup de maisons, celles du baron d'Holbach, d'Helvétius, de Mme de Boufflers, de Mme Necker, etc., s'ouvrirent aisément pour moi⁵³.

Morellet est conscient que c'est le fait d'avoir été persécuté qui lui attire l'intérêt des philosophes et des salonniers. Il emploie le terme d'honneur en rapport avec sa persécution, reprenant le vocabulaire noble, mais le transportant sur le terrain de la mondanité.

Marmontel considère aussi son embaстиlement comme un événement déterminant pour son ascension et transforme chacune de ses conséquences en service que lui aurait rendu le duc d'Aumont, consolidant ainsi dans ses Mémoires sa victoire dans la querelle, mais énumérant

⁵⁰ *Ibid.*, p. 93.

⁵¹ *Ibid.*, p. 94.

⁵² *Ibid.*, p. 97.

⁵³ A. Morellet, *op. cit.*, p. 123.

également les multiples avantages qu'a eus pour lui la prison, « [l]es bons offices [...] que le duc d'Aumont [lui a] rendus en [l]e persécutant⁵⁴ ». Tout d'abord, son incarcération lui assure de bons liens sociaux et le protège des mauvais : « Mon aventure avec le duc d'Aumont m'avait fait deux grands biens : elle m'avait fait renoncer à un projet de mariage formé à la légère, et dont j'ai eu depuis quelque raison de croire que je me serais repenti ; elle avait mis pour moi dans l'âme de Bouvart les germes de cette amitié qui m'a été si salutaire⁵⁵ ».

La prison lui aurait aussi rendu une force de caractère qu'il avait perdue dans les mollesses du luxe et de la mondanité, ce qu'il exprime en reprenant l'image des « délices de Capoue », s'identifiant ainsi à Hannibal : « D'abord, mon âme que les délices de Paris, d'Avenay, de Passy, de Versailles avaient trop amollie, avait besoin que l'adversité lui rendît son ancienne trempe et le ressort qu'elle avait perdu : le duc d'Aumont avait pris soin de remettre en vigueur mon courage et mon caractère⁵⁶. » Il remercie également le duc de lui avoir fait retirer le *Mercur de France*, ce qui lui a laissé non seulement plus de temps pour « les plaisirs de [s]es sociétés à la ville » et les « campagnes délicieuses où [il] passai[t] le temps des trois belles saisons⁵⁷ », mais qui lui aurait valu d'être nommé à l'Académie française : « Je ne compte pas l'avantage d'avoir été reçu à l'Académie française plus tôt que je n'aurais dû l'être en ne faisant que le *Mercur*. L'intention du duc d'Aumont n'était pas de m'y conduire par la main. Il le fit cependant sans le vouloir, et même en ne le voulant pas⁵⁸. » Le récit carcéral de Marmontel lui permet donc de réécrire sa querelle avec le duc d'Aumont et sa perte du *Mercur* comme une victoire personnelle et d'effacer ainsi tout soupçon de déshonneur qui aurait pu peser sur sa prison.

⁵⁴ J.-F. Marmontel, *op. cit.*, p. 228.

⁵⁵ *Ibid.*

⁵⁶ *Ibid.*

⁵⁷ *Ibid.*

⁵⁸ *Ibid.*

Le statut du récit de prison est similaire chez Marmontel et l'abbé Morellet. Tous deux « arrivistes littéraires », fils de pauvres marchands qui sont parvenus, par l'habileté de leur plume et leurs fréquentations, à conquérir les salons et l'estime des philosophes, ils décrivent l'embalement comme un passage obligé pour la gloire et la confirmation du respect des leurs. Dans leur description de leur traitement à la Bastille, Marmontel et l'abbé Morellet reconduisent une topique propre aux salons, celle de la reconnaissance : « [D]ans la topique de l'homme de lettres comme homme du monde, la reconnaissance des bienfaits est toujours mise en avant comme un des moyens par lesquels un homme de lettres peut montrer sa grandeur d'âme et de se mettre à la hauteur de ses protecteurs, tandis que l'ingratitude [...] apparaît comme la négation de toute sociabilité⁵⁹. » En se représentant reçus en prison comme dans un salon et en se montrant reconnaissants de l'hospitalité de l'accueil, les deux hommes de lettres font montre d'une politesse mondaine irréprochable et minimisent du même coup la privation sociale que leur impose l'incarcération.

Louis Sébastien Mercier, dans une note ajoutée en 1776 au « Bonheur des gens de lettres » (1766), témoigne d'un fort sentiment de solidarité avec les auteurs incarcérés :

Non, je n'ai jamais vu un homme de lettres emprisonné pour ses nobles écrits, utiles à l'humanité, que je n'aie partagé ses chaînes et ses malheurs. Quand j'étais seul, le soir, à la lueur de la lampe qui éclaire mes veilles, je me trouvais avec lui, je fortifiais son âme et son courage, je l'invitais à savoir souffrir quelques années pour des siècles de reconnaissance et de gloire, et, pensant comme cet infortuné, je me reprochais presque de ne point partager sa captivité, de n'être point chargé des mêmes fers⁶⁰.

La forte identification de l'homme de lettres avec ses confrères enfermés, poussée jusqu'à un désir d'incarcération, rend presque enviable la captivité des écrivains persécutés.

⁵⁹ A. Lilti, *art. cit.*, p. 434.

⁶⁰ Louis Sébastien Mercier, note ajoutée au « Bonheur des gens de lettres » dans *Éloges et discours philosophiques*, Amsterdam, chez E. van Harrevelt, 1776, p. 18.

L'ANCIEN RÉGIME ET LA RÉVOLUTION

Marmontel et Morellet contribuent, par la relation de leur séjour carcéral, à la « légende rose » de la Bastille. Si les deux hommes de lettres ont défendu des idées progressistes et républicaines, ils se détournent, comme beaucoup de sympathisants révolutionnaires, des débordements de la Révolution avec l'avènement de la Terreur. Tous deux écrivent leurs Mémoires pendant la période révolutionnaire et leur représentation de l'Ancien Régime, dont le mode de sociabilité a fait leur renommée et leur succès, se fait sur un mode apologétique. Leur description favorable de leur traitement à la Bastille participe de cet esprit d'apologie. Le séjour carcéral confortable de l'abbé Morellet lui permet de défendre au passage les usages juridiques de l'Ancien Régime : « Je puis dire au reste que, mis à la Bastille en vertu d'un ordre du roi, pris par M. de Choiseul alors tout puissant et fort en colère contre moi, je n'y ai éprouvé aucune des duretés qu'on a reprochées à l'Ancien Régime⁶¹ ». Il décrit son régime alimentaire pour preuve de la douceur qu'ont eu ses geôliers à son égard : « On me donnait par jour une bouteille d'assez bon vin, un pain d'une livre fort bon ; à dîner, une soupe, du bœuf, une entrée et un dessert ; le soir, du rôti et de la salade⁶². » En plus de se conformer à la topique de la reconnaissance, Morellet marque son appartenance et son attachement à l'Ancien Régime en faisant l'apologie du traitement des détenus à la Bastille, devenue le symbole même de la tyrannie monarchique.

On retrouve une comparaison semblable chez Dumouriez :

Le premier acte de la révolution a été de détruire la Bastille comme un insupportable monument du despotisme, parce que le premier cri de la liberté a été contre les lettres de cachet et contre la suppression tyrannique des citoyens qu'on faisait disparaître sans l'intervention des lois. Et les monstres anarchistes ont rétabli tous ces excès, l'enlèvement arbitraire des citoyens, le régime du secret, avec un raffinement de cruauté qui n'a jamais existé sous les rois⁶³ !

⁶¹ A. Morellet, *op. cit.*, p. 105.

⁶² *Ibid.*

⁶³ C. F. Dumouriez, *op. cit.*, t. II, p. 262.

En comptant les plats placés au pied de chaque escalier et en constatant qu'il y avait selon les jours entre sept et dix-neuf prisonniers, Dumouriez déclare qu'« [a]insi cette terrible Bastille, au moins à cette époque, n'engloutissait pas autant de malheureux qu'on le croyait. Depuis que les jacobins s'en mêlent, malgré les exécutions continuelles, les cachots de Paris contiennent toujours entre trois, quatre et cinq mille infortunés dont la vie ne tient qu'à un fil⁶⁴ ».

La Révolution a tout enlevé à Marmontel et à Morellet, qui écrivent leurs Mémoires à la fin de la décennie révolutionnaire, dans une situation beaucoup moins enviable que celle où ils se trouvaient quand, jeunes et en pleine ascension, ils se sont retrouvés à la Bastille. Le lieu, désormais détruit, qui leur a apporté leur gloire, désormais perdue, devient donc une sorte d'âge d'or par contraste avec leur situation d'écriture. L'endroit retiré où Marmontel rédige ses Mémoires semble lui paraître plus contraignant que son séjour à la Bastille, par son étroitesse, son délabrement et par l'impossibilité pour lui de sortir de cette « humble et modique demeure » :

[Q]uelle décadence elle annonçait dans notre fortune passée ! Je venais de quitter, près de Paris, une maison de campagne qui faisait nos délices, un jardin où tout abondait ; et, comme d'un coup de baguette, ce riant séjour se changeait en une espèce de chaumière bien étroite et bien délabrée. C'était là qu'il fallait tâcher de nous accommoder à notre situation, et, s'il était possible, vivre aussi honorablement dans la détresse que nous avons vécu dans l'abondance. L'épreuve était pénible : mes places littéraires étaient supprimées, l'Académie française allait être détruite ; la pension d'homme de lettres, qui était le fruit de mes travaux, n'était plus d'aucune valeur⁶⁵.

Contrairement à la prison d'Ancien Régime, qui lui permet de jouir de tous ses privilèges et de ses relations, sa chaumière normande est un lieu de détresse où Marmontel finit ses jours, ayant perdu tous ses privilèges et ses titres, celui d'académicien⁶⁶ comme celui d'homme de lettres ne valant plus rien sous le nouveau régime. Le lieu d'écriture est donc un espace de repli forcé, d'où il se rappelle avec nostalgie sa retraite mondaine à la Bastille.

⁶⁴ *Ibid.* p. 291-292.

⁶⁵ J.-F. Marmontel, *op. cit.*, p. 471.

⁶⁶ Titre qu'il retrouvera cependant en 1796.

Si Marmontel et Morellet regrettent la sociabilité des salons d'Ancien Régime qui les a fait briller, Madame Roland, qui a été une figure marquante du mouvement girondin, notamment grâce à son salon de la rue Guénégaud, présente dans ses Mémoires un rapport ambivalent avec la sociabilité. Accusée par le Tribunal révolutionnaire d'avoir été salonnière et d'avoir conspiré contre la Révolution, son rapport avec la mondanité d'Ancien Régime est opposé à celui des deux autres mémorialistes que nous venons d'exposer. Plutôt que de signifier une continuité entre les salons et la prison, Madame Roland, en tant que femme et républicaine, accusée d'avoir entretenu des fréquentations incriminantes, nie toute participation à des activités mondaines. Malgré ses protestations, son ethos de salonnière se profile tant dans son récit de soi que dans son rapport à l'écriture. La prison deviendra le seul espace où elle pourra fréquenter sans honte des femmes de son milieu, puisqu'elle y forme avec ses compagnons de combat un groupe de persécutés. L'incarcération lui permet aussi de se représenter en retrait, conformément à la conception révolutionnaire de la place de la femme, mais de prendre tout à la fois la plume pour témoigner des bouleversements politiques dont elle est témoin. La prison comme lieu d'écriture transformera radicalement son rapport au statut de femme auteur.

MADAME ROLAND : UNE SOCIABILITÉ AMBIVALENTE SOUS LA RÉVOLUTION

Devant les accusations qui pèsent contre elle, Madame Roland prend soin de témoigner de son mépris de la mondanité depuis sa jeunesse dans ses « Mémoires particuliers ». La vie retirée que mène la jeune Manon Phlipon, et que nous avons décrite au chapitre précédent, est parfois interrompue par des sorties mondaines, mais ces excursions, loin de l'attirer vers le monde extérieur, ne font qu'accentuer pour la jeune fille le bonheur de sa solitude. Elle décrit, en soulignant le ridicule, une de ses rares sorties dans un salon, les « assemblées littéraires de M.

Vâse⁶⁷ », dont « [d]es femmes élégantes, des jeunes filles, quelques douairières, force petits poètes, des curieux ou des intrigants formaient la société⁶⁸ ». Après avoir décrit quelques lectures pleines de flatteries galantes et le comportement précieux des auteurs venus chercher « les avis de la société, c'est-à-dire l'encouragement de ses éloges⁶⁹ », elle réitère son dégoût pour ce genre de rassemblements :

Je me rappelai ce que mes lectures m'avaient mise à portée de juger de la galanterie, ce que les mœurs du siècle et les désordres de la cour devaient y ajouter de corruption du cœur, de fausseté de l'esprit ; je voyais des hommes efféminés prodiguer leur admiration à des vers légers, à des talents futiles, à la passion de les séduire tous, sans les aimer sans doute, car quiconque se dévoue au bonheur d'un objet préféré ne se prodigue point aux regards de la foule⁷⁰.

En évoquant la corruption de la cour et le caractère efféminé⁷¹ de la galanterie des salons et en opposant l'authenticité de l'auteur qui pratique son art dans la solitude à l'hypocrisie de celui qui cherche l'approbation de la foule, Madame Roland se conforme en tous points au discours de ceux qu'Antoine Lilti a appelé les « auteurs patriotiques ». Ceux-ci allient un mépris de la mondanité et un idéal de l'écrivain retiré et solitaire inspirés de Rousseau à la distinction républicaine entre sphère publique et sphère privée, qui exclut la sociabilité mondaine : « Dans les dernières décennies de l'Ancien Régime, une nouvelle topique de l'écrivain prend forme, radicalement opposée à la topique mondaine, et qui doit beaucoup à la rencontre entre l'œuvre de Rousseau et la culture politique des années 1770⁷² ». Cette figure rousseauiste de l'écrivain rejette les salons comme milieu de consécration de l'homme de lettres et instaure une communauté de lecteurs qui passe exclusivement par l'écriture. Le discours révolutionnaire rend

⁶⁷ Mme Roland, *op. cit.*, p. 279. Il s'agit en fait de Guillaume Vasse.

⁶⁸ *Ibid.*

⁶⁹ *Ibid.*, p. 280.

⁷⁰ *Ibid.*, p. 281.

⁷¹ Mercier met aussi en garde contre « la société » qui peut « efféminer » le génie de l'homme de lettres (L. S. Mercier, « Le bonheur des gens de lettres », p. 1033). L'effémination et la mollesse des salons mondains s'opposent à la mâle vigueur et à la plume virile de l'écrivain.

⁷² A. Lilti, *art. cit.*, p. 436.

caduque et suspecte toute forme de sociabilité, puisqu'elle constitue un mélange entre deux sphères qui doivent être désormais imperméables : l'espace domestique et la sphère politique.

Madame Roland n'aura de cesse d'affirmer son amour de la solitude et son dévouement à la chose publique en évitant l'espace mitoyen de la sociabilité. Elle témoigne de ces deux prédilections en décrivant ses lectures de jeunesse et leur impact sur sa pensée et son comportement : « Plutarque m'avait disposée pour devenir républicaine ; il avait éveillé cette force et cette fierté qui en font le caractère ; il m'avait inspiré le véritable enthousiasme des vertus publiques et de la liberté : Rousseau me montra le bonheur domestique auquel je pouvais prétendre et les ineffables délices que j'étais capable de goûter⁷³. » Elle évoque ici le Rousseau de la *Nouvelle Héloïse*, ce qui n'est pas anodin, puisqu'en plus de représenter un idéal féminin de vie retirée, Julie critique durement la sociabilité parisienne, reprochant à Saint-Preux de mimer les manières artificielles des habitués des salons dans les lettres mêmes où il dénonce leur duplicité.

En se construisant à la fois un ethos féminin de la domesticité et un ethos républicain du dévouement au bien commun, tout en évitant soigneusement l'espace mondain, présenté comme un lieu de corruption où se mêlent les intérêts privés des hommes et les affaires publiques, Madame Roland se conforme à la logique révolutionnaire⁷⁴ :

La dynamique révolutionnaire opérait en effet un double mouvement : d'une part, au nouvel espace public et politique, désormais réservé aux hommes et dominé par l'exigence de publicité et de vertu civique, s'opposait un espace domestique et familial, dans lequel les femmes étaient reléguées ; d'autre part et dans le même temps, les Jacobins rêvaient à la transparence du second aux regards et aux exigences du premier. Toute forme d'action intermédiaire ne pouvait plus être comprise que sur le mode du complot, de la conspiration, de l'association secrète ou d'une influence délétère des femmes sur la politique⁷⁵.

⁷³ Mme Roland, *op. cit.*, p. 302.

⁷⁴ Sur le statut de la « citoyenne » sous la Révolution, voir les travaux de Dominique Godineau, *Citoyennes tricoteuses. Les femmes du peuple à Paris pendant la Révolution française*, Paris, Perrin, 2004 [1988] ; « Autour du mot *citoyenne* », *Mots*, n°16, mars 1988, p. 91-110 ; « Femmes en citoyenneté : pratiques et politique », *Annales historiques de la Révolution française*, n°300, 1995, p. 197-207.

⁷⁵ Antoine Lilti, *Le monde des salons*, Paris, Fayard, 2005, p. 403.

Alors que les hommes suspects mêlent intérêts privés et affaires publiques, les premiers corrompant toujours les secondes, Madame Roland et son mari sont dépeints dans ses Mémoires comme dévoués tout entiers tantôt à la chose publique, tantôt à la vie privée. Elle décrit ainsi les débuts de leur engagement politique : « Amoureux de la chose publique, elle s'est emparée de toutes nos idées, elle a subjugué tous nos projets ; nous nous sommes livrés à la passion de la servir⁷⁶. » Puis, après le premier ministère de Roland, elle les dépeint comme entièrement tournés vers la vie privée, en l'opposant à la chose publique : « Toute notre attention se concentrait dans l'intérieur ; l'activité de Roland lui faisait projeter un journal des arts utiles, et nous cherchions, dans les douceurs de l'étude, une distraction aux affaires publiques dont l'état nous paraissait affligeant⁷⁷. » Madame Roland et son mari sont ainsi disculpés, sous sa plume, du vice dans lequel trempe tout le mouvement révolutionnaire.

Le désir de dissocier son mariage de la vie publique est tel qu'au moment de se cacher pour échapper à l'emprisonnement, elle dit ne pas pouvoir se réfugier dans la maison où se trouve Roland : « [C]elle où Roland s'était caché ne pouvait me recevoir sans une gêne extrême, et il eût été trop marquant, partant impolitique, de se trouver dans le même lieu⁷⁸. » Le fait de trouver asile dans la même maison que son mari au moment où les deux époux sont traqués par les agents de Robespierre aurait signifié mêler la sphère privée du mariage au statut public du « réfugié politique ». Madame Roland se fera donc arrêter en rentrant chez elle, sans avoir sacrifié la pureté à la sécurité. Son arrestation même, dans la description qu'en fait la mémorialiste, atteste de son respect de la logique révolutionnaire.

⁷⁶ Mme Roland, *op. cit.*, p. 337.

⁷⁷ *Ibid.*, p. 94.

⁷⁸ *Ibid.*, p. 60.

UN SALON RÉVOLUTIONNAIRE

Antoine Lilti, qui se base sur les archives policières pour reconstituer le fonctionnement des salons de la seconde moitié du XVIII^e siècle dans son ouvrage *Le monde des salons*, décrit le salon de la rue Guénégaud que tenait Madame Roland :

Son salon est fréquenté par les députés les plus à gauche de la constituante, et surtout par Brissot et ses amis. Pendant les deux ministères de son mari (mars-juin 1792 et août 1792-janvier 1793), elle joue un rôle politique, reçoit à dîner les lundis et vendredis, et apparaît à beaucoup comme une des instigatrices de la politique girondine. À ce titre, son salon s'inscrit parfaitement dans la tradition des salons d'Ancien Régime, mélange de sociabilité, d'action politique, de conversations intellectuelles, et même d'intrigue amoureuse⁷⁹.

Elle tenait donc un salon dans la plus pure tradition de la sociabilité d'Ancien Régime, ce qui est forcément suspect aux yeux des révolutionnaires, même si ses convives sont des républicains convaincus (elle aurait même reçu Robespierre, selon Lilti). Cette sociabilité douteuse se trouve au cœur de sa culpabilité aux yeux du Tribunal :

[L]a menace que représentait Mme Roland aux yeux de ses juges correspondait surtout à une forme de sociabilité qui n'avait plus d'espace propre entre l'injonction civique et le retrait domestique. L'espace qui était le sien n'abritait plus, dans la nouvelle culture politique, que le fantasme d'un contrôle des opinions, d'une surveillance de l'esprit public, et son envers, la hantise du complot⁸⁰.

Ainsi, au moment de décrire les assemblées du mouvement Girondin qui se tenaient chez elle, Madame Roland prend soin de leur retirer toute connotation de sociabilité d'Ancien Régime et surtout de diminuer la place qu'elle y occupait :

Il fut même arrangé que l'on viendrait chez moi quatre fois la semaine, dans la soirée, parce que j'étais sédentaire, bien logée, et que mon appartement se trouvait placé de manière à n'être fort éloigné d'aucun de ceux qui composaient ces petits comités. Cette disposition me convenait parfaitement ; elle me tenait au courant des choses auxquelles je prenais un vif intérêt ; elle favorisait mon goût pour suivre les raisonnements politiques et étudier les hommes ; je savais quel rôle convenait à mon sexe et je ne le quittai jamais⁸¹.

⁷⁹ A. Lilti, *Le monde des salons*, p. 403.

⁸⁰ *Ibid.*, p. 404.

⁸¹ Mme Roland, *op. cit.*, p. 92.

Les assemblées ne se seraient tenues chez elle que grâce à l'emplacement géographique de son appartement, et si elle avoue avoir assisté à ces rencontres avec un grand intérêt, la mémorialiste insiste sur sa conscience du rôle qu'elle devait y jouer en tant que femme, c'est-à-dire non plus le rôle central qu'avaient celles-ci dans la sociabilité d'Ancien Régime, mais la place en retrait qu'on leur impose désormais dans les délibérations politiques. Elle se dépeint donc physiquement à l'extérieur du cercle où se tenaient les discussions : « Les conférences se tenaient en ma présence sans que j'y prisse aucune part ; placée hors du cercle et près d'une table, je travaillais des mains ou faisais des lettres, tandis que l'on délibérait : eussé-je à expédier dix missives, ce qui avait lieu quelquefois, je ne perdais pas un mot de ce qui se débitait, et il m'arrivait de me mordre les lèvres pour ne pas dire le mien⁸². » Madame Roland se décrit comme tout le contraire d'une salonnière, dont la présence physique et la parole se trouveraient normalement au centre du cercle et des discussions. Elle témoigne toutefois de la tentation difficilement répressible qu'elle avait de se joindre à la conversation pour signifier ses fortes opinions politiques et son impossibilité de les exprimer. Ce n'est pas par incompetence qu'elle ne se joint pas au cercle, mais bien par respect des convenances.

Conformément au « rôle qui convient à son sexe », Madame Roland se défendra d'avoir reçu des femmes lors du ministère de son mari, cherchant ainsi à éviter des accusations d'intrigues qui se seraient déroulées chez elle. Elle fait appel à son amour de la solitude, exposé depuis le récit de son enfance, pour réfuter ces charges :

Lorsque mon mari fut au ministère, je m'imposai la loi de ne faire ni recevoir de visites et de n'inviter à manger aucune femme. Je n'avais pas de grands sacrifices à faire à cet égard ; car n'étant pas de résidence habituelle à Paris, mon cercle n'y était pas fort étendu ; d'ailleurs, je ne m'étais livrée nulle part à la grande société, parce que j'aime l'étude autant que je hais le jeu et que je m'ennuie des sots. Habitée à passer mes jours dans l'intérieur de mon domestique, je partageais les travaux de Roland et je cultivais mes goûts particuliers⁸³.

⁸² *Ibid.*

⁸³ *Ibid.*, p. 106.

En se positionnant résolument du côté de la sphère domestique et en marquant fortement son dégoût de la société, Madame Roland répond directement à l'accusation qu'on lui porte, celle d'avoir tenu des repas mondains lors desquels elle aurait corrompu ses convives à la conspiration contre la Révolution :

Tels furent les repas que les orateurs populaires traduisirent, à la tribune des Jacobins, en festins somptueux où, nouvelle Circé, je corrompais tous ceux qui avaient le malheur de s'y asseoir. Après le dîner on causait quelque temps au salon et chacun retournait à ses affaires. On se mettait à table vers cinq heures ; à neuf il n'y avait plus personne chez moi : voilà ce qu'était cette cour dont on me faisait la reine, ce foyer de conspiration à battants ouverts⁸⁴.

L'utilisation de l'image de la cour et de la royauté n'est pas anodine : soupçonnée d'avoir tenu salon, la mémorialiste se défend de toute association implicite avec la monarchie.

Si elle admet avoir servi de secrétaire à son mari, Madame Roland se dépeint travaillant dans un cabinet retiré où, loin de la marche publique des affaires, elle recevait les invités particuliers du ministre, et se représente ainsi régnant sur la sphère privée :

De toutes les pièces d'un vaste appartement, j'avais choisi, pour l'habiter journellement, le plus petit salon formant cabinet, où j'avais mes livres et un bureau. Il arrivait souvent que des amis ou des collègues, ayant besoin de parler confidentiellement au ministre, au lieu d'aller chez lui où ses commis et le public l'environnaient, se rendaient chez moi et me priaient de l'y faire appeler⁸⁵.

Elle se décrit encore une fois en retrait des affaires politiques, à la place qui lui sied en tant que femme. Mais elle ne revendique pas moins, de manière détournée, celle qui lui est refusée dans la sphère publique.

En effet, si elle se tient aux confins des choses publiques tout en sachant conserver la distance qui lui est imposée, Madame Roland dénonce le fait que les assemblées de son mari et de ses acolytes avec Louis XVI tiennent de la causerie privée davantage que de véritables réunions politiques :

⁸⁴ *Ibid.*, p. 255.

⁸⁵ *Ibid.*, p. 106.

[L]e roi laissait traiter ses ministres, lisait la gazette pendant ce temps-là, les journaux anglais, dans leur langue, ou faisait quelques lettres. [...] Quant aux grands objets de politique, il en éludait souvent l'examen en détournant la conversation sur des sujets variés ou particuliers à chacun. À l'occasion de la guerre, il parlait de voyages ; à propos d'intérêt diplomatique, il citait des mœurs ou faisait des questions sur les localités du pays dont il s'agissait ; si l'on examinait l'état de l'Intérieur, il appuyait sur quelques détails d'agriculture ou d'industrie : il questionnait Roland sur ses ouvrages, Dumouriez sur ses anecdotes, et ainsi du reste : le Conseil n'était plus qu'un café où l'on s'amusait à des *bavardises*⁸⁶.

L'analogie entre cette scène et celle des assemblées tenues chez elle lui permet, en délégitimant le roi en tant que figure publique, de revendiquer discrètement sa place parmi les révolutionnaires. Comme le roi, elle se décrit se tenant à l'écart, faisant des lettres et ne prenant pas la parole pour parler de politique, et ce parallélisme a le double effet de féminiser le roi en le dépeignant comme inapte à la politique, et de témoigner de l'implication politique muette de la révolutionnaire, femme plus politisée que le monarque, bien que réduite au silence.

Tout en assurant le lecteur de sa position à l'écart des délibérations politiques, elle défend son travail auprès de son mari, suggérant que l'oisiveté et l'inactivité des femmes d'Ancien Régime étaient nuisibles, et se posant en modèle d'implication politique féminine :

Il n'y a pourtant de singulier dans tout cela que la rareté ; pourquoi une femme ne servirait-elle pas de secrétaire à son mari sans qu'il en eût moins de mérite ? On sait bien que les ministres ne peuvent tout faire par eux-mêmes, et certes ! si les femmes de ceux de l'ancien régime, ou même de tous ceux du nouveau, eussent été capables de faire des projets de lettres, de circulaires ou d'affiches, elles eussent mieux fait d'y employer leur temps que de solliciter ou d'intriguer pour le tiers ou le quart⁸⁷.

Madame Roland décrit son attitude comme contraire à celle des femmes d'Ancien Régime et donc comme digne du nouveau, retournant ainsi l'accusation qui pèse contre elle, mais elle reste prudente et ne revendique pas un statut tout à fait public.

Paradoxalement, le sort funeste de son pays et de ses amis fournira à Madame Roland en prison la possibilité d'une sociabilité dont elle n'aura pas à rougir. Alors que de plus en plus d'honnêtes gens sont arrêtés, un cercle se forme parmi les détenus qui peuplent les cellules

⁸⁶ *Ibid.* p. 176-177.

⁸⁷ *Ibid.*, p. 468.

avoisinent de sa troisième prison, la Conciergerie, où elle écrit une bonne partie de ses Mémoires : « Au reste, les suites de l'oppression ont meublé le corridor que j'habite de femmes près desquelles je puis me trouver sans honte et même avec plaisir. J'y trouve celle d'un juge de paix à qui sa voisine a prêté des propos dits inciviques, j'y rencontre celle du président du tribunal révolutionnaire, j'y vois Mme Pétion⁸⁸ ». Une petite société se recrée autour de Madame Roland en prison, celle de ses compatriotes opprimés, la communauté de ceux dont elle clame l'innocence dans ses Mémoires. Celle qui devait protester de n'avoir reçu à dîner aucune femme pendant le ministère de Roland peut les côtoyer dans l'espace imposé de la prison. L'incarcération la libère des contraintes de son sexe et lui permet de fréquenter sans honte la société qui est la sienne. Nous verrons à présent que le lieu d'incarcération changera aussi son rapport à l'écriture, elle qui avait toujours refusé le statut de femme auteur.

ÊTRE OU NE PAS ÊTRE FEMME AUTEUR

En plus de la sociabilité devenue acceptable en prison, c'est surtout l'écriture qui devient possible pour Madame Roland, qui a toujours refusé d'être une femme auteur, dans sa défense contre les accusations des Jacobins, pour qui son statut de « femme savante » est suspect. Comme l'écrit Antoine Lilti au sujet de son procès, « ses manières et son langage trahissaient cet ethos mondain qui n'était plus de mise, et le raffinement de ses réponses devenait une pièce à charge⁸⁹ ». Son esprit mondain passe par son langage même, qu'elle ne peut dissimuler devant ses accusateurs : « [L]e lieu commun de la "femme savante" permettait toujours de disqualifier la femme qui sortait de son rôle naturel : après l'exécution de Mme Roland *Le Moniteur* affirma

⁸⁸ *Ibid.*, p. 290. Mme Pétion est l'épouse du Girondin Jérôme Pétion de Villeneuve. Quant à la femme du président du tribunal, il s'agit sans doute de Mme Montané, dont le mari, Jacques Bernard Marie Montané, est destitué en juillet à la suite du procès de Charlotte Corday.

⁸⁹ A. Lilti, *Le monde des salons*, p. 404.

ainsi que “le désir d’être savante la conduisit à l’oubli des vertus de son sexe, et cet oubli, toujours dangereux, finit par la faire périr sur l’échafaud⁹⁰”. » Non seulement Madame Roland doit-elle se défendre d’avoir été une femme publique, elle doit aussi nier être une femme savante. Les deux se rejoignent dans le dangereux statut de « femme auteur » qu’elle conspuie dans ses Mémoires et qui suppose à la fois de faire montre d’esprit et d’érudition mais aussi du désir de signer ses œuvres, voire de les publier. Nous verrons à présent que c’est seulement grâce à la prison comme lieu d’écriture que la mémorialiste peut prétendre à la paternité de ses écrits.

Lorsqu’elle décrit son activité littéraire, Madame Roland le fait toujours en insistant sur l’autodestination de ses écrits, soulignant de ce fait son absence de désir de publication. En témoigne le sort de ses écrits de jeunesse, « entassé[s] dans un coin poudreux de [s]a bibliothèque, ou peut-être dans un grenier⁹¹ ». L’écriture est représentée comme un simple exercice qui distrait de la mélancolie et un travail qui aide à l’éclaircissement des idées :

Mes études me devinrent plus chères que jamais, elles faisaient ma consolation : livrée plus encore à moi-même, et souvent mélancolique, je sentis le besoin d’écrire. J’aimais à me rendre compte de mes idées, l’intervention de ma plume m’aidait à les éclaircir ; lorsque je ne l’employais pas, je rêvais plus encore que je ne méditais ; avec elle, je contenais mon imagination et je suivais mes raisonnements⁹².

Si elle regroupe ses écrits en recueils et qu’elle leur donne un titre, elle affirme ne le faire que pour elle-même, se posant comme l’unique destinataire de ses œuvres de jeunesse : « J’avais déjà commencé quelques recueils, je les augmentai sous le titre d’*Œuvres de loisir et réflexions diverses*. Je n’avais d’autre projet que de fixer ainsi mes opinions et d’avoir des témoins de mes sentiments que je pourrais comparer un jour les uns aux autres, de manière que leurs gradations ou leurs changements me servissent à moi-même d’instruction et de tableau⁹³. » Ses écrits ne

⁹⁰ *Ibid.*

⁹¹ Mme Roland, *op. cit.*, p. 304.

⁹² *Ibid.*

⁹³ *Ibid.*, p. 303-304.

seraient donc qu'un matériau qui témoignerait de l'évolution de sa pensée, et seraient absolument autodesstinés, conformément à un topos mémoriel répandu.

Dans le cadre de sa défense contre les accusations des Jacobins, Madame Roland clame son désintéret pour la reconnaissance publique, ce qui touche de près son rapport à l'écriture. Elle admet avoir servi de « secrétaire » à son mari, surtout en ce qui a trait à la rédaction de lettres, mais elle nie du même souffle avoir souhaité récolter le mérite qui lui revenait pour son travail. En insistant sur son intention de laisser ses écrits dans l'obscurité, Madame Roland se défend d'avoir voulu être une femme auteur, une figure qu'elle sait socialement méprisable :

Jamais je n'eus la plus légère tentation de devenir auteur un jour ; je vis de très bonne heure qu'une femme qui gagnait ce titre perdait beaucoup plus qu'elle n'avait acquis. Les hommes ne l'aiment point et son sexe la critique ; si ses ouvrages sont mauvais, on se moque d'elle, et l'on fait bien ; s'ils sont bons, on les lui ôte. Si l'on est forcé de reconnaître qu'elle en a produit la meilleure partie, on épluche tellement son caractère, ses mœurs, sa conduite et ses talents que l'on balance la réputation de son esprit par l'éclat que l'on donne à ses défauts⁹⁴.

Le fait de devenir femme auteur équivaldrait à devenir un personnage public et à transgresser ainsi la limite de l'espace privé auquel elle affirme souhaiter être confinée. Ainsi, elle écrit, au sujet du refus d'être auteur :

D'ailleurs, ma grande affaire, c'était mon bonheur, et je n'ai jamais vu que le public se mêlât de celle-là pour quelqu'un sans la gêner. Je ne trouve rien de si doux que d'être apprécié à sa valeur par les gens avec lesquels on vit ; et rien de si vide que l'admiration de quelques personnages qu'on ne doit point rencontrer. Ah ! Mon Dieu ! qu'ils m'ont rendu un mauvais service ceux qui se sont avisés de lever le voile sous lequel j'aimais à demeurer⁹⁵ !

La mémorialiste oppose ainsi le contact direct avec quelques intimes dans l'espace domestique (« les gens avec lesquels on vit ») au rapport avec un lectorat inconnu et la renommée mondaine que peut offrir le succès littéraire. Elle témoigne aussi avec pathos du caractère involontaire de sa célébrité⁹⁶ et de l'idéal épicurien (« pour vivre heureux, vis caché ») qui aurait gouverné sa vie.

⁹⁴ *Ibid.*, p. 304.

⁹⁵ *Ibid.*, p. 467.

⁹⁶ Voir *supra*, n. 48, la définition de la célébrité selon Antoine Lilti.

Comme nous l'avons vu au chapitre précédent, cet idéal se réalisera paradoxalement dans sa prison, qu'elle transformera en refuge.

En plus de souffrir de l'inconvénient d'une vie publique, la femme auteur est, dans les Mémoires de Madame Roland, représentée comme une femme ridicule. En témoigne la description qu'elle fait de Madame de Puisieux, qui incarne parfaitement ce personnage burlesque, avec sa vieillisse coquette, son manque d'esprit et de jugement :

Mme de Puisieux, passant pour l'auteur des *Caractères* qui portent son nom, conservait à soixante ans, avec un dos voûté, une bouche dégarnie, les petits airs et les prétentions dont l'affectation ne se pardonne guère même à la jeunesse. Je m'étais figuré qu'une femme auteur devait être un personnage fort respectable, surtout lorsqu'elle avait écrit de la morale : les ridicules de Mme de Puisieux me donnèrent à rêver ; sa conversation n'annonçait pas plus d'esprit que ses travers ne montraient de jugement ; je compris qu'il était possible de faire de la raison pour en montrer, sans en user beaucoup pour soi-même, et que les hommes qui se moquaient des femmes auteurs n'avaient peut-être d'autres torts que de leur appliquer exclusivement ce qu'ils partagent eux-mêmes⁹⁷.

Si elle est consciente de la moquerie dont font l'objet les femmes qui signent leurs œuvres, et si elle garde ses récits de jeunesse par-devers elle, Madame Roland a néanmoins mis sa plume au service de son mari lorsqu'il était au ministère de l'Intérieur. Elle explique que cela lui était parfaitement naturel et insiste sur le fait qu'elle n'avait aucune prétention à la paternité des textes qu'elle produisait :

Durant douze années de ma vie, j'ai travaillé avec mon mari, comme j'y mangeais, parce que l'un m'était aussi naturel que l'autre. Si l'on citait un morceau de ses ouvrages où l'on trouvât plus de grâces de style, si l'on accueillait une bagatelle académique dont il se plaisait à envoyer le tribut aux sociétés savantes dont il était membre, je jouissais de sa satisfaction sans remarquer plus particulièrement si c'était ce que j'avais fait, et il finissait souvent par se persuader que véritablement il avait été dans une bonne veine lorsqu'il avait écrit tel passage qui sortait de ma plume⁹⁸.

Madame Roland sert donc de prête-plume à son mari, sans se soucier de reconnaissance littéraire. Le fait de ne pas chercher à signer ses écrits la sauve du statut de femme auteur et du ridicule qui lui est associé.

⁹⁷ *Ibid.*, p. 278.

⁹⁸ *Ibid.*, p. 304.

En plus d'écrire au service de Roland, toujours sous le couvert du statut de « secrétaire », elle le fait pour servir son pays. Entièrement dévouée à la cause de la liberté, la mémorialiste affirme s'effacer complètement derrière l'écriture. La limpidité et le pathos de son style sont les gages de sa sincérité :

Au ministère, s'il s'agissait d'exprimer des vérités grandes ou fortes, j'y mettais toute mon âme; il était tout simple que son expression valût mieux que les efforts d'esprit d'un secrétaire. J'aimais mon pays, j'étais enthousiaste de la liberté, je ne connaissais point d'intérêt ni de passions qui pussent entrer en balance avec eux : mon langage devait être pur et pathétique, c'était celui du cœur et de la vérité. L'importance du sujet me pénétrait si bien, que je ne faisais aucun retour sur moi-même⁹⁹.

Le style d'écriture qu'évoque Madame Roland est conforme à l'esthétique des écrivains patriotiques révolutionnaires décrits par Lilti : « [A]ux vertus sociales des théoriciens de la sociabilité, qui reposent sur la politesse et le raffinement des mœurs, les patriotes opposent une conception bien différente de la vertu, fondée sur la simplicité des mœurs, le langage du sentiment et une plus stricte séparation entre la sphère privée et celle du public¹⁰⁰ ». En se revendiquant de ce style patriotique, Madame Roland se réclame d'une écriture tout à fait désintéressée.

Cet oubli d'elle-même ne l'empêche pas, cependant, de s'amuser secrètement de sa situation d'écriture : « Une lettre au Pape, au nom du Conseil exécutif de France, tracée secrètement par une femme, dans l'austère cabinet qu'il plaisait à Marat d'appeler un boudoir, me parut chose si plaisante que je ris beaucoup après l'avoir faite¹⁰¹ ». Face à ses calomnieurs qui cherchent à la discréditer en comparant son cabinet à un boudoir, elle a la satisfaction de participer par son écriture au déroulement de la grande Histoire. C'est ce qu'elle fait de manière particulièrement retentissante lorsqu'elle rédige pour son mari la fameuse lettre au roi de 1792,

⁹⁹ *Ibid.*

¹⁰⁰ A. Lilti, *art. cit.*, p. 441.

¹⁰¹ Mme Roland, *op. cit.*, p. 304-305.

dans laquelle le ministre lui demande de renoncer à son veto et de sanctionner les décrets. Madame Roland n'était certainement pas insensible à la forte symbolique du fait que, du fond de son prétendu boudoir, elle intimait au roi de renoncer à ses pouvoirs. Son écriture a donc bien eu des destinataires publics, dont des ministres, le Pape et le roi. Elle a influencé directement le cours de l'histoire. Ce n'est qu'en niant sa prétention à la paternité de ces textes que Madame Roland peut à la fois refuser le statut d'auteur et proclamer n'avoir jamais « dépassé les bornes qui [lui] étaient imposées par [s]on sexe¹⁰² », comme elle l'écrit dans son projet de défense au tribunal. Elle réussit ainsi le périlleux exercice de nier de manière virulente le fait d'avoir été auteure et femme publique tout en réitérant l'habileté et l'impact politique de sa plume.

Dans le cabinet de sa prison, elle consigne dans ses Mémoires les textes qu'elle a écrits, les signant de ce fait a posteriori, et écrit de nombreuses lettres à toutes les instances du gouvernement demandant sa libération et dénonçant son incarcération injuste. C'est le moment de sa naissance politique : « L'instant où je me suis le plus glorifiée d'exister, où j'ai senti plus vivement cette exaltation d'âme qui brave tous les dangers et s'applaudit de les courir, est celui où je suis entrée dans la Bastille que mes bourreaux m'avaient choisie. Je ne dirai pas que j'ai été au-devant d'eux, mais il est très vrai que je ne les ai pas fuis¹⁰³ », écrit-elle dans une lettre à Buzot. Notons que Madame Roland emploie le terme de « Bastille » pour désigner sa prison, elle qui fut emprisonnée successivement à l'Abbaye, à Ste-Pélagie et à la Conciergerie. Ce terme a le double effet de la rattacher implicitement à la sorte de renommée littéraire que recherchent ouvertement Marmontel et Morellet en comparant leur incarcération à celles de Voltaire et de Diderot, et d'associer la persécution des Jacobins au symbole par excellence de l'arbitraire tyrannique de l'Ancien Régime.

¹⁰² *Ibid.*, p. 371.

¹⁰³ Mme Roland, « À Buzot, le 3 juillet 1793 », *Lettres*, p. 493.

LA FEMME AUTEUR DÉTENUE

Pour Madame Roland, l'emprisonnement permet de prétendre au statut d'auteur sans s'exposer à la raillerie et à la condamnation du public, puisque la position d'énonciation d'outre-tombe que lui confère sa prison lui permet de s'adresser directement à la postérité et à son jugement impartial et d'esquiver ainsi une possible destination mondaine de ses écrits. Elle projette en effet dans un avenir lointain les destinataires de ses Mémoires : « [J]e suis prisonnière et je périrai probablement victime ; ma conscience me tient lieu de tout. Il m'arrivera comme à Salomon qui ne demandait que la sagesse et qui eut encore d'autres biens ; je ne voulais que la paix des justes et moi aussi j'aurai quelque existence dans la génération future¹⁰⁴. » Elle se défait ainsi du soupçon d'une écriture inspirée de la sociabilité des salons, c'est-à-dire une écriture qui s'adresse à ses contemporains, en épousant le nouvel ethos d'écrivain hérité de la rupture rousseauiste et patriotique d'avec la mondanité.

De plus, en se plaçant du côté des justes persécutés, elle disculpe son écriture compromettante (parce que féminine et publique) par le devoir de témoigner de l'injustice dont elle est la première victime. De la même façon qu'elle peut enfin se permettre de fréquenter des femmes dans sa prison, elle peut aussi prendre la plume et signer ses Mémoires sans craindre le statut de femme auteur, puisque la prison lui permet de revendiquer un ethos autre (martyre, témoin, victime injuste) que celui de femme savante. Madame Roland compose véritablement une œuvre dans sa prison, qu'elle transmet cahier par cahier à ses amis dans l'espoir qu'elle sera publiée et qu'elle lui survivra. C'est le fait d'appartenir à une communauté injustement accusée qui lui permet de prendre la plume pour défendre ses compagnons de combat, non plus en tant

¹⁰⁴ *Ibid.*, p. 277.

que femme, mais en tant que victime solidaire. Or, nous verrons à présent que dans son écriture à première vue parfaitement républicaine se profile un ethos mondain, malgré la distinction nette entre public et privé qu'elle reconduit dans son projet de Mémoires et que nous avons présentée au premier chapitre.

Malgré l'opposition schématique que fait Madame Roland entre les deux dimensions de son témoignage, un troisième mode d'écriture se profile dans ses Mémoires et trahit l'ethos mondain qu'elle cherche à dissimuler. En effet, si le projet d'écriture politique des Mémoires est bien présent, la mémorialiste le délaisse en partie (mis à part des observations éparses sur des événements historiques isolés) au profit d'une écriture qui s'approche bien davantage de celle de la sociabilité mondaine, les « Portraits et anecdotes » :

Treize années passées en divers lieux, dans un travail continu, avec des relations très variées, et dont les dernières tiennent si particulièrement à l'histoire du jour, fourniraient la plus intéressante section de mes *Mémoires*. Les morceaux détachés qu'on trouvera dans mes *Portraits et anecdotes* en tiendront lieu : je ne sais plus conduire ma plume au milieu des horreurs qui déchirent ma patrie : je ne puis vivre sur ses ruines, j'aime mieux m'y ensevelir¹⁰⁵.

L'auteure abandonne deux fois plutôt qu'une l'écriture historique : la première fois en apprenant la fausse nouvelle de la disparition de ses *Notices* (« Mes *Notices* sont perdues, je vais faire des *Mémoires*¹⁰⁶ »), la seconde en renonçant à un projet de Mémoires politiques plus soutenu, le remplaçant par les *Portraits et anecdotes* qui doivent en tenir lieu. Or, ces derniers appartiennent à un registre d'écriture fort différent de la chronique historique projetée : ils tiennent de l'écriture mondaine, propre aux salons¹⁰⁷. Comme un retour du refoulé, la sociabilité se profile donc entre les souvenirs autobiographiques et le témoignage historique. De la même manière que ses

¹⁰⁵ *Ibid.*, p. 338.

¹⁰⁶ *Ibid.*, p. 306-307.

¹⁰⁷ Le portrait mondain est une pratique répandue dans la sociabilité littéraire à partir de la seconde moitié du XVIII^e siècle. Voir notamment Lucie Desjardins, « Entre sincérité et artifice. La mise en scène de soi dans le portrait mondain », *Tangence*, n° 77, hiver 2005, p. 143-155.

manières mondaines la trahissent devant le Tribunal, son écriture trahit la sociabilité des salons qui laisse sa trace dans ses Mémoires.

Madame Roland compose même une lettre galante qui passe de mains en mains dans sa prison de Sainte-Pélagie, comme un morceau qui aurait circulé dans les salons littéraires. Elle introduit ainsi cette lettre qui dévoile, de manière inattendue, une voix légère, voire badine : « M. X..., prisonnier à la Force, faisait demander avec inquiétude à sa femme, prisonnière à Sainte-Pélagie, s'il était vrai que le général Biron allât dans le quartier des dames ? Ce mouvement de jalousie fit rire et donna lieu à la plaisanterie suivante : elle n'a pas été envoyée par circonstance¹⁰⁸... ». Écrite à la manière d'une fable, la lettre comprend des leçons sur l'amour, la jalousie et le cocuage, avec au passage une pointe d'ironie sur la réception de l'écriture féminine : « [L]a réflexion n'est jamais bonne aux maris ; c'est la thèse que j'entreprendrais de soutenir, si la fantaisie de raisonner pouvait s'établir dans le cerveau d'une femme et l'enceinte d'une prison¹⁰⁹ ». La raison est aussi improbable dans une prison que dans le cerveau d'une femme, comme l'exprime Madame Roland par ce zeugme railleur. Cette lettre qui dévoile subitement sa maîtrise des codes épistolaires mondains et galants est une trace discrète de cet entre-deux sociable qu'elle cherche à tout prix à dissimuler dans ses Mémoires.

L'écriture historique demeure pour la mémorialiste un idéal jamais atteint. Elle témoigne de son aspiration à écrire l'histoire de son pays dans une vaste entreprise qui s'apparenterait aux *Annales* de Tacite, mais ce projet est rendu impossible par l'approche de sa mort annoncée. Madame Roland témoigne aussi avec ironie de sa conscience de la réaction du public qui est réservée à une telle intention d'écriture de la part d'une femme et se réclame d'abord d'un

¹⁰⁸ Mme Roland, « À Montané, le 11 septembre 1793 », *Lettres*, p. 509. Il s'agirait donc du président déchu du tribunal révolutionnaire, qui s'enquiert de son épouse, enfermée avec Madame Roland, comme nous l'avons vu.

¹⁰⁹ *Ibid.*

modèle féminin d'historienne, Catharine Macaulay, pour se légitimer et faire preuve d'une modestie ostentatoire, mais dévoile que Tacite reste le modèle véritable :

S'il m'avait été donné de vivre, je n'aurais plus eu, je crois qu'une tentation : c'eût été de faire les *Annales* du siècle, et d'être la *Macaulay* de mon pays ; j'allais dire le *Tacite* de la France, mais cela ne serait point *modeste*, et les polissons qui ne se piquent pas de l'être, dans l'autre sens, diraient qu'il me manque pour cela *quelque chose*. J'ai pris dans ma prison une véritable passion pour Tacite : je ne puis dormir sans avoir lu quelques morceaux de lui ; il me semble que nous voyons de même et, avec le temps, il n'aurait pas été impossible que je m'exprimasse à son imitation¹¹⁰.

Sa lecture de prison se constitue donc en modèle d'écriture, et Madame Roland traite Tacite comme un contemporain. Elle revendique ainsi la possibilité d'une écriture féminine dans la sphère publique, désormais réservée aux hommes. Mais la séparation entre les sphères privée et publique, tant dans le récit de sa vie que dans le projet d'écriture de ses Mémoires reste un mirage, puisque l'écriture tout à fait historique n'a pas entièrement lieu et que celle-ci contient de fait une part importante de cet espace mitoyen que constituent les écrits mondains.

Si Madame Roland paraît à première vue inaugurer une nouvelle écriture du moi qui naîtrait avec la Révolution, l'ethos mondain qui traverse discrètement ses Mémoires, malgré sa virulente protestation contre celui-ci, la rattache aux gens de lettres sociables que furent l'abbé Morellet et Marmontel. Ceux-ci représentent dans leurs Mémoires les années glorieuses de la sociabilité d'Ancien Régime qui ont éclairé leur séjour carcéral, tandis que Madame Roland incarne la fin de ce régime des salons du XVIII^e siècle, et ses Mémoires de prison matérialisent les tensions propres à ce déclin. Mais la prison procure surtout à Madame Roland un espace d'écriture libre des contraintes de son sexe et lui permet ainsi de faire œuvre littéraire, envers et contre tous. Ainsi, tantôt par l'affirmation d'une continuité avec les salons, tantôt par la rupture affectée d'avec ceux-ci, nos trois mémorialistes revendiquent, dans leur écriture carcérale, leur existence sociale en tant qu'écrivains, définie par leur rapport à la sociabilité.

¹¹⁰ *Ibid.*, p. 338-339.

La prison donne aussi à Madame de Staal-Delaunay l'accès à la sociabilité, qui lui est refusée dans le monde pour des raisons différentes de Madame Roland : en tant que femme de chambre, malgré les aptitudes sociales dont elle témoigne, elle est écartée de tous les amusements mondains ou, si elle y prend part, comme lors des *Nuits de Sceaux*, ce n'est pas à titre d'égale, puisqu'elle se trouve dans les coulisses de ces représentations. La vie carcérale de Mademoiselle Delaunay lui restitue un cadre égalitaire de sociabilité. Elle s'y constitue un cercle qui reproduit parfaitement les mondanités propres à la cour et aux salons, qui lui ont toujours été refusés au-dehors :

Nous [...] allions dîner [chez le gouverneur] ; et après le dîner je jouais une reprise d'homme avec MM. de Pompadour et de Boisdavis, et Menil me conseillait. La partie quelquefois se rangeait autrement. Quand elle était finie, nous retournions chez nous. Le chevalier de Menil me suivait d'assez près. La compagnie se rassemblait chez moi avant le souper, que nous retournions faire chez le gouverneur, après lequel chacun s'allait coucher¹¹¹.

Madame de Staal inscrit ses activités sociales en prison dans cette « autre sociabilité, hors hiérarchie et hors soumission¹¹² » que relève Frédéric Briot dans son étude sur les Mémoires, une sociabilité libre des contraintes du dehors. Nous verrons dans le dernier chapitre comment la discours de la prison heureuse passe par un renversement : la liberté se situe entre les quatre murs de la cellule carcérale et la véritable prison se trouve dans le monde extérieur.

¹¹¹ Mme de Staal, *op. cit.*, p. 176.

¹¹² F. Briot, *op. cit.*, p. 174.

CHAPITRE 5

LA LIBERTÉ EN PRISON

Ce siècle [...] se voulait libre pour la chasse au bonheur comme pour la conquête de la vérité. Libre jouissance, mais aussi libre examen. Libertins et libertaires.

- Jean Starobinski, *L'invention de la liberté*¹

Aucun siècle n'est plus préoccupé de liberté que celui des Lumières, mais la liberté évoquée le plus souvent dans les textes des penseurs et des philosophes est de nature publique². Le célèbre aphorisme de Rousseau, « [l]'homme est né libre, et partout il est dans les fers », figure en tête du *Contrat social*, ouvrage qui porte sur le droit politique. Montesquieu fait remarquer qu'« [i]l n'y a point de mot qui ait reçu plus de différentes significations, et qui ait frappé les esprits de tant de manières, que celui de liberté³ », mais toutes les significations qu'il énumère relèvent de la sphère publique :

Les uns l'ont pris pour la facilité de déposer celui à qui ils avaient donné un pouvoir tyrannique ; les autres, pour la faculté d'élire celui à qui ils devaient obéir ; d'autres, pour le droit d'être armés, et de pouvoir exercer la violence ; ceux-ci pour le privilège de n'être gouvernés que par un homme de leur nation, ou par leurs propres lois. Certain peuple a longtemps pris la liberté pour l'usage de porter une longue barbe. Ceux-ci ont attaché ce nom à une forme de gouvernement, et en ont exclu les autres. Ceux qui avaient goûté du gouvernement républicain l'ont mise dans ce gouvernement ; ceux qui avaient joui du gouvernement monarchique l'ont placée dans la monarchie. Enfin chacun a appelé liberté le gouvernement qui était conforme à ses coutumes ou à ses inclinations⁴.

¹ Jean Starobinski, *L'invention de la liberté (1700-1789)*, p. 15.

² Il faut noter cependant que la liberté est d'abord un enjeu religieux, notamment dans la tradition janséniste. Voir à ce sujet Catherine Maire, *De la cause de Dieu à la cause de la nation. Le jansénisme au XVIII^e siècle*, Paris, Gallimard, 1998.

³ Charles-Louis de Secondat, baron de Montesquieu, *De l'esprit des lois*, t. 1, Paris, Garnier-Flammarion, p. 291.

⁴ *Ibid.*, p. 291-292.

La liberté est intimement liée aux lois, tant chez Montesquieu (« La liberté est le droit de faire tout ce que les lois permettent ; et si un citoyen pouvait faire ce qu'elles défendent, il n'aurait plus de liberté, parce que les autres auraient tout de même ce pouvoir⁵ ») que chez Rousseau : « Il n'y a donc point de liberté sans Lois, ni où quelqu'un est au dessus des Lois : dans l'état même de nature, l'homme n'est libre qu'à la faveur de la loi naturelle qui commande à tous⁶ ».

C'est cette revendication de liberté sur le plan social qui mènera, on le sait, à la Révolution française, dont « liberté » deviendra l'un des trois mots d'ordre. Comme l'écrit Jean Starobinski, « [l]'exigence de liberté s'éprouve dans la frustration. L'histoire du siècle résulte d'un combat, parfois d'un dialogue, entre les actes du pouvoir autocratique et les ripostes des individus indociles. Dans le domaine politique, comme dans le domaine moral et religieux, plus rien ne paraît justifier le rapport arbitraire entre l'autorité et les sujets obéissants⁷ ». Mais par-delà les systèmes et les revendications politiques, les Lumières voient aussi émerger un souci de liberté intérieure. Comme le rappelle Bernard Beugnot, « [à] l'invention de la liberté (J. Starobinski) qui a polarisé le devenir collectif du XVIII^e siècle, répond une invention de l'individu, soucieux de sa liberté intérieure, hors de l'emprise des institutions sociales, politiques, voire religieuses⁸ ».

Nous nous intéresserons dans ce dernier chapitre à cette liberté intérieure, que les mémorialistes de notre corpus trouvent paradoxalement en prison. Nous examinerons une facette de la prison heureuse qui passe par un renversement : plutôt que d'être conçue comme un espace de contrainte, la prison y est décrite comme un lieu de liberté. Comme l'écrit Éric Fougère, « [l]'ambiguïté du discours carcéral est en même temps de souligner la privation d'une liberté et

⁵ *Ibid.*

⁶ Jean-Jacques Rousseau, « Huitième Lettre », *Lettres écrites sur la montagne*, dans *Œuvres complètes*, vol. 3, Paris, Gallimard, 1964.

⁷ J. Starobinski, *L'invention de la liberté*, p. 19.

⁸ B. Beugnot, *Le discours de la retraite*, p. 263.

la réalisation d'une indépendance⁹ ». Nous verrons comment nos mémorialistes revendiquent diverses formes de liberté dans leur prison : la liberté de se gouverner et de décider de son propre sort, la liberté d'expression, la libération des codes sociaux et, de manière plus inattendue, la libération amoureuse.

LA VICTIME DEVENUE GEÔLIER

Au début du siècle, Fénelon, dans ses *Dialogues des morts*, exprime la possibilité d'une liberté en prison, réservée aux courageux :

François I^{er} : Est-on libre en prison?

Charles-Quint : Les hommes foibles n'y sont pas libres : mais quand on a un vrai courage, on est libre partout [...]. Un prisonnier qui a ce courage se met en liberté dans sa prison ; il échappe à ceux qui le tiennent¹⁰.

Cette idée est déjà présente chez les stoïciens romains, notamment avec la figure socratique. Épictète fait ainsi de l'espace de contrainte par excellence un espace de choix : « [L]e lieu où quelqu'un se trouve contre son gré est pour lui une prison. Ainsi Socrate n'était pas en prison, puisqu'il y était de son plein gré¹¹. » Nos mémorialistes sont tributaires de cette idée, car plutôt que de subir la tyrannie de l'emprisonnement, ils affirment le caractère volontaire de leur réclusion en s'imposant leurs propres privations, niant de ce fait celles de l'extérieur.

Bussy-Rabutin, qui, claustrophobe et malade, supportait très mal l'enfermement, raconte s'être imposé une restriction d'espace supplémentaire pour retrouver par la suite une « liberté artificielle » : « Une autre fois je m'allois enfermer dans un cabinet où je n'avois de jour que par une lucarne, et puis je me faisais une liberté artificielle quand je retournois à ma chambre¹² ». L'enfermement auto-imposé dans un cabinet rend, par contraste, la captivité plus supportable.

⁹ É. Fougère, *La peine en littérature et la prison dans son histoire*, p. 103.

¹⁰ François de Salignac de La Mothe-Fénelon, *Dialogues des morts*, LXIV, *Œuvres*, Paris, Tenré, 1822 [1712], ix, 325-326.

¹¹ Épictète, *Entretiens*, Paris, Vrin, 2015, Livre I, ch. 12, p. 87.

¹² Cité par J. Berchtold, *Les prisons du roman*, p. 457 (Le comte de Bussy-Rabutin, *Mémoires*, p. 235).

Nos mémorialistes, eux, se fabriquent également des libertés factices, mais afin d'affirmer leur autodétermination, de refuser le statut de victime et de faire de leur captivité forcée une réclusion volontaire. Plutôt que de subir les rigueurs de la prison, le détenu s'en crée de nouvelles, qui lui permettent de reprendre possession de son sort et d'endurer des contraintes par choix et non par soumission. Cette conception d'une liberté qui passe par la volonté et l'autodétermination est présente chez Épictète, qui échafaude sa théorie de la liberté intérieure en distinguant ce qui est du ressort de l'homme de ce qui échappe à son contrôle. Selon lui, « [e]st libre l'homme qui n'est pas empêché, qui a les choses à sa disposition conformément à sa volonté. Celui que l'on peut empêcher ou contraindre, entraver, jeter contre son gré dans quelque entreprise, celui-là est esclave. Mais quel est celui qui n'est pas empêché ? Celui qui ne désire rien de ce qui lui est étranger¹³ ».

Madame Roland admire la pensée stoïcienne depuis ses lectures de jeunesse : « Lorsque je suivis les anciennes sectes des philosophes, je donnai la palme aux stoïciens ; je m'essayai comme eux à soutenir que la douleur n'était point un mal ; et cette folie ne pouvant durer, je m'obstinaï du moins à ne me jamais laisser vaincre par elle ; mes petites expériences me persuadèrent que je pourrais endurer les plus grandes souffrances sans crier¹⁴. » En prison, elle retrouve cette première inclination philosophique en se prêtant à de nouvelles « petites expériences ». Ainsi, elle règle ses repas à la manière d'une ascète, s'imposant des limitations qui ont l'avantage de ne pas être celles qui sont propres à sa situation de détenue et d'obéir à un choix qu'elle souhaite moral plutôt qu'à une privation injuste :

L'envie m'a pris de faire une expérience et de voir jusqu'où la volonté humaine peut réduire les besoins ; mais il faut procéder par gradations, c'est la seule manière d'aller loin. J'ai commencé, au bout de quatre jours, par retrancher les déjeuners, et substituer au café, au chocolat, du pain et de l'eau ; j'ai établi qu'on ne me servirait qu'un plat de viande commune avec quelque herbage à

¹³ Épictète, *Entretiens*, Livre IV, ch. 1, p. 404.

¹⁴ Mme Roland, *Mémoires*, p. 391.

mon dîner ; le soir, un peu de légumes ; point de dessert. J'ai bu de la bière pour me déshabituer du vin, puis je l'ai quittée elle-même¹⁵.

La prisonnière réduit ses besoins afin d'explorer les limites de sa volonté et s'impose un régime frugal qui la soustrait à la tyrannie de ses geôliers. Mais cette privation n'est pas sans utilité : « [C]omme ce régime a un but moral, et que j'aurais autant d'aversion que de mépris pour une économie inutile, j'ai commencé par donner une somme pour les malheureux à la paille, afin d'avoir le plaisir, en mangeant le matin mon pain sec, de songer que de pauvres diables me devront de joindre quelque chose avec le leur pour leur dîner¹⁶. » Son régime restrictif fait d'elle une bienfaitrice et l'élève dans une position où elle peut encore faire œuvre charitable pour des détenus moins « fortunés » qu'elle. Comme elle l'écrit dans une lettre à Buzot, ce régime n'est pas choisi au hasard : « J'ai eu la fantaisie de me réduire au régime particulier qu'établit l'État pour les détenus ; j'y trouvais le plaisir d'exercer l'empire qu'on aime à avoir sur soi-même dans la diminution de ses besoins, et le moyen de faire du bien à ceux qui sont plus malheureux que moi¹⁷. »

Madame Roland s'inscrit donc dans une tradition stoïcienne dans sa recherche de l'ataraxie par la suppression de ses besoins et désirs. Elle pousse tellement loin l'exercice de sa volonté qu'au moment où on lui annonce qu'elle est libérée de sa première prison, elle choisit elle-même le contexte le plus propice pour partir : « J'eus d'abord l'idée de dîner paisiblement et de ne partir que vers le soir, mais je réfléchis que c'était une folie que de rester en prison quand on avait la faculté d'en sortir¹⁸ ». En décidant elle-même du moment de sa sortie de prison, la mémorialiste montre qu'elle n'est pas à la merci de ses geôliers. Pierre Thomas du Fossé raconte d'une manière semblable sa sortie de la Bastille avec son frère :

¹⁵ *Ibid.*, p. 79.

¹⁶ *Ibid.*

¹⁷ Mme Roland, « À Buzot, le 7 juillet 1793 », *Lettres*, p. 505.

¹⁸ Mme Roland, *Mémoires*, p. 266.

C'étoit l'heure de diner ; & nous sentions notre conscience si nette de tous les crimes pour lesquels on auroit pu nous retenir à la Bastille, que nous jugeâmes à propos d'y prendre encore un fort bon repas avant que d'en sortir. Nous voulumes même avoir le plaisir de monter sur la terrasse dont la promenade est fort belle [...]. Nous fîmes toutes ces choses avec une tranquillité qui étonna bien des gens, à qui il paroît que des prisonniers ne pouvoient sortir trop tôt de prison, après avoir reçu l'ordre de leur élargissement¹⁹.

Dans ces mises en récit du moment de la sortie de prison, les justes persécutés se sentent assez libres à la Bastille pour y rester le temps d'un repas et d'une promenade, puisque leur innocence dépouille la prison de son aspect punitif. Chateaubriand, dans le bref épisode d'incarcération que nous avons déjà évoqué, raconte comment, ayant pris goût à sa cellule après vingt-quatre heures, il tente de refuser l'invitation du préfet de police à séjourner chez lui plutôt que dans sa prison : « Je le remerciai et je le priai de me laisser dans mon trou ; j'en étais déjà tout charmé, comme un moine de sa cellule. M. le préfet se refusa à mes instances, et il me fallut dénicher²⁰. » Comme nos mémorialistes, Chateaubriand tente de refuser les faveurs qu'on lui accorde, faisant de l'incarcération un choix plutôt qu'une imposition. Notons qu'il désigne explicitement le lieu de son enfermement comme une cellule monastique²¹, lieu de claustration volontaire et bienfaisante. La clôture du moine est un idéal de retraite chez Chateaubriand qui, en visitant le cloître du monastère de Saint-Michel de Murano, s'exclame : « Donnez-moi là, je vous prie, une cellule pour achever mes Mémoires²² ».

L'autodétermination du prisonnier consiste aussi à refuser les faveurs qu'on lui accorde, faisant de ses privations un choix plutôt qu'une résignation. Madame de Staal, quand on lui propose de se joindre aux sociabilités de la Bastille, préfère au début refuser, par fierté, mais

¹⁹ Pierre Thomas du Fossé, *Mémoires pour servir à l'histoire de Port-Royal*, à Utrecht, Aux dépens de la Compagnie, 1739, p. 289-290.

²⁰ F.-R. de Chateaubriand, *Mémoires d'outre-tombe*, t. 2, l. XXXVI, ch. 5, p. 558.

²¹ Le rapprochement est lourd de sens pour l'auteur du *Génie du christianisme*, mais aussi de la *Vie de Rancé*, dont il célèbre la piété et la réclusion.

²² F.-R. de Chateaubriand, *op. cit.*, t. 2, l. XXXX, ch. 10, p. 786. Le désir de terminer ses Mémoires va de pair avec un certain désir d'enfermement, comme il l'écrit au sujet de Venise : « Que ne puis-je m'enfermer dans cette ville en harmonie avec ma destinée, dans cette ville des poètes, où Dante, Pétrarque, Byron, passèrent ! Que ne puis-je achever d'écrire mes *Mémoires* à la lueur du soleil qui tombe sur ces pages ! » (*Ibid.*, p. 772.) Il admire également à Venise les « prisons de poète » où a séjourné Pellico (*Ibid.*, p. 778.)

aussi de peur de se trouver dans la position honteuse de rechercher la compagnie des autres pour ne pas s'ennuyer dans la solitude :

Tous nos consorts jouissaient depuis quelque temps d'une espèce de liberté, formant des sociétés séparées les unes des autres, dans lesquelles ils vivaient. On me conseilla de demander la même faveur ; je ne le voulus point. Il me semblait que le meilleur rôle que j'eusse à jouer, c'était celui d'une entière inaction. Je pouvais tout au plus me résoudre à recevoir les grâces de la main qui me tenait aux fers ; mais je trouvais de la bassesse à les requérir, et de la honte à paraître assez ennuyée de moi pour chercher une compagnie indifférente, que je prévoyais qui me serait en effet plus à charge qu'agréable²³.

La prisonnière refuse de faire des demandes à ses geôliers et choisit ainsi consciemment son « rôle » dans sa situation de détenue, celui de l'inaction. L'abbé Morellet préfère aussi l'enfermement et l'immobilité lorsqu'on lui accorde le privilège de sortir faire la promenade :

après avoir usé une fois de cette permission, j'observai que pour me donner ce petit plaisir, il fallait l'ôter à quelqu'un. Je demandai à parler au gouverneur, à qui je dis que je le remerciais de la permission que je supposais que lui-même m'avait obtenue, et que je le priais d'en faire jouir quelque autre prisonnier, à qui elle fût plus nécessaire qu'à moi. Il loua ma générosité, et je restai dans ma cellule²⁴.

Cette abnégation, qui, comme celle de Madame Roland, lui permet de se dépeindre comme généreux – en affectant toutefois la modestie, puisqu'il affirme qu'il ne se serait jamais rappelé « cette petite anecdote²⁵ » si elle n'avait pas été rapportée dans les papiers de la Bastille, conservés par sa nièce²⁶ – lui permet surtout de réaffirmer le caractère volontaire de son enfermement, comblé qu'il est par ses lectures et par sa solitude. En refusant la sortie immédiate, la promenade et la sociabilité, nos mémorialistes montrent que la solitude et la réclusion ne leur sont pas à charge. En déclinant les grâces qui leur sont proposées, ils prouvent qu'ils sont libres de décider de leur sort. Nous verrons à présent qu'en plus du cabinet studieux et de l'antichambre des salons que nous avons décrits dans les chapitres précédents, la Bastille est

²³ Mme de Staal, *Mémoires*, p. 170.

²⁴ *Ibid.*, p. 105.

²⁵ *Ibid.*

²⁶ Marie-Adélaïde Leyrin de Montigny (1759-1812), épouse de Marmontel.

pour l'abbé Morellet un monument à la liberté d'expression, qu'il met en contraste avec les dérives répressives des révolutionnaires.

LIBERTÉ D'EXPRESSION

L'abbé Morellet est particulièrement attentif à l'idée de liberté. Dans ses *Mémoires*, où abondent les descriptions mondaines des salons parisiens, il décrit, dans celui du baron d'Holbach, une liberté d'expression philosophique idéale : « [C]'est là qu'il fallait entendre la conversation la plus libre, la plus animée et la plus instructive qui fût jamais : quand je dis libre, j'entends en matière de philosophie, de religion, de gouvernement, car les plaisanteries libres dans un autre genre en étaient bannies²⁷ ». Une liberté de pensée, mais point de libertinage : la sociabilité idéale de Morellet repose sur une conception particulière de la liberté. Embastillé pour un pamphlet calomnieux, il commence en prison un traité sur la liberté de presse, dont il tire ses *Réflexions sur les avantages de la liberté d'écrire et d'imprimer sur les matières de l'administration*, qu'il ne pourra paradoxalement publier que dix ans plus tard pour des raisons de censure.

Dans ses *Pensées libres sur la liberté de la presse*, que nous avons déjà évoquées au chapitre 3, un pamphlet écrit, rappelons-le, pour dénoncer un projet de loi proposé par Marie-Joseph Chénier à la Convention nationale et qui visait à limiter la liberté de presse, l'abbé Morellet se remémore son passage à la Bastille, qu'il décrit comme un lieu de liberté d'expression absolue. Lors de son incarcération, on lui a permis d'écrire impunément et dans des conditions idéales un traité célébrant le délit même qui était à l'origine de son embastillement (comme on l'a vu, l'abbé a été enfermé par lettre de cachet pour avoir écrit un libelle : « [O]n me

²⁷ A. Morellet, *Mémoires*, p. 131.

fit expier cette étourderie par deux mois de réclusion²⁸ », écrit-il dans son pamphlet). Il attribue au lieu d'écriture l'attachement particulier qu'il ressent envers les idées de ce texte : « On sait combien profondément se gravent les idées conçues et méditées dans la solitude. Les opinions y deviennent manie ; et depuis que j'ai fait un traité de la liberté de la presse dans une des tours de la Bastille, je suis prêt à tomber en syncope, lorsque j'entends parler de porter la moindre atteinte à ma doctrine favorite²⁹ ».

Il explique aussi le caractère idéaliste et ambitieux de son traité par la solitude carcérale qui est à son origine : « [M]es idées s'exaltant, comme il arrive dans la solitude, peut-être jusques à un peu d'exagération, je ne connais aucun obstacle ; je renverse toutes les barrières, et j'établis la liberté entière de toute critique littéraire³⁰ ». Cette liberté entière correspond aux élans premiers de la Révolution : « [J]e puis dire, sans vanité, qu'il y a peu d'écrivains révolutionnaires, parmi ceux qui ont brillé avec le plus d'éclat, qui n'eussent été, à quelques articles près, contents de ma législation³¹ ». Morellet oppose la liberté dont il a joui dans son incarcération sous l'Ancien Régime à la nouvelle répression révolutionnaire, qui menace notamment la liberté de la presse :

On me demandera comment j'ai osé, et comment j'ai pu me donner tant de liberté dans une prison, et sous cet ancien régime. [...]. Tout ce que je puis dire, c'est qu'on m'a laissé écrire tout à mon aise, qu'on ne m'a pas pris un chiffon de papier, et que, ma pénitence finie, on m'a laissé emporter toutes mes écritures, et mon traité de la liberté de la presse, en me rendant celle de ma personne. Dieu fasse paix à ces tyrans-là³² !

En écrivant un traité subversif, l'abbé se donne une forme de liberté dans sa prison, une liberté dont sont complices ses geôliers, puisque les « tyrans », terme favori des Jacobins et qu'il

²⁸ A. Morellet, *Pensées libres sur la liberté de la presse*, p. 489.

²⁹ *Ibid.*, p. 491

³⁰ *Ibid.*, p. 490.

³¹ *Ibid.*

³² *Ibid.*, p. 491-492.

reprend ironiquement à de nombreuses reprises dans son pamphlet, le laissent écrire et même repartir avec ses écrits.

Le traitement favorable à la Bastille où, malgré la prise de corps, le détenu reste maître de son esprit et de ses idées, est mis en contraste avec la lutte contre les idées que livre Marie-Joseph Chénier en s'attaquant à la libre production écrite :

[S]ous les grilles et les verrous, et derrière le pont-levis de la Bastille, j'aurai pu composer à mon aise un traité en faveur de la liberté de la presse, et moi et mes confrères philosophes, sous cet ancien gouvernement si décrié, nous aurons plus d'une fois mis nos maximes en pratique, à l'abri d'une tolérance réelle, quoique cachée, sans qu'il nous soit arrivé rien de fâcheux ; et je verrai sous le règne de la liberté [...] un représentant du peuple proposer à la Tribune de l'Assemblée nationale la loi la plus oppressive contre la liberté de la presse qui ait jamais été proposée et mise en pratique dans un état politique³³.

La Bastille, le symbole même de la tyrannie arbitraire de la monarchie sous la Révolution, devient dans le pamphlet de l'abbé Morellet un havre de tolérance et de liberté en contraste avec les décisions répressives de l'Assemblée nationale. La tolérance cachée, officieuse de l'Ancien Régime, qui se manifeste notamment par la pratique des permissions tacites du directeur de la Librairie³⁴, est ainsi opposée à l'oppression ouverte et publique des révolutionnaires. C'est aussi de cette répression qu'est victime Madame Roland dans sa prison, et elle interpelle également les instances gouvernementales dans ses lettres, en prenant soin de toujours se dépeindre comme libre vis-à-vis de ceux qui la tiennent captive, emmurés qu'ils sont dans leur propre tyrannie.

« PLUS LIBRE ET MOINS À PLAINDRE QUE LES BOURREAUX »

Les lettres de captivité de Madame Roland constituent un corpus singulier qui dévoile une voix s'exprimant en marge de la rhétorique de ses Mémoires³⁵. Malgré la multiplicité de ses

³³ *Ibid.*, p. 491.

³⁴ Voir Madeleine Cerf, « La Censure Royale à la fin du dix-huitième siècle », *Communications*, n° 9, 1967, p. 2-27 ; et Daniel Roche, « La censure » dans *Histoire de l'édition française*, t. 2, Paris, Fayard, 1990, p. 88-98.

³⁵ Les « Mémoires » de Madame Roland sont en fait constitués d'écrits épars rédigés en prison, comme le rappelle Béatrice Didier : « Ce que l'on a coutume d'appeler les *Mémoires* de Mme Roland ne forme pas un texte unique et

destinataires – amis, famille, instances de pouvoir – la correspondance de la captive présente une remarquable unité de ton, qui met en lumière certains enjeux qui ne sont effleurés que du bout des lèvres dans les Mémoires. Elle permet donc à la fois de mettre en lumière certaines motivations politiques et personnelles moins avouables dans son récit de vie, mais aussi de mieux comprendre son ethos mémorialiste en étudiant ses exclusions volontaires. Écrites en contrepoint de la rédaction de ses souvenirs privés et politiques, ses lettres comportent une double orientation – d’une part vers les instances publiques et d’autre part vers ses amis les plus proches – qui se superpose à la double destination de ses Mémoires, que nous avons étudiée au premier chapitre.

Sa première lettre est adressée au girondin Bosc, qui sera le premier éditeur de ses Mémoires. Comme pour donner un exergue à ce corpus épistolaire, Madame Roland ouvre la missive par une citation de Boileau :

Aujourd’hui sur le trône, et demain dans les fers. C’est ainsi que l’honnêteté est traitée en révolution, mon pauvre ami ! [...] Me voici en bonne maison pour tant qu’il plaira à Dieu. Là, comme ailleurs, je serai assez bien avec moi-même pour ne guère souffrir des changements. Il n’y a pas de puissance humaine capable d’enlever à une âme saine et forte l’espèce d’harmonie qui la tient au-dessus de tout³⁶.

Avec cette première lettre, Madame Roland donne le ton de sa correspondance carcérale : sentiment d’injustice, stoïcisme devant l’adversité, conviction de son innocence.

La détenue interpelle directement les représentants des instances du pouvoir, se plaçant moralement au-dessus d’eux et leur rappelant leurs devoirs publics : « Je réclame l’exécution de la loi pour moi et pour vous-même. Innocente et courageuse, l’injustice m’atteint sans me flétrir, et je puis la subir avec fierté dans un temps où l’on proscrit la vertu. Quant à vous, placé entre la

homogène. La totalité n’ayant pas pu être revue pour l’édition par l’auteur, on y retrouve diverses strates qui correspondent à plusieurs couches de rédactions, et à différents registres. [...] C’est à bon droit que l’on rattache aux *Mémoires* diverses pièces, tels « Notes sur mon procès », « Projet de défense », qui peuvent être aussi considérées comme des textes autobiographiques. Le point commun de tous ces textes, c’est d’avoir été écrits en prison. » (B. Didier, *op. cit.*, p. 246.)

³⁶ Mme Roland, « À Bosc, le 1^{er} juin 1793 », *Lettres*, p. 469.

loi et le déshonneur, votre volonté ne peut être douteuse, et il faudrait vous plaindre si vous n'aviez pas le courage d'agir en conséquence³⁷. » Nous avons vu au chapitre précédent que Madame Roland, si elle a écrit de nombreuses lettres officielles pendant le ministère de son mari, n'a jamais eu l'occasion d'en signer, ni de parler en son nom propre. En prison, ses lettres aux différents représentants du gouvernement voient apparaître un « je » fort, celui d'une victime innocente.

Dans une lettre jamais envoyée, mais destinée à Robespierre, écrite à l'infirmerie de Sainte-Pélagie alors qu'elle est malade et affaiblie, elle se positionne en martyre de la République : « Je sais d'ailleurs qu'à la naissance des républiques, des révolutions presque inévitables, qu'expliquent trop les passions humaines, exposent souvent ceux qui servirent mieux leur pays, à demeurer victimes de leur zèle et de l'erreur de leurs contemporains. Ils ont pour consolation leur conscience, et l'histoire pour vengeur³⁸ ». À Duperret, député des Bouches-du-Rhône, elle lance : « [A]vec l'innocence et la vérité, j'y suis plus libre et moins à plaindre que les bourreaux dominateurs³⁹ », renversant ainsi les positions – la prisonnière est moralement plus libre que ses persécuteurs, enfermés dans leur dogme et leur domination. En cela, elle actualise tout en la laïcisant une leçon qui était déjà présente dans la *Consolation de la Philosophie* de Boèce : « *Malorum possibilitatem non esse potentiam* : la capacité de faire le mal laissée aux méchants n'est pas un pouvoir⁴⁰ ». Comme l'écrit Marc Fumaroli dans sa préface à la *Consolation*, « [b]ourreaux et victimes ne le sont que sur un théâtre d'ombres qu'il faut voir de

³⁷ *Ibid.*, p. 476.

³⁸ Mme Roland, « À Robespierre, le 14 octobre 1793 », *Lettres*, p. 522-523.

³⁹ Mme Roland, « À Duperret, le 6 juin 1793 », *Lettres*, p. 475.

⁴⁰ Boèce, *Consolation de la Philosophie*, p. 35.

l'autre côté : là, les bourreaux le sont d'eux-mêmes et les victimes sont les vainqueurs du grand jeu cosmique⁴¹ ».

Chez Madame Roland, la postérité et l'histoire remplacent le « grand jeu cosmique » de Boèce, et comme chez lui, les bourreaux sont les véritables prisonniers : « *Jam videbit intus artas dominos ferre catenas* » [Ils laisseront paraître, ces maîtres, les chaînes qui les enserrent et qu'ils portent au-dedans⁴²] ». Toujours à Duperret, elle écrit : « Je suis fière d'être persécutée dans un moment où l'on proscrie les talents et l'honnêteté. Assurément, je suis plus tranquille dans les fers que ne le sont mes oppresseurs dans l'exercice de leur injuste puissance⁴³. » Elle exprime aussi sa tranquillité relative à celle de ses persécuteurs et témoigne de sa liberté d'esprit dans une lettre à Buzot : « [J]'habite une pièce d'environ dix pieds en carré ; là, derrière les grilles et les verrous, je jouis de l'indépendance de la pensée, j'appelle les objets qui me sont chers, et je suis plus paisible avec ma conscience que mes oppresseurs ne le sont avec leur domination⁴⁴ ». Mais les lettres adressées à Buzot contiennent un renversement plus significatif encore.

« L'ABRI DE L'INNOCENCE ET DE L'AMOUR »

Un élément fondamental de l'incarcération de Madame Roland est entièrement absent de ses Mémoires. En effet, conformément aux visées apologétiques du plaidoyer qu'elle laisse à la postérité, sa grande histoire d'amour avec le député girondin Buzot est totalement éclipsée de son récit de vie. La passion inavouable et inadmissible dans le cadre de l'ethos de femme vertueuse et d'épouse dévouée d'un respectable ministre que se constitue Madame Roland dans ses Mémoires n'y subsiste que dans une note insérée par la mémorialiste au moment d'expliquer

⁴¹ *Ibid.*

⁴² *Ibid.*

⁴³ Mme Roland, « Au citoyen Duperret, fin juin ou commencement de juillet 1793 », *Lettres*, p. 491.

⁴⁴ Mme Roland, « À Buzot, le 22 juin 1793 », *Lettres*, p. 483.

son départ de Paris : « [J]e ne craignais rien pour moi : innocente et courageuse, l'injustice pouvait m'atteindre sans me flétrir ; la subir était une épreuve que j'avais quelque plaisir à défier ; mais une autre raison, que j'écrirai peut-être un jour, et qui est toute personnelle, me décidait au départ⁴⁵. » Son ami Champagneux, chargé de la publication de ses Mémoires particuliers, ajoute une note à celle de Madame Roland dans son édition de l'an VIII :

Je connais le motif dont veut parler la citoyenne Roland : elle me l'avait confié ; mais le temps de le publier n'est pas encore venu. La malveillance s'en emparerait : ce siècle est trop corrompu pour croire aux efforts de vertu dont la citoyenne Roland donna alors des preuves, d'autant plus faites pour être admirées, qu'elles n'eurent aucune publicité et qu'elles se concentrèrent absolument dans l'intérieur de sa maison⁴⁶.

Ce motif qui doit demeurer « dans l'intérieur de sa maison » et qui est impubliable dans le témoignage historique et personnel de Madame Roland est omniprésent dans ses lettres de prison à Buzot. Tout comme le récit de sa passion amoureuse est rejeté hors de son récit de vie « officiel » vers la correspondance personnelle, son amour même, impossible à l'extérieur, est « rendu enfin possible par la grâce étrange de la captivité⁴⁷ ».

Ainsi, les lettres elles-mêmes, comme la prison, sont le lieu du secret et de l'interdit, mais aussi d'un plaisir inédit et caché, et c'est pourquoi elle s'adresse directement à elles pour leur rendre hommage : « Douce occupation, communication touchante du cœur et de la pensée, abandon charmant, libre expression des sentiments inaltérables et de l'idée fugitive, remplissez mes heures solitaires ! Vous embellissez le plus triste séjour, vous faites régner au fond des cachots un bonheur après lequel soupire quelquefois vainement l'habitant des palais⁴⁸ ». Les lettres elles-mêmes sont donc à l'origine du bonheur carcéral. Comme l'écrit Brigitte Diaz, « [v]éritables hymnes d'amour, ces lettres chantent les délices de la prison et surtout de la

⁴⁵ Mme Roland, *Mémoires*, p. 49.

⁴⁶ Note de Champagneux dans Mme Roland, *Mémoires*, Paris, Berville et Barrière, 1821, p. 60.

⁴⁷ Brigitte Diaz, « “Le Bonheur dans les fers”. Lettres de prison de Madame Roland (juin-novembre 1793) », dans André Magnan (dir.) *Expériences limites de l'épistolaire. Lettres d'exil, d'enfermement, de folie*, Paris, Honoré Champion, 1993, p. 352.

⁴⁸ Mme Roland, « À Buzot, le 6 juillet 1793 », *Lettres*, p. 501.

correspondance amoureuse, son heureux corollaire⁴⁹ ». Cette correspondance dévoile un aspect fondamental du discours de la prison heureuse chez Madame Roland, puisque le sentiment amoureux y va toujours de pair avec celui du bonheur en prison. Les lettres deviennent un substitut pour le corps de l'amant, comme en fait foi sa première missive de prison à Buzot : « Combien je les relis ! Je les presse sur mon cœur, je les couvre de mes baisers⁵⁰ ».

Elle assure son ami qu'elle se plaît dans sa prison et qu'il n'y a pas « de moments plus doux que ceux passés dans l'innocence et le charme d'une affection que la nature avoue et que règle la délicatesse, qui fait hommage au devoir des privations qu'il lui impose, et se nourrit de la force même de les supporter⁵¹ ». Elle se dit indifférente à l'oppression et heureuse de se retrouver seule avec « son cœur », qui désigne ici à la fois le for intérieur et le sentiment amoureux : « Les méchants croient m'accabler en me donnant des fers... Les insensés ! que m'importe d'habiter ici ou là ? Ne vais-je pas partout avec mon cœur, et me resserrer dans une prison, n'est-ce pas me livrer à lui sans partage ? Ma compagnie, c'est ce que j'aime ; mes soins, d'y penser⁵² ». C'est dans sa captivité qu'elle trouve son indépendance d'esprit, libérée qu'elle y est des contraintes extérieures qui lui pèsent :

Tu ne saurais te représenter, mon ami, le charme d'une prison où l'on ne doit compte qu'à son propre cœur de l'emploi de tous les moments ! Nulle distraction fâcheuse, nul sacrifice pénible, nul soin fastidieux ; point de ces devoirs d'autant plus rigoureux qu'ils sont respectables pour un cœur honnête ; point de ces contradictions des lois ou des préjugés de la société avec les plus douces inspirations de la nature ; aucun regard jaloux n'épie l'expression de ce qu'on éprouve ou l'occupation que l'on choisit ; personne ne souffre de votre mélancolie ou de votre inaction, personne n'attend de vous des efforts ou n'exige des sentiments qui ne soient pas en votre pouvoir. Rendu à soi-même, à la vérité, sans avoir d'obstacles à vaincre, de combats à soutenir, on peut, sans blesser les droits ou les affections de qui que ce soit, abandonner son âme à sa propre rectitude, retrouver son indépendance morale au sein d'une apparente captivité, et l'exercer avec une plénitude que les rapports sociaux altèrent presque toujours⁵³.

⁴⁹ B. Diaz, *art. cit.*, p. 352.

⁵⁰ Mme Roland, « À Buzot, le 22 juin 1793 », *Lettres*, p. 481.

⁵¹ Mme Roland, « À Buzot, le 3 juillet 1793 », *Lettres*, p. 493.

⁵² *Ibid.*

⁵³ Mme Roland, « À Buzot, le 7 juillet 1793 », *Lettres*, p. 500.

Libérée des attentes que le monde extérieur a envers elle, elle n'a, pour la première fois de sa vie, aucun compte à rendre, aucun sacrifice à faire à son mari. Sans être nommé dans ce passage, Roland s'y profile pourtant partout : dans les « devoirs d'autant plus rigoureux qu'ils sont respectables », dans les « soins fastidieux » et les « regards jaloux », dans les souffrances et les attentes, les blessures et les exigences de sentiments.

En effet, l'enfermement libère surtout la prisonnière de son devoir conjugal, qui s'apparente chez elle à une prison plus redoutable encore que celle où elle se trouve : « [J]e [...] remercie [le ciel] d'avoir substitué mes chaînes présentes à celles que je portais auparavant⁵⁴. » L'incarcération lui semble préférable à son existence ordinaire : « [J]e sens trop bien ce qui m'est imposé dans le cours ordinaire des choses pour me plaindre de la violence qui l'a détourné⁵⁵. » Elle rend grâce aux fers qui la tiennent captive : « [N]e vois-tu pas les biens que je leur dois ? [...] juge donc [...] des avantages d'une situation qui me laisse entièrement à moi sur celle où des obligations saintes et terribles contraignaient mes facultés et déchiraient mon faible cœur⁵⁶. » La situation de captivité lui procure un espace où, sans trahir son mari, elle peut se livrer sans réserve à sa passion pour son amant :

Je n'ose te dire, et tu es le seul au monde qui puisse l'apprécier, que je n'ai pas été très fâchée d'être arrêtée. Ils en seront moins furieux, moins ardents contre R[oland], me disais-je ; s'ils tentent quelque procès, je saurai le soutenir d'une manière qui sera utile à sa gloire. Il me semblait que je m'acquittais ainsi envers lui d'une indemnité due à ses chagrins ; mais ne vois-tu pas aussi qu'en me trouvant seule, c'est avec toi que je demeure ? — Ainsi, par la captivité, je me sacrifie à mon époux, je me conserve à mon ami, et je dois à mes bourreaux de concilier le devoir et l'amour : ne me plains pas ! Les autres admirent mon courage, mais ils ne connaissent pas mes jouissances⁵⁷.

Madame Roland parvient à concilier le seul devoir conjugal dont elle est capable – soutenir la gloire de son mari – avec sa passion amoureuse. Dans la solitude, elle ne se retrouve pas qu'avec

⁵⁴ Mme Roland, « À Buzot, le 6 juillet 1793 », *Lettres*, p. 501.

⁵⁵ Mme Roland, « À Buzot, le 3 juillet 1793 », *Lettres*, p. 493.

⁵⁶ Mme Roland, « À Buzot, le 7 juillet 1793 », *Lettres*, p. 503.

⁵⁷ Mme Roland, « À Buzot, le 22 juin 1793 », *Lettres*, p. 484.

elle-même, mais aussi avec son amant. Elle adopte envers son mari un rôle de martyre, de même qu'envers la République, et parle de lui en termes de sacrifice : « Je trouvais délicieux de réunir le moyen de lui être utile à une manière d'être qui me laissait plus à toi. J'aimerais à lui sacrifier ma vie pour acquérir le droit de donner à toi seul mon dernier soupir⁵⁸. » Entre le mari et l'amant, elle partage le sacrifice et le don de soi. En prison, elle peut demeurer fidèle à ses devoirs envers Roland et envers sa patrie et se donner en même temps tout entière à son amour véritable.

La déclaration d'amour à Buzot s'accompagne presque toujours d'une déclaration semblable pour sa captivité : « Je sens toute la générosité de tes soins, la pureté de tes vœux, et plus je les apprécie, plus j'aime ma captivité présente⁵⁹. » Le sentiment amoureux se double d'un amour pour sa prison, qui lui permet d'en jouir sans interruption : « Comme je chéris les fers où il m'est libre de t'aimer sans partage et de m'occuper de toi sans cesse ! Ici, toute autre obligation est suspendue ; je ne me dois plus qu'à qui m'aime et mérite si bien d'être chéri⁶⁰. » Au stoïcisme dont Madame Roland se réclame s'ajoute le bonheur du sentiment amoureux qui rend la prison, non plus seulement supportable grâce à son courage devant l'adversité, mais secrètement agréable : « Je te l'ai dit, je lui dois de me plaire dans ma captivité. — Fièvre d'être persécutée dans ces temps où l'on proscriit le caractère et la probité, je l'eusse, même sans toi, supportée avec dignité ; mais tu me la rends douce et chère⁶¹. »

Le sentiment amoureux transfigure l'espace carcéral : « L'asile ordinaire du crime est devenu l'abri de l'innocence et de l'amour ; purifié par leur présence, il n'offre plus dans l'étroite enceinte qui les renferme que l'image de la paix, les instruments de l'étude, les souvenirs affectueux d'une âme aimante, d'une conscience pure, la résignation du courage et

⁵⁸ Mme Roland, « À Buzot, le 3 juillet 1793 », *Lettres*, p. 493.

⁵⁹ Mme Roland, « À Buzot, le 6 juillet 1793 », *Lettres*, p. 498.

⁶⁰ Mme Roland, « À Buzot, le 7 juillet 1793 » *Lettres*, p. 500.

⁶¹ Mme Roland, « À Buzot, le 3 juillet 1793 », *Lettres*, p. 493.

l'espoir de la vertu⁶². » Madame Roland inscrit l'incarcération dans la trajectoire de sa vie comme un lieu où elle était destinée à se retrouver pour se reposer de sa vie mouvementée, pour demeurer utile à son mari et fidèle à son amant :

Je suis où l'a voulu la destinée ; on dirait qu'attendrie sur mes maux, touchée des combats qu'elle-même m'avait imposés, elle a préparé les événements qui devaient me procurer quelque relâche et me faire goûter le repos ; elle s'est servie de la main des méchants pour me conduire dans un port ; elle les emploie à faire du bien malgré eux [...] ; elle offre à mon courage l'occasion d'être utile à la gloire de celui avec qui elle m'avait liée ; elle cède à ma tendresse la liberté de se développer en silence et de s'épancher dans ton sein⁶³.

La prison est donc une « retraite sentimentale⁶⁴ », un « port » qui permet de « goûter le repos » et qui laisse la prisonnière libre de cultiver son amour. L'image du port est traditionnellement employée dans le cadre d'une méditation sur la tempête et sur la mer agitée des passions. Ici, le port est à la fois le lieu de la passion et du repos. La prison offre donc l'espace d'un singulier équilibre, impossible à atteindre à l'extérieur, entre le sentiment amoureux et la retraite paisible. Comme l'écrit Brigitte Diaz, « [l]a prison est [...] pour Madame Roland le lieu de tous les paradoxes : captive, elle s'y sent libre ; libre d'écrire, mais aussi libre d'aimer⁶⁵ ».

Le motif de l'amour en prison est répandu dans la littérature romanesque. Dans *Les aventures du faux chevalier de Warwick* de Dupré d'Aulnay, par exemple, l'intrigue amoureuse est garante d'un véritable bonheur en prison :

Nous passions des jours si remplis de douceurs que nous regardions notre captivité comme une faveur miraculeuse de l'amour, car rien ne manquoit à notre félicité : nous nous aimions éperdûment ; nos sens étoient flattés par la plus douce volupté ; nous en usions sans contrainte, et rien en manquoit d'ailleurs à nos besoins. La liberté, si précieuse aux prisonniers, nous étoit indifférente, en nous n'avions d'autres inquiétudes que la crainte de la recouvrir et d'éprouver, par l'éloignement de l'un et de l'autre, l'inconstance ou d'autres accidents terribles pour deux cœurs si parfaitement unis. Nous passâmes ainsi huit mois entiers, qui ne nous parurent qu'un instant⁶⁶.

⁶² Mme Roland, « À Buzot, le 7 juillet 1793 », *Lettres*, p. 502.

⁶³ *Ibid.*, p. 503.

⁶⁴ B. Diaz, *art. cit.*, p. 353.

⁶⁵ *Ibid.*, p. 352.

⁶⁶ Dupré d'Aulnay, *Les Aventures du Faux chevalier de Warwick*, Paris, Librairie des bibliophiles, 1880 [1750], p. 103-104.

Cette topique de la prison galante est popularisée par *La Chartreuse de Parme* de Stendhal, où Fabrice del Dongo, enfermé à la tour Farnèse, « se laiss[e] charmer par les douceurs de la prison⁶⁷ » : « Par une bizarrerie à laquelle il ne réfléchissait point, une secrète joie régnait au fond de son âme⁶⁸ ». La raison de cette joie étrange est son amour pour Clélia, qu'il peut contempler, puis fréquenter dans sa tour. Il assure son amante de son bonheur total : « De la vie je ne fus aussi heureux!... N'est-il pas plaisant de voir que le bonheur m'attendait en prison⁶⁹ ? » Stendhal fut par ailleurs un lecteur avide de celle qu'il appelle « la divine Mme Roland⁷⁰ », qu'il imagine à son tour comme sa lectrice idéale : « Il me faudrait pour lecteur une Mme Roland⁷¹ ». L'idylle amoureuse est aussi la clé du bonheur carcéral dans les *Mémoires de Madame de Staal-Delaunay*, comme nous le verrons à présent.

MADAME DE STAAL-DELAUNAY : LA LIBERTÉ ET LE REPOS

Dans l'autoportrait qu'elle insère à la fin de ses *Mémoires*, Madame de Staal-Delaunay se décrit ainsi : « L'amour de la liberté est sa passion dominante ; passion très-malheureuse en elle, qui a passé la plus grande partie de sa vie dans la servitude : aussi son état lui a-t-il toujours été insupportable⁷². » La mémorialiste insiste sur son amour de la liberté tout au long de ses *Mémoires*, ce qui peut paraître surprenant de la part de celle qui a trouvé son seul bonheur véritable en prison. Mais c'est bien par ce renversement que ce rapport à l'enfermement prend sens : dans son destin servile, qu'elle dépeint comme une captivité sociale et émotive, la Bastille est une période de libération, tant du point de vue des obligations civiles que sur le plan

⁶⁷ Stendhal, *La Chartreuse de Parme*, Paris, Flammarion, 2009, p. 311.

⁶⁸ *Ibid.*, p. 312.

⁶⁹ *Ibid.*, p. 338.

⁷⁰ Cité par B. Didier, *op. cit.*, p. 271.

⁷¹ *Ibid.*, p. 273.

⁷² Mme de Staal, *Mémoires*, p. 221.

sentimental : Mademoiselle Delaunay y vit le seul véritable amour de sa vie, qui s'éclipse dès sa sortie de prison et qu'elle ne retrouvera jamais. Le séjour à la Bastille représente, dans son récit de vie, le seul moment où elle a pu être « libérée » de sa morne servitude auprès de la duchesse du Maine. Elle décrit sa vie comme une série de prisons, dont une seule, la Bastille, s'avéra heureuse. Son service auprès de la duchesse est une forme de captivité, à laquelle elle cherchera en vain à échapper par des captivités nouvelles : le mariage et le couvent.

LA SERVITUDE

À la mort de l'abbesse de son couvent, mademoiselle Delaunay se retrouve subitement sans situation et sans fortune. Elle cherche à se trouver une place et semble d'abord destinée à devenir préceptrice auprès de grandes familles nobles. Son esprit, son humilité naturelle et son sens aigu et intuitif des usages mondains lui promettent un avenir radieux dans la bonne société. Ainsi, elle raconte qu'après avoir été écartée d'un souper parce qu'elle « n'était pas encore accoutumée au monde⁷³ », elle remporta un petit triomphe lorsqu'on décida de la voir :

Je dis quelques mots qui réussirent si bien, que toute l'attention se tourna de mon côté. Je ne la laissai pas échapper ; et ce petit triomphe me fut d'autant plus sensible, qu'il justifiait le parti qu'on avait pris de me produire, et me vengeait du dessein contraire. On n'y hésita plus par la suite ; et l'on s'en fit, sinon un honneur, du moins un plaisir. J'étais apparemment de bonne compagnie dans ce temps-là ; et quoique je n'en retrouve plus de vestiges, je comprends que cela peut avoir été. J'avais trente ans de moins ; et mon esprit, quoique toujours médiocre, était alors soutenu et mis en action par les motifs les plus pressants, tels que le désir de regagner la considération, et même la subsistance, dont je me voyais dépourvue⁷⁴.

Dans toute sa modestie, affectée ou non, Madame de Staal se dépeint néanmoins comme naturellement habile en société, parfaitement adaptée aux milieux mondains qu'on lui fera pourtant bientôt désert. Ce don naturel pour les échanges en société, elle le fait remonter au tout début de sa vie, en racontant, au début de ses Mémoires : « J'avais un peu plus de deux ans,

⁷³ *Ibid.*, p. 72.

⁷⁴ *Ibid.*

et je faisais déjà de petits discours qu'on érigeait en bons mots⁷⁵ ». Mademoiselle Delaunay semble destinée à fréquenter le monde, mais la considération qu'elle cherche, elle ne la gagnera pas de sitôt : soudainement brouillée avec la duchesse de la Ferté après avoir cherché à quitter sa place chez elle pour une meilleure chez la duchesse du Maine, elle se retrouve femme de chambre chez celle-ci, une chute brutale et irréversible dans sa trajectoire.

Elle décrit son entrée dans sa nouvelle situation comme une entrée en prison : « [La duchesse de la Ferté] continua de me traîner, attachée à son char, chez toutes les personnes à qui je devais être présentée. Je la suivais avec la contenance d'un captif vaincu⁷⁶ ». Plutôt que de passer librement de l'une à l'autre, elle est livrée comme un otage. La mémorialiste se met en scène comme une prisonnière de guerre humiliée. La métaphore s'actualise encore plus lorsque la captive gagne sa chambre de bonne : « [J]e fus étrangement surprise en voyant la demeure qui m'était destinée. C'était un entresol si bas et si sombre, que j'y marchais pliée et à tâtons ; on ne pouvait y respirer, faute d'air, ni s'y chauffer, faute de cheminée⁷⁷. » Madame de Staal décrit sa chambre de bonne comme une cellule maussade, où son corps même est contraint et violenté. Pour ce qui est de la sociabilité, la chute est totale. À cause de son statut social ambigu, elle est ostracisée par les autres femmes de chambre, et en raison de son éducation supérieure, elle ne s'intéresse pas davantage à elles : « [J]'aimai mieux me réduire à supporter le froid que l'inconvénient de leur humeur et l'ennui de leur conversation. Je me renfermai donc dans ma spelonque, trouvai ma consolation dans la lecture⁷⁸. »

Cette caverne est le premier d'une multitude de réduits désolants qu'elle habite auprès de la duchesse : « Mon habitation à Versailles, où nous passions l'hiver, était encore plus

⁷⁵ *Ibid.*, p. 30.

⁷⁶ *Ibid.*, p. 80-81.

⁷⁷ *Ibid.*, p. 81.

⁷⁸ *Ibid.*, p. 82.

insoutenable. Le moindre rayon de lumière n’y avait jamais pénétré ; une compagne, plus insociable que celle que j’avais à Sceaux l’été, y restait jour et nuit ; le défaut d’espace obligeait sans cesse à disputer le terrain, et la fumée contraignait de l’abandonner⁷⁹. » À l’hôtel de Mesmes, à Paris, où elle est logée auprès de la duchesse du Maine, elle parle d’« une espèce de caveau où l’on me fourra⁸⁰ ». Aux Tuileries, ce n’est guère mieux : « J’eus, selon ma destinée, un petit recoin sans jour, et sans feu que celui d’une antichambre commune⁸¹. » Madame de Staal-Delaunay vit donc, dans chaque lieu où l’amènent ses obligations de femme de chambre, dans des conditions de détention, toujours dans de tristes recoins, froids et sombres.

Cette captivité lui inspire des projets d’évasion, auxquels elle réfléchit continuellement, comme une véritable prisonnière : « La vie triste et pénible que je menais occupait sans cesse mon esprit des moyens de m’en tirer. Je passais les jours et les nuits dans ces réflexions⁸². » Mais sa situation semble irréversible. Plusieurs arrangements se présentent à elle, dont des projets de mariage, mais elle finit par les refuser, généralement par prudence. Elle n’échappera à sa captivité que par l’embastillement, une captivité nouvelle et libératrice qui lui procurera un bonheur inattendu. À sa sortie de prison, Madame de Staal retrouve la captivité de la servitude. Les tâches retrouvées lui pèsent : « On me fit veiller et lire comme auparavant. J’en étais fort désaccoutumée ; et ces exercices pénibles me firent bientôt regretter le repos de ma prison⁸³ ». Elle regrette également « la liberté d’esprit dont [elle a] joui dans [s]a captivité⁸⁴. »

⁷⁹ *Ibid.*, p. 82-83.

⁸⁰ *Ibid.*, p. 101.

⁸¹ *Ibid.*, p. 102.

⁸² *Ibid.*, p. 87.

⁸³ *Ibid.*, p. 201.

⁸⁴ *Ibid.*, p. 203.

LE COUVENT

À sa sortie de prison, dépitée par l'amour, les projets de mariage et son service chez la duchesse, Madame de Staal prépare des projets de retraite complète, d'ermitage. Ce désir de repli et d'enfermement correspond à un dégoût du monde : « Je [...] pris [la vie] en dégoût, et le monde en horreur. Je ne désirais plus que de m'en séquestrer⁸⁵. » Une nouvelle passion amoureuse menaçant de troubler violemment ses sentiments, elle cherche une retraite où elle pourrait fuir pour étouffer son amour naissant et échapper à sa captivité chez la duchesse du Maine :

Je pensai donc qu'il fallait abandonner ce terrain dangereux, et faire une véritable retraite. Mais comment et sous quel prétexte l'annoncer à ma princesse ? Comment soutenir sa colère et ses reproches, n'ayant point de raisons apparentes à lui alléguer ? Pour échapper à tant d'embarras, il me vint dans l'esprit de me jeter aux Carmélites, sans laisser rien pressentir de mon dessein. Je pensai que, renfermée là, j'y soutiendrais les attaques sous de sûrs remparts qu'on ne pourrait forcer⁸⁶.

L'enfermement serait donc pour elle un refuge, et les murs du couvent, des remparts. Si Madame de Staal ne s'enferme pas, en fin de compte, chez les Carmélites, elle tente de retrouver le lieu de l'âge d'or de son enfance, l'abbaye de Saint-Louis, ce qu'elle a désiré dès l'annonce de sa sortie de prison : « Le goût que j'avais pris pour la solitude dans ma retraite forcée, la vie pénible que j'avais menée dans le monde, me firent envisager avec plaisir la demeure d'un couvent. C'était proprement ma patrie, et j'avais toujours désiré de m'y retrouver⁸⁷. » Le retour au couvent, à la demeure originelle, pour retrouver sa « patrie » solitaire, serait pour Madame de Staal une manière de prolonger sa douce captivité et d'échapper aux duretés du monde.

Sur ce point, elle est rapidement désabusée : ce qui était un bonheur de l'enfance, le fait d'avoir toutes les religieuses à son service, est devenu un poids pour celle qui a goûté en prison

⁸⁵ *Ibid.*, p. 216.

⁸⁶ *Ibid.*, p. 218-219.

⁸⁷ *Ibid.*, p. 194.

les plaisirs de la solitude et qui recherche l'ermitage silencieux : « Leur excessif empressement me fut à charge. L'abbesse me prit en gré, voulut que je fusse sans cesse avec elle. J'allais là pour être à moi ; je m'y trouvai plus livrée aux autres qu'au milieu du monde⁸⁸. » Le couvent est trop peuplé et trop social pour l'anachorète qu'elle souhaite devenir. Cet ancien « petit État » qui a fait le bonheur de son enfance lorsqu'elle en était la souveraine, pour reprendre, comme Madame de Staal, l'image du début des Mémoires, se révèle désormais être une cour pleine d'agitation et de tracas :

Les mêmes passions, les mêmes mouvements qui agitent les grandes cours, se retrouvant dans ces petits États monarchiques ; on y voit jouer avec moins d'adresse les mêmes ressorts, et pour des objets dont la petitesse ajoute le dégoût à l'importunité des tracas. Je ne trouvai rien moins que cette demeure solitaire et tranquille où tendaient mes désirs. Je pensai qu'un lieu où je ne serais ni connue ni fêtée serait plus conforme à mes vues, et j'abandonnai le dessein de me fixer en celui-là⁸⁹.

En constatant qu'elle ne trouvera pas la solitude ni la tranquillité recherchées, elle rentre à Sceaux au bout de six semaines passées au couvent, mais elle est reçue comme une détenue qui aurait tenté de s'évader, avec une rigueur redoublée : « [J]e revins à Sceaux acquitter ma parole. Je n'y fus pas trop bien reçue. Cet essai de liberté que j'avais fait avait déplu⁹⁰. » Il est significatif que la mémorialiste désigne par l'expression « l'essai de liberté » une tentative d'enfermement, soulignant de ce fait son rapport paradoxal à la claustration.

LE MARIAGE

Mademoiselle Delaunay cherche aussi à fuir sa situation par le mariage, qui pourrait, comme la prison, lui offrir le repos et la liberté : « L'amour insurmontable de la liberté et du repos me faisait désirer depuis longtemps tout ce qui me pouvait procurer l'un et l'autre⁹¹. » Sur

⁸⁸ *Ibid.*, p. 223.

⁸⁹ *Ibid.*

⁹⁰ *Ibid.*

⁹¹ *Ibid.*, p. 209.

un projet de mariage qui échoue, elle écrit : « J'eus tout le loisir de sentir l'irréparable faute que j'avais faite de manquer une si belle occasion de me procurer le repos et la liberté⁹². » Elle conçoit la vie conjugale comme un enfermement bénéfique, proche de celui du couvent, qui pourrait la libérer de sa captivité servile : « [L]a nécessité de partager mes devoirs [entre sa place chez la duchesse et sa vie conjugale] me procurerait une sorte de liberté ; et [...] je trouverais dans cet engagement, par ma façon de penser, des barrières aussi fortes contre mes propres faiblesses que les murs d'un couvent⁹³. » Le mariage jouerait donc le même rôle de libération par l'enfermement que le couvent. Madame de Staal emploie d'ailleurs la métaphore de l'évasion pour caractériser le fait de se marier : « [À] la vérité c'était me jeter par la fenêtre, mais [...] j'y visais depuis longtemps⁹⁴. » L'ambivalence du rapprochement, qui évoque à la fois la fuite de la prisonnière et le suicide, laisse présager la perspective la plus sombre pour la suite de sa vie : en effet, Mademoiselle Delaunay se trompait autant pour le mariage que pour le retour à l'abbaye.

En décrivant la cérémonie de son mariage avec Monsieur de Staal, la mémorialiste reprend le vocabulaire de la captivité qui avait caractérisé son entrée chez la duchesse du Maine : « La victime, liée et ornée, fut conduite tristement à l'autel⁹⁵. » Cette victime ornée rappelle d'ailleurs la « victime triomphante » ornée de fleurs de Madame Roland. La servitude de Madame de Staal chez la duchesse ne s'atténue pas avec son mariage et ne fait qu'empirer : « Je vis alors que je n'avais fait que resserrer la chaîne que j'avais prétendu relâcher⁹⁶. » Après avoir entrevu une liberté dont elle aurait pu jouir si elle ne s'était pas mariée – une amie lui laisse en héritage une maison de campagne, qu'elle ne peut contempler qu'une demi-heure sur le chemin vers sa nouvelle demeure – ses espoirs de liberté sont anéantis : « Ce simple coup d'œil me laissa

⁹² *Ibid.*, p. 213.

⁹³ *Ibid.*, p. 223-224.

⁹⁴ *Ibid.*, p. 226.

⁹⁵ *Ibid.*, p. 230.

⁹⁶ *Ibid.*, p. 232.

un grand désir de vivre dans cette paisible retraite. De nouveaux malheurs traversèrent mon dessein⁹⁷. » En effet, avec la mort du duc du Maine, qui clôt les Mémoires de Madame de Staal-Delaunay, elle voit « la perte de toutes les espérances de fortune qui [l]'avaient séduite⁹⁸ ». Les Mémoires se terminent donc sur la mort, en plus de celle du duc de Maine, de tout espoir de libération.

LE REPOS ET LA LIBERTÉ

Madame de Staal n'aura trouvé la liberté qu'elle a tant recherchée que pendant son séjour à la Bastille, où elle a passé près de deux ans, séjour qui occupe la majeure partie de ses Mémoires. C'est l'événement central de sa vie, le contrepoint lumineux à un destin autrement pénible. Si, dans un premier temps, Madame de Staal est simplement soulagée de ses inquiétudes liées à la vie en prison (la crainte de ne pas avoir de lit, l'effroi devant la perspective horrible d'être soumise à la question), elle finit par goûter, en plus de ses conditions de vie confortables, un bonheur inattendu par comparaison avec la vie du dehors :

[M]a vie était douce et tranquille : j'y trouvais même plus de liberté que je n'en avais perdu. Il est vrai qu'en prison l'on ne fait pas sa volonté, mais aussi l'on n'y fait point celle d'autrui ; c'est au moins la moitié de gagné. L'éloignement de toutes sortes d'objets y écarte les désirs, ou l'impossibilité d'en satisfaire aucun les étouffe dès leur naissance. Il n'en est pas de même dans la servitude : tout s'y offre et se refuse en même temps à nos souhaits. Là encore on est exempt des assujettissements, des devoirs, des égards de la société ; et, à tout prendre, c'est peut-être le lieu où l'on est le plus libre⁹⁹.

C'est dans ce renversement entre l'incarcération et le dehors, dans la tension entre la liberté de l'enfermement et la captivité de la vie extérieure que se cristallise le discours paradoxal de la prison heureuse chez Madame de Staal-Delaunay.

⁹⁷ *Ibid.*, p. 233.

⁹⁸ *Ibid.*, p. 234.

⁹⁹ *Ibid.*, p. 144.

Mais le bonheur carcéral, pour mademoiselle Delaunay, davantage qu'un bien-être lié au lieu de réclusion, est celui du sentiment. C'est seulement en prison qu'elle laissera l'émoi amoureux la gagner totalement et c'est là aussi qu'elle trouvera le véritable amour, d'abord chez son geôlier, puis avec un voisin de cellule. Elle écrit en effet, au sujet du lieutenant du roi qui avait sa charge, M. de Maisonrouge, qu'il est « le seul homme dont [elle ait] cru être véritablement aimée¹⁰⁰ » :

Une attention sans relâche, une complaisance sans bornes, un soin perpétuel de me satisfaire, sans aucun égard pour lui-même ; plus de désir de me contenter que de me plaire, tellement à moi qu'il semblait n'être plus à lui ; je n'ai vu dans le monde, ni même dans les romans, des sentiments aussi parfaits qu'étaient les siens ; sentiments qui ne se sont jamais démentis, et d'autant plus admirables qu'ils n'étaient point l'ouvrage des raffinements de l'esprit, mais de la simple nature, qui semblait avoir voulu faire un cœur où il n'y eût rien à reprendre¹⁰¹.

L'amour désintéressé du geôlier pour sa prisonnière le pousse à jouer les entremetteurs et à faciliter sa correspondance galante, puis sa rencontre amoureuse avec le chevalier de Menil, son voisin de cellule. Cette aventure commence comme un simple amusement pour désennuyer les deux détenus :

Ce commencement d'aventure me plut extrêmement ; je sus le meilleur gré du monde au lieutenant du roi de sa complaisance. Je répondis donc en vers demi-marotiques, comme étaient ceux que j'avais reçus. À ma réponse en succéda une autre le lendemain, à laquelle on me fit encore répliquer. Maisonrouge, ne voyant rien dans ce badinage qui pût intéresser le roi ni l'État, et s'apercevant que j'y prenais grand plaisir, nous exhorta de continuer, et nous en fûmes ravis¹⁰².

Le plaisir de cette correspondance galante est indissociable pour Madame de Staal de la vie carcérale : « Il faut être ou avoir été en prison pour connaître le prix d'un pareil amusement¹⁰³. »

Les deux prisonniers se rapprochent de plus en plus et font appel à toutes sortes de ruses pour se voir : « Les prisonniers ne sont pas gens à se rebuter aisément¹⁰⁴. » Le rapprochement est très rapide, beaucoup plus que ne l'aurait permis une fréquentation galante en société. C'est encore

¹⁰⁰ *Ibid.*, p. 149.

¹⁰¹ *Ibid.*, p. 153.

¹⁰² *Ibid.*, p. 150.

¹⁰³ *Ibid.*

¹⁰⁴ *Ibid.*, p. 151.

une fois l'espace carcéral, ce « pays » singulier, qui permet cette célérité dans la rencontre amoureuse :

Le pays que nous habitons abrège beaucoup les formalités. Partout ailleurs j'eusse longtemps été sans vouloir écouter, plus longtemps encore à répondre ; mais dans un lieu où, parvenus à se voir, on ne sait pas si l'on se reverra jamais, on dit en une heure ce que hors de là on n'eût pas dit peut-être dans le cours des années ; et non-seulement on y parle, mais on y pense tout autrement qu'on ne ferait ailleurs¹⁰⁵.

La prison, si elle a généralement pour effet de ralentir, voire d'arrêter le temps pour les détenus malheureux, accélère la cadence de l'amour. Libéré des codes sociaux qui le régulent à l'extérieur, l'amour en prison est livré à la passion pure, faite d'urgence et de hâte. Mademoiselle Delaunay, profondément amoureuse, entrevoit dans les promesses du chevalier du Menil la libération de sa vie de captive, non pas en prison, mais au service de la duchesse : « [J]'étais vivement touchée des sentiments qu'on venait de me montrer ; je vis un libérateur qui venait briser les chaînes de ma servitude, m'affranchir de cette captivité plus contraire à ma façon d'être que celle que je subissais alors, et combler mon bonheur en associant ma vie à la sienne¹⁰⁶. »

C'est là l'ethos essentiel de Madame de Staal dans ses Mémoires : faite pour la liberté, sa « façon d'être » naturelle, condamnée à la servitude et cherchant dans le sentiment une libération qu'elle ne trouvera véritablement qu'en prison : « Je ne désirais plus d'autre liberté que celle dont je jouissais. Il ne me semblait pas qu'il y eût d'autre monde que l'enceinte de nos murs. C'est le seul temps heureux que j'aie passé en ma vie. Aurais-je cru que le bonheur m'attendait là, et que partout ailleurs je ne le trouverais jamais¹⁰⁷ ? » L'espace carcéral, un espace de liberté, correspond à un temps particulier : l'unique moment de bonheur dans la vie de la mémorialiste. C'est aussi un espace clos, fermé sur le reste du monde, et c'est en partie dans cette clôture que se trouve la clé de ce type de bonheur, dont Madame de Staal décrit la condition essentielle :

¹⁰⁵ *Ibid.*, p. 154.

¹⁰⁶ *Ibid.*, p. 157-158.

¹⁰⁷ *Ibid.*, p. 176.

Les nouvelles, dont les prisonniers sont si affamés, leur servent de poison : ils en apprennent une partie, ignorent l'autre, font et défont mille systèmes sur ces connaissances imparfaites; d'où naissent autant de chimères et d'inquiétudes qui les dévorent. Leur état le plus doux, selon l'expérience que j'en ai faite, est celui où rien ne transpire jusqu'à eux¹⁰⁸.

L'état le plus doux de la prison correspond donc à un état d'ignorance, ou encore d'aveuglement. C'est en effet le seul endroit où la cécité peut être un avantage. Au dehors, l'aveuglement est source de malheur, comme c'est le cas pour la décision de se marier : « Ce qui m'avait plu de loin changea de face en s'approchant : j'aperçus en un moment tous les inconvénients qui jusque-là s'étaient dérobés à ma vue. Je m'étonnai de mon aveuglement ; je sentis en même temps l'impossibilité de reculer après le pas qu'on venait de faire, et je tombai dans une espèce de désespoir¹⁰⁹. » En prison, tout comme dans l'écriture des Mémoires, comme nous l'avons vu au premier chapitre, l'aveuglement est un avantage, puisqu'il protège des nouvelles du dehors, qui ne font qu'inquiéter et empoisonner la vie des détenus. Dans le cas de mademoiselle Delaunay, les nouvelles inquiétantes sont aussi celles de la libération prochaine, qu'elle fait semblant de souhaiter, mais qu'elle redoute au fond d'elle-même :

Quoique, dans l'espèce de liberté où nous étions, la communication au dehors nous fût encore interdite, les nouvelles extorquées par chacun de nous, et rapportées en commun comme la proie des brigands, nous servaient de pâture au fond de notre antre. On rassemblait surtout avec avidité celles qui promettaient notre prochaine délivrance. Je faisais mine, par honneur, de la désirer comme les autres, quoiqu'au fond de mon cœur j'en fusse fort éloignée¹¹⁰.

Même malgré les promesses de mariage du chevalier du Menil, qu'elle croit pourtant sincères, elle redoute la « libération », préférant sa vie carcérale à ce qui l'attend au-dehors. En prison comme dans ses Mémoires, Madame de Staal trouve la liberté dans le renversement de l'ordre social, dans la création d'un « microcosme renversant », cet univers mémorial décrit par Frédéric Briot : « Le texte apparaîtra ainsi comme constitution d'une contre-société, qui est dans la société, mais close sur elle-même, et qui en inverse le mécanisme, un microcosme

¹⁰⁸ *Ibid.*, p. 179.

¹⁰⁹ *Ibid.*, p. 230.

¹¹⁰ *Ibid.*, p. 177-178.

renversant¹¹¹. » Cette micro-société est un lieu plus libre que la société du dehors, tout comme l'espace de la prison est un lieu de liberté pour nos mémorialistes.

La rédaction même des Mémoires est une manière, pendant ou après l'incarcération, de regagner une forme de liberté par l'écriture. Comme le rappelle Éric Méchoulan, « un prisonnier est un individu privé de liberté et, en particulier, privé de liberté de communiquer. C'est dans cette situation que la prise de parole publique permet de (re)composer un sujet qui essaye de montrer une maîtrise de et par l'écriture de soi de manière tout à fait exemplaire¹¹² ». Écrire sa vie, c'est reprendre possession de soi et, bien souvent, retrouver une forme de liberté perdue. Comme elle avait jadis trouvé un bonheur inattendu en prison, dans la solitude et loin de l'agitation du monde, Madame de Staal trouve une liberté d'écriture dans le récit de son for privé. C'est ce qui fait dire à Marc Hersant que « l'écriture chez Mme de Staal est une espèce de "prison volontaire"¹¹³ » :

L'œuvre, pour fuir les vertiges de la mondanité et de la dépendance sociale, invente un espace privé, où une mondanité beaucoup plus subtile et plus resserrée rétrécit tellement son champ d'action qu'elle ne concerne presque plus que l'auteur elle-même. Ce qu'on appellera plus tard l'intime est d'une certaine manière en train d'émerger dans une réduction drastique du rapport à autrui¹¹⁴.

Cet espace clos, par son resserrement, s'apparente à l'espace carcéral. La prison rétrécit le champ d'action du détenu tout comme l'écriture du for privé resserre les limites du récit jusqu'à ne concerner que son auteur. C'est ainsi que l'intériorisation de l'écriture de soi s'incarne dans l'espace carcéral lorsqu'il est apparenté à un lieu salubre.

¹¹¹ F. Briot, *op. cit.*, p. 174.

¹¹² É. Méchoulan, *art. cit.*, consulté le 11 août 2016.

¹¹³ Marc Hersant, « Autodestination et mondanité dans les Mémoires de Mme de Staal-Delaunay », *Dix-huitième siècle*, 2007, vol. 1, n° 39, p. 569.

¹¹⁴ *Ibid.*

Les Mémoires, comme la prison, sont donc un espace de libération. Le genre même se libère aussi, tout au long du XVIII^e siècle, du rôle de subordonné qu'il avait face à l'histoire sous l'Ancien Régime. Il glisse vers l'autobiographie, avec l'influence de la confession laïcisée, et vers la fiction, avec la vogue montante des faux-mémoires et des romans-mémoires. C'est sans doute par ce glissement que la topique de la prison heureuse se déplacera au siècle suivant du côté du romanesque (Stendhal) et de la poésie lyrique (Nerval), comme l'a montré Victor Brombert. Il est d'ailleurs frappant de constater que l'article pionnier de Marc Fumaroli sur les Mémoires comme genre se clôt sur l'évocation du bonheur carcéral chez Madame de Staal-Delaunay et sur le passage conséquent de la topique dans la fiction romanesque du XIX^e siècle :

[O]n est étonné d'y trouver aussi un thème, à peine esquissé sans doute, celui du bonheur de deux amants préservés des pièges du monde, à l'abri des murailles d'une prison [...]. La confiance de Mme de Staal-Delaunay sera entendue un siècle plus tard par Stendhal, qui en fera un des thèmes majeurs de sa *Chartreuse de Parme*. Cet exemple suffit à faire pressentir la richesse des échanges qui ne cesseront ni au dix-huitième, ni au dix-neuvième siècle, entre la littérature et les Mémoires¹¹⁵.

C'est bien l'exemple de la prison heureuse que donne Fumaroli pour preuve des échanges entre le genre mémorial et la littérature de fiction. Nous verrons dans la conclusion qui suit comment le *Voyage autour de ma chambre* de Xavier de Maistre, un texte charnière entre le récit de vie et l'écriture fictionnelle, représente cette transition en faisant de la claustration une forme de voyage imaginaire. Car comme le constate Victor Brombert, « liberté réprimée et invention sont intimement liées. Le lieu clos est aussi le lieu de la création artistique¹¹⁶ ».

¹¹⁵ M. Fumaroli, « Les Mémoires au carrefour des genres en prose », p. 214-215.

¹¹⁶ V. Brombert, *La prison romantique*, p. 19. Michel Brix fait une réflexion semblable au sujet de la prison chez Gérard de Nerval : « Lieu par excellence de l'éloignement du monde et de la réalité quotidienne, c'est en prison que s'effectue le travail sur soi-même et que se déploie le travail de la mémoire. Or un tel travail constitue l'essence même de la création artistique. » (Michel Brix, « Nerval et le thème de la "prison heureuse" », dans *Nerval*, Actes du colloque de Sorbonne, 1997, p. 147).

LE VOYAGE IMAGINAIRE

CONCLUSION

Je pouvais passer des heures, rien qu'à dénombrer ce qui se trouvait dans ma chambre. Ainsi, plus je réfléchissais et plus de choses méconnues et oubliées je sortais de ma mémoire. Je compris alors qu'un homme qui n'aurait vécu qu'un seul jour pourrait sans peine vivre cent ans dans une prison.

- Albert Camus, *L'Étranger*¹.

Every day, I set off on a journey into the unknown, and yet the whole time I'm just sitting there in my room. The door is locked, I never budge, and yet that confinement offers me absolute freedom – to be whoever I want to be, to go wherever my thoughts take me.

- Paul Auster, *The Art of Hunger*²

Me voilà voyageur immobile, me voilà assis, devant ma table et une feuille de papier.

- Jean Giono, *Entretiens*³

La prison bénéfique est, en plus d'un espace de retraite, de mondanité et de liberté, un lieu d'invention littéraire. L'idée d'un écrivain créateur, gouverné par la force de l'imagination, s'enracine à la fin du siècle des Lumières. Cette figure d'auteur démiurge n'est plus celle de l'érudit patient et studieux que nous avons étudiée au chapitre 3, c'est un être qui s'élève au-dessus de la vie réelle grâce à la force de l'imagination. Cette dernière acquiert également à l'époque ses lettres de noblesse, comme l'écrit Guilhem Farrugia :

¹ Albert Camus, *L'Étranger*, dans *Théâtre, récits, nouvelles*, Paris, Gallimard, 1967, p. 1181.

² Paul Auster, *The Art of Hunger : Essays, Prefaces, Interviews*, New York, Penguin Books, 1997, p. 328.

³ Jean Giono, *Entretiens avec Jean Amrouche et Taos Amrouche*, Paris, Gallimard, 1990, p. 195.

Les hommes de lettres du XVIII^e siècle [...] expérimentent un bonheur dans l'imaginaire, produit d'une vie fictive qui se révèle pourtant réelle au plus haut point. La fiction n'est plus dès lors comprise négativement comme duperie, mais positivement comme production vérace de l'imagination, dotée d'un pouvoir démiurgique au regard de la réalité. À ce titre, l'imagination sert de fondement non seulement à une théorie littéraire de la fiction, mais aussi à une expérience vécue du bonheur, à un certain art de vivre⁴.

De suspecte qu'elles étaient, l'imagination et la fiction deviennent de plus en plus valorisées à l'époque des Lumières. L'écrivain acquiert ainsi un statut privilégié, comme l'a montré Paul Bénichou : « C'est [...] au cours du XVIII^e siècle que la figure idéale de l'Homme de Lettres se compose dans tout son prestige, cependant que le groupe humain qu'elle est censée représenter prend fortement conscience de lui-même⁵. » Ce n'est plus du digne héritier et imitateur des Anciens qu'il s'agit, mais bien de l'écrivain, auteur de mondes fictionnels nouveaux.

L'imagination permet à celui qui a l'avantage d'en être doté de s'échapper de son quotidien et de parcourir des contrées nouvelles. Louis Sébastien Mercier fait de ce pouvoir une des bases du bonheur de l'homme de lettres :

Aimable imagination, souveraine de nos esprits ; dès qu'on se livre à ton vol enchanteur, l'infortune fuit, les rayons de l'espérance dorent la perspective du bonheur. L'homme de génie échauffé par toi se trouve dans son malheureux destin au-dessus de ses revers, et même il les oublie ; il porte en lui un trésor que ne peut lui arracher la fortune : animé d'un feu céleste, il exerce sa pensée ; elle se repose sur les objets les plus sublimes ou les plus riants ; et l'image de ces maux est effacée⁶.

Celui qui sait se transporter hors de sa situation par la force de son imagination a un monde intérieur assez riche pour ne pas succomber aux aléas de la fortune. Ainsi, la prison n'est pas un obstacle à la puissance imaginative de l'homme de lettres :

Bacon emprisonné sous la voûte d'un cachot, commandait à son âme de franchir les murs épais ; elle méditait l'ordre éternel de l'univers, le mélange inévitable de bien et de mal, la succession nécessaire du plaisir et de la douleur. Eh ! que lui faisaient alors ces chaînes qui ne pouvaient captiver la plus noble partie de lui-même⁷ ?

⁴ Guilhem Farrugia, « Qu'écrire sur le bonheur au XVIII^e siècle après Robert Mauzi ? », dans Guilhem Farrugia et Michel Delon (dir), *Le bonheur au XVIII^e siècle*, Rennes, PUR, 2015, p. 10.

⁵ P. Bénichou, *Le sacre de l'écrivain*, p. 25.

⁶ L. S. Mercier, *op. cit.*, p. 1053.

⁷ *Ibid.*

L'imagination est synonyme de vol et d'échappée. Elle est une manière de franchir les murs d'une prison et constitue ainsi une forme d'évasion vers l'intérieur, de voyage imaginaire, qui est aussi à l'origine d'une conception moderne de la création littéraire.

PRISON ET VOYAGE

Le récit de voyage peut constituer une lecture parfaite pour le détenu, comme le constate le général Dumouriez qui, à la Bastille, ordonne ses lectures de manière consciencieuse et discute de leur effet sur la solitude du prisonnier :

Il avait partagé ses lectures en quatre matières. Mathématiques, histoire et politique, morale et voyages. Ce dernier genre de lecture est surtout le plus consolant quand on est privé de sa liberté. Il jette sur cette vie solitaire et monotone un intérêt étranger qui fait passer les heures avec rapidité, et il a sur les romans l'avantage de laisser une instruction utile pour le reste de la vie⁸.

Non seulement Dumouriez découvre-t-il le récit de voyage comme manière de « s'évader », non pas « de » mais « dans » sa prison, mais il y prend encore un tel plaisir qu'il projette un *Essai philosophique sur les voyages* : « Dumouriez, à qui sa prison donnait un goût presque désordonné pour ce genre de lecture, se fit le plan d'un grand ouvrage moral ; c'était de prendre par siècle la lecture des voyageurs sur chaque pays, par exemple la Chine ; de comparer le génie, la progression des arts de chaque siècle, tant de la nation chez laquelle se fait le voyage, que de la patrie du voyageur⁹ ». L'envergure d'un tel projet d'écriture fait dire à Dumouriez : « Il fallait être à la Bastille pour entreprendre un pareil ouvrage¹⁰ ». On peut comprendre de deux manières cette affirmation : d'une part, la prison procure à l'homme de lettres le temps ininterrompu nécessaire à la rédaction d'un texte aussi ambitieux, et d'autre part, la thématique même de l'ouvrage est propre à l'expérience du prisonnier qui, dans son immobilité, rêve à la liberté du

⁸ C. F. Dumouriez, *Mémoires*, p. 271.

⁹ *Ibid.*, p. 181.

¹⁰ *Ibid.*, p. 294-295.

voyage. Cette seconde interprétation rappelle l'affirmation de Rousseau : « [J]'ai dit cent fois que si j'étais mis à la Bastille, je ferais le tableau de la liberté¹¹. »

Le récit même du séjour en prison peut s'apparenter à un récit de voyage. C'est ce que montre Michel de Certeau au sujet du mystique Jean-Joseph Surin (1600-1665), enfermé pendant plus de treize ans à l'infirmerie du collège de Bordeaux à la suite des exorcismes de Loudun, qui fait dans son ouvrage *La science expérimentale* le récit d'« une autre sorte de voyage, organisé par la distance de soi à soi¹² ». Le mystique est enfermé dans une infirmerie, mais également dans sa folie et dans son corps. Pour de Certeau, le texte de Surin, qu'il apparente à des Mémoires, redéfinit la nature même du voyage :

Paradoxalement, ces « Mémoires » d'un enfermé ne représentent pas seulement une variante de plus dans le genre des récits de voyage ; elles concernent aussi la nature du voyage. [...] [C]ette variante issue d'un emprisonnement physique et mental éclaire les questions que tout voyage essaie d'articuler sous la double modalité, géographique et scripturaire, de l'ouverture d'un autre espace¹³.

Cet autre espace est, dans le récit de voyage traditionnel, marqué par la distance parcourue. Lorsque la dimension spatiale du voyage se voit supprimée, celui-ci est réduit à une division symbolique de l'espace :

Le voyage ne prend forme qu'à partir d'une division de l'espace : ici/là-bas. [...] [L]orsque cette partition supposée physique perd de son importance [...], elle est remplacée par d'autres distributions de l'espace, telles que l'opposition entre le « réel » et « l'imaginaire » (constitutive d'une littérature qui fait de l'ailleurs un fantastique) ou celle qui sépare d'un présent le passé ou le futur (donnant à l'ailleurs la figure d'une origine ou d'une utopie prospective¹⁴).

Dans le cas d'un récit mémoriel, cette partition temporelle insuffle au récit de voyage immobile l'expérience du souvenir, tandis que l'opposition entre réel et imaginaire y introduit une dimension fictionnelle. Le voyageur immobilisé devient donc un conteur du passé. Coupé de ses

¹¹ J.-J. Rousseau, *Les Confessions*, p. 194.

¹² M. de Certeau, *art. cit.*, p. 446.

¹³ *Ibid.*, p. 443.

¹⁴ *Ibid.*

documents, mais aussi dégagé de la responsabilité de témoigner, le mémorialiste emprisonné ouvre dans son récit de soi une brèche vers l'écriture d'imagination.

L'impossibilité physique du déplacement contraint Surin à une forme d'exploration intérieure, dont le récit « traite de la possibilité de tout voyage, ou de la possibilité d'un autre espace¹⁵ ». Pour le mystique, l'écriture même est une épreuve pour s'affranchir de sa prison corporelle, une conquête de la liberté de communication et de mouvement : « Il raconte comment, toujours immobilisé, en 1654, il sortit de "l'impuissance d'écrire", un jour où il était privé de l'ami auquel il dictait des textes entièrement composés dans sa tête, au-dedans¹⁶ ». Mais dans cette immobilité quasi absolue, son récit conserve des modalités d'écriture dont la spatialité rappelle celle du récit de voyage :

La science expérimentale met en jeu une rhétorique de la distance par l'intensité de son lexique spatial (« voies », « régions », « pays », etc.), par l'exactitude des indications de lieu et de mouvement à l'intérieur du « réduit » où se trouve le malade comme au cours de ses rares sorties, enfin par l'imaginaire maritime qui constitue l'horizon de tout le récit [...]. Mais le paysage maritime semble peint sur le mur du cachot [...]. En fait, cet Ulysse voyage essentiellement dans « la petite chambre » de l'infirmerie, et « fort seul dans ce quartier-là¹⁷ ».

Plus d'un siècle et demi plus tard et dans un tout autre registre, Xavier de Maistre voyagera aussi autour de sa chambre. En 1794, l'homme de lettres savoyard est condamné à un arrêt à domicile de quarante-deux jours dans sa chambre de la citadelle de Turin pour avoir participé à un duel. Il y rédige le *Voyage autour de ma chambre*, où il décrit minutieusement l'espace de sa captivité en parodiant les lieux communs du récit de voyage.

De tels détournements parodiques sont courants au XVIII^e siècle. Selon Daniel Sangsue, le classique fondateur de ce genre qu'il a nommé « voyage humoristique » date de 1663. Il s'agit du *Voyage de Chapelle et de Bachaumont*, dont l'effet comique est produit notamment en traitant

¹⁵ *Ibid.*, p. 451.

¹⁶ *Ibid.*, p. 451.

¹⁷ *Ibid.*

les provinces françaises comme de lointaines contrées exotiques. Selon Sangsue, le *Voyage autour de ma chambre* de Xavier de Maistre « radicalise les positions du voyage humoristique à l'égard des voyages conventionnels : les voyages du type Chapelle et Bachaumont réduisaient déjà l'itinéraire du voyageur à une partie de la France, ce qui était une manière de s'inscrire contre les grands voyages d'exploration et les "Grands Tours" dans lesquels on parcourait une bonne partie de l'Europe¹⁸ ». De Maistre resserre encore plus les limites de son voyage et exacerbe l'effet comique produit par la proximité, puisque le narrateur ne quitte jamais sa chambre. Or, au-delà du détournement parodique, il n'est pas malvenu de lire dans le voyage, même satirique, de Xavier de Maistre, une forme de prison heureuse. Comme l'écrit Daniel Roche, « [d]ans le sérieux de la parodie se découvrent la tension de la mobilité et de l'immobilité, et celle de la liberté dans le refus ou l'acceptation du monde¹⁹ ». En effet, par-delà le voyage horizontal dans la chambre se dessine un voyage vertical qui élève l'esprit hors des murs de la prison.

LE VOYAGE COMME ÉVASION

La chambre où le narrateur est retenu captif s'apparente, par son caractère contraignant, à une cellule carcérale :

J'étais, il est vrai, dans ma chambre, avec tout le plaisir et l'agrément possible, mais, hélas ! Je n'étais pas le maître d'en sortir à ma volonté ; je crois même que, sans l'entremise de certaines personnes puissantes qui s'intéressaient à moi, et pour lesquelles ma reconnaissance n'est pas éteinte, j'aurais eu tout le temps de mettre un *in-folio* au jour, tant les protecteurs qui me faisaient voyager dans ma chambre étaient disposés en ma faveur²⁰ !

¹⁸ Daniel Sangsue, « Le récit de voyage humoristique (XVII^e-XIX^e siècles) », *Revue d'histoire littéraire de la France*, n° 4, vol. 101, 2001, p. 1149.

¹⁹ Daniel Roche, *Les circulations dans l'Europe moderne, XVII^e-XVIII^e siècle*, Paris, Fayard, 2003, p. 143.

²⁰ X. de Maistre, *Voyage autour de ma chambre*, p. 13.

Mais malgré la dimension punitive de sa situation, le narrateur s'empresse de revendiquer le caractère volontaire de son voyage :

Je ne voudrais pas, pour tout au monde, qu'on me soupçonnât d'avoir entrepris ce voyage uniquement pour ne savoir que faire, et forcé, en quelque manière, par les circonstances : j'assume ici, et jure par tout ce qui m'est cher, que j'avais le dessein de l'entreprendre longtemps avant l'événement qui m'a fait perdre ma liberté pendant quarante-deux jours. Cette retraite forcée ne fut qu'une occasion de me mettre en route plus tôt²¹.

Comme nos mémorialistes, de Maistre exalte le plaisir de la solitude claustrale et insiste sur son absence d'ennui dans sa « prison ». Il énumère les conditions pour oublier le passage du temps, qui sont essentiellement liées au divertissement de la lecture et de l'écriture :

Un bon feu, des livres, des plumes ; que de ressources contre l'ennui ! Et quel plaisir encore d'oublier ses livres et ses plumes pour tisonner son feu, en se livrant à quelque douce méditation, ou en arrangeant quelques rimes, pour égayer ses amis ! Les heures glissent alors sur vous, et tombent en silence dans l'éternité, sans vous faire sentir leur triste passage²².

Comme nos mémorialistes, il songe aussi à la sociabilité du dehors, et, s'il regrette quelque peu les bals et les amusements, le prisonnier est conscient qu'on peut s'y ennuyer davantage que dans sa chambre :

Je conviens cependant que j'aurais préféré m'occuper de voyage dans un autre temps, et que j'aurais choisi, pour l'exécuter, le carême plutôt que le carnaval : toutefois, des réflexions philosophiques, qui me sont venues du ciel, m'ont beaucoup aidé à supporter la privation des plaisirs que Turin présente en foule dans ces moments de bruit et d'agitation. – Il est très sûr, me disais-je, que les murs de ma chambre ne sont pas aussi magnifiquement décorés que ceux d'une salle de bal : le silence de ma *cabine* ne vaut pas l'agréable bruit de la musique et de la danse ; mais, parmi les brillants personnages qu'on rencontre dans ces fêtes, il en est certainement de plus ennuyés que moi²³.

De plus, la tourmente révolutionnaire rend la sociabilité angoissante, avec son potentiel de débordement et d'émeute :

Pour moi, je vous l'avoue, depuis quelque temps, toutes les assemblées nombreuses m'inspirent une certaine terreur. – J'y suis assailli par un songe sinistre. [...] Lorsque je suis dans une de ces fêtes, au milieu de cette foule d'hommes aimables et caressants qui dansent, qui chantent, – qui pleurent aux tragédies, qui n'expriment que la joie, la franchise et la cordialité, je me dis : – Si dans cette assemblée polie, il entrait tout à coup un [...] philosophe, un tigre [...] et que, montant

²¹ *Ibid.*, p. 40.

²² *Ibid.*, p. 14-15.

²³ *Ibid.*, p. 40.

à l'orchestre, il s'écriât d'une voix forcenée : – « Malheureux humains ! écoutez la vérité qui vous parle par ma bouche : vous êtes opprimés, tyrannisés [...]. Sortez, vous êtes *libres* ; arrachez votre roi de son trône, et votre Dieu de son sanctuaire ! » Eh bien, ce que le tigre a dit, combien de ces hommes *charmants* l'exécuteront ? [...] Est-ce qu'on ne dansait pas à Paris il y a cinq ans²⁴ ?

« Il y a cinq ans », c'était 1789. De Maistre écrit en pleine Terreur, et celle-ci se fait sentir jusque dans son lieu de confinement, en Savoie, même si celle-ci n'est pas à l'époque un territoire français. L'espace au-delà de ses murs est menaçant. En réfléchissant au cours qu'a pris la Révolution, le narrateur s'écrie, en s'adressant à son domestique : « Joannetti, fermez les portes et les fenêtres. – Je ne veux plus voir la lumière ; qu'aucun homme n'entre dans ma chambre ; mettez mon sabre à la portée de ma main, sortez vous-même, et ne reparaissez plus devant moi²⁵ ! » Le détenu, qui est déjà en arrêt à domicile, prononce une seconde sentence de solitude et d'enfermement dans sa frayeur du monde extérieur.

Mais c'est surtout le sentiment de liberté, présent aussi chez nos mémorialistes, qu'exalte de Maistre dans la description de son « voyage ». En reprenant sur un ton ludique les divisions platoniciennes de l'être, le narrateur du *Voyage autour de ma chambre* expose son système « philosophique » de l'âme et de la bête. La bête, pour l'auteur, c'est le corps de l'homme, ainsi que tous les gestes que celui-ci fait machinalement. L'âme, elle, peut se perdre en rêveries et en méditations et traverser l'espace-temps, pendant que la bête s'occupe des tâches quotidiennes. L'invitation au voyage consiste à laisser la bête enfermée et à s'envoler avec l'âme : « Viens, pauvre malheureux ! fais un effort pour rompre ta prison, et, du haut du ciel où je vais te conduire [...] regarde la bête, lancée dans le monde, courir toute seule la carrière de la fortune et des honneurs²⁶. » Le voyage se fait en hauteur et se confond à toutes fins pratiques avec l'évasion, ce qui se concrétise dans l'invitation à rompre sa prison.

²⁴ *Ibid.*, p. 42.

²⁵ *Ibid.*, p. 42.

²⁶ *Ibid.*, p. 19.

La geôle est ici avant tout celle du corps. L'idée platonicienne, puis chrétienne du corps-prison est ici parodiée et déclinée dans sa version laïque. Rompre la prison du corps revient à trouver en soi-même, dans la jouissance de l'esprit et non dans la souffrance corporelle, le bonheur carcéral. L'enfermement est donc double : celui de la cellule et celui de l'enveloppe corporelle, et le prisonnier doit rompre les deux pour atteindre le bonheur, ce qui correspond à une évasion vers l'intérieur. Dans le récit d'évasion, le rapport à l'espace est défini par la verticalité, puisque la fuite n'est généralement possible qu'en faisant une ascension héroïque ou en creusant sous les murs de la prison. L'insistance du narrateur du *Voyage* sur les effets de hauteur, comme l'envol de l'âme, témoignent de l'inscription de son voyage dans l'esthétique du récit d'évasion.

Plutôt que par la ruse et par la force physique, c'est par l'imagination que s'évade le prisonnier-voyageur. Il convoque son imagination de multiples façons : tantôt il s'assoupit et entre dans un espace onirique où lui apparaissent des paysages et des personnages nouveaux, tantôt il se perd dans les récits potentiels des gravures qu'il croise sur son chemin. Mais son évasion est aussi et surtout celle du lecteur dans la fiction. C'est notamment par sa bibliothèque, source inépuisable de récits, que le captif s'échappe dans des mondes imaginaires :

Ma bibliothèque donc est composée de romans, puisqu'il faut vous le dire, – oui, de romans, et de quelques poètes choisis. Comme si je n'avais pas assez de mes maux, je partage encore volontairement ceux de mille personnages imaginaires, et je les sens aussi vivement que les miens : que de larmes n'ai-je pas versées pour cette malheureuse Clarisse et pour l'amant de Charlotte ! Mais si je cherche ainsi de feintes afflictions, je trouve, en revanche, dans ce monde, imaginaire, la vertu, la bonté, le désintéressement, que je n'ai pas encore trouvés réunis dans le monde réel où j'existe²⁷.

Du cabinet studieux de l'érudit, on passe à une bibliothèque pleine de romans qui transportent l'imagination du voyageur-prisonnier vers des contrées lointaines. Selon Françoise Létoublon, « [I] un des espaces topiques du roman, dès l'Antiquité, est la prison : les rêves d'évasion des

²⁷ *Ibid.*, p. 47.

héros enfermés font sans doute écho au rêve d'évasion qui lie le lecteur au roman, et justifie le succès du genre²⁸ ». C'est ainsi que le narrateur du *Voyage* est particulièrement ému du sort de Cleveland, captif chez les Indiens d'Amérique :

Comment laisser ce pauvre homme chez les *Abaquis* ? Que deviendrait-il avec ces sauvages ? J'ose encore moins l'abandonner dans l'excursion qu'il fait pour sortir de sa captivité. Enfin, j'entre tellement dans ses peines, je m'intéresse si fort à lui et à sa famille infortunée, que l'apparition inattendue des féroces *Ruintons* me fait dresser les cheveux : une sueur froide me couvre lorsque je lis ce passage, et ma frayeur est aussi vive, aussi réelle que si je devais être rôti moi-même et mangé par cette canaille²⁹.

Le rêve d'évasion du lecteur, qu'il satisfait d'abord dans les romans, le fait bientôt les délaissier et le pousse à la rêverie, puis à l'écriture de son *Voyage* :

J'y trouve une femme comme je la désire, sans humeur, sans légèreté, sans détour. Je ne dis rien de la beauté ; on peut s'en fier à mon imagination : je la fais si belle, qu'il n'y a rien à redire. Ensuite, fermant le livre qui ne répond plus à mes idées, je la prends par la main, et nous parcourons ensemble un pays mille fois plus délicieux que celui d'Éden. Quel peintre pourrait représenter le paysage enchanté où j'ai placé la divinité de mon cœur ? et quel poète pourra jamais décrire les sensations vives et variées que j'éprouve dans ces régions enchantées³⁰ !

Cette description du travail de l'imagination, qui prend germe dans un livre qu'on referme ensuite pour prendre son envol, rappelle celle qu'en fait Louis Sébastien Mercier :

Alors, dans les vastes pensées d'une sublime méditation, le livre antique lui tombe des mains, le souffle inspirateur se répand dans son âme, son cœur s'échauffe, son imagination s'allume, un frémissement délicieux coule dans ses veines, l'enthousiasme le saisit ; sur des ailes de feu, son esprit s'élance, il franchit les limites du monde, il plane au haut des cieux³¹.

Le voyage imaginaire est donc aussi une forme d'évasion livresque, qui permet de visiter des mondes supérieurs à la réalité et aux descriptions déjà existantes, et de les coucher à son tour sur papier. L'origine de l'évasion par l'imaginaire est à l'intérieur du captif-écrivain lui-même, qui prendra la plume pour témoigner des contrées imaginaires qu'il aura parcourues.

²⁸ Françoise Létoublon, *Les lieux communs du roman. Stéréotypes grecs d'aventure et d'amour*, Leiden, E. J., Brill, 1993, p. 70.

²⁹ X. de Maistre, *op. cit.*, p. 47.

³⁰ *Ibid.* La topique de l'indicible est un lieu commun du récit de voyage. Les voyageurs humanistes clament la nécessité de parcourir le monde pour le comprendre et l'impuissance des livres pour l'expliquer, mais ils mettent à leur tour – et à leur retour – « le monde en livre ». Voir Normand Doiron, *Errance et méthode. Interpréter le déplacement d'Ulysse à Socrate*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval ; Paris, Vrin, 2011.

³¹ L. S. Mercier, *op. cit.*, p. 1046.

L'ÉCRITURE COMME ÉVASION VERS L'INTÉRIEUR

Le « voyage » maistrien est aussi un trajet sur le plan de l'écriture, « à la fois activée et bornée par l'enfermement³² » : son cheminement en « zigzags³³ » est irrégulier et imprévisible, plein de digressions inspirées de Laurence Sterne, dont le *Voyage sentimental* est le modèle de son récit. L'« antiroman » de Xavier de Maistre, que Daniel Sangsue range dans la catégorie des « récits excentriques³⁴ », ouvre la voie à une expérimentation formelle. Tout comme le narrateur digresse continuellement et sort sans cesse de son récit, le « voyageur » s'échappe de l'espace qui le contraint pour parcourir d'autres espaces-temps. Cette échappée hors du récit, si elle est inspirée par Sterne, participe d'un renouvellement du genre : « Quand la digression reste chez Sterne inféodée à l'histoire, [...] elle acquiert chez de Maistre un nouveau statut, s'émancipant jusqu'à accaparer l'essentiel du texte³⁵. » La digression vient se substituer intégralement à l'histoire, dans un renversement des espaces dehors/dedans du texte, tout comme le narrateur inverse le rapport liberté/enfermement. Dans l'absence d'un récit, c'est le « je » qui devient apparent, selon Daniel Sangsue :

[L]a place laissée (presque) vide par l'histoire est remplie par le « je » du narrateur. Dans l'antiroman et le conte libertin, le « je » n'avait d'existence que parabasique, intrusive. Dans les récits autobiographiques, c'était pour s'effacer, la plupart du temps, comme instance scripturale. Dans *Tristram Shandy*, récit parodique à la première personne, un certain équilibre était maintenu entre le « je » autobiographique et le « je » scriptural, le texte allant et venant d'un niveau à l'autre. Avec le *Voyage autour de ma chambre*, on assiste à une identification des deux niveaux : le « je » s'impose à la fois en tant que sujet autobiographique et en tant que scripteur³⁶.

³² Daniel Sangsue, *Le récit excentrique*, Paris, José Corti, 1987, p. 164.

³³ X. De Maistre, *op. cit.* p. 14.

³⁴ « Au récit proprement dit du voyage autour de la chambre, il mêle des régimes discursifs hétéroclites : dialogues, maximes, “dissertations”, descriptions atemporelles, récits secondaires, récit itératif, etc. » (D. Sangsue, *op. cit.*, p. 188.)

³⁵ *Ibid.*, p. 193.

³⁶ *Ibid.*, p. 193-194.

Le voyage apparaît dès lors comme un prétexte à des anecdotes qui, selon Sangsue, « manifestent chez le narrateur du *Voyage* un désir évident de *se raconter*³⁷ » et « sont autant d'échappées vers ce qui a dû constituer une tentation de Xavier de Maistre : l'autobiographie³⁸ ». Le récit de la claustration heureuse est donc pour de Maistre, comme pour nos mémorialistes, une manière dire le moi. Là où un récit de voyage réel aurait porté sur les contrées traversées, un récit de voyage autour d'un espace restreint permet de resserrer le propos jusqu'à ne contenir que le « je » du narrateur. Comme le note Sangsue, chez de Maistre, « [l]a description du lieu débouche sur une topographie du moi³⁹ » :

Le *Voyage autour de ma chambre* est avant tout un voyage intérieur, qui n'a rien à voir avec l'extraversion du rapport au monde – à la mondanité – entretenu par Chapelle et Bachaumont ; l'espace dans lequel il choisit de se confiner ne se réduit que pour mieux coïncider avec le moi. L'auto-séquestration du sujet maistrien apparaît emblématique : en cette fin du dix-huitième siècle, tout se passe comme si le moi, récemment réinvesti par Rousseau, se repliait pour mieux se déployer ensuite⁴⁰.

« L'autobiographie » maistrienne est d'un genre nouveau, fragmenté et non linéaire : « Nul doute qu'on peut parler ici de projet autobiographique au sens large. Mais au lieu d'une autobiographie qui consisterait en un récit rétrospectif portant sur "l'histoire de la personnalité" du narrateur, on a affaire à une pulvérisation de petites histoires qui éclairent cette personnalité⁴¹. » De Maistre réinvente ainsi le récit de soi en brouillant les frontières des genres. Comme l'écrit Sangsue, « [a]u delà de ce qu'il partage avec le récit parodique, on peut voir se profiler dans le *Voyage autour de ma chambre* le double renouvellement qui constitue la révolution romantique : l'avènement du moi et le "trouble de classement"⁴² des genres ».

³⁷ *Ibid.*, p. 188.

³⁸ *Ibid.*

³⁹ *Ibid.*

⁴⁰ *Ibid.*, p. 173.

⁴¹ *Ibid.*

⁴² Sangsue fait référence à l'idée de Roland Barthes selon laquelle le romantisme a introduit un brouillage des catégories génériques. Voir Roland Barthes, *Critique et vérité*, Paris, Seuil, 1966, p. 45.

C'est aussi grâce à leur récit d'enfermement que les mémorialistes de notre corpus réinventent le récit de soi. Malgré la mention générique de « Mémoires » qui demeure apposée à leurs ouvrages, ils investissent le genre tout en l'infléchissant vers des pratiques d'écriture nouvelles, propres à l'essor de ce qu'on appellera à partir du siècle suivant l'autobiographie. L'épisode carcéral leur permet de se revendiquer d'un ethos différent de ceux de leurs prédécesseurs, celui de lettré. Enfermés entre quatre murs, éloignés de la scène publique vers laquelle se tournait précédemment le genre mémorial, les mémorialistes investissent une contrée nouvelle, celle du for intérieur.

LE VOYAGE INTÉRIEUR

Au fil de son voyage, le narrateur du *Voyage autour de ma chambre* découvre un territoire incommensurable : « Les quarante-deux jours vont finir, et un espace de temps égal ne suffirait pas pour achever la description du riche pays où je voyage si agréablement⁴³. » La fin du *Voyage* pourrait bien être le manifeste des prisonniers heureux, tant il proclame le triomphe de l'imagination sur la liberté physique :

Charmant pays de l'imagination, toi que l'Être bienfaisant par excellence a livré aux hommes pour les consoler de la réalité, il faut que je te quitte. – C'est aujourd'hui que certaines personnes dont je dépens prétendent me rendre ma liberté. Comme s'ils me l'avaient enlevée! Comme s'il était en leur pouvoir de me la ravir un seul instant, et de m'empêcher de parcourir à mon gré le vaste espace toujours ouvert devant moi ! – Ils m'ont défendu de parcourir une ville, un point ; mais ils m'ont laissé l'univers entier : l'immensité et l'éternité sont à mes ordres⁴⁴.

⁴³ X. de Maistre, *op. cit.*, p. 46-47.

⁴⁴ *Ibid.* p. 61-62. Cet extrait rappelle un passage de Laurence Sterne, dans le *Voyage sentimental* : « Douce flexibilité de l'esprit humain, capable de s'abandonner tout d'un coup aux illusions qui frustrent l'attente et le chagrin de leurs fastidieux moments ! – Depuis longtemps – depuis longtemps vous auriez achevé le compte de mes jours, si je n'en avais passé une si grande partie sur ce sol enchanté : quand le chemin est trop rude pour mes pieds, ou trop escarpé pour mes forces, je le quitte pour quelque sentier uni ou velouté où l'imagination a semé les boutons de rose des plaisirs ; et après y avoir fait un tour ou deux, j'en reviens fortifié et rafraîchi. » (Laurence Sterne, *Voyage Sentimental à travers la France et l'Italie*, Paris, Flammarion, 1981, p. 268).

Par ailleurs, l'idée d'une prison bienfaisante est également présente chez Sterne : « Quant à la Bastille, la terreur réside dans le nom. – Faites-en le plus grand cas que vous pourrez, me disais-je, bastille n'est qu'un autre mot pour désigner une tour – et tour n'est qu'un autre mot pour désigner une maison d'où l'on ne peut sortir – Plaignons les goutteux! ils y sont deux fois l'an – mais avec neuf livres par jour, une plume, de l'encre, du papier, et de la patience,

Le voyageur trouve dans sa chambre l'univers entier, qu'il peut parcourir à loisir grâce à l'imagination. Ce « pays » est celui d'une liberté absolue, puisque l'auteur y est affranchi de la prison du quotidien, « cette nouvelle et dangereuse captivité⁴⁵ » : « C'est aujourd'hui que je suis libre, ou plutôt que je vais rentrer dans les fers ! Le joug des affaires va de nouveau peser sur moi ; je ne ferai plus un pas qui ne soit mesuré par la bienséance et le devoir⁴⁶. » L'espace de l'enfermement est un lieu de liberté absolue, où l'homme vit sans égard pour les responsabilités et les codes sociaux.

Au renversement entre prison et liberté, entre dedans et dehors opéré par nos mémorialistes, Xavier de Maistre ajoute l'idée que l'évasion par l'imagination peut suffire au bonheur. Comme l'écrit Daniel Roche, « [l]'ultime péripétie du voyage, c'est que le monde est une cellule plus étroite encore que ne l'était la chambre ; c'est que l'univers intérieur et le rêve peuvent suffire à l'évasion⁴⁷ ». Nous y voyons la concrétisation d'un modèle de création littéraire : immobile dans une chambre – ou dans une tour d'ivoire – l'écrivain démiurge crée des mondes à l'infini. Comme Rousseau sur son île, le narrateur du *Voyage* déplore qu'on ne le laisse pas enfermé dans sa chambre : « Eh ! Que ne me laissait-on achever mon voyage ? », s'exclame-t-il. « Était-ce donc pour me punir qu'on m'avait relégué dans ma chambre, – dans cette contrée délicieuse qui renferme tous les biens et toutes les richesses du monde⁴⁸ ? » Mais contrairement à Rousseau, pour qui la « prison perpétuelle » rêvée aurait signifié une descente complète en soi à l'abri de la méchanceté des hommes, la « contrée délicieuse » est chez de Maistre le pays de l'imagination, où s'évade l'écrivain voyageur.

bien qu'un homme n'en puisse sortir, il peut se trouver très bien dedans – au moins pendant un mois ou six semaines; après quoi, si c'est un être inoffensif, son innocence est reconnue, et il en sort meilleur et plus sage qu'il n'y était entré. » (Laurence Sterne, *op. cit.*, p. 139-140.)

⁴⁵ X. de Maistre, *op. cit.*, 61-62.

⁴⁶ *Ibid.*, p. 62.

⁴⁷ D. Roche, *Les circulations dans l'Europe moderne*, p. 143.

⁴⁸ X. de Maistre, *op. cit.*, p. 61-62.

Le *Voyage autour de ma chambre*, par-delà sa dimension parodique, concrétise l'idée, esquissée chez nos mémorialistes, que « le temps de l'isolement est, comme celui du voyage, un moment de liberté [...]. Il ne s'agit pas [...] de sombrer dans la mélancolie pascalienne, de cultiver noirs sentiments ou pieuses pensées : la solitude n'est pas une mauvaise fréquentation, elle permet une évasion vers soi-même – ainsi d'interroger la nature morale de l'homme, l'imagination et la sensibilité⁴⁹ ». De Maistre renverse la pensée de Pascal, pour qui « tout le malheur des hommes vient d'une seule chose, qui est de ne pas savoir demeurer en repos dans une chambre⁵⁰ » en montrant que grâce à l'imagination, la contrainte de la chambre peut procurer un bonheur singulier. « [E]nnemie de la raison⁵¹ » pour Pascal, l'imagination est une « faculté trompeuse qui semble nous être donnée exprès pour nous induire à une erreur nécessaire⁵² ». C'est grâce à cette « erreur nécessaire » que l'homme peut survivre à sa condition tragique : « L'imagination dispose de tout ; elle fait la beauté, la justice, et le bonheur, qui est le tout du monde⁵³. » Mais l'imagination de Pascal n'est pas celle, créatrice, de Xavier de Maistre. Par sa représentation du bonheur claustral, *Le voyage autour de ma chambre* cristallise la topique disséminée dans les écrits de soi étudiés dans cette thèse, et fait advenir ce moment où le malheur pascalien trouve son remède non plus dans Dieu, mais dans le for intérieur, l'imagination et la littérature.

⁴⁹ D. Roche, *op. cit.*, p. 140-141.

⁵⁰ B. Pascal, *Pensées*, p. 93.

⁵¹ *Ibid.*, p. 50.

⁵² *Ibid.*, p. 54.

⁵³ *Ibid.*

BIBLIOGRAPHIE

CORPUS PRIMAIRE

MARMONTEL, Jean-François. *Mémoires d'un père pour servir à l'instruction de ses enfants*, Paris, Mercure de France, coll. « Le temps retrouvé », 2008 [1800].

MORELLET, André. *Mémoires sur le dix-huitième siècle et la Révolution*, Paris, Mercure de France, coll. « Le temps retrouvé », 1988 [1797].

STAAL-DELAUNAY, Marguerite Jeanne de. *Mémoires*, Paris, Mercure de France, coll. « Le Temps retrouvé », 1970 [1755].

ROLAND, Manon. *Mémoires*, Paris, Mercure de France, coll. « Le temps retrouvé », 2004 [1795].

AUTRES ÉDITIONS CONSULTÉES

MORELLET, André. *Mémoires inédits de l'abbé Morellet sur le XVIII^e siècle et la Révolution*, Paris, Librairie Française de Ladvoat, 1821.

ROLAND, Manon. *Mémoires de Madame Roland*, Paris, Berville et Barrière, 1821.

CORPUS SECONDAIRE

MAISTRE, Xavier de. *Voyage autour de ma chambre*, dans *Œuvres complètes*, Paris, La Renaissance du livre, [s. d.] [1794].

MORELLET, André. « Pensées libres sur la liberté de la presse », dans *Mémoires inédits de l'abbé Morellet sur le XVIII^e siècle et la Révolution*, Paris, Librairie Française de Ladvoat, t. 2, 1821, p. 420-429.

ROLAND, Manon. *Lettres de Madame Roland*, éd. Claude Perroud, Paris, Imprimerie nationale, 1900-1902.

ROUSSEAU, Jean-Jacques. *Les Confessions*, éd. Jacques Voisine, Paris, Classiques Garnier, 2011. [1782, 1789].

ROUSSEAU, Jean-Jacques. *Les rêveries du promeneur solitaire*, Genève, Droz, 1967 [1782].

AUTRES TEXTES CITÉS

ANTIQUITÉ

AUGUSTIN D'HIPPONE. *Les Confessions*, Paris, Les Belles Lettres, 1969.

BOÈCE. *Consolation de la Philosophie*, Paris, Payot Rivages, 1989.

ÉPICTÈTE. *Entretiens*, trad. Robert Muller, Paris, Vrin, 2015.

SÉNÈQUE. *Consolation à ma mère Helvia*, dans *Dialogues*, Paris, Les Belles Lettres, t. 3, 1975.

XVII^E SIECLE

BRIENNE, Louis-Henri Loménie de. *Mémoires*, Paris, Librairie Renouard, 1916 [1684].

BUSSY-RABUTIN, Roger de. *Mémoires*, Paris, Mercure de France, 2010 [1731].

CAMPION, Henri de. *Mémoires*, Paris, Mercure de France, coll. « Le temps retrouvé, 2002 [1807].

FONTAINE, Nicolas. *Mémoires pour servir à l'histoire de Port-Royal*, Utrecht, Aux dépens de la Compagnie, 1756.

FOSSÉ, Pierre Thomas du. *Mémoires pour servir à l'histoire de Port-Royal*, Utrecht, Aux dépens de la Compagnie, 1739.

LA PORTE, Pierre de. *Mémoires de P. de La Porte, premier valet de chambre de Louis XIV, contenant plusieurs particularités des règnes de Louis XIII et de Louis XIV*, Paris, Michaud et Poujoulat, 1839 [1755].

PASCAL, Blaise. *Pensées, opuscules et lettres*, éd. Philippe Sellier, Paris, Mercure de France, 1976 [1670].

RETZ, Jean-François Paul de Gondi, cardinal de. *Mémoires*, Paris, Classiques Garnier, 1987 [1717].

XVIII^E SIECLE

ANONYME. *Les souvenirs d'un jeune prisonnier ou Mémoires sur les prisons de la Force et Duplessis, pour servir à l'histoire de la révolution*, Paris, Marchands de Nouveautés, An III de la République.

ARGENSON, René Louis de Voyer de Paulmy, marquis d'. *Journal et Mémoires du marquis d'Argenson*, Paris, chez Mme Vve de Jules Renouard, 1859-1867.

CODRINGTON, William. *An English Prisoner in Paris during the Terror (1793-1794)*, éd. de Vincent T. Harlow, London, Royal Historical Society, 1929.

CASANOVA, Giacomo. *Histoire de ma fuite des prisons de la république de Venise*, Paris, Allia, 1987 [1788].

DIDEROT, Denis. *La Religieuse*, Paris, Flammarion, 2009 [1796].

DIDEROT, Denis. *Le fils naturel ou Les épreuves de la vertu*, Bordeaux, Société bordelaise pour la diffusion des travaux de lettres et sciences humaines, 1965 [1757].

DUMOURIEZ, Charles François Du Périer. *La vie et les mémoires du général Dumouriez*, Paris, Berville et Barrière, 1823 [1794].

DUPRÉ D'AULNAY, Louis. *Les Aventures du Faux chevalier de Warwick*, Paris, Librairie des bibliophiles, 1880 [1750].

DURAS, Claire de. *Journal des prisons de mon père, de ma mère et des miennes*, 2^e édition, Paris, Plon, Nourrit, 1889.

FÉNELON, François de Salignac de La Mothe. *Dialogues des morts, composés pour l'éducation d'un prince*, dans *Œuvres*, t. 9, Paris, Tenré, 1822 [1712].

FOIGNET, E. J. J. *Encore une victime, ou Mémoires d'un prisonnier de la maison d'arrêt dite des Anglaises*, Paris, Chez Maret, libraire, cour des Fontaines [s. d].

GOURVILLE, Jean Héraut de. *Mémoires*, Paris, Foucault, 1826.

JOUSSE, Daniel. *Traité de la justice criminelle de France*, Paris, Debure père, 1771.

Le Journal des économistes, Paris, 1865, n^o 2, t. 45 [1841-1940].

LE MAITRE DE CLAVILLE, Charles François Nicolas. *Le traité du vrai mérite de l'homme avec des principes d'éducation propres à former les jeunes gens à la vertu*, Amsterdam, Libraires de la compagnie, 1748 [1734].

LINGUET, Simon-Henri-Nicolas. *Mémoires sur la Bastille*, présentés et annotés par Olivier Boura, Paris, Arléa, 2006 [1782].

MARMONTEL, Jean-François. *Éléments de littérature*, Paris, Desjonquères, 2005 [1787].

MERCIER, Louis Sébastien. « Le bonheur des gens de lettres », dans *Mon bonnet de nuit*, Paris, Mercure de France (éd. Jean-Claude Bonnet), 1999, p. 1017-1059.

MERCIER, Louis Sébastien. *Éloges et discours philosophiques*, Amsterdam, chez E. van Harrevelt, 1776.

MIRABEAU, Honoré-Gabriel de Riquetti, comte de. *Des lettres de cachet et des prisons d'état*, s.n., 1782.

MONTESQUIEU, Charles Louis de Secondat, baron de. *De l'esprit des lois*, Paris, Garnier-Flammarion, 2013 [1748].

PARIS DE L'ÉPINARD, Joseph. *L'Humanité méconnue ou les horribles souffrances d'un prisonnier*, dans *Mémoires sur les prisons*, Paris, Baudoin frères, coll. « Mémoires relatifs à la Révolution française », 1823.

PRÉVOST, Antoine François (abbé). *Cleveland*, éd. Jean Sgard et Philip Stewart, Paris, Desjonquères, 2003 [1728].

RENNEVILLE, Constantin de. *L'inquisition française ou l'histoire de la Bastille*, Amsterdam, Étienne Roger, 1715.

RENNEVILLE, Constantin de. *La vie à la Bastille. Souvenirs d'un prisonnier*, Paris, L. Michaud, 1908.

RIOUFFE, Honoré Jean de. *Mémoires d'un détenu, pour servir à l'histoire de la tyrannie de Robespierre*, dans *Mémoires sur les prisons*, Paris, Baudoin frères, coll. « Collection des Mémoires relatifs à la Révolution française », 1823.

ROUSSEAU, Jean-Jacques. *Correspondance complète*, Oxford, Voltaire Foundation, 1976.

ROUSSEAU, Jean-Jacques. *Émile et Sophie ou Les Solitaires*, dans *Collection complète des œuvres*, t. 5., Genève, s. n., [1780].

SADE, Donatien Alphonse François de. « Cahiers personnels » dans *Œuvres complètes*, t. XIII, Paris, Le cercle du livre précieux, 1966.

SEGUR, *Ma prison depuis le 22 vendémiaire jusqu'au 10 Thermidor, l'an III de la République*, Paris, Huet Libraire, rue Vivienne, n° 8, 1794.

SERVAN, Joseph-Michel-Antoine. *Apologie de la Bastille*, [Philadelphie], 1784.

STERNE, Laurence. *Voyage Sentimental à travers la France et l'Italie*, Paris, Flammarion, coll. GF, 1981 [1768].

XIX^e SIECLE

BAUDELAIRE, Charles. *Les Fleurs du mal*, éd. Jacques Crépet et Georges Blin, Paris, José Corti, 1968.

CHATEAUBRIAND, François René de. *Mémoires d'outre-tombe*, Paris, Gallimard, coll. « Pléiade », 1990.

LAFARGE, Marie. *Heures de prison*, Paris, Librairie nouvelle, 1854.

MARIN, Louis Auguste. *Voyage autour de ma prison*, Bruxelles, Librairie universelle de J. Rozez, 1859.

MUSSET, Alfred de. *Poésies nouvelles (1836-1852)*, Paris, La Renaissance du Livre, 1900.

SAINTE-BEUVE, Charles Augustin. « Mémoires de Madame de Staal-Delaunay », dans *Portraits littéraires III*, Paris, Robert Laffont, coll. « Bouquins », 1993 [1846], p. 1000-1010.

SAINTE-BEUVE, Charles Augustin. « Mémoires de Marmontel », *Causeries du lundi*, vol. 4, Paris, Garnier frères, 1881 [1804-1869].

STENDHAL. *Journal*, dans *Œuvres intimes*, Paris, Gallimard, coll. « Pléiade », 1981.

STENDHAL. *La Chartreuse de Parme*, Paris, Flammarion, 2009.

VERLAINE, Paul. *Sagesse Amour Bonheur*, Paris, Gallimard, coll. « NRF/Poésie », 1975.

XX^e SIECLE

AUSTER, Paul. *The Art of Hunger : Essays, Prefaces, Interviews*, New York, Penguin Books, 1997.

CAMUS, Albert. *L'étranger*, dans *Théâtre, récits, nouvelles*, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 1967.

GIONO, Jean. *Voyage en Italie* dans *Journal, poèmes, essais*, Paris, Gallimard, coll. « Pléiade », 1995.

GIONO, Jean. *Noé*, dans *Œuvres romanesques complètes*, Paris, Gallimard, coll. « Pléiade », 1974.

GIONO, Jean. *Virgile*, dans *Œuvres romanesques complètes*, Paris, Gallimard, coll. « Pléiade », 1974.

GIONO, Jean. *Entretiens avec Jean Amrouche et Taos Amrouche*, Paris, Gallimard, 1990.

GENET, Jean. *Le miracle de la rose*, Paris, Gallimard, 1977 [1946].

GENET, Jean. *Journal du voleur*, Paris, Gallimard, 2003 [1949].

DICIONNAIRES

BATTISTINI, Olivier et Jean Dominique POLI (dir.). *Dictionnaire des lieux et pays mythiques*, Paris, Robert Laffont, coll. « Bouquins », 2011.

FURETIÈRE, Antoine. *Dictionnaire universel, contenant généralement tous les mots françois tant vieux que modernes, et les termes de toutes les sciences et des arts [...]*, La Haye, A. et R. Leers, 1690.

DIDEROT, Denis et Jean le Rond D'ALEMBERT (dir.). *Encyclopédie, ou dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers, etc.*, Université de Chicago : ARTFL Encyclopédie Project (Édition printemps 2016), Robert Morrissey et Glenn Roe (dir.) <http://encyclopedie.uchicago.edu/>.

DUCROT, Oswald et Tzvetan TODOROV. *Dictionnaire encyclopédique des sciences du langage*, Paris, Seuil, 1972.

LITTRÉ, Émile. *Dictionnaire de la langue française*, Paris, Hachette, 1873-1874.

Lexique du site *Socius : ressources sur le littéraire le social*, URL : <http://ressources-socius.info/index.php/lexique>

CORPUS CRITIQUE

ANDRIÈS, Lise. « Récits de survie : les mémoires d'autodéfense pendant l'an II et l'an III », *La Carmagnole des muses. L'homme de lettres et l'artiste dans la Révolution*, Paris, A. Colin, 1988.

AMOSSY, Ruth et Dominique MAINGUENEAU. « Autour des “scénographies auctoriales” : entretien avec José-Luis Diaz, auteur de *l'Écrivain imaginaire* (2007) », *Argumentation & analyse du discours*, n° 3, 2009, URL : <http://aad.revues.org/678>

AMOSSY, Ruth et Michèle BOKOBZA-KAHAN (dir.), *Ethos discursif et image d'auteur*, dans *Argumentation & analyse du discours*, n° 3, 2009, URL : <https://aad.revues.org/656>

AMOSSY, Ruth. *La présentation de soi. Ethos et identité verbale*, Paris, PUF, 2010.

ARIÈS, Philippe. « Pour une histoire de la vie privée », dans Roger CHARTIER (dir.), *De la Renaissance aux Lumières*, [t. 3 de Philippe ARIÈS et Georges DUBY (dir.). *Histoire de la vie privée*, Paris, Éditions du Seuil, 1985-1987], 1983, p. 7-19.

ARIÈS, Philippe. *L'enfant et la vie familiale sous l'Ancien Régime*, Paris, Seuil, 1973.

BAKHTINE, Mikhaïl. *François Rabelais et la culture populaire au Moyen Âge et sous la Renaissance*, Paris, Gallimard, coll. « Tel », 1982.

BARTHES, Roland. *Critique et vérité*, Paris, Seuil, 1966.

BÉNICHOU, Paul. *Le sacre de l'écrivain (1750-1830). Essai sur l'avènement d'un pouvoir spirituel laïc dans la France moderne*, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque des Idées », 1996.

BERCHTOLD, Jacques. « Énergie des "récits d'évasion" au XVIII^e siècle », *Les Cahiers du Centre de Recherches Historiques*, n° 39, 2007, p. 183-203.

BERCHTOLD, Jacques. « L'embaстиllement dans les mémoires des XVII^e et XVIII^e siècles », dans *La Bastille ou « l'enfer des vivants »*, Paris, BnF, 2010, p. 137-145.

BERCHTOLD, Jacques. *Les prisons du roman (XVII^e-XVIII^e siècle). Lectures plurielles et intertextuelles de « Guzman d'Alfarache » à « Jacques le fataliste »*, Genève, Droz, 2000.

BERTIÈRE, Simone. « Le recul de quelques mémorialistes devant l'usage de la première personne : réalité de la rédaction et artifices de l'expression », dans Jacques Hennequin et Noémi Hepp (dir.), *Les valeurs des mémorialistes français du XVII^e siècle avant la Fronde*, 1979, p. 65-77.

BEUGNOT, Bernard. « Rémanences, résurgences et renouveau », *Dix-huitième siècle*, n° 48, juillet 2016, p. 5-9.

BEUGNOT, Bernard. « Quelques figures de l'espace intérieur », *Études littéraires*, vol. 34 n^{os} 1-2, 2002.

BEUGNOT, Bernard. *Le discours de la retraite au XVII^e siècle. Loin du monde et du bruit*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Perspectives littéraires », 1996.

BOUSQUET, Jacques (éd.). *Le dix-huitième siècle romantique*, Paris, Jean-Jacques Pauvert, 1972.

BRIOT, Frédéric. *Usage du monde, usage de soi. Enquête sur les mémorialistes d'Ancien Régime*, Paris, Seuil, coll. « La couleur de la vie », 1994.

BRISSETTE, Pascal. *Du poète crotté au génie malheureux. Deux siècles de malédiction littéraire*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, coll. « Socius », 2005.

BRIX, Michel. « Nerval et le thème de la “prison heureuse” », dans *Nerval*, Actes du colloque de Sorbonne, 1997, p. 141-152.

BROMBERT, Victor. « Esquisse de la prison heureuse », *Revue d'histoire littéraire de la France*, n° 3, 1971.

BROMBERT, Victor. *La prison romantique*, Paris, José Corti, 1975.

BUFFAT, Marc. « Le vice au pouvoir : la critique de la société française dans les lettres de prison de Sade », Actes du colloque international *Sade en jeu*, Paris, 25-27 septembre 2014, à paraître.

BURY, Emmanuel. « Vers une atrophie de l'*inventio* topique à la fin du XVII^e siècle », *Cahiers de l'Association internationale des études françaises*, vol. 49, n° 1, 1997, p. 95-108.

CAMMAGRE, Geneviève. « Les mémoires après les Confessions de Rousseau : l'exemple de Marmontel (1723-1799) », *Annales du midi*, 122, n° 270, 2010, p. 215-228.

CAVAILLÉ, Jean-Pierre. « Présentation », *Écriture et prison au début de l'âge moderne*, Les Cahiers du Centre de Recherches Historiques, n° 39, 2007, p. 7-14.

CAVAILLÉ, Jean-Pierre (dir.). *Écriture et prison au début de l'âge moderne*, Les Cahiers du Centre de Recherches Historiques, n° 39, 2007.

CERF, Madeleine. « La Censure Royale à la fin du dix-huitième siècle », *Communications*, n° 9, 1967, p. 2-27.

CERTEAU, Michel de. « Voyage et prison : La folie de J.-J. Surin », dans Bernard Beugnot (dir.), *Voyages : récits et imaginaire : Actes de Montréal*, Biblio 17, 1984, p. 439-367.

CERTEAU, Michel de. *L'écriture de l'histoire*, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque des histoires », 1975.

CHARBONNEAU, Frédéric. « Régime et sensibilité : manger, pleurer et boire dans les Mémoires de Marmontel », *French Forum*, n° 26, vol. 1, hiver 2001, p. 21-37.

CHARBONNEAU, Frédéric. *Les silences de l'histoire*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1999.

CHARTIER, Roger. « Le monde comme représentation », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, n° 6, 1989, p. 1505-1520.

CHARTIER, Roger. *Les origines culturelles de la Révolution française*, Paris, Le Seuil, coll. « L'univers historique », 1990.

COIRAULT, Yves. « Autobiographie et Mémoires (XVII^e-XVIII^e siècles) ou existence et naissance de l'autobiographie », *RHLF*, n° 6, novembre-décembre 1975, p. 937-956.

COMPAGNON, Antoine. « Théorie du lieu commun », *Cahiers de l'Association internationale des études françaises*, vol. 49, n° 1, 1997, p. 23-37.

COTTRET, Monique. *La Bastille à prendre. Histoire et mythe de la forteresse royale*, Paris, PUF, coll. « Histoires », 1986.

COUDREUSE, Anne. « La mémoire littéraire dans quelques Mémoires de la Révolution » dans PAVEAU, Marie-Anne, Christophe PRADEAU et Pierre ZOBERMAN (dir.) *Le concept de mémoire. Approches pluridisciplinaires*, Paris, L'Harmattan, coll. « Itinéraires », 2011, vol. 2, p. 23-37.

COUDREUSE, Anne. « Écriture de soi et prose d'idées : l'exemple des *Mémoires* de Jean-François Marmontel », *Cahiers de Narratologie*, n° 14, 2008, URL : <http://narratologie.revues.org/625>

COUDREUSE, Anne. « Émotion et détention : la langue des émotions dans quelques mémoires sur les prisons de la Révolution (Jourgniac Saint-Méard, Riouffe, Paris de l'Épinard, Mme de Duras) », conférence présentée dans le cadre du séminaire « La langue des émotions, XVI^e siècle-XVIII^e siècle », à Paris-IV le 5 octobre 2013.

COUDREUSE, Anne. « L'intime et le politique dans les *Mémoires* du Marquis de la Maisonfort » dans Anne COUDREUSE et Françoise SIMONET-TENANT (dir.), *Pour une histoire de l'intime et de ses variations*, Paris, L'Harmattan, coll. « Itinéraires. Littérature, textes, cultures », 2009, p. 91-106.

COURCELLE, Pierre. « Tradition platonicienne et tradition chrétienne du corps-prison », *Revue des études latines*, n° 43, 1965, p. 406-443.

COUSSON, Agnès. *L'écriture de soi. Lettres et récits autobiographiques des religieuses de Port-Royal*, Paris, Honoré Champion, coll. « Lumière classique », 2012.

CUSSAC, Hélène. « La retraite : Marmontel entre Pascal, Rousseau et Mercier » dans Jacques WAGNER (dir.), *Jean-François Marmontel. Un intellectuel exemplaire au siècle des Lumières*, Tulle, Mille Sources, 2003, p. 197-214.

DARNTON, Robert. *L'Affaire des Quatorze. Poésie, police et réseaux de communication à Paris au XVIII^e siècle*, Paris, Gallimard, 2014.

DECLERCQ, Gilles. *L'art d'argumenter. Structures rhétoriques et littéraires*, Éditions Universitaires, 1993.

DELON, Michel. « Lettres d'amour, lettres de combat. Sophie de Monnier et Mirabeau (1775-1789) », *Revue de la BnF*, n° 35, 2010, p. 18-24.

DELON, Michel. *L'idée d'énergie au tournant des Lumières, 1770-1820*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Littératures modernes », 1988.

DELON, Michel. *L'invention du boudoir*, Paris, Zulma, 1999.

DESJARDINS, Lucie. « Entre sincérité et artifice. La mise en scène de soi dans le portrait mondain », *Tangence*, n° 77, hiver 2005, p. 143-155.

DIAZ, Brigitte. « “Le Bonheur dans les fers”. Lettres de prison de Madame Roland (juin-novembre 1793) », dans André MAGNAN (dir.), *Expériences limites de l'épistolaire. Lettres d'exil, d'enfermement, de folie*, Paris, Honoré Champion, 1993, p. 341-356.

DIDIER, Béatrice. *Écrire la Révolution 1789-1799*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Écriture », 1989.

DOIRON, Normand. *Errance et méthode. Interpréter le déplacement d'Ulysse à Socrate*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval ; Paris, Vrin, 2011.

DOUCET, Dominique. « L'ars memoriae dans les *Confessions* », *Revue des études augustinienne*, n° 33, 1987, p. 49-69.

DUCHARME, Isabelle. *Le Grand Cyrus de Scudéry et ses cabinets, une rhétorique de l'intériorité*, thèse de doctorat, Université McGill, 2006.

DURAND, Gilbert. *Le décor mythique de la Chartreuse de Parme*, José Corti, 1961.

ÉVRARD, Étienne. « Sénèque et l'enfermement » dans Cécile Bertrand-Dagenbach et al. (dir.), *Carcer. Prison et privation de liberté dans l'Antiquité classique*, Actes du colloque de Strasbourg (5 et 6 septembre 1997), Strasbourg, De Boccard, coll. de l'Université Marc Bloch, 1999, p. 179-190.

FARRUGIA, Guilhem. « Qu'écrire sur le bonheur au XVIII^e siècle après Robert Mauzi ? », dans Guilhem Farrugia et Michel Delon (dir.), *Le bonheur au XVIII^e siècle*, Rennes, PUR, 2015, p. 7-19.

FOUCAULT, Michel et Arlette FARGE. *Le désordre des familles. Lettres de cachet des archives de la Bastille au XVIII^e siècle*, Paris, Gallimard, 1982.

FOUCAULT, Michel. *Surveiller et punir: naissance de la prison*, Paris, Gallimard, 1975.

FOUCAULT, Michel. *L'histoire de la folie à l'âge classique*, Paris, Gallimard, 1961.

FOUGÈRE, Éric. *La peine en littérature et la prison dans son histoire. Solitude et servitude*, Paris, L'Harmattan, coll. « L'espace littéraire », 2001.

FUMAROLI, Marc. « Les mémoires du XVII^e siècle au carrefour des genres en prose », *La diplomatie de l'esprit, de Montaigne à La Fontaine*, Paris, Hermann, coll. « Savoir », 1994. [À l'origine : « Les Mémoires du XVII^e siècle au carrefour des genres en prose », *XVII^e siècle*, n° 94-95, 1971, p. 7-37.]

GARAPON, Jean et Christian ZONZA (dir.). *L'idée de justice et le discours judiciaire dans les Mémoires d'Ancien Régime (XVI^e-XIX^e siècles)*, Nantes, Éditions Cécile Defaut, coll. « Connaître les Mémoires d'Ancien Régime », 2009.

GARAPON, Jean. « Les Mémoires du XVII^e siècle, nébuleuse de genres », dans *Le genre des mémoires, essai de définition*, Actes du colloque de Strasbourg, Paris, Klincksieck, 1995, p. 259-271.

GARNOT, Benoît. *Crime et justice aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Paris, Imago, 2000.

GIACCHETTI, Claudine. *Poétique des lieux. Enquête sur les mémoires féminins de l'aristocratie française (1789-1848)*, Paris, Honoré Champion, coll. « Romantisme et modernité », 2009.

GODINEAU, Dominique. « Autour du mot *citoyenne* », *Mots*, n° 16, mars 1988, p. 91-110.

GODINEAU, Dominique. « Femmes en citoyenneté : pratiques et politique », *Annales historiques de la Révolution française*, n° 300, 1995, p. 197-207.

GODINEAU, Dominique. *Citoyennes tricoteuses. Les femmes du peuple à Paris pendant la Révolution française*, Paris, Perrin, 2004 [1988].

GOODMAN, Dena. « Public Sphere and Private Life : Toward a Synthesis of Current Historiographical Approaches to the Old Regime », *History and Theory*, vol. 31, n° 1, 1992, p. 1-20.

GOULEMOT, Jean-Marie. « Temps et autobiographie dans les *Confessions* », *Thélème*, 2001, n° 16, p. 151-170.

GUSDORF, Georges. « De l'autobiographie initiatique au genre littéraire », *RHLF*, n° 6, novembre-décembre 1975, p. 957-1001.

GUSDORF, Georges. *Les écritures du moi*, Paris, Odile Jacob, 1991.

GUSDORF, Georges. *Lignes de vie*, Paris, Odile Jacob, 1991.

HABERMAS, Jürgen. *L'espace public : archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, Paris, Payot, 1997 [1962].

HERSANT, Marc. Jean-Louis JEANNELLE et Damien ZANONE (dir.), *Le sens du passé. Pour une nouvelle approche des Mémoires*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, coll. « La Licorne », n° 104, 2013.

HERSANT, Marc. « Autodestination et mondanité dans les Mémoires de Mme de Staal-Delaunay », *Dix-huitième siècle*, 2007, vol. 1, n° 39, p. 555-576.

HIPP, Marie-Thérèse. *Mythes et réalités : enquête sur le roman et les mémoires (1660-1700)*, Paris, Klincksieck, 1976.

HUTTON, Patrick. *History as an Art of Memory*, University Press of New England, 1993.

IGALENS, Jean-Christophe. « “La manière de s’affecter” ou la vérité d’un genre. L’article “Mémoires” dans les *Éléments de littérature* de Marmontel », dans Marc HERSANT, Jean-Louis JEANNELLE et Damien ZANONE (dir.), *Le sens du passé. Pour une nouvelle approche des Mémoires*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, coll. « La Licorne », n° 104, 2013, p. 77-92.

IGALENS, Jean-Christophe. « D’un désordre l’autre. Propositions pour lire les Mémoires des contemporains de la Révolution », *Orages*, n° 5, 2006, p. 83-101.

JARNOUX, Philippe. « Captifs et captivités dans la France d’Ancien Régime », *Les Cahiers du CEIMA*, Centre d’études interdisciplinaires du monde anglophone (Université de Brest), 2010, p. 38-39.

JAUSS, Hans Robert. *Pour une esthétique de la réception*, Paris, Gallimard, 1978.

JEANNELLE, Jean-Louis. « L’acheminement vers le réel. Pour une étude des genres factuels : le cas des Mémoires », *Poétique*, n° 139, 2004, p. 279-297.

JOUHAUD, Christian. « Les “mémoires” du Maréchal de Bassompierre et la prison », *Les Cahiers du Centre de Recherches Historiques*, n° 39, 2007, p. 95-106.

KOSELLECK, Reinhart. *Le règne de la critique*, Paris, Éditions de Minuit, coll. « Arguments », 1979.

KRUMM, Pascale. « Murs et matrice dans les *Confessions* de Rousseau », *Symposium : A Quarterly Journal in Modern Literatures*, vol. 44, n° 4, 1990, p. 252-263.

KUPERTY-TSUR, Nadine. « Justice historique et écriture mémorialiste », dans Nadine Kuperty-Tsur (dir.), *Écriture de soi et argumentation. Rhétorique et modèles de l’autoreprésentation*, Caen, Presses universitaires de Caen, 2000, p. 47-64.

KUPERTY-TSUR, Nadine. « Les préfaces dans les Mémoires du XVI^e siècle » dans M. BERTAUD et F.-X. CUCHE (dir.), *Le genre des Mémoires, essai de définition*, Actes du colloque de Strasbourg, Paris, Klincksieck, coll. « Actes et colloques », 1995, p. 13-25.

KUPERTY-TSUR, Nadine. *Se dire à la Renaissance : les Mémoires du XVI^e siècle*, Paris, J. Vrin, coll. « De Pétrarque à Descartes », 1997.

LAFON, Henri. *Espaces romanesques du XVIII^e siècle*, Paris, Presses universitaires de France, 1997.

LAFRANCE, Geneviève. « Grande joie dans l'empire des morts. Quand Mercier de Compiègne s'évadait de la Conciergerie », *Revue @nalyses*, vol. 9, n° 1, hiver 2014, p. 424-440.

LAHOUATI, Gérard. « Singularité et exemplarité dans l'écriture autobiographique », dans *Elseneur* n° 17, « Se raconter, témoigner », Presses universitaires de Caen, 2001, p. 17-37.

LE GOFF, Jacques. « L'histoire nouvelle », dans Jacques Le Goff (dir.), *La Nouvelle Histoire*, Paris, Éditions Complexe, 1978, p. 210-241.

LEJEUNE, Philippe. « Autobiographie et histoire littéraire », *RHLF*, n° 6, 1975, p. 903-936.

LEJEUNE, Philippe. *Histoire de l'autobiographie en France*, Paris, Armand Colin, 2010 [1971].

LEJEUNE, Philippe. *Le Pacte autobiographique*, Seuil, coll. « Points », 1996 [1975].

LESNE, Emmanuèle. « Le récit de prison de Dassoucy », dans Dominique BERTRAND (dir.), *Avez-vous lu Dassoucy ?*, Clermont-Ferrand, Presses universitaires Blaise-Pascal, CERHAC, 2005, p. 291-303.

LESNE, Emmanuèle. « Les lieux de l'autobiographie dans les mémoires de la seconde moitié du XVII^e siècle », *Cahiers de l'Association internationale des études françaises*, 1997, n° 49, p. 203-221.

LESNE, Emmanuèle. « Les Mémoires et leurs destinataires dans la seconde moitié du XVII^e siècle » dans Madeleine Bertaud et François-Xavier Cuhe (dir.), *Le genre des Mémoires, essai de définition*, Actes du colloque de Strasbourg, Paris, Klincksieck, coll. « Actes et colloques », 1995, p. 27-44.

LESNE, Emmanuèle. *La poétique des mémoires (1650-1685)*, Paris, Honoré Champion, coll. « Lumière classique » n° 10, 1996.

LÉTOUBLON, Françoise. *Les lieux communs du roman. Stéréotypes grecs d'aventure et d'amour*, Leiden, E. J., Brill, 1993.

LILTI, Antoine. « Sociabilité et mondanité : Les hommes de lettres dans les salons parisiens au XVIII^e siècle », *French Historical Studies*, vol. 28, n° 3, juillet-septembre 2005, p. 415-445.

LILTI, Antoine. *Figures publiques. L'invention de la célébrité (1750-1850)*, Paris, Fayard, 2014.

LILTI, Antoine. *Le monde des salons*, Paris, Fayard, 2005.

LORCY, Maryvonne. « L'évolution des conceptions de la peine privative de liberté », *Surveiller et punir, surveiller ou punir? Perspectives de la peine privative de liberté*, Caen, Presses universitaires de Caen, 2004, p. 11-14.

LÜSEBRINK, Hans-Jürgen et REICHARDT, Rolf. *The Bastille : A History of a Symbol of Despotism and Freedom*, Duke University Press, 1997.

LÜSEBRINK, Hans-Jürgen. « La Prise de la Bastille : archéologie d'un événement-symbole », dans *Mélanges de l'École française de Rome. Italie et Méditerranée*, t. 104, n° 1, 1992, p. 115-128.

MACHU, Anne et Didier MACHU. « Le sac de peau », dans *Jean Giono, Imaginaire et écriture*, Actes du colloque de Talloires, 4, 5 et 6 juin 1984, Aix-en-Provence, Edisud, 1985, p. 209-220.

MAINGUENEAU, Dominique. « Problèmes d'éthos », *Pratiques*, n° 113, juin 2002, p. 55-68.

MAIRE, Catherine. *De la cause de Dieu à la cause de la nation. Le jansénisme au XVIII^e siècle*, Paris, Gallimard, 1998.

MAUREPAS, Arnaud de et Florent BRAYARD. *Les Français vus par eux-mêmes. Le XVIII^e siècle*, Paris, Robert Laffont, coll. « Bouquins », 1996.

MAUZI, Robert. *L'idée de bonheur dans la littérature et la pensée françaises du XVIII^e siècle*, Paris, Librairie Armand Colin, 1960.

MAY, Gita. *De Jean-Jacques Rousseau à Madame Roland. Essai sur la sensibilité préromantique et révolutionnaire*, Genève, Droz, 1964.

MAZA, Sarah. *Vies privées, affaires publiques. Les causes célèbres de la France pré-révolutionnaire*, Paris, Fayard, 1997 [1993].

MÉCHOULAN, Éric. « Les écrits de prison et la microphysique du pouvoir », dans Éric MÉCHOULAN, Michèle ROSELLINI et Jean-Pierre CAVAILLÉ (dir.). *Écrire en prison, écrire la prison (XVII^e-XX^e siècles)*, Les Dossiers du GRIHL, n° 1, 2011.

MEIZOZ, Jérôme. *Postures littéraires : mises en scène modernes de l'auteur*, Genève, Slatkine, 2007.

MÉROT, Alain. « Le cabinet : décor et espace d'illusion », XVII^e siècle, vol. 41, n° 162, janvier-mars 1989, p. 37-51.

MINOIS, Georges. *Histoire de la solitude et des solitaires*, Paris, Fayard, 2013.

MONTÉMONT, Véronique. « Dans la jungle de l'intime : enquête lexicographique et lexicométrique (1606-2008) » dans Anne COUDREUSE et Françoise SIMONET-TENANT (dir.), *Pour une histoire de l'intime et de ses variations*, Paris, L'Harmattan, coll. « Itinéraires. Littérature, textes, cultures », 2009, p. 15-38.

MULRYAN, Michael J. « L'embastillement de Marmontel dans ses Mémoires : La marmontélisation d'une histoire vraie », *L'érudit franco-espagnol*, n° 2, automne 2012, URL : http://lef-e.org/yahoo_site_admin/assets/docs/Mulryan_December_2012.340125126.pdf

NORA, Pierre. « Mémoires d'État : De Commines à De Gaulle » dans *Les lieux de mémoire*, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque des histoires », vol. II, t. 2, 1986, p. 355-400.

OZOUF, Mona. « Le concept d'opinion publique au XVIII^e siècle », *Sociologie de la communication*, volume 1, n° 1, 1997, p. 349-365.

PARDAILHÉ-GALABRUN, Annick. *La naissance de l'intime. 3000 foyers parisiens, XVII^e-XVIII^e siècles*, Paris, Presses universitaires de France, 1988.

PELLEGRIN, Nicole. « Une cellule à soi ? Quelques remarques sur "l'intérieur" des Visitandines en Poitou et ailleurs », dans Marie-Élisabeth HENNEAU et al. (dir.), *L'ordre de la Visitation (1610-2010)*, Annecy, Silvana editoriale et Archives départementales de la Haute-Savoie, 2012, p. 291-305.

PERROT, Michelle. *Histoire de chambres*, Paris, Seuil, 2009.

PETITFILS, Jean-Christian. *La Vie quotidienne à la Bastille du moyen âge à la Révolution*, Paris, Hachette, 1975.

QUÉTEL, Claude. *Les lettres de cachet, une légende noire*, Paris, Perrin, 2011.

RACAULT, Jean-Michel. « Bonheur et retrait social : trois expériences de la solitude insulaire à l'époque des Lumières », dans André SIGANOS (dir.) *Solititudes, écriture et représentation*, Grenoble, ELLUG, 1995.

RANNAUD, Gérald. « Écrire le moi, écrire l'histoire ? » dans Damien Zanone (dir.), *Le moi, l'histoire. 1789-1848*, Grenoble, Université Stendhal, Ellug, 2005.

RIBARD, Dinah, Christian JOUHAUD et Nicolas SCHAPIRA. *Histoire Littérature Témoignage. Écrire les malheurs du temps*, Paris, Gallimard, coll. « Folio Histoire », 2009.

RICOEUR, Paul. *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, Paris, Seuil, 2010.

ROBBE-GRILLET, Alain. *Pour un nouveau roman*, Paris, Les Éditions de Minuit, 1963.

ROCHE, Daniel. *Histoire de l'édition française*, Paris, Fayard, 1990.

ROCHE, Daniel. *Les circulations dans l'Europe moderne, XVII^e-XVIII^e siècle*, Paris, Fayard, 2003.

ROMESTAING, Alain. « Silence et intériorité : le corps chez Jean Giono », *Modernités*, n° 12, Presses universitaires de Bordeaux, 1998, p. 66-67.

SACQUIN, Michèle. « La poésie captive au fil des manuscrits », *Revue de la BnF*, vol. 2, n° 35, 2010, p. 5-10.

SACQUIN, Michèle. « La prison par écrits », *Revue de la BnF*, vol. 2, n° 35, 2010, p. 2-4.

SANGSUE, Daniel. « Le récit de voyage humoristique (XVII^e-XIX^e siècles) », *Revue d'histoire littéraire de la France*, n° 4, vol. 101, 2001, p. 1139-1162.

SANGSUE, Daniel. *Le récit excentrique*, Paris, José Corti, 1987.

SELLIER, Philippe. « Pascal : imaginaire et théologie », *Biblio 17*, n° 43, 2002, p. 39-57.

SETH, Catriona. *La fabrique de l'intime. Mémoires et journaux de femmes du XVIII^e siècle*, Paris, Robert Laffont, coll. « Bouquins », 2013.

SIMONET-TENANT, Françoise. « À la recherche des prémices d'une culture de l'intime » dans Anne COUDREUSE et Françoise SIMONET-TENANT (dir.), *Pour une histoire de l'intime et de ses variations*, Paris, L'Harmattan, coll. « Itinéraires. Littérature, textes, cultures », 2009, p. 39-62.

SONNET, Martine. « Lire par dessus l'épaule de Manon Phlipon : livres et lectures au fil de ses lettres aux demoiselles Cagnet (1772-1780) », *Histoire et civilisation du livre - Revue internationale*, Genève, Droz, 2011, n° 7, p. 349-374.

STAROBINSKI, Jean. *L'invention de la liberté (1700-1789)*, Paris, Flammarion, 2006 [1964].

STAROBINSKI, Jean. *La relation critique*, Paris, Gallimard, 1970.

STEWART, Philip. *L'invention du sentiment : roman et économie affective au XVIII^e siècle*, Oxford, Voltaire Foundation, coll. « SVEC », 2010.

TAYLOR, Charles. *Les sources du moi*, Montréal, Boréal, 2003 [1989].

TURCOT, Laurent. « La promenade de santé au XVIII^e siècle : transformation d'un modèle médical », dans Hélène CUSSAC, Anne DENEYS-TUNNEY et Catriona SETH (dir.), *Les discours du corps au XVIII^e siècle : Littérature-philosophie-histoire-science*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2009, p. 183-200.

VAN DER SCHUEREN, Éric. *Les sociétés et les déserts de l'âme. Approches sociologiques de la retraite spirituelle au XVII^e siècle*, Bruxelles, Académie royale de langue et de littérature françaises, 2001.

VERLET, Agnès. *Les vanités de Chateaubriand*, Genève, Droz, 2001.

VEYNE, Paul. *Comment on écrit l'histoire. Essai d'épistémologie*, Paris, Éditions du Seuil, coll. « Univers historique », 1971.

VIRASTAU, Nicolae-Alexandru. *The Invention of Memoirs in Renaissance France*, thèse de doctorat, Columbia, 2015.

VIRASTAU, Nicolae. « L'ethos du mémorialiste de Commines à Monluc et l'évolution du genre avant le XVII^e siècle », *Fabula / Les colloques*, Posture d'auteurs : du Moyen Âge à la modernité, URL : <http://www.fabula.org/colloques/document2408.php>

VOISINE, Jacques. « Mémoires et autobiographie (1760-1820) », *Neohelicon*, septembre 1991, vol. 18, n° 2, p. 149-183.

WHITE, Hayden. *Metahistory. The Historical Imagination in Nineteenth-Century Europe*, Baltimore, John Hopkins University Press, 1973.

YATES, Frances, *The Art of Memory*, Chicago, University of Chicago Press, 1966.

ZANONE, Damien. « Le monde ou moi : les embarras poétiques des Mémoires historiques », dans Damien ZANONE (dir.), *Le moi, l'histoire. 1789-1848*, Grenoble, Université Stendhal, Ellug, 2005, p. 23-38.

ZANONE, Damien. « Roman et géométrie : les *Mémoires* de Madame de Staal-Delaunay », dans « Ch. Montalbetti et J. Neefs (dir.), *Le Bonheur de la littérature : Variations critiques pour Béatrice Didier*, Paris, Presses Universitaires de France, 2005, p. 355-365.

ZANONE, Damien. *Écrire son temps. Les Mémoires en France de 1815 à 1848*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 2006.

